TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10822 — JEUDI 15 NOVEMBRE 1979

M. de La Genière nommé gouverneur de la Banque de France

LIRE PAGE 42



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM; Autriche, 13 sch.; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA; Danemark, 4 kr; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 95 ris.; Italie, 500 l.; Liban, 275 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 190 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 18

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 - Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

La compétition pour la Maison Blanche

Le champion des conservateurs

En annonçant officiellement mardi soir qu'il briguait l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle de novembre 1980, M. Ronald Reagan n'a surpris personne. Voilà des mois que des sommes considérables sont collectées en son nom auprès des bailleurs de fonds habituels du Grand Old Party.

M. Reagan a des chances sérieuses de l'emporter lors de la convention républicaine qui doit désigner le 14 juillet prochain le candidat du parti. Les sondages auprès de l'électorat républicain le placent très nettement devant ses concurrents. M. Reagan possède une base limitée, mais solide, dans la fraction la plus conservatrice du G.O.P. Il est — pas toujours au meilleur sens de ce mot — un professionnel de la politique. L'équipe qui l'entoure constitue une « machine » bien rodée ; elle a déjà commencé à inonder le pays de textes tout préparés — adaptés aux différentes couches de la population — mettant en valeur les prises de position du candidat.

M. Reagan n'a guère changé. Il a un « discours type », susceptible de quelques variations mineures, sur la défense des valeurs traditionnelles : le patriotisme, la religion, la famille. C'est toujours l'opposition quelque peu démagogue, voire — pour employer une expression française — « poujadiste », entre « nous » (les honnêtes citoyens américains, accablés d'impôts) et « eux » (les dirigeants de Washington, corrompus par une élite intellectuelle décadente et toujours prêts aux accommodements avec les ennemis de l'Amérique). La seule idée un peu saillante — bien qu'elle ait déjà été formulée par M. Jerry Brown, lui-même candidat à l'investiture démocrate — est celle d'un « accord nord-américain » entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique qui rendrait possible l'indépendance énergétique de la nouvelle entité ainsi définie.

S'ils désignent M. Reagan pour porter leurs couleurs en 1980, les républicains risquent de rééditer l'erreur commise en 1964 avec la candidature de M. Barry Goldwater, ultra-conservateur très éloigné des préoccupations du pays, et auquel le président Lyndon Johnson infligea une cuisante défaite. Les républicains ne feraient pourtant que céder à un démon intérieur qui les pousse, depuis que leur base s'amenuise (20 % seulement des citoyens inscrits sur les listes électorales se définissaient, en 1977, comme républicains, contre 49 % de démocrates et 31 % d'« indépendants » ou « sans parti », à choisir leur candidat pour des raisons idéologiques étroites. Les activistes d'extrême droite, qui font la loi dans le parti — parce qu'ils sont les seuls à avoir des militants, — préféreraient, à la limite, une personnalité qui a peu de chances de gagner, mais dont la doctrine est « pure et dure »...

Deux autres républicains sont cependant plus « présentables » que l'ancien gouverneur de Californie. M. Howard Baker, leader de la minorité républicaine au Sénat, essaye, en bonne logique électorale, de se concilier la droite du parti démocrate et les indécis du « centre ». Ses positions modérées, et qui ne manquent parfois pas de courage, par exemple son soutien aux traités sur le canal de Panama, lui donnent un profil théoriquement idéal pour 1980. Mais il n'est guère connu du grand public et n'a pas d'organisation.

M. John Connally, démocrate devenu républicain, ancien gouverneur du Texas et ancien secrétaire au Trésor de M. Nixon, a choisi une ligne « dure » en politique extérieure, et très conservatrice à l'intérieur, donc assez proche de M. Reagan, mais il a l'avantage d'être plus jeune et mieux armé intellectuellement que ce dernier. On ne peut pas enfin oublier complètement M. Gerald Ford, qui reste un « dernier recours », bien qu'il ne paraisse pas très tenté par l'aventure.

M. Reagan sollicitera l'investiture du parti républicain

M. Ronald Reagan, ancien gouverneur de Californie, a annoncé, mardi 13 novembre, qu'il briguerait l'investiture du parti républicain pour l'élection présidentielle de 1980. Neuf autres républicains sont déjà entrés dans la course à la Maison Blanche. M. Reagan représente la tendance conservatrice de ce parti. Ses chances d'obtenir l'investiture sont réelles.

Cependant, la situation économique des Etats-Unis continue à inspirer de vives inquiétudes. L'O.C.D.E. estime, dans le rapport publié ce mercredi 14 novembre, que le taux américain de croissance ne dépassera pas 2 % cette année et que, l'an prochain, les Etats-Unis connaîtront une récession de 1,25 %, qui portera le taux de chômage de 6 % actuellement à 7,5 % de la population active.

Selon l'O.C.D.E. le marasme économique va s'aggraver aux États-Unis

L'économie américaine entrerait cette fois en récession. Telle est du moins l'opinion des experts de l'O.C.D.E. qui viennent de publier leur étude annuelle sur les Etats-Unis. Après trois années de croissance (+ 5,9 % en 1976 ; + 5,3 % en 1977 ; + 4,4 % en 1978), le produit national brut diminuerait de 1,25 % en 1980. Du coup le chômage s'aggraverait pour représenter 7,5 % de la population active durant le second semestre de l'an prochain (6 % pour la même période de 1979).

Ces prévisions ont évidememnt la fragilité de tels exercices en une période de haute incertitude. D'autant qu'elles sont fondées sur l' « hypothèse technique » d'une variation des cours du pétrole au même rythme que les prix des produits manufacturés, ce qui n'a pas été le cas en 1979 et pourrait ne pas l'être en 1980. Cependant, en sens inverse, l'économie américaine dispose d'une faculté de récupération et de reprise qui a souvent déjoué les pronostics.

Compte tenu de ce flou, un ralentissement de l'activité est souhaité par les autorités monétaires, qui donnent, comme le préconisent d'ailleurs les spécialistes de l'O.C.D.E., priorité à la lutte contre l'inflation. Pour le président du Système fédéral de réserve, M. Volcker, il ne serait pas en tout cas opportun de procéder à un allégement de la fiscalité, alors qu'il faut « *plusieurs mois* » à la politique de resserrement du crédit pour aboutir à un résultat. La « gestion des choses » changera sans doute à l'approche des élections présidentielles.

(Lire nos informations page 37.)

LA TENDANCE A UNE LÉGÈRE DIMINUTION DU CHOMAGE S'EST CONFIRMÉE EN FRANCE

LIRE PAGE 39

La tension entre Washington et Téhéran

• L'Iran retire ses avoirs des banques américaines
• Un dialogue semble s'amorcer entre les deux pays

Dans une conférence de presse tenue ce mercredi matin 14 novembre à Téhéran, le nouveau responsable de la diplomatie iranienne, M. Bani Sadr, a déclaré que tous les dépôts bancaires iraniens aux Etats-Unis — soit environ 12 milliards de dollars — allaient être transférés de la Chase Manhattan Bank et ses filiales dans des établissements de pays « qui ne pourront pas bloquer l'argent par des moyens légaux se prévalant de contrats en cours ». Il a expliqué que la décision de priver la Chase Manhattan Bank des dépôts iraniens avait été prise parce que « Rockefeller versait au chah des royalties sur cet argent ».

Dans une déclaration qui laisse à penser qu'un dialogue pourrait s'amorcer entre les deux pays, M. Bani Sadr a reconnu que les Etats-Unis avaient le droit d'exiger la fin de l'occupation de l'ambassade et la libération des otages américains, mais, a-t-il dit, « nous avons pour notre part le droit de demander l'extradition du chah. Si nous pouvions parler sur les droits respectifs de nos deux pays, nous pourrions aboutir à une solution ». Il a ajouté qu'il irait à l'ONU expliquer « les justes revendications du peuple iranien », qui exige l'extradition du chah.

A New-York, un porte-parole de l'hôpital Cornell, où l'ancien souverain iranien est soigné, a démenti les informations selon lesquelles celui-ci devait subir une nouvelle intervention. La tumeur au cou dont souffre l'ancien chah demeurera traitée aux rayons.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Le Conseil de la révolution, réuni mardi soir 13 novembre, avait pris des mesures dirigées contre les Etats-Unis, mais celles-ci étaient, soit marquées d'une certaine ambiguïté, soit inoffensives dans la pratique pour les intérêts américains.

L'interdiction de l'espace aérien et des eaux territoriales de l'Iran aux appareils et aux bâtiments américains ne modifiera en rien la situation actuelle. Les compagnies d'aviation outre-Atlantique ont interrompu leurs vols depuis quelques jours, et les navires qui battent pavillon étoilé sont rares à accoster les ports iraniens. L'appel à la solidarité adressé aux pays membres de l'OPEP n'est pas clair. L'Iran demande-t-il aux autres Etats producteurs de ne pas compenser la perte en « brut » subie par les Etats-Unis ? Ou souhaite-t-il que ces Etats interrompent totalement leurs livraisons aux Américains ? Même si l'on devait retenir la seconde hypothèse, l'appel restera très probablement sans effet. On imagine mal les membres de l'OPEP déclarant, après l'Iran, la « guerre économique » à Washington... Mardi matin, le ministre du pétrole, M. Moinfar, pressé par les questions des journalistes, a fini par admettre que, pour l'instant, l'Iran ne demandait qu'un soutien moral.

La décision du Conseil de la révolution de ne pas réduire le niveau de la production iranienne est rassurante pour les Etats-Unis. La part réservée naguère aux consommateurs américains sera adjugée, précise-t-on officiellement, aux acheteurs français et japonais. Rien n'interdit, dès lors, que, par le système des compensations, Washington puisse combler indirectement le déficit subi par l'arrêt des importations iraniennes.

Ambiguïté

L'ambiguïté des mesures prises par le Conseil de la révolution s'étend au monde diplomatique. Dans sa lettre à M. Kurt Waldheim suggérant, d'ailleurs dans des termes assez vagues, la convocation du Conseil de sécurité, le ministre des affaires étrangères, M. Bani Sadr, ne mentionnait nulle part l'exigence de Téhéran d'obtenir l'extradition du chah. Les Etats-Unis, écrit-il en substance, devraient « au moins » admettre qu'une commission internationale puisse enquêter sur la culpabilité de l'ancien souverain. Le même son de cloche a été entendu, mardi, à la conférence de presse de M. Sadegh Ghotbzadeh, directeur général de la radio-télévision et également membre du Conseil de la révolution.

Il a laissé entendre que des négociations pourraient s'engager entre Téhéran et Washington si les Etats-Unis acceptaient trois conditions préalables : ils devraient considérer le chah comme un « criminel », accorder les facilités nécessaires à la préparation de son procès et s'engager à restituer sa fortune à l'Etat iranien.

Personne ne croit ici que le président Carter se plierait à de telles exigences. Mais on pense, dans les milieux diplomatiques de Téhéran, qu'elles pourraient constituer non pas une base de négociation, mais l'amorce d'un dialogue qui fait cruellement défaut. L'échange de vues, en outre, pourrait être mis à profit pour améliorer le sort des otages. Il ressort des propos de M. Ghotbzadeh que ces derniers pourraient être libérés avant l'extradition souhaitée du chah, peut-être lors du procès qui serait intenté à l'ancien souverain.

Cependant, certains observateurs ne partagent ni ces interprétations ni le timide optimisme qui a fait surface dans une partie du corps diplomatique étranger. La modération apparente des propos tenus par les responsables iraniens, font-ils remarquer, n'est sans doute qu'un paravent à une politique qui demeure, jusqu'à preuve du contraire, inchangée.

ÉRIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

UNE CAMPAGNE NATIONALE CONTRE LE GASPILLAGE

L'U.R.S.S. atteinte par la crise de l'énergie

De notre correspondant
DANIEL VERNET

Moscou. — Il est entendu que la crise de l'énergie est réservée au monstre capitaliste et qu'elle ne saurait atteindre les pays socialistes. Ce postulat est réaffirmé sans cesse en Union soviétique. Pas de menace de crise donc, mais seulement des « problèmes » qui, pour une part, ressemblent fort aux difficultés rencontrées par les économies occidentales.

Si l'U.R.S.S. n'est pas menacée par une crise, son problème fondamental tient dans le déséquilibre géographique entre les zones productrices et les régions consommatrices : la partie européenne du pays et l'Oural, qui consomment 80 % de l'énergie totale, ne contiennent que 20 % des ressources. Il faut donc aller chercher les produits énergétiques de plus en plus loin, au nord et à l'est, à des coûts de plus en plus élevés.

S'ajoutent des problèmes conjoncturels : cette année, le Plan ne sera pas exécuté pour le pétrole et le charbon, dont la production stagne. Les dirigeants cherchent à agir, à la fois, sur la production, en développant par exemple la construction de centrales nucléaires dans la partie européenne de l'U.R.S.S., et sur la consommation, en menant de grandes campagnes pour les économies d'énergie.

En ce qui concerne la production de pétrole, il semble que les prévisions « catastrophiques » faites par la C.I.A., selon lesquelles l'Union soviétique deviendrait un importateur de pétrole dès le début des années 80, soient exagérées. Toutefois, l'U.R.S.S. — qui reste avec 575 millions de tonnes le premier producteur mondial — doit faire face à un tarissement progressif de ses gisements anciens (bassin de la Volga et Azerbaïdjan) et des gisements « nouveaux » (Sibérie occidentale).

Pour compenser leur déclin, il lui faut exploiter le pétrole de la Sibérie orientale, ce qui représente des investissements énormes et exige l'importation d'une technologie occidentale coûteuse. La hausse des prix du pétrole sur le marché mondial a « rentabilisé » ces gisements lointains ; mais l'U.R.S.S. doit dégager un surplus important exportable vers des pays à devises fortes. Les prévisions avancées par certains commentateurs soviétiques, qui font état de 140 milliards de dollars de recettes en devises convertibles pour un proche avenir, apparaissent très optimistes. Pour le moment, l'exportation de pétrole vers les pays occidentaux rapporte à l'U.R.S.S. quelque 7 milliards de dollars, soit la moitié de ses rentrées en devises.

Lire la suite page 37.)

AU JOUR LE JOUR — Le mouton à cinq pattes

Ils sont Neuf, ils seront bientôt Douze, mais ils n'ont pas encore réussi à trouver ce mouton à cinq pattes qui serait pourtant bien nécessaire pour sortir de la guerre qui oppose depuis des semaines la France et la Grande-Bretagne. Une fois de plus, mardi, à Bruxelles, les ministres de l'agriculture des Neuf sont repartis bredouilles.

Le mouton britannique — qui a un curieux accent néo-zélandais — ne peut toujours pénétrer qu'avec d'extrêmes difficultés sur le sol français, malgré le traité de Rome, une décision de la Cour de justice, etc. Il est vrai que le lait de notre pays n'est pas très apprécié outre-Manche et que les sujets de Sa Gracieuse Majesté trouvent trop grosses les mailles de nos filets à « langoustines ».

Cette Europe animale, qui fait tourner à l'aigre les rapports communautaires, sera-t-elle sauvée à la fin du mois, à Dublin, où chefs d'Etat et de gouvernement se réunissent en conseil ? Peut-être pourrait-on penser aussi à celle des peuples qui ne sont pas contre l'Arche de Noé, à condition toutefois qu'on leur épargne le déluge.

P. D.

JOSEPH LOSEY ET MOZART

Les enjeux de « Don Giovanni »

Trois heures et vingt minutes en compagnie de Don Giovanni et de Mozart dans les palais de Palladio, devant des fresques de Tiepolo ou de Véronèse, sur les lagunes et dans les gondoles de Vicence, tel est le présent fastueux offert aujourd'hui même au vaste public des salles de cinéma.

Pour M. Rolf Liebermann, administrateur de l'Opéra de Paris et promoteur de cette entreprise, il s'agit là d'un pas décisif vers la « démocratisation du théâtre lyrique », du premier véritable « opéra cinématographique » qui échappe à la convention, aux limitations d'une représentation théâtrale, mais avant tout d'un film, un film de Joseph Losey : « Tout est de lui ; c'est bien « Don Giovanni » vu par Losey. » Il convient donc de l'examiner du double point de vue cinématographique et musical.

Une grande campagne de relations publiques, alimentée depuis un an et demi, contribue à faire de la sortie de ce film un événement considérable. En tout état de cause, on se réjouira qu'un effort aussi important (le budget avoisine les 30 millions de francs) ait été consenti pour un chef-d'œuvre de l'art lyrique ; c'est une occasion unique de le découvrir pour des millions de personnes qui, pour toutes sortes de raisons, économiques, géographiques ou sociales, n'auraient jamais pu le voir dans des conditions aussi exceptionnelles.

(Lire pages 20 et 21 les articles de Jean de Baroncelli, Jacques Lonchampt et Jacques Siclier.)

Le Monde idées

DURÉE DU TRAVAIL

CARTES SUR TABLE

par JEAN-PIERRE CHARLES (*)

« *Si la durée hebdomadaire du travail était réduite à moins de trente heures, plus de la moitié des individus consacreraient leur temps libre à la vie de famille et 40 % à faire plus de choses par soi-même, en acheter moins à l'extérieur.* »

Alors que les partenaires sociaux viennent de reprendre leurs discussions sur la réduction du temps de travail, ces informations, révélées par une enquête (1), méritent réflexion. La réduction du temps de travail.

Serait-elle, pour l'individu, le moyen de satisfaire son désir grandissant d'être moins dépendant de la civilisation industrielle, moins « homo faber », pour devenir, selon son étymologie anthropologique jusqu'alors usurpée, plus « homo sapiens » ?

Force est de reconnaître que l'histoire économique et sociale de ces dernières décennies ne nous permet guère de mieux cerner le dilemme. Des accords de Matignon en 1936 au programme commun de la gauche de juin 1972, en passant par les négociations de Grenelle de 1968, la revendication sur la durée du temps de travail est restée figée dans le dogme syndical de la semaine de quarante heures. Il a fallu attendre 1973 et la crise énergétique pour voir se modifier les attitudes « institutionnelles ». Chômage oblige. Alors, l'aménagement du temps de travail serait-il en passe de se réduire, face à la montée grandissante du chômage, à une redistribution équitable du temps de travail entre tous les « postulants » au travail ? Le « *partage du travail* », pour reprendre un concept à la mode, ne serait-il qu'une péréquation moralisatrice au service d'une éthique du droit au travail professée dans le champ clos de notre civilisation et de nos styles de vie ?

Ou faut-il y voir, en accord avec les aspirations des individus telles que celles révélées dans l'enquête précitée, un moyen de redistribuer le travail selon une autre philosophie « *temps de travail/temps de loisir* » ou, plus fondamentalement, « *activités marchandes/activités non marchandes* » ?

Certes, la complexité même du problème ne peut se satisfaire d'une telle dichotomie des questions et partant des réponses. C'est pourquoi, la négociation sur l'aménagement du temps de travail, loin de constituer une nouvelle péripétie permettant aux acteurs du système de jauger leur rapport de forces du moment, revêt, d'abord, un enjeu économique, social et culturel.

L'enjeu économique

« *Partager le travail marchand* », c'est répartir le volume de ce travail sur l'ensemble de la main-d'œuvre disponible. Il en résultera forcément une modification des conditions de combinaison des facteurs de production. En effet, tout raccourcissement des horaires de travail conduira, pour un même type d'organisation, à une sous-utilisation des équipements et donc à une baisse de productivité du capital par franc investi.

De plus, il est impératif de lier la réduction proprement dite du temps de travail et sa compensation salariale. Le renchérissement relatif de la main-d'œuvre qui en résulterait pourra être limité ou équilibré par les gains de productivité, de même qu'il sera vraisemblablement un facteur incitatif pour l'investissement de rationalisation. Néanmoins, une telle mesure se traduirait par une revalorisation du taux de salaire horaire de base. Cela peut être l'amorce d'une relance par la demande des ménages et entraîner une hausse brutale de la propension à importer risquant d'influencer l'équilibre de notre balance commerciale.

Il est inséparable de l'enjeu économique. Comment, en effet, envisager des procédures d'aménagement du temps de travail s'efforçant de respecter les besoins spécifiques des entreprises sans prendre en compte simultanément la satisfaction des besoins sociaux de l'homme au travail ?

Certaines catégories socio-professionnelles sont particulièrement défavorisées. Ne cumulent-elles pas souvent travaux pénibles, insalubres ou dangereux, longues journées de travail, bas salaires ?

La réduction de la journée de travail peut donc se poser de façon spécifique à certains emplois. De même, sa compensation salariale peut se trouver posée de façon prioritaire pour les catégories ainsi défavorisées. La compensation salariale de la réduction du temps de travail n'est donc pas un problème « interprofessionnel ». Elle doit être examinée cas par cas, entreprise par entrepirse, si l'on ne veut pas hypothéquer leur compétitivité et leur développement. Mais cela, les syndicats l'ont-ils compris et sont-ils en mesure de le faire comprendre à leurs adhérents et sympathisants ?

Décembre 1977, fait sans précédent chez Michelin, les « Bib » font grève massivement pour refuser le travail posté pendant les week-end. La qualité de la vie auvergnate venait de supplanter l'amélioration des salaires.

Février 1978, chez Kodak, des grévistes, jeunes en majorité, réclament du « *temps pour vivre* ». Certains sont même prêts à accepter une diminution de leur pouvoir d'achat.

Comme sur la question des horaires mobiles, les salariés ont parfois leurs raisons que la raison syndicale n'a pas ! L'aménagement du temps de travail est donc bien l'objet d'un enjeu culturel.

Notre société hyperindustrialisée n'est-elle pas celle où, selon le mot de B. Russell, « *l'on apprend à faire deux fois plus d'épingles en un temps donné plutôt que de faire une quantité d'épingles en deux fois moins de temps* » ? La conversion des gains de productivité en ressources matérielles l'emporte sur la conversion en ressources temporelles.

La négociation peut-elle apporter remède à cet état de choses ? Cela est peu probable. Bien que les modalités alternatives de l'aménagement du temps de travail n'apparaissent guère équivalentes de ce point de vue, l'objet d'une négociation entre partenaires sociaux n'a jamais été de transformer radicalement les mécanismes de fonctionnement d'une société.

L'homme est-il donc condamné à être un éternel aliéné de son futur ? Est-il capable de reconquérir ses marges de liberté perdues et de reprendre en main son devenir ?

(1) *Le Nouvel Observateur*, 4 décembre 1978.

(*) Ingénieur, ancien dirigeant du syndicalisme cadre.

Non aux 35 heures

par JOSIAN OLIVIER *

« NON aux trente-cinq heures. » J'entends déjà les réprobations « scandalisées » et les qualificatifs en tous genres, provoqués par la lecture de cet article.

Mettons les choses au clair immédiatement. Cet appel, car c'est un appel, ne s'adresse qu'à une certaine catégorie de travailleurs. Je veux parler des salariés les plus défavorisés, de ces milliers de gens qui travaillent dans le « petit secteur privé », c'est-à-dire les petits employeurs (artisans, commerçants, exploitants agricoles, petites et moyennes entreprises). Je m'adresse à cette catégorie de salariés qui, pour la plupart, sont entrés très tôt dans la vie active, parfois à moins de dix-huit ans, et qui n'en sortiront qu'à la retraite, soixante-cinq ans ou presque. S'ils en sortent...

C'est à vous que je m'adresse, salariés du « petit secteur privé ». Vous qui n'avez pas la sécurité de l'emploi, vous qui n'avez pas toujours tous les avantages sociaux acquis dans les secteurs public ou nationalisé, vous qui n'avez jamais abusé et parfois même jamais usé de votre droit de grève, vous qui êtes une des catégories dont la productivité est une des plus élevées de la nation.

Vous qui n'intéressez pas les grandes centrales syndicales parce que, trop disséminés, vous êtes difficiles à manœuvrer sur un simple mot d'ordre. Vous qui ne représentez pas un potentiel important tant au point de vue revendications qu'au point de vue masse de cotisations, difficiles à percevoir ou à relancer.

C'est à vous que je veux faire comprendre qu'il faut dire « Non aux trente-cinq heures ». Cette position n'est pas toutefois irréversible. Mais pour l'heure elle doit être la nôtre. Pourquoi ?

Nous sommes, comme je l'ai déjà dit, les laissés-pour-compte des grandes centrales syndicales et de beaucoup d'hommes politiques actuels. Pratiquement toutes les actions syndicales agissent dans le même sens : satisfaire les désirs du personnel des grandes entreprises nationalisées ou pouvant l'être et les administrations fonctionnarisées. Tout cela est d'autant plus normal que la grande majorité des syndicalistes travaillent dans les « services publics ».

Ne vous faites pas d'illusions, si l'on n'agit pas rapidement, les syndicats vont (c'est tout à leur honneur) décrocher les trente-cinq heures par semaine. Mais malheureusement cet avantage ne sera réservé qu'aux salariés des « secteurs publics ». Il n'y a pas lieu d'être prophète pour comprendre que de telles dispositions puissent être acceptées par le patronat du secteur privé sans l'assurance d'une contrepartie représentant le manque à gagner en main-d'œuvre (14 %), c'est-à-dire plus d'un mois par an et par employé.

De deux choses l'une, ou les prix à la consommation seront augmentés en conséquence ou nos salaires seront amputés d'une manière ou d'une autre. Je fais confiance au patronat et lui laisse le soin de trouver la solution.

En ce qui concerne les « services publics », c'est les tarifs qui seront augmentés ainsi que les impôts directs et indirects.

Non, soyons réalistes et vigilants. Notre combat n'est pas *aux trente-cinq heures*. Il est possible de créer des emplois en avançant l'âge de la retraite. Notre revendication doit se situer à ce niveau. Nous sommes dans ce pays « tous des Français à part entière », quelqu'un l'a dit avant moi. Il faudrait sans plus tarder mettre cette devise à l'ordre du jour et en application.

Nous avons les mêmes devoirs, nous devons exiger les mêmes droits.

Notre premier « droit » à faire respecter et à faire appliquer dans les plus brefs délais, et ce avant la prochaine grande échéance électorale, c'est le droit à la retraite à cinquante-cinq ans pour les gens de chantier et travaux pénibles, soixante ans pour les gens de bureau ou « cols blancs ».

Si nous laissons aux « secteurs publics » le soin de prendre les trente-cinq heures dans la caisse dite « France », c'en est fait de notre progrès social pour un bon bout de temps. Nous serons encore les pigeons. Et surtout ne vous laissez pas influencer par le principe souvent avancé que tout progrès social dans le « secteur public » a tôt ou tard, des retombées sur le « secteur privé » ; les seules retombées dont nous bénéficions sont les augmentations des tarifs et des impôts.

Les grandes nationalisations ont eu lieu après la seconde guerre mondiale, il y a un tiers de siècle de cela.

Il y a trente-trois ans qu'une certaine catégorie de Français a droit à la retraite à cinquante-cinq ou soixante ans, parfois moins.

Il y a trente-trois ans que rien n'a été fait pour vous à ce sujet.

Notre combat est là, il y a lieu de s'en occuper immédiatement. Il faut nous unir, en dehors des syndicats et partis politiques. Les uns étant trop souvent l'antichambre des autres.

Si nous savons faire front, les gouvernements, quels qu'ils soient, devront céder devant notre détermination à faire aboutir nos revendications honnêtes et réalistes.

Si nous réussissons à mener à bien notre revendication légitime, alors ensemble, nous continuerons l'ouvrage si bien commencé. Un programme chargé nous attend : celui de remettre un peu d'ordre dans la maison, remettre certains citoyens au travail..., supprimer le gaspillage, la dilapidation des deniers publics et corriger certains revenus par trop excessifs.

J'ose espérer que vous serez nombreux à réaliser qu'il est maintenant urgent de sortir de cette indifférence et de cette torpeur qui font de nous des hommes de troisième catégorie.

(*) Conducteur de travaux.

Une réalité dès aujourd'hui

par GILBERT CHOLLIER (*)

BEAUCOUP de monde se préoccupe aujourd'hui de la réduction du temps de travail. Les ministres du travail de la Communauté économique européenne devraient en débattre au cours d'un prochain sommet.

En France, la campagne de sensibilisation et d'action animée par la C.G.T. et la C.F.D.T., les luttes dans les entreprises sur la nécessité de réduire le temps de travail, ont obligé le patronat à ne plus ignorer cette aspiration, ô combien justifiée, des travailleurs.

Les patrons tentent de récupérer nos revendications, non pas pour créer des emplois nouveaux et améliorer les conditions d'existence des travailleurs, mais pour améliorer la productivité et la rentabilité des entreprises.

Par exemple :

● *Dans l'industrie pharmaceutique* : le SNIP a refusé d'introduire les 40 heures dans la convention collective. Par contre, dans certains laboratoires à main-d'œuvre féminine, les patrons récupèrent les besoins légitimes d'assouplissement d'horaires pour instaurer le travail en deux équipes de cinq ou six heures chacune. La semaine de 30 heures payées 30 heures sans compensation !

Ce n'est pas vrai, les femmes, dans l'ensemble, ne veulent pas travailler à mi-temps et ne se contentent pas d'un salaire d'appoint.

Elles veulent travailler 35 heures sans diminution de salaire. Cette mesure une fois décidée conventionnellement, elles décideront, dans chaque entreprise, des modalités de l'application de cette réduction du temps de travail en fonction de leurs besoins.

● *Dans la chimie et le pétrole.* — Selon l'U.I.C., la chimie serait l'un des derniers secteurs concernés par les réductions d'horaires. Diverses dispositions ayant notamment été prises pour les travailleurs postés.

Ce n'est évidemment pas notre point de vue.

Alors que tout le monde reconnaît aujourd'hui que le travail continu perturbe gravement la vie des travailleurs, les patrons de la chimie et du pétrole, préoccupés par la rentabilité des capitaux, ont considérablement étendu cette pratique bien au-delà des raisons techniques qui imposent un fonctionnement sans interruption de diverses installations. Ce n'est pas pour autant qu'ils prennent en considération la semaine de 33 h. 36 réalisée avec l'embauche d'une équipe supplémentaire. Bien que les luttes des travailleurs postés aient, dans quelques entreprises, imposé cette revendication, en général les patrons essaient de la détourner en proposant uniquement des aménagements des cycles de travail, sans pour autant toucher aux horaires.

● *Dans le caoutchouc*, où la semaine de travail se situe encore au-dessus de 41 heures. Les travailleurs de chez Michelin, en France, luttent depuis décembre 1978 contre l'instauration du travail le samedi, que Michelin a réussi à imposer dans les autres usines de la Communauté économique européenne.

Cela montre bien que les intentions patronales n'ont pas les mêmes finalités que les nôtres.

Comme l'a précisé récemment M. Jean Gandois (nouveau P.-D.G. de Rhône-Poulenc S.A. et vice-président de l'U.I.C.) : « *Toute étude de la réduction du temps de travail commence par un examen de son intérêt et de son coût.* »

Ses intentions convergent parfaitement avec celles du patronat français et des autres pays de la C.E.E. Il demeure fondamentalement opposé à toute réduction d'horaires.

S'il reconnaît que la réduction du temps de travail améliore la condition de chacun, il évoque d'hypothétiques diversités de situation et le risque d'une baisse de production pour justifier le maintien des 40 heures et, pourquoi pas, des heures supplémentaires.

Quant aux travailleurs postés en continu, il ne peut faire moins que de reconnaître que la semaine de 33 h. 36, avec la création d'une cinquième équipe que nous revendiquons avec insistance, augmenterait les effectifs de 19 % sans pour autant avoir d'effet négatif sur la productivité. Mais il s'empresse de déclarer « *impossibles de telles mesures vis-à-vis du coût à supporter par les entreprises, à moins que les travailleurs acceptent une réduction de leurs ressources de 15 %* ».

Souhaitable aussi, dit-il, la diminution des astreintes et la diminution du nombre de travailleurs postés, mais pas réaliste avant de nombreuses années !

Ainsi, d'après le patron de Rhône-Poulenc S.A., la réduction du temps de travail, l'amélioration sensible des conditions de travail, le progrès social, du fait de la situation de l'économie nationale, ne sauraient être possibles que d'ici quelques années. Au fait, ne nous a-t-on pas déjà promis cela pour l'an 2000 ?

Pourtant, n'est-il pas urgent de s'orienter, sans attendre, vers une réduction du temps de travail pour tous ?

Aujourd'hui, est-il utopique de demander que les 72 500 femmes de l'industrie pharmaceutique puissent travailler 35 heures ?

C'est vrai qu'elles aspirent à un aménagement plus libre de leurs horaires de travail, et si l'on veut que cela se traduise par une amélioration de leurs conditions de vie et de travail, de toute évidence il faut concrétiser cette aspiration par une réduction du temps de travail sans diminution de la rémunération, et par de nouvelles embauches.

On parle de restreindre les contraintes du travail posté. Or les dispositions actuelles, si elles ne touchent pas au temps de travail, ne peuvent améliorer les conditions de vie. Alors, faut-il en rester là ?

Les 58 200 travailleurs postés de la chimie et du pétrole exigent une semaine de travail de 33 h. 36, sans « *diminution de leurs rémunérations* ».

En effet, le travail posté restera toujours une contrainte qui se paie, et pas seulement en réduction du temps de travail, comme le préconise M. Gandois. La récupération de la force de travail coûte plus cher pour un travailleur posté que pour un travailleur à horaire normal.

Ce travailleur posté ne mérite-t-il pas un meilleur confort dans son logement ?

Ne faut-il pas améliorer les conditions de ses repos et de ses loisirs ?

En fonction de la dégradation physiologique et physique de son état de santé formellement reconnu par le corps médical, n'a-t-il pas besoin de soins supplémentaires ?

Cela apparaît normal. Mais la satisfaction de ces besoins dans la société actuelle coûte cher. C'est pourquoi il faut maintenir, y compris avec la réduction du temps de travail, le paiement de la contrainte du travail posté, en plus du salaire correspondant à sa qualification.

D'autre part, l'application des 33 h. 36 doit, pour assurer une amélioration des conditions de travail, se réaliser avec l' « embauche » d'une équipe supplémentaire.

Il est à noter que cette mesure dans la chimie et le pétrole créerait immédiatement environ 11 000 emplois.

Quant au coût, M. Stoléru, qui préconise la cinquième équipe, indiquait dans *les Echos* du 9 janvier 1979, que la facture, en tenant compte des effets induits dans la chimie et le verre, ne dépasserait pas 5 %. M. J. Gandois doit sans doute volontairement grossir le coût quand il évalue la note à 19 % du montant des salaires !

Quoi qu'il en soit, compte tenu des profits réalisés par les multinationales de la chimie, de la pharmacie, du pétrole et du caoutchouc, ce progrès social est possible.

Il s'agit donc, pour le patronat, de faire un choix entre le progrès social et les contraintes de la politique de redéploiement et d'abandon national.

Aussi, M. Gandois, dans son étude sur la réduction du temps de travail s'est bien gardé d'aborder la finalité de son groupe, de peur, sans doute, qu'apparaissent les contradictions dans ses positions.

En effet, à Rhône-Poulenc, il n'y a pas eu de réduction hâtive et massive du temps de travail, mais, depuis 1974, dix mille salariés ont dû quitter le groupe, neuf mille autres vivent aujourd'hui dans l'angoisse de perdre leurs emplois et de se trouver au chômage, ou encore de quitter leur ville ou leur région, parce que leurs emplois auront été supprimés ou bien leurs ateliers, leurs usines fermés.

Cette situation dans le groupe Rhône-Poulenc n'est pas étrangère à l'accès de M. Jean Gandois à la tête de cette puissante multinationale dont il a été chargé d'assurer le redressement financier.

Les travailleurs profitent-ils de la puissance financière des multinationales et de l'évolution du progrès technique ?

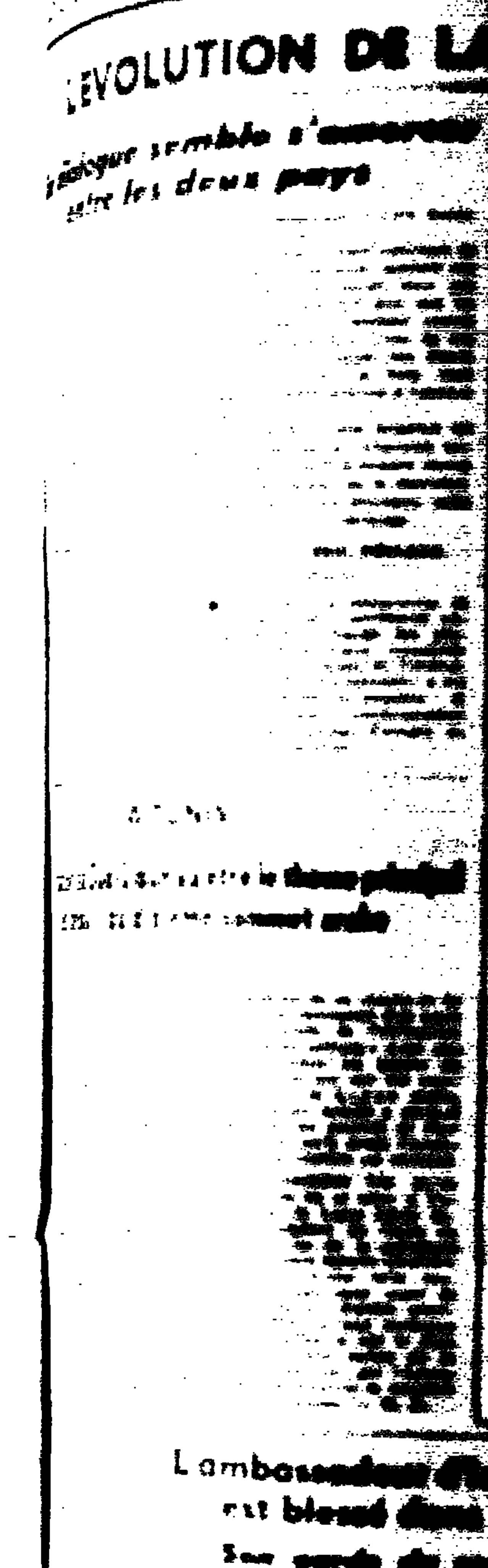
Le progrès technique, la croissance des entreprises, n'ont pas entraîné « obligatoirement » une réduction globale de la durée et de la pénibilité du travail. Au contraire, les entreprises, en augmentant l'exploitation de la force de travail des salariés, grossissent ainsi leur masse de plus-value, afin d'élever leur taux de profit. Cela nous conduit à préciser que la stratégie de redéploiement des multinationales pour augmenter leurs profits, rentabiliser au mieux leur capital, repose sur une aggravation de l'exploitation des travailleurs.

Seule la lutte des travailleurs peut en réduire le degré. Il est bon de se souvenir qu'il a fallu les grands mouvements de 1919 pour imposer aux capitalistes le vote de la loi de 8 heures et les luttes de 1936 avec la victoire du Front populaire pour imposer les 40 heures et les congés payés.

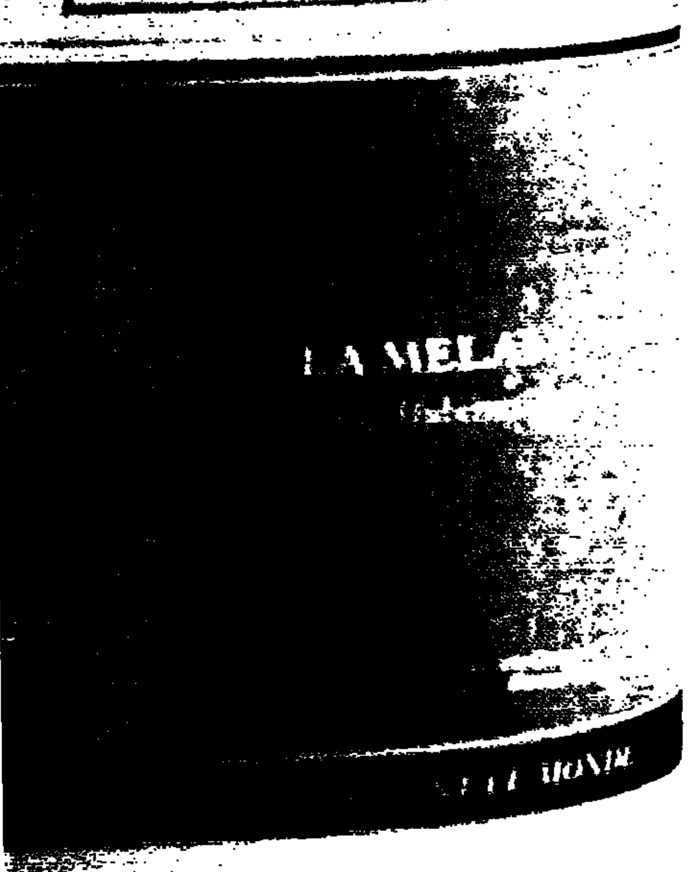
La réduction du temps de travail est aujourd'hui nécessaire pour améliorer la situation de l'emploi et les conditions de vie, elle est indispensable pour promouvoir le progrès économique et social.

Oui, les 35 heures pour tous et les 33 h. 36 sans diminution de salaire avec l'embauche d'une cinquième équipe pour les postés sont possibles !

★ Secrétaire de la Fédération nationale des industries chimiques C.G.T.



Non aux 35 heures





Le Monde

étranger

L'ÉVOLUTION DE LA CRISE ENTRE TÉHÉRAN ET WASHINGTON

Un dialogue semble s'amorcer entre les deux pays

(Suite de la première page.)

L'imam Khomeiny observe le silence depuis trois jours. Or rien n'est décisif sans son accord ou sa désapprobation. N'a-t-il pas désavoué publiquement et sans ménagement tour à tour l'ancien gouvernement Bazargan et l'actuel Conseil de la révolution toutes les fois qu'une initiative prise ne lui convenait pas ?

L'impression dominante est que le Conseil de la révolution serait disposé à négocier. Il l'a démontré en invitant, il y a quelques jours, deux émissaires américains à venir à Téhéran. Mais l'organe suprême de la révolution est divisé entre modérés et radicaux ; le rapport de force entre les deux groupes est éminemment instable. Il a été et demeure à la merci d'un événement d'ordre intérieur ou extérieur. Une déclaration intempestive du président Carter ou une flambée anti-américaine en Iran ne manquerait pas de faire prévaloir la volonté des radicaux. Ces derniers ne sont pas pressés de mettre un terme à l'épreuve de force qui leur sert à rallier la population à leurs thèses et à ouvrir la voie à des bouleversements d'ordre économique et social.

L'esprit apparemment conciliant de la diplomatie iranienne, ajoutent ces observateurs, ne devrait donc pas faire illusion, d'autant plus que les dirigeants ont parallèlement comme objectif de faire sortir l'Iran de son isolement, de présenter des thèses intransigeantes sur le fond, mais acceptables dans la forme à l'opinion mondiale.

C'est peut-être cette exigence qui a rendu possible le compromis tactique et sans doute provisoire réalisé au sein du Conseil de la révolution. En tout cas, l'imam Khomeiny veille à empêcher tout « dérapage ».

ÉRIC ROULEAU.

● *Précision.* La déclaration de M. Lionel Jospin, secrétaire national du P.S. chargé des problèmes internationaux, consacrée à l'affaire des otages de Téhéran (*le Monde* du 14 novembre) a été citée de façon incomplète, et comportait une condamnation formelle des prises d'otages en toutes circonstances.

L'ambassade américaine : un nouveau « centre de pouvoir » ?

De notre envoyé spécial

Téhéran. — L'ambassade américaine est devenue, depuis une dizaine de jours, une sorte de but de pèlerinage. Du matin au soir, des groupes compacts d'étudiants, d'ouvriers en salopette, de soldats, de marins, d'aviateurs en uniforme, de fonctionnaires en complet-veston, défilent dans l'avenue Taleghani pour stationner face à l'entrée du « *nid d'espions* » où sont détenus les diplomates américains. Le mardi 13 novembre, ils étaient plus nombreux — quelques milliers — plus véhéments que d'habitude, pour conspuer le président Carter et dénoncer l'impérialisme.

Séparés de la foule qui ne cesse de scander des slogans, le poing menaçant, journalistes, photographes, cameramen, sont agglutinés autour du massif portail de fer forgé, en attendant une hypothétique conférence de presse. Au signal donné, ils devront remettre, à travers les barreaux, leur carte d'identité avant d'être appelés nominalement à franchir le seuil, l'un après l'autre. Soumis à de nouvelles vérifications d'identité et à des fouilles systématiques, le journaliste est alors escorté jusqu'à l'entrée de la bibliothèque qui sert aux occupants de salle de conférence.

Le silence est de règle. Les étudiants chargés de la sécurité refusent d'échanger même des formules de politesse avec leurs invités. Leur froideur est parfois teintée d'hostilité. La presse occidentale a mauvaise réputation ici. Ne « *déforme-t-elle pas systématiquement* » le sens des événements qui se déroulent en Iran ? Américains et Anglais (les Soviétiques sont d'une étonnante discrétion) paraissent être les plus détestés ; les Français, comme les autres, sont ignorés.

Les responsables des « *étudiants musulmans fidèles à l'imam Khomeiny* » qui occupent l'ambassade ne méprisent pas pour autant la publicité et paraissent ne rien ignorer de ses techniques. Leurs communiqués, les photocopies de documents confidentiels saisis dans les archives de l'ambassade, sont régulièrement distribués. Tenant des conférences de presse quasi quotidiennes, ils se plient volontiers aux exigences des photographes et des opérateurs de télévision.

Assis derrière une table rectangulaire, face aux journalistes, ils sont généralement quatre à répondre aux questions avec un luxe de précautions digne d'hommes politiques chevronnés. Les questions sont soumises par écrit, les réponses enregistrées sur magnétophone. Le journaliste n'a pas le droit de demander une précision supplémentaire ou un quelconque éclaircissement, on connaît bien la « ruse » des représentants de la presse occidentale...

Mardi, pour la première fois, un religieux, Hodjatislam Khoyeni, considéré comme l'inspirateur, sinon comme l'organisateur de l'opération, a présidé, répondant seul aux questions. Deux nouvelles affiches ornent les murs déjà recouverts d'abondants graffiti : « *Non à la négociation* », « *Une seconde révolution plus grandiose que la première a commencé* ». Sur un ton qui ne souffre pas la contestation, le dignitaire religieux signifie aux journalistes qu'ils n'obtiendront aucune précision sur le nombre, l'identité ou la nationalité des otages, en attendant que le chah soit restitué à l'Iran...

Se référant à des déclarations de MM. Bani Sadr et Sadegh Ghotbzadeh, tous les deux membres du Conseil de la révolution, un journaliste demande si les étudiants n'admettraient pas, eux aussi, une éventuelle négociation avec les Etats-Unis. « *Non* », répond M. Khoyeni. « *Chacun a droit à ses opinions, et les étudiants qui ont la leur n'ont pas l'intention de renoncer...* »

Sous le haut patronage de l'imam Khomeiny, l'ambassade américaine est peut-être déjà l'un des multiples « *centres du pouvoir* » qui sévissent dans un pays encore en proie aux convulsions révolutionnaires... — E. R.

Moscou s'abstient prudemment de commentaires

De notre correspondant

Moscou. — L'embarras soviétique est manifeste dix jours après l'occupation de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran. La presse n'a encore publié aucun commentaire ; elle se contente de reproduire des dépêches de l'agence Tass qui donnent une information sinon rigoureuse, du moins très mesurée sur la situation. Seules les émissions de radio à destination de l'étranger, notamment du Proche-Orient, auraient manifesté une certaine sympathie pour les occupants de l'ambassade, ce qui a provoqué une protestation officielle des Américains. Mais ces émissions ne sauraient être considérées comme la voix « *officielle* » de l'U.R.S.S.

Cette prudence s'explique : les Soviétiques ont toujours eu du mal à analyser la révolution iranienne et à prévoir le déroulement des événements. Ignorant d'abord le mouvement, puis reportant, au dernier moment, sur l'imam Khomeiny le soutien qu'ils apportaient au chah, satisfaits de la chute du régime proaméricain, puis inquiets du renforcement de l'intégrisme musulman, ils n'ont pas pu débarrasser leurs relations avec le nouveau régime d'une ambiguïté fondamentale.

Tout en souhaitant des « *relations de bon voisinage* » avec l'Iran, ils avaient lancé, récemment, par l'intermédiaire d'un de leurs commentateurs politiques des plus influents, une sévère mise en garde contre le fanatisme religieux. Dans la mesure où la chute du régime impérial représentait un grave revers pour la politique américaine, elle ne pouvait que réjouir les Soviétiques ; mais en même temps ils étaient préoccupés par la création d'une zone d'instabilité à leurs frontières méridionales.

La nouvelle dégradation des relations américano-iraniennes devrait certes les satisfaire, mais ils ne sont pas insensibles aux violations des règles de la vie internationale dont ils pourraient être un jour les victimes. Ils n'ont pas oublié le précédent de la radio iranienne diffusant une philippique de l'iman Khomeiny contre le communisme athée, quelques instants seulement après son entretien avec l'ambassadeur soviétique. Même si les conséquences politiques et humaines de cet « incident » ne sont pas comparables avec l'occupation d'une mission diplomatique, il ne s'agissait pas moins d'une violation caractérisée des usages diplomatiques. — D. Vt.

« LA LETTRE DE LA NATION » : du grand banditisme.

« Persépolis rimait avec police. Chacun a voulu l'ignorer.

» Khomeiny rime avec ignominie. Personne ne peut l'ignorer.

» Le chah gouvernait en torturant. L'ayatollah torture sans gouverner.

» Ce qui manque le moins, ce sont les formules. Ce qui manque le plus, ce sont les solutions. C'est pourquoi sans doute tous les gouvernements préfèrent bégayer plutôt que parler...

» Le gouvernement français s'est mis dans la situation de ne pouvoir rien dire du tout. S'il condamne Khomeiny, pourquoi l'a-t-il aidé ? S'il excuse Khomeiny, comment se justifie-t-il ? Quelle étrange réussite que d'apparaître perdant dans tous les cas de figure ! Se blottir dans les bras de l'Europe des Neuf, qui, elle-même, se cherche sans se trouver, n'y changera rien...

» La prise d'otages américains à Téhéran relève purement et simplement du grand banditisme. Elle doit, au-delà de toutes considérations politiques, être traitée comme telle. Ne parlons même pas de la violation des règles de l'immunité diplomatique, mais plutôt de morale. Même pas de morale internationale, mais de morale tout court. »

(PIERRE CHARPY.)

M. DEDIJER SOUHAITE QUE LE « TRIBUNAL RUSSELL » JUGE LE CHAH

(De notre correspondant.)

Belgrade. — M. Vladimir Dedijer, président du « tribunal Russell », a informé M. Bani Sadr, le nouveau responsable de la diplomatie iranienne, de son intention de convoquer ce « tribunal » pour juger le chah pour ses atteintes aux droits de l'homme depuis 1970. M. Dedijer a adressé dans ce sens un message à M. Sadr le 13 novembre par l'intermédiaire de l'ambassade iranienne à Belgrade. Au cas où son projet, pour une raison ou pour une autre, ne recueillerait pas le consensus des membres du « tribunal », M. Dedijer se déclare prêt à prendre part en son nom personnel aux travaux de tout tribunal international qui serait constitué pour juger l'ancien souverain.

La dernière réunion du « tribunal Russell » date de janvier 1979, lorsqu'il s'était occupé à Cologne des atteintes aux droits de l'homme en Allemagne fédérale — P. Y.

A TUNIS

La situation au Sud-Liban va être le thème principal des débats du dixième sommet arabe

De notre correspondant

Tunis. — Les ministres arabes des affaires étrangères se réunissent ce mercredi 14 novembre pour mettre au point l'ordre du jour du dixième sommet, qui se tiendra du 20 au 22 novembre à Tunis, nouveau siège de la Ligue arabe.

Le problème du rétablissement de la paix au Sud-Liban doit être au premier rang des préoccupations des chefs d'Etat, dont la conférence se tient d'ailleurs à la demande du gouvernement de Beyrouth. On pense que les négociations en cours entre Libanais, Syriens et Palestiniens pourraient trouver leur conclusion lors de la réunion des chefs de diplomatie, qui seraient en mesure de présenter une position commune au sommet.

Outre l'examen des derniers développements de la situation au Proche-Orient, les ministres des affaires étrangères se pencheront sur les problèmes suivants :

— L'évolution du dialogue euro-arabe. Il s'agirait principalement d'envisager les moyens de débloquer la situation créée par le boycottage de l'Egypte par les pays arabes ;

— La coopération arabo-africaine, et principalement la fixation des dates des réunions des ministres des affaires étrangères et du futur sommet arabo-africain ;

— Les relations économiques interarabes. Depuis la dernière session, cet été, en Tunisie du conseil économique et social de la Ligue, les experts travaillent à la mise au point d'une stratégie commune ;

— La poursuite de l'application des sanctions contre l'Egypte décidées en avril dernier à Bagdad et que les pays du Front de la fermeté veulent plus strictes et plus rapides.

La coopération arabe avec Malte d'une part, Haïti et le Nicaragua d'autre part, la situation financière de la Ligue et le projet de réforme de sa charte et de ses structures devraient être aussi discutés. L'étude de l'utilisation de « *l'arme du pétrole* » n'est pas mentionnée dans les points de l'ordre du jour qui ont été communiqués par la Ligue arabe, mais M. Yasser Arafat a déclaré dernièrement au journal *Al Fajr* d'Abou-Dhabi qu'il avait l'intention de la soumettre au sommet.

C'est la première fois qu'un sommet arabe va se tenir à Tunis, siège de la Ligue arabe depuis son transfert du Caire en avril à la suite de la signature du traité de paix égypto-israélien. L'organisation d'une telle rencontre n'est pas sans poser de sérieux problèmes d'ordre pratique à la Tunisie aux modestes moyens, même si sur le plan financier les pays riches de la Ligue, à commencer par l'Arabie Saoudite, vont couvrir la majeure partie des dépenses. — M. D.

L'ambassadeur d'Israël à Lisbonne est blessé dans un attentat

Son garde du corps a été tué

Lisbonne (A.F.P.). — L'ambassadeur d'Israël au Portugal, M. Ephraïm Eldar, cinquante-cinq ans, a été victime d'un attentat mardi matin 13 novembre, alors qu'il entrait dans son ambassade située dans la périphérie de la capitale.

M. Eldar n'a été que légèrement blessé au bras droit, mais son garde du corps, de nationalité portugaise, a été mortellement touché. Contrairement aux informations données mardi matin (nos premières éditions du 14 novembre), son chauffeur n'a pas été tué, mais blessé à la face et à l'abdomen, comme l'ont été une passante et le policier en faction devant l'ambassade.

L'attentat, commis à l'aide d'armes automatiques et de grenades, n'a pas été revendiqué. Le premier ministre, Mme Maria de Lurdes Pintassigio a fait part part de sa « *consternation* » et de sa « *tristesse* », et le ministre des affaires étrangères devait se rendre, mardi après-midi, au chevet de l'ambassadeur.

Israël a une ambassade à Lisbonne depuis le mois de mai 1977, mais au moment de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays, le Portugal n'avait pas envoyé de représentant en Israël. Les 2 et 3 novembre, M. Arafat, venu prendre part aux travaux de la « Conférence mondiale de solidarité avec le peuple arabe », avait été reçu à Lisbonne par les principaux dirigeants politiques du pays, le premier ministre et le président de la République.

A Jérusalem, de sources proches du ministère des affaires étrangères, on établit un lien direct entre cette visite et l'attentat de ce matin : « *Il n'existe pas de pays européen qui, pour avoir consenti à l'ouverture d'un bureau de l'O.L.P. ou avoir accueilli des leaders de cette organisation, n'ait eu à subir dans sa chair peu de temps après les méfaits du terrorisme palestinien* », ont souligné ces sources.

● *M. Yasser Arafat*, président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, a fait le mardi 13 novembre une brève visite à Moscou au cours de laquelle il a été reçu par M. Gromyko, ministre des affaires étrangères, et par M. Ponomarev, secrétaire et chef de la section internationale du comité central. Selon l'agence Tass, l'entretien a porté sur la situation au Proche-Orient, et « *une importance particulière a été attachée à la garantie des droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et à la fondation d'un Etat national* ».

Le président de l'O.L.P. a par ailleurs démenti, dans un entretien avec l'agence Tass, que son organisation soit impliquée dans l'attentat commis à Lisbonne contre l'ambassadeur d'Israël. — *(Corresp.)*

La tension en Cisjordanie

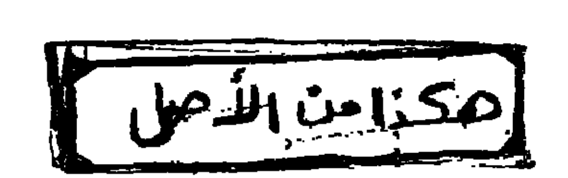
UNE VINGTAINE DE MAIRES ONT PRÉSENTÉ LEUR DÉMISSION

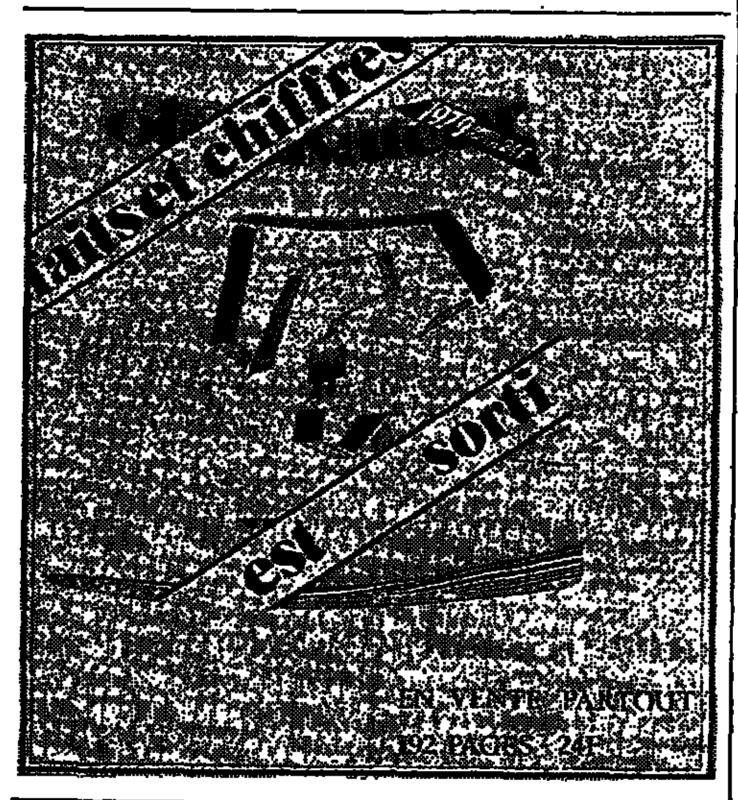
Jérusalem *(Reuter)*. — Une vingtaine de maires palestiniens des territoires occupés ont donné, mardi 13 novembre, leur démission pour protester contre la menace d'expulsion qui pèse sur le maire de Naplouse, M. Bassam Chaka.

Cependant, une délégation de personnalités palestiniennes, conduite par le maire de Gaza, M. Rachid Chaoua, a rencontré, mardi, le général Ezer Weizman. Elle est sortie de cette entrevue avec le sentiment que la crise, ouverte par la décision israélienne, pourrait être résolue.

La délégation a demandé au ministre israélien de la défense de relâcher M. Chaka jusqu'à ce que la Cour suprême statue sur l'arrêté d'expulsion pris à son encontre, et de permettre au maire de Naplouse de démentir publiquement par voie de presse les accusations portées contre lui.

« *M. Weizman a paru sensible à notre enquête et a promis de donner sa réponse mercredi, après avoir consulté M. Menahem Begin* », a déclaré le maire de Gaza.





AFRIQUE

LA NÉGOCIATION SUR LE ZIMBABWE-RHODÉSIE

Londres menace le Front patriotique de conclure un accord avec le seul gouvernement de Salisbury

De notre correspondant

Londres. — Dans un ultime effort pour sauver de l'échec la conférence constitutionnelle sur le Zimbabwe-Rhodésie, le gouvernement de Londres multiplie ses pressions sur le Front patriotique pour l'amener à accepter les propositions britanniques sur l'organisation de la période transitoire. A cette fin, lord Carrington, président de la conférence et chef de la délégation britannique, a recours à la vieille tactique dite « du bâton et de la carotte ».

Ainsi, à la Chambre des lords, le ministre britannique a clairement donné à entendre, le mardi 13 novembre, que, faute d'un accord « *à trois* », le gouvernement de Londres se résignerait à ce qui est appelé ici la « *solution de seconde classe* », c'est-à-dire à un accord bilatéral avec le gouvernement Muzorewa. « *Nous ne pouvons pas permettre au mieux de devenir l'ennemi du bien* », a-t-il dit, en ajoutant : « *L'accord s'étant fait sur l'application de la règle de la majorité et sur la fin de la rébellion contre l'autorité britannique, il n'est pas question de revenir en arrière.* »

Le gouvernement britannique ne peut, en effet, accepter que ceux qui refusent de se soumettre à l'épreuve électorale sous l'autorité britannique puissent décider unilatéralement de laisser la Rhodésie dans son présent état d' « *illégalité* ». Tout en admettant que, pour le *Front patriotique, la décision est* difficile, lord Carrington a déclaré qu'elle devrait être prise « *très vite* ». Il a ainsi réitéré son avertissement de samedi dernier, considéré par *les Africains comme un* « *ultimatum* » selon lequel, faute d'une réponse positive du Front patriotique dans « *un ou deux jours* », la conférence échouerait et le gouvernement britannique devrait rechercher un accord dont le Front patriotique serait exclu.

En fait, ce délai limite est pratiquement atteint et, dès l'adoption définitive par les deux Chambres du projet de loi sur la Rhodésie, le gouvernement va être en mesure de passer à l'action. Il pourra, d'une part, envoyer immédiatement un gouverneur britannique à Salisbury exerçant tous les pouvoirs administratifs et militaires et chargé de l'organisation des élections et, d'autre part, lever partiellement les sanctions contre la Rhodésie.

Un jeu risqué

Le « *poker diplomatique d'enfer* », mené par lord Carrington, est plein de risques, car un gouverneur britannique *envoyé avant un cessez-le-feu* pourrait bien se trouver engagé dans une action militaire contre le Front patriotique. L'opposition travailliste n'a pas manqué de souligner *cette dangereuse éventualité contre*disant l'engagement pris par le gouvernement britannique à la conférence du Commonwealth de Lusaka, selon lequel les troupes britan*niques ne seraient jamais impliquées* dans les opérations en Rhodésie.

Le *Times*, se faisant l'écho des milieux officiels, estime cependant, dans son éditorial, que le gouvernement doit courir le risque d'envoyer du personnel militaire et policier, ne serait-ce que pour démontrer au Front patriotique que les élections ne seront pas, comme il le prétend, « *contrôlées* » par ses adversaires.

Le gouvernement de Londres ne désespère pas encore d'arriver, d'ici la fin de la semaine, à un accord « *à trois* ». Tard dans la soirée de mardi, les représentants de la délégation britannique et les membres du Front patriotique s'efforçaient, dans de longues discussions, de réduire l'écart séparant leurs points de vue. La « carotte » offerte au Front patriotique consiste à élargir le rôle du contingent du Commonwealth appelé à superviser le cessez-le-feu, et, d'autre part, à placer les guérilleros sur un pied d'égalité avec les forces régulières sous l'autorité du gouverneur général.

En outre, le gouvernement britannique prévoit que le contingent du Commonwealth resterait en Rhodésie après les élections, jusqu'à l'installation *d'un nouveau gouvernement* et à la déclaration d'indépendance, ce qui préserverait le Front patriotique, s'il gagnait les élections, du risque d'un coup de force de ses adversaires.

HENRI PIERRE.

● *Les autorités militaires de Salisbury* ont annoncé mardi 13 novembre que soixante-six personnes ont été tuées ces derniers jours. Il s'agit de maquisards du Front patriotique et de *six civils noirs tués par les guérilleros*. — *(Reuter.)*

LE PROBLÈME NAMIBIEN

Pretoria envoie une délégation aux pourparlers de Genève

De notre correspondante

Johannesburg. — L'Afrique du Sud a finalement accepté de prendre part aux consultations organisées, du 12 au 15 novembre, à Genève, par les Nations unies sur le projet d'établissement d'une zone démilitarisée de part et d'autre des 1 500 km de frontière entre la Namibie d'une part, l'Angola et la Zambie de l'autre.

Après avoir, en partie, obtenu satisfaction sur son exigence que les partis politiques namibiens autres que le mouvement de guérilla SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) soient invités, le gouvernement de Pretoria a dépêché mardi *soir 13 novembre* à Genève une délégation conduite par le secrétaire aux affaires étrangères, M. Brand Fourie, accompagné du chef de l'armée sud-africaine en Namibie, le général Jan Geldenhuys.

Les cinq principaux partis « *internes* » de Namibie — l'Alliance démocratique de la Turnhalle, Aktur, le Front national *namibien*, la *SWAPO-démocrate* et le parti fédéral — ont également envoyé des délégations à Genève, mais ont indiqué qu'ils n'accepteraient d'y rester qu'à condition d'être traités sur un pied d'égalité avec la SWAPO de M. Sam Nujoma.

En ne dépêchant pas à Genève son ministre des affaires étrangères, M. Pik Botha, le gouvernement sud-africain a voulu minimiser la portée des discussions. M. Fourie a d'ailleurs précisé à son départ qu'il entendait obtenir plus d'informations sur la zone démilitarisée et sur la supervision des bases de guérilla de la SWAPO pendant la période précédant l'organisation d'élections supervisées par l'ONU dans le territoire.

On estime en effet à Pretoria qu'aucune initiative ne pourra être prise concernant la Namibie avant de mieux connaître l'évolution du conflit rhodésien. Le gouvernement sud-africain, qui n'a jamais caché sa préférence pour une solution « interne » à Windhoek, souhaite d'abord voir le sort réservé à l'expérience similaire menée à Salisbury par l'évêque Muzorewa avant de trop s'engager en Namibie.

Sur le fond du problème posé à Genève, l'Afrique du Sud a déjà exprimé de sérieuses réserves au sujet de la création d'une *zone démilitarisée de 1 500 km* de long et de 100 km de large, qu'elle juge insuffisante, sans contrôle international sur les bases de guérilla en Angola et en Zambie.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

DIPLOMATIE

AU GROUPE NUCLÉAIRE DE L'OTAN

Le freinage du plan de modernisation par les Pays-Bas fait l'objet de vives critiques

La Haye *(A.F.P.)*. — La première journée de la réunion, mardi 13 novembre, du groupe des plans nucléaires de l'OTAN a été consacrée — indique-t-on de source diplomatique — à une « *franche discussion* » entre les *ministres de la défense* membres de cette institution (à laquelle la France n'appartient pas). Cet euphémisme indique que de vives critiques ont été adressées au ministre néerlandais, dont la position tend à réduire et à retarder l'implantation en Europe de cinq cent soixante-douze nouvelles fusées atomiques américaines (*le Monde* du 10 novembre).

L'offensive a été lancée par le ministre britannique, M. Pym, soutenu par le ministre ouest-allemand, M. Apel, *qui a exigé* que l'alliance prenne en décembre à Bruxelles, au cours de la session des ministres des affaires étrangères, une décision « *parfaitement claire* » en faveur de la modernisation des armes atomiques en Europe.

La position des Pays-Bas exprimée par M. Schotten tend à repousser la décision tant que des négociations avec Moscou *sur* les armes *nucléaires* en Europe, dans le cadre d'éventuelles négociations SALT 3, n'auront pas été engagées. Le déploiement, selon La Haye, *devrait être décidé seulement* si des négociations avec Moscou échouaient.

Selon M. Pym, la décision doit être prise rapidement et surtout avant les élections, en *1981*, aux Etats-Unis et en République fédérale allemande, qui pourraient retarder la modernisation. Londres estime également qu'il faut profiter du soutien actuel du gouvernement italien aux plans de l'OTAN et de celui escompté du gouvernement belge. Pour le ministre britannique, il ne saurait donc être question d'adopter des amendements au plan de modernisation, comme le souhaitent les Pays-Bas.

Le plan de l'OTAN porte sur cinq cent soixante-douze fusées, dont la *répartition* projetée était mardi la suivante : R.F.A., 108 fusées Pershing-2 et 96 missiles de croisière ; Grande-Bretagne, 160 missiles de croisière ; Italie, 112 ; Pays-Bas, 48, et Belgique, 48. Le coût du programme atteindrait 5 milliards de dollars (21 milliards de francs).

A TRAVERS LE MONDE

Brésil

● UN ESSAI NUCLEAIRE sera prochainement effectué par le Brésil, a annoncé l'éditorialiste américain Jack Anderson dans un article publié ce mercredi 14 novembre à Washington. Le journaliste cite des sources des services de renseignement des Etats-Unis. — *(A.F.P.)*

Espagne

● M. GROMYKO, ministre soviétique des affaires étrangères, se rendra en visite à Madrid du 19 au 21 novembre. — *(A.F.P.)*

Ouganda

● DES TRACTS CIRCULANT A KAMPALA annoncent la formation d'un Mouvement démocratique clandestion de l'Ouganda, favorable à l'ancien président Yusuf Lule. Le mouvement, qui réclame le retour au pouvoir de M. Lule, mis à l'écart en juin dernier par M. Godefrey Binaisa, exige en outre le rétablissement de la Constitution de 1962, abrogée par l'ancien président Milton Obotè, en 1967. — *(A.F.P.)*

Roumanie

● UN JOUEUR DU DYNAMO DE BUCAREST, Alexandre Satmareanu, vingt-huit ans, aurait profité du match de coupe de l'U.E.F.A. disputé mercredi 6 novembre contre l'Eintracht Francfort pour demander l'asile politique à la R.F.A. La nouvelle n'a toutefois pas été confirmée par les autorités allemandes. — *(A.F.P.)*

El Salvador

● LES FORCES POPULAIRES DE LIBERATION, un groupe de guérilla d'extrême gauche, ont tué onze personnes soupçonnées d'appartenir à l'organisation d'extrême droite, aujourd'hui dissidente, ORDEN, apprend-on, le mercredi 14 novembre. Les assassinats ont eu lieu dans deux villes différentes. En particulier six pères ont été tués, le mardi 13 novembre à El-Tule, à 170 kilomètres au nord-ouest de San-Salvador. Les cinq autres victimes habitaient le *village de* Jutia-Pa, proche d'El-Tule. — *(U.P.I.)*

Tunisie

● LE DOCTEUR SADOK MOKADDEM a été réélu, président de l'Assemblée nationale le mardi 13 novembre, lors de l'ouverture officielle de la cinquième législature. Il était seul candidat à ce poste qu'il occupe sans discontinuer depuis 1965. La *commission* de vérification des mandats de l'Assemblée a entériné le résultat des élections législatives du 4 novembre pour vingt des vingt-deux circonscriptions. *Pour* les circonscriptions de Kairouan et de Gabès, elle a décidé d'ouvrir une enquête à la suite de plaintes formulées sur la régularité du scrutin.

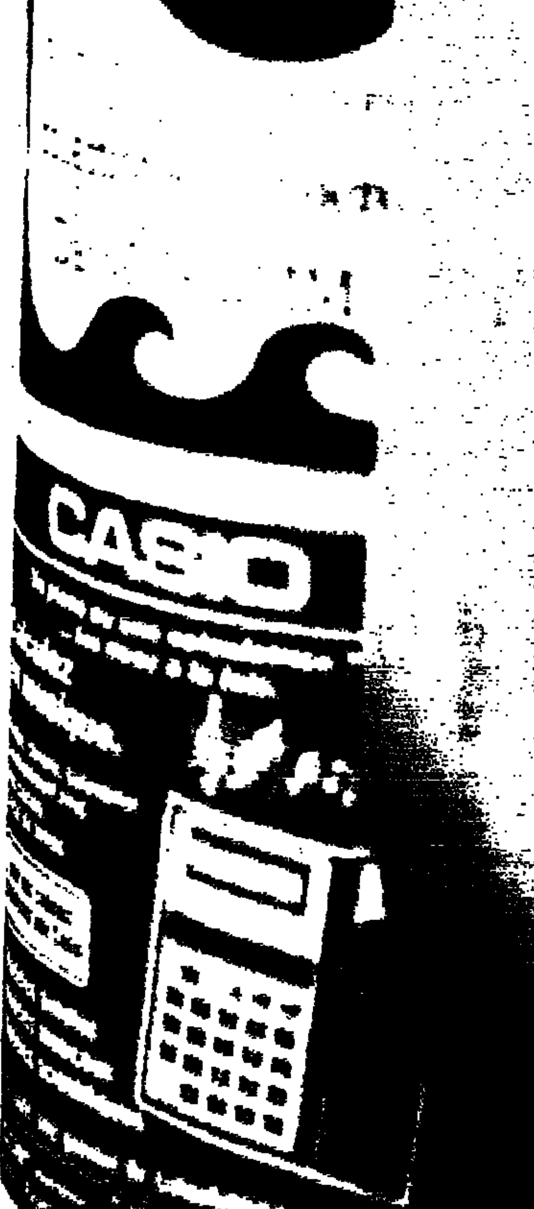
Union soviétique

● L'ARRESTATION DU FILS DU CHAMPION D'ECHECS VIKTOR KORTCHNOI, mardi *13 novembre* à Moscou, est annoncée de source dissidente. M. Igor Kortchnoï (dix-neuf ans) veut, comme sa mère Bella, émigrer pour retrouver son père, resté à l'Ouest depuis *1976*. Ancien étudiant de l'Institut polytechnique de Leningrad, M. Igor Kortchnoï avait dû, selon sa mère, abandonner ses études en raison de la situation de sa *famille*. *Mais* il risquait d'être appelé à l'armée, ce qui pourrait rendre encore plus dificile son émigration, car il y a alors un délai d'attente de six ans après le service. — *(A.F.P.)*









EUROPE

Espagne

L'ENLÈVEMENT DE M. JAVIER RUPEREZ

L'ETA politico-militaire réclame la libération de cinq prisonniers politiques

De notre correspondant

Madrid. — L'ETA politico-militaire a fait connaître, le mardi 13 novembre, ses conditions pour la libération de M. Javier Ruperez, le secrétaire des relations internationales de l'U.C.D., enlevé dimanche à Madrid. Elle exige la libération de cinq prisonniers politiques basques atteints d'affections diverses et la création d'une commission d'enquête sur la violence institutionnalisée.

On est loin de la plate-forme revendicative exposée dans le premier communiqué de l'organisation. Les « Polis-milis » avaient demandé alors l'amnistie de tous les prisonniers politiques basques, le départ des forces de police, et l'intégration de la Navarre à la communauté autonome d'Euskadi. Mais ils ne disaient pas que la libération de M. Ruperez dépendait de l'application de ces trois points. Ils annonçaient un nouveau communiqué pour préciser dans quelles conditions serait relâché leur otage. C'est ce qu'ils ont fait mardi.

Or, le « non au chantage » formulé par la quasi-totalité des partis politiques — et appuyé par la presse de mardi — répondait aux revendications maximums des séparatistes. Chacun a expliqué avec force détails pourquoi les problèmes de la Navarre, de l'amnistie et de la police n'étaient pas négociables. Mais, voici que les exigences des « Polis-milis » sont beaucoup plus limitées.

« Quelles que soient les conditions »

« Le gouvernement n'a pas l'intention de répondre », a indiqué mardi soir le secrétaire d'État à l'information, M. Josep Melia. La veille, le comité exécutif de l'U.C.D. avait déjà repoussé toute négociation *« quelles que soient les conditions »* posées par les ravisseurs. Ceux-ci se sont étonnés qu'une négociation soit refusée avant même que leurs exigences soient connues. Il s'agit là d'une *« attitude irresponsable »*, ont-ils dit dans leur communiqué de mardi, *« susceptible de mettre en danger la vie de Javier Ruperez »*. Cette dernière phrase est la seule menace formulée jusqu'à présent.

Que le gouvernement s'abstienne de réaffirmer la position intransigeante affichée la veille par la direction de l'U.C.D. est peut-être un indice. Une seule concession lui est demandée : la libération de cinq « Etarras » malades. Donnera-t-elle lieu à une tractation de coulisse ? C'est ce qui s'est produit l'été dernier pendant la « *guerre des vacances* » si l'on en croit les hommes politiques proches de l'ETA politico-militaire. Ceux-ci affirment en effet que des contacts indirects avaient été pris avec le gouvernement pour que la campagne terroriste cesse en échange d'une modification des conditions de détention des « Etarras » emprisonnés à Soria. Le gouvernement a nié l'existence de tels contacts. Pourtant, il avait alors cédé sur un point : la police avait cessé de surveiller directement les prisonniers basques. Cette fois, pourtant, il sera difficile de tenter de composer avec les « Polis-milis ». Non seulement à cause des positions publiques déjà prises, mais parce qu'une grande partie de la presse et de la classe politique estime que l'époque des concessions est terminée.

Les ravisseurs de M. Ruperez demandent que soit créée une commission d'enquête et ils en laissent l'initiative au conseil général basque. Celui-ci, disent-ils, devrait être composé de représentants de toutes les forces politiques et syndicales d'Euskadi et devrait examiner les dénonciations de tortures présentées ces temps derniers. En d'autres circonstances, le conseil général basque ne serait sans doute pas opposé à la création d'une telle commission. Il en avait déjà constitué une voici quelques mois pour visiter la prison de Soria. Mais il peut difficilement céder à un chantage, nous a affirmé un des membres du conseil.

De nombreux journaux ont rappelé l'affaire Aldo Moro pour démontrer que la fermeté était la seule attitude possible. *« La République italienne en est sortie renforcée »*, écrit l'un d'entre eux. Le quotidien *El País* demande : *« Les ravisseurs de M. Ruperez croient-ils vraiment qu'avec leur opération ils vont obtenir non pas l'amnistie mais le moindre progrès dans ce sens ? »*

CHARLES VANHECKE.



Belgique

La « fièvre linguistique » persiste dans la région bruxelloise

De notre correspondant

Bruxelles. — Une certaine « fièvre linguistique » persiste malgré les efforts du gouvernement pour ramener le calme dans les Fourons et dans d'autres régions contestées, comme la périphérie bruxelloise. Ainsi, après avoir bousculé, il y a quelques jours, un sénateur du F.D.F. (parti francophone bruxellois), le « comité anti-Egmont » (composé de Flamands extrémistes opposés aux accords « communautaires » conclus il y a deux ans au palais d'Egmont) se propose d'organiser à Bruxelles le 15 décembre prochain une « journée flamande de lutte ».

Mme Mathieu-Mohin, sénateur du F.D.F., avait provoqué la colère des Flamands en organisant une pétition pour la création d'une école francophone à Vilvorde, où elle est conseillère communale. Ses adversaires avaient tenté de lui interdire l'accès de la mairie le 9 novembre. Ils ont récidivé le 13 en usant de la violence. Vilvorde est une importante localité industrielle à quelques kilomètres de Bruxelles, en direction d'Anvers. Les lois linguistiques de 1963 ont exclu Vilvorde de la périphérie bruxelloise, et la commune n'a donc aucune « facilité », c'est-à-dire que les habitants ne peuvent y être administrés qu'en flamand. L'importante minorité francophone de Vilvorde proteste depuis plusieurs années contre cette situation et réclame, en vain, un statut spécial pour le quartier francophone de Beauval (8 500 habitants, dont 85 % d'expression française).

Une école francophone

Récemment, les Flamands avaient réclamé la création d'une école néerlandophone dans le Hainaut, à Comines, pour cent dix enfants, et l'affaire toujours en suspens avait provoqué une certaine agitation. Mme Mathieu-Mohin a en quelque sorte retourné la revendication flamande contre les Flamands en leur disant que ce qu'ils estiment vrai à Comines doit l'être aussi à Vilvorde. Il y faut donc, a-t-elle dit, une école francophone. Et elle s'est efforcée de réunir les signatures nécessaires. Elle en a récolté quatre-vingts, ce qui est considéré comme respectable.

A quoi les Flamands rétorquent que la législation linguistique de 1963 prévoit que la minorité d'expression néerlandaise est légalement protégée dans la région de Comines et de Mouscron, qui faisaient auparavant partie de la Flandre ; que la minorité francophone bénéficie d'une même protection à Renaix (en Flandre), dans les Fourons, dans la région de langue allemande, et dans six communes « à facilité » de la région bruxelloise. Il en va de même pour les minorités d'expression allemande dans la région de Malmedy et dans un certain nombre de communes de l'est de la province de Liège. En revanche, affirment-ils, rien n'est prévu pour les francophones de Vilvorde, et il est donc inutile de comparer cette localité à Comines.

Aménager la loi de juillet 1963

Mme Mathieu-Mohin ne nie pas la différence, mais elle demande au gouvernement, dans une proposition déposée au Sénat, d'aménager la loi de juillet 1963 sur l'usage des langues dans l'enseignement. Actuellement, dit-elle, plus de dix mille enfants francophones de la périphérie bruxelloise sont obligés de faire des navettes épuisantes, et il faut qu'ils puissent avoir des écoles près de chez eux.

PIERRE DE VOS.

Yougoslavie

UN MAIRE CONSCIENCIEUX

Belgrade *(U.P.I.)*. — M. Jivorad Kovatchevitch, maire de Belgrade, a menacé de démissionner s'il n'était pas rapidement remédié à la pénurie de produits tels que le lait, le café, le beurre, les citrons, la viande de qualité, le charbon, le fuel et les détergents. Selon la presse de Belgrade, le maire a proféré cette menace la semaine dernière au cours d'une réunion du conseil municipal.

Nombreux sont ceux qui estiment qu'il s'agit d'une pénurie artificielle et que ces produits sont stockés par les vendeurs en attendant une nouvelle augmentation des prix. Depuis plusieurs semaines, la situation était critique tant dans la capitale yougoslave qu'à Ljubljana, capitale de Slovénie, mais pas dans le reste du pays. Le maire a dit que, s'il devait mettre à exécution sa menace, il allait de soi que tous les responsables du ravitaillement de la capitale devraient, suivant son exemple, démissionner.

Allemagne fédérale

La R.F.A. connaît pour la première fois une grève des enseignants

De notre correspondant

Bonn. — Pour la première fois, la République fédérale connaît une grève des enseignants. Il est vrai qu'il s'agit d'un mouvement de protestation encore limité. Quelques milliers d'instituteurs et de professeurs ont suspendu le travail pendant deux heures durant la journée de mardi 13 novembre. L'action s'est concentrée à Hambourg, Brême, en Basse-Saxe et en Hesse. Elle suscite néanmoins des controverses extrêmement vives car les enseignants bénéficient du statut de fonctionnaires qui interdit la grève.

Le but de l'opération organisée par le syndicat G.E.W. (éducation et sciences) vise à obtenir pour les enseignants la semaine de quarante heures. Ceux-ci se plaignent depuis quelque dix ans déjà qu'avec les activités parascolaires, la préparation des cours et la correction des épreuves, leur temps de travail va bien au-delà de ce qui est acceptable.

Les doléances des enseignants suscitent bien entendu des réactions divergentes au sein du public. Si bien des gens éprouvent de la sympathie pour la cause des instituteurs, beaucoup d'autres estiment que grâce à de longues vacances notamment, ceux-ci sont des privilégiés.

Dans la Basse-Saxe, le ministre de l'éducation a immédiatement suspendu de leurs fonctions sept militants syndicalistes qui avaient lancé l'appel à la grève. De façon générale, on considère dans le camp chrétien-démocrate, que la grève des enseignants est illégale alors que dans les Länder administrés par la coalition socialiste-libérale, on paraît moins prêt à envisager des sanctions contre les participants à un mouvement soutenu par la fédération des syndicats (D.G.B.).

Encourager les autres catégories ?

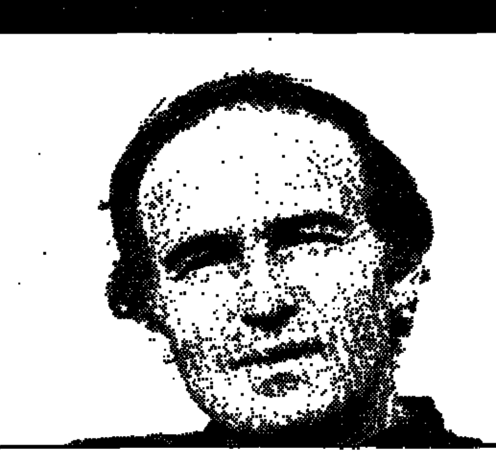
Au-delà du conflit des enseignants se pose toutefois une question préoccupante : l'action ainsi amorcée n'aura-t-elle pas pour résultat d'encourager les autres catégories de fonctionnaires à revendiquer eux aussi un droit de grève dont ils restent privés jusqu'à présent ? J. W.

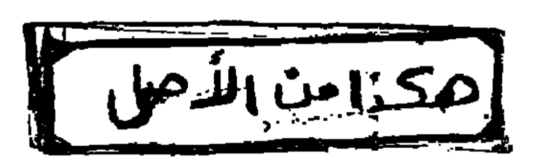












Ce qui, de fait, rend Swissair aussi sympathique:

Vol SR	Fréquence Parcours	Type	Classe	Dép.	Arr.	Prest.	Durée du vol h/mn
100	1234567	747	FY				
	Zürich B–New York			12 00	14 40	✕	8.40
101	1234567	747	FY				
	New York–Zürich B			20 55	10 30*	✕	7.35
110	1-34567	747	FY				
	Zürich B–Genève			13 15	14 00	–	0.45
	Genève–New York			14 45	17 20	✕	8.35
111	1-34567	747	FY				
	New York–Genève			18 00	07 20*	✕	7.20
	Genève–Zürich B			08 10*	08 55*	–	0.45
128	1234567	D10	FY				
	Zürich B–Boston			11 55	14 00	✕	8.05
	Boston–Chicago			14 40	16 15		2.35
129	1234567	D10	FY				
	Chicago–Boston			17 45	21 00		2.15
	Boston–Zürich B			21 45	10 50*	✕	7.05
132	——6-	D10	FY				
	Zürich B–Toronto			13 35	16 30	✕	8.55
134	12——7	D10	FY				
	Zürich B–Montréal			12 45	14 50	✕	8.05
	Montréal–Toronto			15 30	16 45		1.15
135	12—67	D10	FY				
	Toronto–Montréal			18 55	20 10	F Y	1.15
	Montréal–Zürich B			21 00	10 00*	✕	7.00
142	-2——	D10	FY				
	Zürich B–Genève			22 00	22 45	–	0.45
	Genève–Dakar			23 35	04 10*		5.35
	Dakar–Rio de Janeiro			05 05*	08 30*		6.25
	Rio de Janeiro–São Paulo			08 35*	10 40*		1.05
	São Paulo–Buenos Aires			11 30*	14 05*	✕	2.35
143	—3——	D10	FY				
	Buenos Aires–São Paulo			18 05	20 35	✕	2.30
	São Paulo–Rio de Janeiro			21 25	22 20		0.55
	Rio de Janeiro–Dakar			23 20	08 40*	F✕ Y✕	6.20
	Dakar–Genève			09 40*	15 55*	✕	5.15
	Genève–Zürich B			16 45*	17 30*	–	0.45
144	—4——	D10	FY				
	Zürich B–Genève			22 00	22 45	–	0.45
	Genève–Dakar			23 35	04 10*		5.35
	Dakar–Rio de Janeiro			05 05*	08 30*		6.25
	Rio de Janeiro–São Paulo			08 35*	10 40*		1.05
	São Paulo–Buenos Aires			11 30*	14 05*	✕	2.35
145	——5—	D10	FY				
	Buenos Aires–São Paulo			18 05	20 35	✕	2.30
	São Paulo–Rio de Janeiro			21 25	22 20		0.55
	Rio de Janeiro–Dakar			23 20	08 40*	F✕ Y✕	6.20
	Dakar–Genève			09 40*	15 55*	✕	5.15
	Genève–Zürich B			16 45*	17 30*	–	0.45
146	——7	D10	FY				
	Zürich B–Genève			22 00	22 45	–	0.45
	Genève–Dakar			23 35	04 10*		5.35
	Dakar–Rio de Janeiro			05 05*	08 30*		6.25
	Rio de Janeiro–São Paulo			08 35*	10 40*		1.05
	São Paulo–Santiago			11 30*	▲15 10*	✕	3.40
147	1——	D10	FY				
	Santiago–São Paulo			▲17 15	20 35	✕	3.20
	São Paulo–Rio de Janeiro			21 25	22 20		0.55
	Rio de Janeiro–Dakar			23 20	08 40*	F✕ Y✕	6.20
	Dakar–Genève			09 40*	15 55*	✕	5.15
	Genève–Zürich B			16 45*	17 30*	–	0.45
162	1——	D10	FY				
	Zürich B–Genève			17 05	17 50	–	0.45
	Genève–Bombay			18 40	07 10*	✕	8.00
	Bombay–Colombo			08 00*	10 20*		2.20
	Colombo–Singapore			11 10*	16 55*	✕	3.45
163	-2——	D10	FY				
	Singapore–Colombo			19 55	21 35	✕	3.40
	Colombo–Bombay			22 25	00 45*		2.20
	Bombay–Zürich B			01 35*	06 05*		9.00
166	-2——	D10	FY				
	Genève–Zürich B (DSS)			10 40	11 25	–	0.45
	Zürich B–Athènes			12 40	16 15	✕	2.35
	Athènes–Bombay			17 05	02 55*	✕	6.20
	Bombay–Bangkok			03 45*	08 15*		4.00
	Bangkok–Hong Kong			10 10*	13 50*	F Y✕	2.40
167	—3——	D10	FY				
	Hong Kong–Bangkok			18 20	20 00	F Y✕	2.40
	Bangkok–Bombay			21 00	23 30		4.00
[illegible]							
3484	1234567	DSS	FY 8 Mar–16 Mar				
	Zürich A–Leipzig			07 35	09 00		1.25
3485	1234567	DSS	FY 8 Mar–16 Mar				
	Leipzig–Zürich A			09 40	11 05		1.25
3486	——5—	DSS	FY 14 Mar				
	Zürich A–Leipzig			17 10	18 35	✕	1.25
3487	——6—	DSS	FY 14 Mar				
	Leipzig–Zürich A			19 15	20 40	✕	1.25

Signes et abréviations:
1 Lundi
2 Mardi
3 Mercredi
4 Jeudi
5 Vendredi
6 Samedi
7 Dimanche

F Première classe
Y Classe économique
* Arrivée le lendemain
▲ Changement de l'heure locale/heure d'été (une heure plus tôt)
▼ Changement de l'heure locale, heure d'été (une heure plus tard)
Petit déjeuner
✕ Déjeuner ou dîner
Repas léger
Collation
Rafraîchissement

Horaire d'hiver 1979/80; sous réserve de modifications.

«Vos propo... de pass... très pa... Pourquoi... tout sim... votre pe... est merv...

Au cas où vous n'aimeriez pas lire ce qui est imprimé en petit: Swissair dessert plus de 90 destinations dans le monde entier.

Et au cas où vous désireriez d'autres renseignements sur les meilleures correspondances: votre agence de voyages IATA ou Swissair se feront un plaisir de vous les fournir à tout moment.

swissair

Brésil

Des policiers sont officiellement mis en cause dans l'enlèvement de deux Urugayens à Porto-Alegre

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — Pour la première fois, un cas précis de collaboration entre la police brésilienne et son homologue d'un pays du « cône sud » de l'Amérique latine est ouvertement débattu dans le pays : l'enlèvement, le 12 novembre 1978, à Porto-Alegre, dans le sud du Brésil, d'un couple d'Uruguayens. Mme Lilian Celiberti et M. Universindo Diaz, arrêtés par un commando dont tout porte à croire qu'il était formé de policiers brésiliens et uruguayens agissant de concert, ont été emmenés dans leur pays, où ils sont toujours détenus, près de Montevideo.

Deux journalistes brésiliens ont été témoins, par hasard, de l'opération. Leur témoignage, repris par toute la presse, a déclenché un véritable scandale au Brésil. Les efforts déployés par les autorités policières pour étouffer l'affaire n'ont pas abouti. Un an après l'enlèvement, elle vient même de rebondir : l'Assemblée législative de Porto-Alegre vient d'approuver le rapport qu'une commission parlementaire d'enquête a élaboré à ce sujet. Le document accuse formellement trois des principaux responsables du DOPS (la police politique) de la ville, le commissaire Pedro Seelig ainsi que les inspecteurs Orandir Portassi Lucas et Janito Kepler, d'avoir participé à l'enlèvement. Le rapport sera remis au tribunal saisi de l'affaire.

« *Il y a un an*, écrit M. Raimundo Faoro, président de l'ordre des avocats du Brésil (O.A.B.) à l'époque de l'enlèvement, *que la presse et les avocats se débattent dans un labyrinthe de fausses pistes artificiellement créées pour obscurcir ce qui fut clair et évident depuis le début.* » Car, dès le départ, les policiers aujourd'hui incriminés furent formellement reconnus, sur la base de photographies, par les deux journalistes témoins, et par le fils de Lilian, âgé de huit ans, lui aussi enlevé avant d'être libéré à Montevideo.

La police fédérale avait été forcée d'ouvrir une enquête. Mais, en janvier dernier, elle affirmait pouvoir présenter trois témoins susceptibles de prouver que les deux Uruguayens avaient quitté librement le territoire brésilien en autobus. Or deux d'entre eux se sont récusés, tandis que le troisième, un repris de justice, se révélait être un ami des policiers incriminés. L'O.A.B. dut insister pendant plusieurs semaines pour obtenir une copie du rapport de l'enquête réalisée par la police fédérale.

Sommé par le gouvernement de l'Etat, désireux d'en finir avec cette affaire, de procéder à la confrontation des accusés et des journalistes témoins, le commissaire de police chargé de l'enquête, M. Jahir de Souza, refusa de fournir la liste des fonctionnaires du DOPS de Porto-Alegre : elle aurait permis de vérifier si tous les policiers susceptibles d'avoir participé à l'enlèvement étaient réellement soumis à la confrontation. Malgré toutes ces difficultés, et après l'ouverture d'une douzaine d'enquêtes et de procès administratifs et pénaux liés à cette affaire, les quelques doutes qui pouvaient encore subsister paraissent aujourd'hui levés.

En attendant, M. Universindo Diaz et Mme Lilian Celiberti sont détenus dans une enceinte militaire d'un pays, le leur, où le sort réservé aux prisonniers politiques est des plus consternants.

THIERRY MALINIAK.

Etats-Unis

Les statistiques révèlent une reprise de la criminalité

De notre correspondante

New-York. — Les Américains, qui se voyaient déjà sur le point de gagner leur bataille contre la criminalité doivent déchanter: le Bureau fédéral d'investigations (F.B.I.) vient de publier des statistiques qui indiquent que, après deux ans d'accalmie, le nombre des délits graves est de nouveau en augmentation. En 1977 ils avaient diminué de 7 %, l'année suivante, ils avaient très légèrement augmenté mais, dans les six premiers mois de 1979, le nombre des meurtres est en hausse de 9 %, celui des viols de 11 %, celui des cambriolages de 15 %.

La violence ordinaire

Ce ne sont pas les vieilles métropoles comme New-York ou Chicago qui sont en tête de ce palmarès, mais les nouvelles villes-champignons de la « ceinture du soleil », les Etats du sud et du sud-ouest qui connaissent, depuis quelques années, un extraordinaire « boom » économique. Les délits ne sont plus l'apanage des minorités ethniques ni des jeunes, mais s'étendent à toutes les couches de la population et à toutes les classes d'âge. Ils ne sévissent plus seulement dans les grandes villes, mais affectent de plus en plus les villes moyennes et les régions rurales. Les statisticiens qui annonçaient, il y a deux ans, que la baisse de la criminalité était due à la réduction du nombre des « 15 à 24 ans » en sont pour leurs frais.

Il ne se passe guère de jour sans que les médias relatent une affaire de droit commun particulièrement dramatique, non à l'échelle du pays, mais à celle de l'Etat, voire de la ville. Le samedi 27 octobre, à la télévision new-yorkaise, le meurtre d'un jeune garçon de douze ans, trouvé mort à Brooklyn, après avoir été violé et précipité du toit d'un immeuble, tenait presque autant de place dans les nouvelles du soir que le reportage quotidien sur la tragédie des réfugiés cambodgiens.

Non que les Américains vivent dans la terreur d'être agressés. Mais chacun — ou presque — connaît quelqu'un qui l'a été. Comme nous racontions récemment le drame d'une famille dont la plus jeune fille, étudiante à Atlanta avait été enlevée, violée puis assassinée, plusieurs personnes de l'assistance citèrent des cas semblables survenus dans des familles amies.

Psychologues et criminologues se penchent sur le problème. Ils admettent que les Etats-Unis, pays d'immigration et d'urbanisation accélérées ont, de tout temps, été enclins à la violence. D'ailleurs, les « héros » de la légende du Far-West, dont les exploits continuent à enchanter les amateurs de « westerns », étaient bien souvent des gens de sac et de corde. Selon M. Charles Silberman, auteur d'un livre récent, intitulé *Violence criminelle, justice criminelle*, c'est seulement dans les années 30 que la criminalité a commencé à diminuer dans le pays. La grande crise économique, la seconde guerre mondiale, les luttes pour les droits civiques, puis la guerre du Vietnam avaient provisoirement soudé certains éléments de la nation, mais deux nouveaux phénomènes sont apparus depuis les années 70 : l'arrivée à l'âge adulte des enfants du « baby boom » d'après-guerre, qui a provoqué de vastes mouvements de population, et la remise en question des institutions les plus traditionnelles — la famille, l'école, la religion. Il faut ajouter à cela l'incapacité de plus en plus évidente de la société américaine à assimiler sa minorité noire comme elle a assimilé ses autres minorités ethniques.

De nombreuses municipalités se trouvent ainsi confrontées à un afflux de population hétérogène, souvent déracinée, mal préparée à faire face aux menaces de chômage, parfois immigrée récemment (voire illégalement), et qui ne résiste pas facilement aux tentations offertes par la grande ville. Face à ce difficile problème, une police souvent insuffisante, souspayée, mal équipée : à Houston, l'une de ces villes-champignons du nouveau Sud, il n'y a qu'un policier pour six cents habitants, ce qui est très inférieur à la moyenne nationale, et sept commissariats pour une cité qui s'étend sur 1 500 kilomètres carrés. Atlanta, en Géorgie, qui était en train de devenir la plus grande ville de congrès de la région, voit sa couronne gravement menacée depuis que, l'été dernier, un médecin de l'Ohio qui venait assister à un congrès de médecine nucléaire, a été dévalisé et tué en pleine rue.

« Saturday night spécials »

L'une des autres raisons de ce retour de la violence reste l'absence quasi totale de contrôle sur la circulation des armes à feu : on estime qu'il y a actuellement quelque 80 millions d'armes, pistolets, revolvers, fusils de chasse, fusils à canon scié en circulation dans le pays. Périodiquement, le gouvernement envisage de prendre des mesures pour limiter le port d'arme, mais le *lobby* du « *hand-gun control* » qui s'active à Washington se heurte à plus fort que lui : aux fabricants et importateurs d'armes, et notamment des très meurtriers « *saturday night specials* ». Ces petits pistolets qu'on peut acheter dans divers magasins et jusque dans certaines stations d'essence pour 60 ou 70 dollars sont, chaque week-end, responsables de plusieurs dizaines d'incidents meurtriers. Il y a aussi les nombreux partisans acharnés d'une certaine idée de la liberté individuelle qui ne se conçoit pas sans un râtelier d'armes bien pourvu dans la maison.

On annonce, depuis plusieurs mois, une initiative « iminente » du sénateur Kennedy pour faire avancer la cause du « *gun control* », mais cette initiative paraît remise de mois en mois. Le président Carter avait fait du « *gun control* » l'un des arguments de sa première campagne électorale. Depuis son élection, l'affaire a été pratiquement enterrée : le principe du contrôle des armes à feu est particulièrement impopulaire dans le sud des Etats-Unis, ce sud dont Dallas est l'une des métropoles.

NICOLE BERNHEIM.

Les secrets de cœur de Mme Roosevelt

De notre correspondante

New-York. — Les Américains semblent accueillir avec sang-froid ce qui, avant la naissance de la société de tolérance, eût sans doute constitué un scandale politico-mondain posthume : la nouvelle que Eleanor Roosevelt a entretenu pendant trente ans des relations extrêmement tendres avec une journaliste, Lorena Hickok, devenue par la suite responsable du parti démocrate.

Les quelque trois mille lettres que les deux femmes ont échangées entre 1932 et 1962 ont été données, en 1958, à la bibliothèque Franklin-Roosevelt par Lorena Hickok, avec l'autorisation de les rendre publiques dix ans après sa mort. Lorena Hickok est décédée en 1968 et cette étrange affaire est l'objet d'un livre qui va être publié prochainement sous le titre *la Vie de Lorena Hickok*, écrit par Doris Faber.

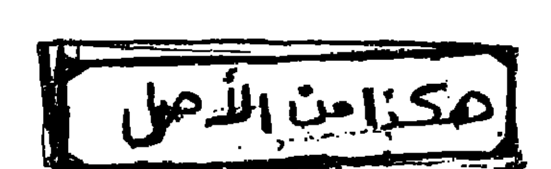
Les deux femmes étaient extrêmement dissemblables : Eleanor Roosevelt, qui avait huit ans de plus que son amie, appartenait à une famille patricienne, extrêmement riche et distinguée, de Nouvelle-Angleterre. Lorena Hickok était la fille d'un marchand ambulant du Middle-West. Elle avait quitté l'école à seize ans et était devenue journaliste à *la Tribune de Minneapolis* à une époque où il y avait très peu de femmes dans le métier, et encore moins dans ses spécialités : la politique et le football. Elle était entrée à l'agence Associated Press en 1928 et avait connu Eleanor Roosevelt en couvrant la campagne électorale de son mari lors de sa première élection. Quand E. Roosevelt rencontra Lorena Hickok, son ménage était compromis depuis plusieurs années, à la suite des incartades de son époux.

En 1933, Lorena Hickok abandonna le journalisme pour devenir la représentante particulière de Harry Hopkins, directeur du programme d'aide et d'action social du New Deal. En 1939, elle fut responsable de la promotion de l'Exposition universelle de New-York et, en 1940, devint directrice de la publicité de la convention nationale du parti démocrate.

Au-delà de la révélation d'un secret longtemps caché, les lettres échangées par E. Roosevelt et Lorena Hickok apportent d'intéressantes précisions sur les années qui précédèrent l'entrée des Etats-Unis dans la seconde guerre mondiale. Lorena Hickok, qui voyagea beaucoup à travers tout le pays pour Harry Hopkins, donne de nombreux détails sur la façon dont la crise économique affectait alors la vie quotidienne de millions d'Américains. Les lettres de E. Roosevelt sont pleines de détails sur la vie à la Maison Blanche.

M. Franklin Roosevelt junior, l'un des fils du président et l'exécuteur testamentaire de sa mère, a déclaré qu'il ne connaissait pas cette correspondance, mais qu'il aurait souhaité prendre connaissance du manuscrit de Mme Faber. — N. B.





AMÉRIQUES

Etats-Unis

M. Reagan est officiellement entré dans la course à la Maison Blanche

De notre correspondante

New-York. — C'est un Ronald Reagan conforme à sa légende — bronzé, athlétique, optimiste et plein de vérités simples — qui a annoncé, pour la troisième fois de sa carrière, mardi soir 13 novembre, à l'hôtel Hilton de New-York, sa candidature à l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle.

Le coup d'envoi de la « campagne Reagan » met fin à plusieurs mois de silence relatif : sur l'avis de son principal conseiller, M. John Sears, l'ancien gouverneur de Californie avait conservé un « profil bas » depuis qu'il avait formé, il y a huit mois, son comité de collecte de fonds. Mais le candidat Reagan va très vite se rattraper mardi. Il avait « acheté » des temps d'antenne sur trois des principales chaînes de télévision. Coût de l'opération : 400 000 dollars. Dans son discours, M. Reagan a exposé les thèmes les plus traditionnels du nationalisme et du conservatisme classiques : les Américains demandent un vrai leader, nous sommes un grand pays, il faut revenir aux vraies valeurs : la religion, l'éducation, la famille, nous sommes pour la paix, mais pas pour l'apaisement à tout prix, surtout avec l'U.R.S.S. Pas un mot sur l'Iran, mais une mise en garde transparente contre l'esprit de « négociation ». Pour se mettre au goût du jour, M. Reagan a accordé une place particulière aux problèmes économiques et énergétiques.

Dès ce mercredi, le candidat Reagan prend la route : Washington, Boston, le New-Hampshire, Philadelphie, Chicago, Milwaukee, Atlanta dans la même semaine. Après une semaine de repos dans son ranch de Californie, M. Reagan reprendra une route qui le mènera cette fois en Alaska.

« Trop jeune pour le Politburo »

A soixante-huit ans, le principal handicap de M. Reagan est l'âge, et sa première préoccupation est de prouver aux électeurs qu'il est en grande forme physique. S'il était élu dans un an, il serait le plus vieux président de l'histoire des Etats-Unis. M. Reagan a tout un arsenal de plaisanteries pour répondre aux questions concernant son âge. Sa préférée : *« Je serais trop jeune pour entrer au Politburo à Moscou. »*

Né en 1911, dans l'Illinois, dans une famille modeste — son père vendait des chaussures, — Ronald Reagan reçut de sa mère, passionnée de théâtre, le goût de la scène. Après une brève carrière de journaliste sportif, il connut assez rapidement le succès, puis une vraie gloire cinématographique dans les années 30. Il a tourné plus de cinquante films, incarnant le plus souvent des héros généreux et malchanceux. Il a conservé de cette expérience un talent remarquable pour la vie publique : bon orateur mais surtout doué d'une « présence » indéniable, il sait être vigoureux, incisif, sans jamais perdre le contact avec un public que ses bons mots *enchante.*

Démocrate libéral dans sa jeunesse, il s'est orienté vers la droite après la dernière guerre mais n'est entré au parti républicain qu'en 1962. Deux ans après, sa campagne de soutien au sénateur Goldwater, candidat à la Maison Blanche, le fait remarquer par l'état-major du parti qui flaire un « poulain » d'avenir.

En 1966, le GOP l'incite à briguer le siège de gouverneur de Californie : les moqueries ne manquent pas à l'égard de l'ancien cow-boy de cinéma, mais, à la surprise générale, M. Ronald Reagan l'emporte avec 845 000 voix d'avance sur son rival démocrate, M. Edmund Brown, père du jeune gouverneur actuel. Quatre ans plus tard, le gouverneur Reagan est réélu triomphalement.

A la surprise de ses détracteurs, qui le présentaient comme un fieffé réactionnaire, M. Ronald Reagan se montre beaucoup plus pragmatique que ses discours électoraux incendiaires ne le laissaient augurer. Il remet de l'ordre dans les finances californiennes en augmentant les impôts, mais en accordant des dégrèvements importants à certains contribuables, et surtout en pourchassant les bénéficiaires de prestations sociales illicites, ce qui lui permet d'augmenter celles de ceux de ses administrés qui en ont vraiment besoin. Mais pendant son second mandat, il s'acquiert la reconnaissance des nationalistes bon teint en réprimant durement les manifestations étudiantes contre la guerre du Vietnam.

Un nouveau « centrisme »

M. Reagan a-t-il le profil d'un candidat national ? Rien n'est moins sûr. Il a échoué plusieurs fois à obtenir la nomination de son parti pour l'élection présidentielle. La dernière fois, *en 1976, il ne s'en est fallu, il est* vrai, que de 60 voix qui sont allées à M. Gerald Ford. Mais ses conseillers politiques estiment aujourd'hui que ces échecs étaient largement dus à des positions trop conservatrices exprimées trop brutalement à une époque où le vent du libéralisme soufflait sur le pays. Aujourd'hui, disent-ils, il en va autrement : la guerre du Vietnam terminée, la récession venant, les électeurs sont plus préoccupés par l'inflation et le chômage que par la promotion sociale des minorités ethniques. M. Reagan a d'ailleurs l'intention d'accorder plus de place aux problèmes socio-économiques de l'heure. Il s'est assuré pour cela la collaboration de plusieurs des anciens conseillers de M. Ford.

Sur ses concurrents républicains, M. Reagan a l'avantage de l'expérience et de la notoriété. Les éditoriaux qu'il a publiés régulièrement dans des journaux locaux, ses interventions sur les chaînes de télévision régionales l'ont fait paraître plus actif politiquement qu'il ne l'a vraiment été. Un sondage du *New York Times* et de la chaîne C.B.S. indiquait récemment que 37 % des électeurs républicains lui donnaient la préférence, contre 15 % à M. Connally et 13 % à M. Baker.

NICOLE BERNHEIM.

Chili

« ENVIRON TROIS CENTS PERSONNES ONT ÉTÉ INHUMÉES IRRÉGULIÈREMENT DEPUIS 1973 A SANTIAGO », dénonce l'Eglise catholique.

Santiago-du-Chili (*A.F.P.*). — Le vicaire général de Santiago, Mgr Ignacio Ortuzar, a déclaré, le mardi 13 novembre, que des *« enterrements massifs »* avaient été effectués hors de toute procédure réglementaire au cimetière général de la capitale chilienne depuis septembre 1973, date du renversement du gouvernement d'unité populaire de Salvador Allende par le coup d'Etat militaire du général Pinochet.

Cette accusation a été formulée au cours d'une audience de la cour d'appel de Santiago. Mgr Ortuzar a rappelé que six cent soixante-neuf personnes avaient disparu depuis le putsch après avoir été arrêtées par les services de sécurité, en vertu des mesures d'exception en vigueur jusqu'en mars 1978. Il a précisé qu'il s'agissait, pour la plupart, de dirigeants et de militants des partis de gauche qui avaient soutenu le gouvernement du président Allende.

De source proche de l'Eglise catholique chilienne, on estime que trois cents personnes environ ont été inhumées depuis 1973 dans des conditions irrégulières.

En décembre dernier, la hiérarchie ecclésiastique avait déjà dénoncé devant la justice l'inhumation, dans une mine de chaux désaffectée près de Lonquén, conception à 60 kilomètres au sud de Santiago, des cadavres de quinze personnes portées disparues depuis 1973. Il y a trois semaines, un tribunal militaire a acquitté huit policiers accusés d'avoir perpétré cette tuerie. Ils ont bénéficié d'une loi d'amnistie promulguée en avril 1978. Un charnier contenant les restes de vingt et une personnes a également été découvert en septembre dernier à Yumbel, près de la ville de Concepcion, à 500 kilomètres au sud de la capitale.

Bolivie

Le colonel Natusch Busch menace de se retirer du Pacte andin

Correspondance

Lima. — La Bolivie a été la grande absente, le mardi 13 novembre, au palais Torre Tagle de Lima, où a été signé par le Venezuela, la Colombie, l'Equateur et le Pérou, l'acte de naissance du conseil des ministres des affaires étrangères des pays du Pacte andin — conseil qui formulera, orientera et coordonnera la politique extérieure régionale.

Cette absence a été qualifiée de *« douloureuse »* par le ministre péruvien, M. Garcia Bedoya : c'est à La Paz, en effet, qu'avait germé le projet ; et c'est aussi à La Paz, quelques heures seulement avant le coup d'Etat du 1er novembre, que les pays membres de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.), sous l'impulsion du groupe andin, avaient ratifié leur idéal démocratique.

Les quatre ministres des affaires étrangères ont réitéré leur préoccupation face au putsch du colonel Natusch Busch, qui est venu interrompre un processus de démocratisation. Ils ont manifesté leur confiance au congrès élu le 1er juillet. Ils ont dénoncé les *« violations des droits de l'homme, l'effusion de sang, et la remise en cause de la démocratie »*. En Bolivie, dans un style peu diplomatique, le régime mis en cause a riposté violemment, rejetant les *« tortueuses subtilités des docteurs en démocratie verbale »*. Le colonel Natusch menace d'abandonner l'Organisation andine.

Deux semaines après le coup d'Etat, le nouveau régime de La Paz fait donc face au plus complet isolement diplomatique : les Etats-Unis et les pays du Pacte andin l'ont mis en quarantaine, l'Argentine, le Brésil hésitent, l'Europe ne se sent guère motivée. L'Egypte, seule, a tendu la main aux putschistes du 1er novembre.

L'isolement du colonel Natusch Busch n'est pas moindre à l'intérieur : les putschistes s'étaient présentés comme des *« défenseurs de la Constitution et du processus démocratique »* mis en péril par une chimérique brigade internationale Camilo Cienfuegos. Or, pierres et bâtons ont constitué l'essentiel de l'armement des milliers de manifestants qui ont défié spontanément les blindés.

Deux cent sept morts, cent onze disparus et deux cents blessés : c'est un bien mauvais début pour un régime qui se voulait démocratique. *« Ça n'a pas été une guerre civile, mais un assassinat collectif »*, a déclaré le mouvement œcuménique bolivien : le nouveau régime n'a pas plus d'appui du côté de l'Eglise qu'au Congrès ou dans le peuple. Seul l'ex-président Hugo Banzer n'a pas été trop mécontent du coup d'Etat — trop heureux d'échapper à un procès fait à son septennat de fait.

Les secteurs dits « générationnels » de l'armée, qui avaient tout misé sur la démocratisation du pays, se sentent d'autant plus humiliés que ce coup d'Etat a permis au Chili de prendre sa revanche alors qu'il avait été très isolé devant l'O.E.A. sur la question de l'accès au Pacifique de la Bolivie. L'ambassadeur chilien à Lima, M. Pedro Daza, a déclaré que *« l'instabilité politique de la Bolivie est la plus sérieuse entrave à une solution de son problème d'accès à la mer. Dans ce pays, il n'y a pas d'interlocuteurs valables »*.

Ainsi isolée, la Bolivie risque d'être asphyxiée économiquement. Elle a un besoin urgent d'un appui financier international massif, mais son principal soutien, les Etats-Unis, viennent de lui refuser 30 millions de dollars d'aide qui avaient été programmés. De son côté, le Venezuela pourrait retirer des crédits qu'il venait d'offrir à La Paz.

NICOLE BONNET.

Nicaragua

VAGUE D'ASSASSINATS DE PERSONNALITÉS SANDINISTES

Managua (*A.F.P.*). — Une vague d'attentats visant des membres du gouvernement sandiniste vient de déferler sur Managua et personne ne doutait, le mardi 13 novembre, dans la capitale nicaraguayenne, qu'elle soit le fait d'éléments liés au régime déchu du général Anastasio Somoza.

Le dernier mort en date est un officier de la sécurité nationale, M. Manuel Pernudi, qui avait disparu il y a plusieurs jours et dont le corps vient d'être retrouvé, criblé de balles.

Un autre responsable sandiniste, M. Jorge Vogel, avait été assassiné la semaine précédente à la porte même de son domicile par des individus non identifiés. Enfin, M. José Guillermo Wheelock, oncle de l'actuel directeur de l'Institut national de la réforme agraire, a été tué, lundi 12 novembre, dans sa villa.

Ajoutant à ce climat tendu, on a appris, dans la journée de mardi, qu'une patrouille de l'armée avait été attaquée par des éléments contre-révolutionnaires à 40 km au nord-ouest de Managua.

Cependant, le gouvernement du Honduras a proposé au Nicaragua de lui remettre ceux des anciens gardes somozistes réfugiés sur son territoire qui seraient des criminels reconnus. Selon les observateurs à Managua, ce geste de la junte militaire de Tegucigalpa pourrait détendre les relations entre les deux pays.

Le Nicaragua avait, le 8 novembre, accusé d'anciens gardes somozistes d'avoir pénétré en territoire nicaraguayen à partir du Honduras. Une semaine plus tôt, le Honduras avait dénoncé la violation de son territoire par des *soldats sandinistes qui auraient* été à la recherche de bases somozistes.

On estime que six mille anciens gardes somozistes, environ, se sont réfugiés au Honduras après la victoire sandiniste de juillet dernier.

Argentine

LES MONTONEROS RELANCENT LEUR CAMPAGNE TERRORISTE

Buenos-Aires (*A.F.P.*) — Un attentat a coûté la vie, le mardi 13 novembre, à Buenos-Aires, à M. Francisco Soldati, ancien président de la Compagnie italo-argentine d'électricité. C'est la troisième fois en un mois qu'une personnalité du monde économique argentin est visée par le terrorisme.

Le 27 septembre, le secrétaire à la programmation et à la coordination économique, M. Walter Klein, avait échappé par miracle au dynamitage de sa maison. Le 9 novembre, le secrétaire aux finances, M. Juan Alemann, était sorti indemne d'une fusillade.

Les deux précédents attentats ont été revendiqués par l'organisation des Montoneros (péronistes de gauche), qui a annoncé de nouvelles attaques contre des personnalités.

Outre *M. Soldati*, âgé de soixante et onze ans, ont été tués, mardi, son chauffeur et deux des assaillants, abattus au cours de l'échange de coups de feu qui a suivi avec les gardes du corps et des renforts de police arrivés sur les lieux.

ASIE

A LA DEMANDE DE BANGKOK

Une mission de l'ONU va enquêter sur la situation à la frontière khméro-thaïlandaise

Sans se référer explicitement au débat des Nations unies sur le Cambodge, qui se poursuit ce mercredi 14 novembre, la « Pravda » a lancé un avertissement aux pays de l'ASEAN, et notamment à la Thaïlande, qui « sous la pression de Pékin et de Washington » pourraient adopter « une attitude inamicale à l'égard de l'Indochine ». « En tentant de convaincre les pays de l'ASEAN de la nécessité de « riposter » à l'« expansionnisme » vietnamien, les Etats-Unis et la Chine cherchent à faire participer ces Etats à un jeu politico-militaire dangereux qu'ils mènent contre les peuples de l'Indochine », écrit le journal du P.C.

De notre correspondant

Bangkok. — Une mission d'enquête des Nations unies, dirigée par le secrétaire général adjoint pour les affaires politiques spéciales, M. Javier Perez de Cuellar, est arrivée, mercredi 14 novembre, à Bangkok, alors que l'on fait état, de sources militaires, d'un net regain de la poussée vietnamienne le long de la frontière khméro-thaïlandaise. La mission de l'ONU, sollicitée par le gouvernement thaïlandais — *« pour prouver sa neutralité »* — doit séjourner brièvement à la frontière afin d'établir un rapport sur la situation confuse et explosive qui s'y développe de façon de plus en plus incontrôlable.

Depuis quarante-huit heures, quelque dix mille Khmers rouges, en majorité des combattants, ont à nouveau trouvé refuge en Thaïlande, à Ban-Lem (province orientale de Chantaburi), à la suite d'une offensive des forces de Hanoï. Selon un porte-parole militaire de cette zone, des unités vietnamiennes ont pénétré brièvement, lundi, sur le sol thaïlandais en plusieurs endroits pour poursuivre des fuyards khmers rouges. L'artillerie thaïlandaise, a-t-il précisé, a tiré le long de la frontière pour interdire les intrusions.

Pour sa part, le régime de Phnom-Penh a lancé, mardi, contre la Thaïlande, de graves accusations de *« violations flagrantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale »* du Kampuchéa. Cette protestation, qui peut éventuellement servir à justifier des actions de représailles, est la dernière en date d'une longue série de condamnations de la politique thaïlandaise de soutien aux Khmers rouges et de mises en garde quant à ses conséquences. Elle est intervenue, remarque-t-on, à la veille du débat de l'Assemblée générale des Nations unies sur la résolution des pays de l'A.S.E.A.N. demandant le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge.

Sur les dix mille personnes arrivées à Ban-Lem, cinq mille environ seraient reparties au combat. Le reste, y compris *« de nombreux blessés par balles »*, devrait être transféré dans l'ancien camp de réfugiés de Kamput, aujourd'hui placé sous contrôle militaire thaïlandais.

Il y a trois semaines, quelque trente mille civils et cadres khmers rouges (sur les quatre-vingt mille ayant trouvé refuge en Thaïlande au début d'octobre) avaient été transférés dans le nouveau camp de Sakéo, à une cinquantaine de kilomètres de la ville frontalière d'Aranya-Prathet. Ils bénéficient d'une assistance médicale et alimentaire internationale. Il devrait en être de même à Kamput. Cependant, quelque trois cent mille civils non-khmers rouges, qui ne bénéficient ni de la même assistance ni de la même protection en dépit des crédits internationaux considérables affectés à un programme spécial censé profiter sans discrimination à tous les réfugiés cambodgiens, restent agglutinés le long de la frontière, au nord d'Aranya-Prathet.

Selon les experts militaires occidentaux, *« les éléments de six divisions vietnamiennes »* sont engagés depuis le début de la saison sèche dans une opération de ratissage de l'extrême ouest cambodgien pour tenter d'écraser les Khmers rouges.

Il apparaît toutefois de plus en plus clairement que la tactique des Khmers rouges est d'éviter les affrontements d'envergure à l'initiative des forces vietnamiennes, quitte à rompre et à chercher asile en Thaïlande en vue de reprendre ultérieurement le combat.

Pour les militaires vietnamiens le dilemme reste entier : il leur faut soit se résigner à la persistance d'une résistance, soit se résoudre à pénétrer en force dans les zones frontalières thaïlandaises pour y détruire ce qu'ils qualifient de *« sanctuaires »* pour les combattants de M. Pol Pot. C'est une solution d'autant plus risquée politiquement, sinon militairement, que certains camps abritant des Cambodgiens le long de la frontière sont financés par les organisations internationales à caractère humanitaire.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

Cambodge

La lente et difficile résurrection de Phnom-Penh

Six parlementaires américaines qui, avec deux australiennes, avaient passé huit heures à Phnom-Penh, lundi 12 novembre, pour étudier sur place les moyens d'améliorer l'aide internationale, ont quitté Bangkok mardi à destination des Etats-Unis. Quelques journalistes avaient pu les suivre au Cambodge. Voici le témoignage que l'A.F.P. présente comme le résultat d'un travail d'équipe.

Phnom-Penh (*A.F.P.*). — *Soixante-dix mille personnes habitent à Phnom-Penh et deux cent soixante-dix mille vivent dans un rayon de 15 kilomètres autour de la capitale, dix mois après la chute du régime de M. Pol Pot. Ces chiffres ont été fournis lundi par les autorités du nouveau régime.*

Dans cette ville, qui a abrité jusqu'à deux millions cinq cent mille habitants, les huit parlementaires et les journalistes les accompagnant ont pu constater les premiers signes d'un retour à une vie plus normale.

Les immeubles des grands boulevards à l'architecture coloniale française voient le retour des premières familles dans leurs appartements désertés depuis de longs mois. Dans les petites rues partant des boulevards, quelques boutiques offrent de la canne à sucre, du pain et du poisson sec. L'argent papier ou métallique ayant été aboli par le régime de M. Pol Pot et pas encore rétabli, le riz sert de monnaie d'échange.

L'ancien marché central reste vide de toute marchandise, les autorités espérant le rouvrir « l'année prochaine ».

Quelques entreprises ont repris leurs activités, sous le contrôle de l'Etat, et produisent des couvertures, des moustiquaires et, changement notable, du vin de riz assez fort, appelé « bayon ». Mais la vie à Phnom-Penh dépend largement de l'aide étrangère, dont l'exemple le plus voyant sont les voitures soviétiques mises à la disposition des certains fonctionnaires gouvernementaux.

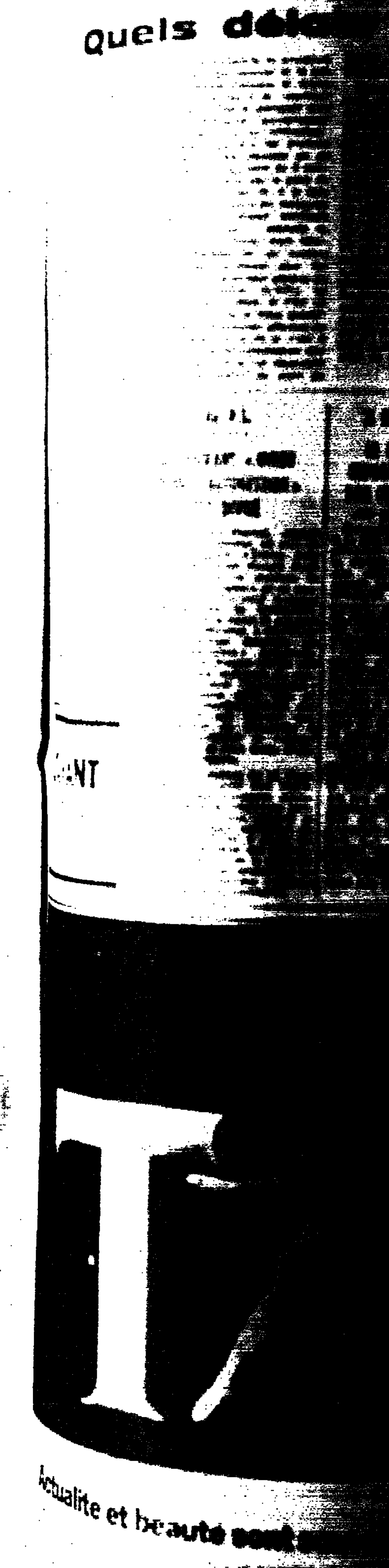
La capitale est devenue une ville de fonctionnaires, d'ouvriers et de « conseillers » vietnamiens. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Chun Bun Rong, a indiqué que le gouvernement avait demandé aux « travailleurs intellectuels » *(enseignants, médecins, ingénieurs, hommes d'affaires) expulsés de la capitale par les Khmers rouges de revenir à leurs postes de travail. Mais cet appel ne semble pas avoir été vraiment entendu.*

Les parlementaires et journalistes occidentaux n'ont rencontré, au cours de leur bref séjour, que quelques-uns des « travailleurs intellectuels ». *Le docteur Nouth Savoeun, pédiatre à l'hôpital du 7-Janvier, a précisé que ses malades ne recevaient qu'une ration quotidienne de 400 grammes de riz. Selon lui, la situation est* « encore pire » *dans les campagnes : si les habitants de la capitale viennent de bénéficier des premiers secours internationaux massifs, l'acheminement de cette aide de Phnom-Penh vers les campagnes est difficile. Les trois hôpitaux en service ne disposent que de moins de mille lits, alors que les besoins sont bien plus élevés, compte tenu de la malnutrition, de la malaria et de la dysenterie.*

Trois écoles ont été rouvertes, mais il n'y a pas assez de professeurs pour relancer, par exemple, l'université. L'école primaire Komarely accueille depuis juin deux mille cinq cents élèves encadrés par vingt-deux enseignants, mais ces élèves manquent de stylos et de papier.

● *Une étudiante chinoise* en Belgique, Mlle Chuang Hong-chi, inscrite à l'université de Liège depuis octobre 1978, vient d'obtenir l'asile politique, qu'elle avait demandé en septembre, a-t-on appris, mardi 13 novembre, à Bruxelles.

Dans une interview, publiée par le quotidien belge *la Meuse-la Lanterne*, Mlle Chuang déclare que les jeunes Chinois *« se posent des questions fondamentales sur l'avenir du système, sur la nécessité d'un parti unique, sur le droit du peuple à prendre la parole »* et *« sont inquiets des procès dont sont victimes les dissidents »*.



Bolivie

Le colonel Natusch Busch menace de se retirer du Pacte andin

Cambodge

La lente et difficile [illegible] de Phnom-Penh

Le Monde

politique

L'IMBROGLIO BUDGÉTAIRE

Quels délais ?

Outre les divergences qui opposent le groupe du R.P.R. et le gouvernement, l'imbroglio budgétaire se complique avec l'apparition d'une querelle sur la fin du délai ouvert pour l'examen de projet de loi de finances pour 1980. Au terme de l'article 47 de la Constitution, l'Assemblée doit se prononcer en première lecture sur le budget dans un délai de quarante jours. Or le ministère du budget considère que l'échéance tombe le samedi 17 novembre. En vérité, la discussion budgétaire se termine mardi 20 novembre à minuit. Si la date du 17 a été avancée, c'est parce qu'il s'agit d'un accord « amiable » entre le président de l'Assemblée nationale, M. Chaban-Delmas, et M. Poher pour permettre au Sénat de commencer l'examen du budget un peu plus tôt (le Sénat ne dispose que de vingt jours). En aucun cas, cet accord n'a de justification constitutionnelle.

A ce différend entre le ministère du budget et l'Assemblée nationale, vient se greffer une incertitude à propos du premier jour à partir duquel le délai de quarante jours commence à courir. L'article 47 de la Constitution prend à cet égard comme référence « *le dépôt du projet* ». C'est là une notion sujette à controverse à laquelle devrait théoriquement répondre l'article 38 de la loi organique relative aux lois de finances. Celui-ci stipule que le « *projet de loi de finances de l'année, y compris le rapport et les annexes explicatives prévues à l'article 32 est déposé et distribué au plus tard le premier mardi d'octobre de l'année qui précède l'année d'exécution du budget* (...). ».

De ce libellé, on pourrait conclure que le délai de quarante jours commence le 2 octobre, c'est-à-dire le jour d'ouverture de l'actuelle session d'automne. C'est sur ce terrain que les 21, 22 et 23 novembre 1959, lors de l'examen de la loi de finances pour 1960, une querelle de procédure avait opposé les députés et le premier ministre de l'époque, M. Michel Debré. En réponse à M. Leenhardt (socialiste), M. Debré expliquait ainsi le point de vue du gouvernement (les dates sont bien sûr différentes) : « *La date à laquelle les premiers fascicules ont été déposés en un seul exemplaire est celle du 9 octobre. Nous ne fixons pas le point de départ au 9, mais au 15. A la date du 15, plus de soixante-dix fascicules sur quatre-vingts étaient distribués* (N.D.L.R. : a *fortiori* « déposés »), *les autres, une dizaine, étant effectivement déposés en un nombre d'exemplaires insuffisant pour les distribuer.* » Le rapporteur général du budget, M. Jacquet (U.N.R.), lui répondait alors : « *Mais, et c'est ce qui nous sépare de la thèse gouvernementale, la distribution effective ne s'est produite que le 20 et c'est à cette date que la commission des finances a été saisie. Le désaccord porte sur la fixation du point de départ, date de dépôt ou date de distribution.* »

Depuis cette querelle de procédure, l'article 38 de la loi organique est soumis à une interprétation jurisprudentielle entre le gouvernement et l'Assemblée nationale. Le dépôt légal (le 2 octobre en l'espèce) ne revêt aucune réalité dans les faits. De cette interprétation — issue, rappelons-le, de la première année suivant l'élaboration de la Constitution de 1958 — est né un « dépôt effectif » du projet de loi de finances et de ses annexes qui court à partir du jour où la dernière des annexes a effectivement été déposée. La date « légale » n'est donc pas celle de la distribution mais du dépôt de toutes les annexes, ne serait-ce qu'à un seul exemplaire. Pour le budget de 1980, les trente-neuf fascicules budgétaires ont été déposés le 12 octobre. C'est donc à partir de cette date que le délai de quarante jours prend effet.

LAURENT ZECCHINI.

Au P.S.

LE COURANT « UNION POUR L'AUTOGESTION » EST DIVISÉ

M. Christian Pierret, député des Vosges, fondateur, au sein du P.S., du courant « Union pour l'autogestion », s'est étonné lundi 12 novembre de la position de « quelques camarades » de ce courant réunis en collectif national (*le Monde* du 13 novembre). M. Pierret, qui a rallié le courant de M. Pierre Mauroy, a réaffirmé que son groupe demeure un « *pôle de réflexion* » autonome. Le député des Vosges estime que la majorité des militants du courant « Union pour l'autogestion » le suivent dans cette voie et conteste la représentativité des membres de son groupe qui, réunis samedi et dimanche à Paris, ont critiqué le « *projet socialiste* » et se sont dotés d'une direction provisoire.

En fait, le courant de M. Pierret, trop faible pour être représenté dans les instances nationales du parti, est désormais partagé entre ceux qui, comme le député des Vosges, acceptent de joindre leurs forces à celles du maire de Lille, ceux qui souhaitent se rapprocher de la majorité du parti, ceux qui souhaitent se tenir à mi-chemin des courants majoritaires et minoritaires.

A Montbrison (Loire)

LE PARTI SOCIALISTE REPROCHE A UN ADJOINT SON CUMUL DE FONCTIONS

(*De notre correspondant.*)

Saint-Etienne. — Peut-on être à la fois adjoint à l'urbanisme et *géomètre-expert ?* Non, répond la section socialiste de Montbrison (Loire). Celle-ci reproche, depuis deux ans, à M. Charles Bouniard, qui fait partie du conseil municipal dirigé par M. Guy Poirieux, conseiller général U.D.F., ses cumuls de fonctions, aboutissant à des situations « *anormales* », « *où un géomètre-expert charge des promoteurs privés de faire les plans et les démarches pour réaliser un lotissement et où le même homme, adjoint à l'urbanisme, autorise et surveille ce même lotissement au nom de la ville* ». Le P.S. a saisi la justice « *pour que la vérité soit recherchée et établie* ».

Dans le dernier bulletin municipal, sous le titre « *Mise à mort* », faisant allusion à l'affaire Boulin, le maire écrit que « *Montbrison n'a pas échappé à cette folie de destruction, à ces méthodes ignobles qui ne sont pas le fait d'hommes politiques dignes de ce nom (...). C'est une campagne ignoble alimentée d'insinuations malveillantes, dont le but évident est d'atteindre* [M. Bouniard] *dans son honnêteté.* »

PAUL CHAPPEL.

La contestation du R.P.R. vise directement le président de la République

Tout en durcissant sa position à l'égard du gouvernement sur un plan général, le R.P.R. dramatise quelque peu ses relations avec le pouvoir dans le cadre du débat budgétaire.

La discussion en première lecture de la loi de finances pour 1980 devait se terminer samedi 17 novembre, bien que l'Assemblée puisse constitutionnellement poursuivre le débat budgétaire jusqu'au mardi 20 novembre. Un compromis pourra-t-il être trouvé d'ici à la fin de la semaine entre le gouvernement et le R.P.R. ? L'un et l'autre, pour le moment, campent sur leurs positions et affirment qu'il est impossible de céder sans se déconsidérer.

Le blocage porte sur les 2 milliards d'économies que le groupe R.P.R. demande au gouvernement de réaliser dans les dépenses de l'Etat. M. Barre estime toujours que c'est aux élus de proposer le détail de ces économies alors que les députés continuent d'affirmer que leur vocation n'est pas de se substituer au gouvernement pour réduire le train de vie de l'Etat.

La réunion qui devait avoir lieu mercredi 14 novembre à l'hôtel Matignon entre le premier ministre et les présidents des groupes de la majorité a été annulée sous le prétexte que M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., devait se rendre à Strasbourg. M. Chinaud, président du groupe U.D.F., devait donc être reçu seul.

Mais les gaullistes, au cours de leur réunion de mardi, ont voulu donner plus de solennité à leur rencontre avec M. Barre et transformer un entretien technique en une entrevue de caractère politique. Ils ont donc désigné une délégation qui devrait être reçue à l'hôtel Matignon jeudi 15 novembre à 15 heures et qui comprendra, autour de M. Labbé, deux anciens premiers ministres, MM. Debré et Couve de Murville, un spécialiste des questions budgétaires, M. Jacques Marette, député de Paris, et M. Olivier Guichard, réputé pour sa modération et qui s'affirme toujours comme désireux d'entretenir le dialogue dans la majorité.

A l'issue de cette réunion du groupe R.P.R., M. Labbé affirmait que ses amis demeureraient attachés au principe des 2 milliards d'économie. Il ajoutait que si le gouvernement voulait consacrer cette somme à la résorption du déficit budgétaire, « *c'était son affaire* », alors que les gaullistes, il y a quelques semaines, souhaitaient que ces économies soient consacrées à la relance des investissements productifs. Serait-ce là la seule concession du R.P.R. ? M. Labbé a en tout cas répété : « *Ce budget est un mauvais budget, un budget de routine, et non de sursaut. Nous avons tenté d'en infléchir certaines orientations, cela n'a pas été pour nous un jeu, ni une guérilla.* »

Au-delà du niveau des économies demandées, le R.P.R. en réalité veut essentiellement effectuer une double démonstration. Il veut faire établir que le gouvernement se refuse à opérer des sacrifices sur ses propres dépenses, alors qu'il en demande tant par ailleurs aux Français, qu'ils soient simples contribuables, usagers des services publics ou entrepreneurs.

Les droits du Parlement

Il veut aussi se présenter comme le défenseur des droits du Parlement face au pouvoir exécutif et à la toute-puissance technocratique. Il veut mettre en lumière la très étroite marge de manœuvre que possèdent les députés s'ils veulent modifier le projet de budget préparé par le ministère des finances sous la responsabilité du premier ministre. En pratiquant une contestation de plus en plus vive de la politique du pouvoir, les gaullistes d'aujourd'hui privilégient ce qu'il y a de parlementaire dans les institutions, alors que, pendant quinze ans, ils se sont accommodés de l'aspect présidentiel du régime.

Enfin, les députés R.P.R. sont irrités du peu de cas que le gouvernement fait, selon eux, de leurs propositions et ils en sont mortifiés.

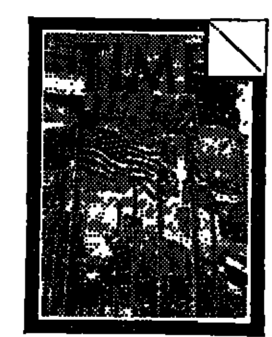
La concertation, dans ces conditions, a-t-elle encore quelque chance d'aboutir ? M. Raymond Barre, dans une interview accordée au *Nouveau Journal* du 13 novembre, pose deux limites au dialogue pour qu'il soit « *substantiel* » : « *L'intérêt national et l'autorité de l'Etat* », deux notions que des gaullistes ne peuvent récuser, mais dont le contenu est bien imprécis.

Si aucun accord n'intervient avant le terme de la discussion budgétaire, pour la première fois sous la Vᵉ République le budget de l'Etat ne sera pas voté, ou ne sera adopté que par une astuce de procédure. Les députés R.P.R. ne le voteront pas si le gouvernement demande un « vote bloqué » par application de l'article 44 de la Constitution. Si le gouvernement engage sa responsabilité selon les modalités de l'article 49, les gaullistes ne voteront pas la censure et le budget sera seulement « *considéré comme adopté* ».

Au-delà des conséquences techniques et juridiques de cette solution, c'est surtout les nouvelles relations politiques ainsi établies par le R.P.R. dans la majorité et à l'égard du gouvernement autant que du chef de l'Etat qui domineront les prochains mois jusqu'aux élections présidentielles de 1981. Pendant des mois, les gaullistes ont fait du comportement de M. Barre la cible de toutes leurs critiques, et de l'action économique et sociale du gouvernement l'objet unique de leur contestation. Désormais, ils rendent M. Valéry Giscard d'Estaing publiquement et nommément responsable de « *la situation très préoccupante et très grave* » dans laquelle, selon eux, se trouve le pays, assurant même qu'un changement de premier ministre n'aurait aucune importance.

C'est donc le président de la République — qui d'ailleurs se place lui-même en première ligne — qui est désormais directement visé.

ANDRÉ PASSERON.



POLITIQUE

L'EXAMEN DU BUDGET DE 1980 A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Intérieur : les «bavures» de la police en question

Mardi 13 novembre, l'Assemblée nationale examine les crédits du ministère de l'intérieur, qui s'élèvent à 24,4 milliards de francs, soit une augmentation de 18,9 % par rapport à 1979. Ce budget est divisé en quatre chapitres : administration centrale, police nationale, sécurité civile, collectivités locales.

M. FOSSÉ (R.P.R.), rapporteur spécial de la commission des finances, note que si l'on retire du budget les crédits de subvention de fonctionnement ou d'équipement, versés aux collectivités locales, le budget du ministère de l'intérieur proprement dit se monte à 14,9 milliards de francs seulement et traduit une augmentation de 12,1 %. Près des deux tiers de ces dotations vont à la police nationale, l'administration centrale et territoriale en absorbant environ 30 %. *« Il reste évidemment peu de chose,* souligne le rapporteur, *pour les autres actions dont le ministère a la charge et en particulier pour la sécurité civile. »* Les crédits d'équipement consacrés à la police nationale passant de 123,8 millions de francs à 163,3 millions progressent de 34 %. La police nationale voit ses effectifs augmenter de 1 223 unités. Le rapporteur note, d'autre part, que les crédits destinés à la sécurité civile ne progressent en 1980 que de 6,75 % et que les moyens des tribunaux administratifs sont renforcés.

M. DE BRANCHE (U.D.F.), rapporteur spécial de la commission des finances pour les collectivités locales, indique que les concours de l'Etat atteignent 73 milliards de francs (+ 16 %) et traduisent *« clairement la priorité qui est accordée aux collectivités locales »*. Il déclare que la dotation globale de fonctionnement est de 38 milliards de francs et estime que, *« si l'on avait conservé le V.R.T.S. avec sa référence à la masse salariale, la progression aurait été comprise entre 11 et 12 % »*. M. de Branche se félicite du bon fonctionnement de la péréquation, précise que 18 000 communes ont vu leurs dotations progresser de plus de 25 % et ajoute que le stade du remboursement intégral de la T.V.A. sur les investissements des collectivités locales sera atteint en 1981.

Il observe enfin que, dans trois ou quatre ans, les investissements des établissements publics régionaux pourraient être de même importance que ceux que les départements financent sur leurs ressources propres ou leurs emprunts.

M. AURILLAC (R.P.R.), rapporteur pour avis de la commission des lois, regrette que le budget n'accorde pas une attention suffisante aux tribunaux administratifs : *« De ce fait,* indique-t-il, *les préfectures des départements et des régions, contrairement à la loi, doivent recruter des agents. »* Il observe d'autre part l'absence de mesures catégorielles, par exemple pour les auxiliaires féminines.

Dans la discussion générale, M. KALINSKI (P.C., Val-de-Marne) déclare notamment : *« Les bavures existent ; il faut les dénoncer, mais surtout supprimer leurs causes, qui tiennent au rôle que vous attribuez à la police. Elles ne sont le fait que d'une minorité de policiers ; l'immense majorité demande que des mesures soient prises pour que leur profession ne soit pas sujette à des reproches. Le ministre de l'intérieur doit être haut et fort que les manquements graves ne sont pas tolérables et que les policiers doivent respecter tout citoyen, quels que soient sa race, son âge et sa fonction. »*

M. PIERRE-BLOCH (U.D.F., Paris) déclare que la formation de base des policiers est restée insuffisante.

M. ALAIN RICHARD (P.S., Val-d'Oise) s'intéresse plus particulièrement aux collectivités locales. Il déclare : *« De 1959 à 1978, la part des subventions de l'Etat et des autres organismes de l'administration centrale dans les investissements des collectivités locales est passée par une baisse continue de 50,5 % à 21,4 % (...). Si l'on considère à la fois les concours en capitaux et les investissements directs de l'Etat, on peut se faire une idée des efforts de l'Etat et des collectivités locales. La part supportée par ces dernières est passée de 28 % en 1969 à 62,7 % en 1978. » « Serait-ce que les collectivités locales ont été prises par une boulimie d'investissements ?* ajoute-t-il. *Le total de leurs investissements est, au contraire, stable : 2,45 % en 1969, 2,38 % en 1974 et 2,44 % en 1978. »*

M. BONNET, ministre de l'intérieur, assure que les expériences de prise de participation des collectivités locales dans les entreprises *« ont été désastreuses pour les contribuables locaux »*.

Pour M. AUBERT (R.P.R., Alpes-Maritimes), *« les citoyens demandent que leur police soit exemplaire et souhaitent que cessent les mises en cause systématiques de la police nationale »*.

M. GARCIN (P.C., Bouches-du-Rhône) met l'accent sur les incendies de forêt, dénonce l'insuffisance des moyens de lutte contre le feu et souhaite une juste indemnisation des sinistrés.

M. COLOMBIER (U.D.F., Seine-Maritime) déclare qu'il faut revaloriser la situation des attachés communaux.

M. MARCHAND (P.S., Charente-Maritime) assure que les vigiles privés se multiplient et que *« l'inquiétant mouvement de la légitime défense installe des délégués dans tous les départements »*. Il indique qu'en Grande-Bretagne et en Allemagne il faut trois ou quatre ans pour former un policier. M. Marchand ajoute : *« Les bavures diminueraient si une information solide mais ouverte était dispensée. »*

M. MARTIN (R.P.R., Paris) déclare qu'une réforme de la police nécessiterait d'associer les syndicats de police sans exclusive. Il ajoute : *« Si on assiste à une aggravation de la délinquance, c'est parce que la police n'est pas assez présente dans les rues. »*

M. RIEUBON (P.C., Bouches-du-Rhône) déplore le nombre insuffisant d'avions Canadair destinés à la lutte contre les feux de forêt. M. DEROSIER (P.S., Nord) note que les conseils généraux sont de plus en plus sollicités *« pour faire face aux carences de l'Etat »* pour rémunérer les agents de l'Etat.

M. ROYER (non-ins., Indre-et-Loire) indique que 300 000 mètres carrés de locaux sont à restaurer ou à réhabiliter en France, en matière de commissariats.

M. LAGORCE (P.S., Gironde) note que les pompiers professionnels souhaiteraient obtenir des bonifications de retraite et demande que les volontaires bénéficient de l' *« allocation de vétérance »*.

M. ICART (U.D.F.), rapporteur général du budget, insiste sur l'insuffisance des moyens de la justice administrative.

M. CHRISTIAN BONNET : la solidarité avec des hommes courageux

Répondant aux orateurs, M. BONNET indique que *« mille emplois nouveaux sont prévus au budget pour 1980 »*. Mais, ajoute-t-il, *dans un pays qui, de tous les pays comparables, est celui qui, par rapport à la population, compte le plus grand nombre de policiers et de gendarmes, il importe moins d'avoir le culte des effectifs que celui de leur utilisation »*. Le ministre de l'intérieur se déclare partisan de l' *« îlotage »* et ajoute, à propos de la formation des personnels de police, que la scolarité sera allongée à deux ans au lieu de six mois pour les commissaires, seize mois au lieu de onze pour les inspecteurs, neuf mois au lieu de six pour les gardiens.

Le budget, poursuit-il, marque aussi un développement *« quasi sans précédent des concours de l'Etat aux collectivités locales »*.

Il indique que dans le projet de loi de finances rectificative sera proposé un article qui vise à étendre aux enfants des agents de l'Etat qui sont tombés victimes du devoir les dispositions dont le gouvernement avait pris l'initiative voici deux ans en faveur de leurs veuves. Il évoque enfin la solidarité *« avec les hommes courageux, sur lesquels repose la sécurité des Français : une solidarité trop souvent occultée par la mise en relief pernicieuse de quelques fautes personnelles, toujours sanctionnées avec l'accord des syndicats et de l'ensemble des personnels »*. Il ajoute : *« Plus que les autres, ils ont besoin de se sentir reconnus et aimés. Plus que les autres, ils veulent être « quelqu'un pour quelqu'un », se sentir comme « portés » par les Français et dès lors stimulés à les « porter ». « Je retiens l'idée d'une campagne de promotion »*, conclut le ministre de l'intérieur.

« Bavures réelles et bavures fabriquées »

L'Assemblée commence ensuite la procédure de questions-réponses entre les députés et le ministre de l'intérieur au cours de laquelle vingt-cinq questions sont successivement posées.

Répondant à une question de M. VIVIEN (R.P.R., Val-de-Marne) à propos des bavures policières, M. BONNET déclare : *« Il ne faut pas confondre bavures réelles et fabriquées. Les premières sont et seront sanctionnées. C'est mon devoir, je n'y faillirai pas. Elles le seront d'autant plus rigoureusement que les intéressés occuperont un rang élevé dans la hiérarchie ! Quant aux secondes, elles font l'objet d'un battage publicitaire malsain dont souffrent moralement les fonctionnaires de police et leurs familles. Ces bavures-là, j'en condamne les auteurs qui ne sont pas dans les rangs de la police. » « Les défaillances de certains policiers,* poursuit le ministre de l'intérieur, *même si elles ne sont pas aussi nombreuses que le laisserait croire le bruit fait autour d'elles, et, même si je peux demander à celui qui n'a jamais connu de défaillances dans sa vie de leur jeter la première pierre, ces défaillances sont toujours condamnables. Lorsque des enquêtes administratives ou judiciaires en auront établi la réalité, elles seront sanctionnées. Je souhaite que personne ne prenne la responsabilité d'amener l'opinion publique à confondre avec quelques-uns de ses membres l'ensemble d'un corps en tous points digne d'éloges ! »*

Répondant à une question de M. BARNIER (R.P.R., Savoie) sur les problèmes de sécurité en montagne, M. BONNET indique : *« Quatre cents C.R.S. et gendarmes sont affectés à la sécurité en montagne. Nous n'entendons pas réglementer à l'excès ce qui d'ailleurs ne saurait l'être. Je ne vois pas au nom de quoi on interdirait à quelqu'un de prendre des risques. Mais il doit les assumer. Il faut que ceux qui doivent être secourus le soient, mais lorsqu'ils auront échappé aux conséquences de leur imprudence, qu'ils en paient le prix. »*

« En ce qui concerne les accidents en mer, ajoute le ministre, *la justice s'est saisie de certains cas scandaleux, dont l'un a coûté la vie à un pompier et à un gendarme au large de la presqu'île de Quiberon. Une jurisprudence tend à s'instaurer. Il s'agit en somme de prendre en compte la responsabilité de celui qui prend des risques. C'est dans cette voie que nous devons aller plutôt que dans celle d'une réglementation tatillonne qui ne serait observée par personne. »*

Enfin, répondant à M. FOYER (R.P.R., Maine-et-Loire) à propos de la loi de 1972 qui interdit aux régions de créer des services, M. BONNET déclare : *« Cette loi est tournée par la conclusion de contrats d'études que je qualifierais de bidon ou par l'intermédiaire d'associations créées pour les besoins de la cause. Une enquête de l'inspection générale de l'administration est engagée à travers tout le territoire et j'ai donné pour directive aux préfets de me rendre compte de toute délibération contraire à la loi de 1972. Pour retirer tout alibi à ceux qui recourent à des pratiques que vous dénoncez justement, le gouvernement ne serait pas opposé à porter à douze, au lieu de huit, le nombre des agents contractuels pour l'établissement public régional, à la condition qu'ils soient répartis entre l'assemblée générale et le comité économique et social. »*

Sécurité : une année pour rien

Préoccupation apparente de bien des discours officiels, la sécurité des Français n'en sera pas pour autant une priorité au plan des réalités, puisque l'augmentation du budget de la police pour 1980 (+ 12,92 %) sera inférieure à celle du budget de l'Etat (+ 14,35 %).

Priorité sera donnée à l'équipement, au détriment du personnel, de son recrutement, de sa formation, de son emploi et de son encadrement — autrement dit, les *« bavures véritables »* évoquées par M. Christian Bonnet à la tribune de l'Assemblée nationale ne sont pas près de disparaître.

En revanche, la « police moderne » souhaitée par les technocrates de la place Beauvau va commencer à se concrétiser avec la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'équipement et de modernisation de la police. Les crédits affectés à l'achat de matériel et à l'aménagement des locaux atteindront 159 millions en 1980 contre 118 millions. Les crédits d'équipement passeront de 225 à 296 millions. Les dépenses immobilières auront triplé en deux ans : avec les 30 millions programmés pour l'an prochain on devrait poursuivre la trentaine d'opérations en cours, notamment à Rennes, Rouen, Lyon, Vitry et Bourges ; à Paris, le commissariat du dixième arrondissement pourra être installé dans de nouveaux locaux.

Les crédits consacrés au parc roulant vont permettre, dans les deux ans à venir, d'achever le programme de renouvellement des véhicules des compagnies républicaines de sécurité et des compagnies d'intervention de Paris et de province. Petite compensation pour les services authentiquement chargés de la sécurité de la population : 250 voitures et autant d'engins à deux roues seront affectés aux commissariats de province qui en ont un besoin criant.

Les moyens de transmission seront également privilégiés, et le parc de terminaux d'ordinateurs pour la consultation des fichiers automatisés va être doublé grâce à l'achat de deux cents appareils. Dernier volet important, l'armement va être lui aussi soigné : trois mille cinq cents revolvers Manurhin seront acquis (contre deux mille cinq cents cette année) et deux mille cinq cents mousquetons d'un type nouveau seront fournis aux C.R.S.

Le tableau est beaucoup moins réjouissant pour ce qui concerne le personnel. Mille emplois devraient être créés en application du programme de Blois, nous dit-on, et sept cent soixante-sept gardiens et gradés, actuellement « détachés » dans l'administration, remis en service actif. Mais une partie des créations de postes annoncées ne semble constituer qu'une réduction des surnombres, l'augmentation numérique véritable étant presque symbolique — d'aucuns pensent même que les effectifs globaux seront en réduction.

L'amélioration de la formation des personnels reste encore relative malgré l'allongement de la scolarité des élèves inspecteurs et gardiens. Aucune amélioration qualitative de l'enseignement n'est prévue, et il reste beaucoup à faire pour la formation continue, bien que l'institution d'un recyclage obligatoire lors de chaque changement de grade soit un premier pas encourageant.

Bref, autant ce budget apparaît « léché » pour tout ce qui a trait au matériel de la police, autant la partie consacrée au personnel apparaît comme un assemblage de mesures disparates sans ligne directrice. En définitive, pour ceux qui attendent de la police la protection de leur personne et de leurs biens, 1980 risque fort d'être une année pour rien. — J. Sn.

Aménagement du territoire : éparpillement des crédits et des actions

L'Assemblée examine ensuite les crédits consacrés à l'aménagement du territoire qui s'élèvent à 1,55 milliard en ce qui concerne le budget d'investissement de la DATAR, auxquels il convient d'ajouter une dotation de 80 millions qui a été ouverte par le plan de soutien à l'économie en septembre 1979, ainsi qu'une dotation exceptionnelle de 60,7 millions dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 1979.

M. ALDUY (U.D.F.), rapporteur spécial de la commission des finances, après avoir notamment indiqué que les autorisations de programme pour la mission d'aménagement Languedoc-Roussillon diminuent de 7,4 % et que celles du conservatoire du littoral augmentent de 74,8 %, déclare que la commission souhaite qu'un effort de coordination soit entrepris entre les différentes actions qui relèvent de la politique d'aménagement rural et qu'en particulier la DATAR *« s'attache à améliorer la liaison entre les différents plans nationaux, régionaux, interrégionaux et locaux »*.

M. CLÉMENT (U.D.F.), rapporteur pour avis de la commission de la production, souhaite que la dimension internationale soit mieux intégrée dans la politique d'aménagement du territoire. Le rapporteur indique : *« En toute hypothèse, et l'élargissement à l'Espagne semble en avoir été le détonateur, une attention plus soutenue de la DATAR aux problèmes internationaux s'impose comme un renforcement des mécanismes compensatoires de la C.E.E. pour ce type de problème. Un effort tout particulier doit, dans cette perspective, être réalisé pour que soit affecté aux régions du grand Sud-Ouest le bénéfice des crédits de la section hors-quota du FEDER. »*

Dans la discussion générale, M. BOUCHERON (P.S., Charente) déclare que la politique d'aménagement du territoire ne résout pas le problème du chômage et dénonce *« l'absence de globalité de l'action régionale et de l'aménagement »*. La DATAR, indique-t-il, est un organisme inadapté à la politique des plans régionaux.

M. POUJADE (R.P.R., Côte-d'Or), maire de Dijon, indique que, en 1979, 29 actes ont été signés par le conservatoire du littoral portant sur l'acquisition de 1 000 hectares et mettant en jeu 26 millions de francs. Vingt-sept actes sont en outre en cours de signature (1 500 hectares).

M. RIGOUT (P.C., Haute-Vienne) assure que le phénomène de désertification s'est amplifié et que seule la rentabilité des équipements est recherchée en matière de logement.

M. MONFRAIS (U.D.F., Eure) indique que les régions proches de l'agglomération parisienne ont également besoin de nouvelles entreprises industrielles et souligne *« l'inadéquation de la classification des zones aidées »*.

M. HUNAULT (N.I., Loire-Atlantique) assure que la politique des contrats de pays doit permettre *« un aménagement du territoire rural pris globalement et non pas seulement sur le plan agricole »*.

M. DELELIS (P.S., Pas-de-Calais) évoque la restructuration des bassins miniers et indique qu'il faudra vingt-huit ans pour que celle-ci soit menée à son terme.

M. BOYON (R.P.R., Ain) souligne les difficultés de la région de la Haute-Bresse, qui connaît *« une hémorragie démographique »*.

M. HUGUET (P.S., Pas-de-Calais) craint d'assister à *« un saupoudrage politique »* au profit de la majorité en ce qui concerne les crédits du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural.

M. FEVRE (U.D.F., Haute-Marne) estime *« impératif »* de modifier *« des règles trop rigides »* en ce qui concerne la carte des aides financières de l'Etat.

M. SOURDILLE (R.P.R., Ardennes) note que des *« dificultés bureaucratiques irritantes »* résultent du découpage de la carte des aides.

M. CARO (U.D.F., Bas-Rhin) insiste sur le désenclavement des vallées, notamment en Alsace.

M. COINTAT (R.P.R., Ille-et-Vilaine) demande que soit abrogée *« la circulaire empêchant les maires d'intervenir sur le plan économique pour la création d'emplois dans les zones critiques »*.

M. GENG (U.D.F., Orne) insiste sur la nécessité d'une politique *« volontariste de correction des inégalités régionales »*, et M. NARQUIN (R.P.R., Maine-et-Loire) met l'accent sur les difficultés de sa région.

M. MADELIN (U.D.F., Ille-et-Vilaine) évoque une politique d'aménagement du territoire *« à l'irlandaise »* et ajoute : *« Il nous faut faire du sur-mesure chaque fois que nous prenons des décisions économiques et sociales »*.

M. RAYNAL (R.P.R., Cantal) insiste sur l'intensification de la politique de la montagne et le désenclavement du Massif Central. M. CORNET (U.D.F., Ardèche) déclare que son département est fortement touché par l'exode rural et par la crise du textile. Selon M. GUERMEUR (R.P.R., Finistère), l'Ouest est exclu des grands plans régionaux, et la Bretagne est aussi menacée que la Lorraine *« Le département de la Meuse se vide,* assure M. BIWER (U.D.F., Meuse), *et perd ses services publics. »* M. ZELLER (app. U.D.F., Bas-Rhin) affirme que le rôle essentiel de la DATAR est d'être *« la mauvaise conscience d'une administration et d'un Etat hypercentralisés »*.

M. LIMOUZY : nous demeurons sélectifs

Répondant aux orateurs, M. LIMOUZY, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, rappelle que le Fonds spécial d'adaptation industrielle, *« doté de 3 milliards de francs, aura permis, depuis sa mise en place, d'aider à la création de plus de seize mille emplois sur six zones particulièrement concernées du territoire »*.

Le secrétaire d'Etat déclare d'autre part : *« Comparé à celui de nos voisins, notre système d'incitation reste économique. En 1975, un emploi créé et localisé coûtait 9 500 francs en France, 13 500 F en R.F.A., 31 000 F en Italie, 58 000 F au Royaume-Uni. Nous demeurons, en dépit d'une conjoncture plus difficile que par le passé, plus sélectifs que nos voisins. Le renforcement de l'action d'orientation géographique des activités devrait conduire cette année à la décision de création de près de soixante mille emplois dans les zones prioritaires. Ce chiffre, unique dans les annales de la politique d'aménagement du territoire, témoigne de sa vitalité et de son absolue nécessité dans une période marquée par le ralentissement du rythme de création d'activités nouvelles. »*

M. Limouzy ajoute qu'un ensemble de mesures sont actuellement à l'étude en faveur des banlieues *« pour améliorer le cadre et les conditions de vie de quelque dix-huit millions de Français »*.

M. Limouzy évoque enfin le développement de la télématique et indique que la DATAR a lancé plusieurs expériences : la mise en place de schémas directeurs de l'informatique régionale en Lorraine et en Provence Côte d'Azur ; l'utilisation des services de pointe des télécommunications (comme le videotex) pour réduire l'isolement des entreprises et des collectivités dans les zones rurales ; l'amélioration des communications entre la mairie et les centres de quartiers (expérience en cours à Nantes).

Les crédits de l'aménagement du territoire sont réservés jusqu'au vote des crédits concernant la fonction publique, la séance est levée mercredi 14 novembre, à 1 h. 55.

Plan : l'incertitude de la prévision

Mardi 13 novembre, l'Assemblée nationale examine aussi les crédits inscrits au budget du commissariat général du Plan, dont le total s'élève à 63,1 millions de francs qui se répartissent ainsi : 30,5 millions pour le commissariat du Plan ; 7,3 millions pour le Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) ; 9,8 millions pour le Centre d'études des revenus et des coûts (CERC) ; 9,3 millions pour le Comité d'organisation de recherches appliquées sur le développement économique et social (CORDES) et, enfin, 6,2 millions pour le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).

M. POURCHON (P.S.) intervient au nom de M. ROCARD, rapporteur spécial de la commission des finances. Dans son rapport écrit, celui-ci observe : *« Entre le laxisme et la planification bureaucratique, il est possible de définir une planification contractuelle reposant sur une concertation préalable — et l'expression d'une volonté publique. Pour accentuer son caractère décentralisateur, le Plan devrait s'articuler sur de véritables plans régionaux. »*

Mme BARBERA (P.C.), rapporteur pour avis de la commission de la production, analyse la nouvelle conception du Plan défini par le VIII[e] Plan : *« Elle consacrera l'atrophie et la disparition du caractère impératif et incitatif des plans ; elle sera avant tout l'habillage idéologique d'une politique économique qui a pour projet la discipline de notre pays. »*

Dans la discussion générale, M. Laurent RICHARD (P.S., Val-d'Oise) évoque la *« crise du système de choix industriels »* et cite le rapport Nora-Minc sur l'informatisation de la société en indiquant que celui-ci *« doit stimuler la réflexion sur l'emploi du secteur tertiaire »*.

M. ALPHANDERY (U.D.F., Maine-et-Loire) assure que la planification à la française n'a pas résisté à la crise, dont le détonateur a été le prix du pétrole.

M. DUTARD (P.C., Dordogne) constate que se développe la multinationalisation d'une planification dont le commissariat général se serait transporté de Paris à Bruxelles.

M. FORGUES (P.S., Hautes-Pyrénées) assure que le « plan Sud-Ouest » n'a pas été élaboré *« en collaboration avec les élus régionaux et constitue un nouvel avatar de l'Etat spectacle »*.

M. LIMOUZY, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, réfute le jugement selon lequel le commissariat général du Plan ne dispose pas de crédits nécessaires à la préparation du VIII[e] Plan. Il déclare que les programmes d'action prioritaire qui existent dans le VII[e] Plan et existeront dans le VIII[e] Plan, *« constituent des objectifs normatifs de l'action publique, assortis d'engagements financiers dont le respect est attesté par le rapport annuel du Plan »*. Il rappelle que l'environnement économique international est de plus en plus soumis à l'aléa, alors même que l'économie nationale en est davantage dépendante. Ainsi devient-il impossible de prétendre enfermer l'avenir dans un schéma unique considéré comme le plus probable. *« C'est la raison pour laquelle,* poursuit le secrétaire d'Etat, *le gouvernement estime qu'il n'est pas possible de s'engager sur une prévision centrale qui constituerait le fondement du VIII[e] Plan. Cette évolution de la planification française aura une contrepartie majeure : la préparation et la mise en œuvre de programmes précis destinés à surmonter les difficultés présentes et à venir. »*

Les crédits du Plan sont ensuite adoptés. — L. Z.





POLITIQUE

LES RESPONSABILITÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les sénateurs s'inquiètent du coût des transferts de compétence au profit des communes et des départements

Le Sénat a abordé, mardi 13 novembre, au cours de ses trois séances (journée et nuit), le titre II (transferts de compétences) du projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales.

La discussion de ce titre, le plus important de la réforme, s'engage au terme d'un débat où plus de neuf cents amendements ont déjà été examinés. Résumant ces travaux, M. BECAM, secrétaire d'État à l'intérieur, a déclaré :

« *Le titre I a accru notablement les libertés de nos collectivités, communes et départements, notamment en créant la D.G.E.* (dotation globale d'équipement). *La France va être le seul pays à fournir une telle garantie de ressources à ses communes. Au titre III, vous avez revalorisé la situation des administrateurs locaux. Au titre IV, vous avez jeté les bases d'une fonction communale moderne. Au titre V, vous avez rénové les dispositions du code communal relatives à la coopération. Le titre VI a traduit dans la loi les pratiques actuelles de communication. Enfin, le titre VII, adopté à l'initiative du Sénat, a étendu ces nouvelles dispositions à de nouvelles collectivités, notamment d'outre-mer.* »

M. Bécam précise ensuite que toute modification des charges sera accompagnée d'un transfert immédiat de ressources « *strictement équivalentes* » et « *évolutives* ». Puis il annonce que le gouvernement fera preuve dans le débat d'« *esprit d'ouverture* » et tiendra compte de l'expérience des sénateurs.

M. SERUSCLAT (P.S., Rhône) estime, à l'inverse du secrétaire d'État, que le titre I du projet n'a pas accru les libertés locales, mais a instauré au contraire une tutelle financière « *étroite et tatillonne* » qui aggravera l'effet des dispositions du titre II en discussion.

M. OOGHE (P.C., Essonne) demande la suppression de ce titre. Mais, par 184 voix contre 103, le Sénat repousse l'amendement communiste. Il écarte ensuite, par 166 voix contre 100, un amendement socialiste subordonnant les transferts de compétences au résultat de « *simulations chiffrées de leurs conséquences* ».

Un amendement communiste, jugé « *superfétatoire* » par le rapporteur, M. DE TINGUY (Union cent., Vendée), est aussi rejeté par 187 voix contre 84. Il tendait à rendre obligatoire la consultation du conseil municipal avant tout licenciement collectif.

M. PEYREFITTE, garde des sceaux, annonce qu'il est disposé à accepter l'ensemble des amendements de la commission des lois.

Celle-ci obtient ainsi qu'il soit précisé dans la loi que l'État prendra en charge les dépenses d'annuités des emprunts contractés pour la construction d'immeubles affectés à la justice.

De même, la commission des lois fait adopter une disposition qui prévoit que les immeubles, à propos desquels le gouvernement envisageait un abandon de propriété des collectivités locales à l'État (cession gratuite), subiront seulement un changement d'affectation. Si l'affectation à la justice cesse, le département, ou la commune, retrouvera automatiquement ses droits.

Le Sénat, sur proposition du rapporteur, a reporté au 1er janvier 1981 l'application des mesures concernant la justice qui était prévue pour le 1er janvier 1980.

L'article 60 du projet donne le droit aux communes dotées d'un corps de police municipale de demander l'étatisation de leur police. Les sénateurs ont voté une précision, réclamée par M. DE TINGUY, qui oblige ces forces étatisées à exécuter les arrêtés de police du maire.

Aide sociale et santé

Avant l'examen des articles établissant une répartition nouvelle des responsabilités en matière d'aide sociale et de santé, le ministre, M. Jacques BARROT, apporte les indications suivantes :

« *Vous connaissez,* déclare-t-il, *la pratique actuelle des financements « croisés » en matière d'aide sanitaire et sociale. Il vous est proposé de mettre fin à ce système et de lui en substituer un autre qui distingue entre deux blocs de compétence, celui de l'État et celui des collectivités locales, qui doit permettre une division bien plus claire des responsabilités, donc une meilleure maîtrise des dépenses.*

» *A l'État : les prestations d'aide sociale, les actions et les prestations destinées à des personnes dont les attaches à une collectivité locale ne sont ni évidentes ni permanent, et, enfin, l'exercice de contrôles administratifs et techniques.*

» *Aux collectivités locales : les prestations d'aide sociale comportant un choix (placement en établissement ou maintien au domicile), les prestations d'aide médicale et, enfin, les services médicaux ou médico-sociaux, dont l'action ne peut être définie que par une bonne connaissance du milieu local.* »

Le ministre de la santé, répondant au vœu des commissions, se déclare aussi favorable à la création d'une loi complémentaire qui tracerait clairement les prolongements de ce partage des compétences. Pour le personnel, un droit d'option permettrait le respect des droits acquis.

MM. SERUSCLAT et OOGHE estiment que la concertation avec les élus locaux a été insuffisante. M. MOINET (Gauche dém., Charente-Maritime) voudrait que l'on s'assure que l'État s'acquittera bien des compensations financières qui correspondent à un transfert de charges. Il demande donc au Sénat d'examiner cet aspect financier avant d'attribuer de nouvelles compétences aux collectivités locales. Le ministre et le rapporteur opposent à cette demande l'argument de la logique : on ne peut fixer les compensations avant de savoir ce qu'on veut compenser. Et l'amendement de M. MOINET est repoussé par 165 voix contre 124.

Les sénateurs ont enfin supprimé, sur propositions de M. CHERIOUX (R.P.R., Paris), rapporteur de la commission des affaires sociales, et de M. CHAZELLE (Haute-Loire) au nom du groupe socialiste, l'article 70 qui prévoyait de transférer aux collectivités locales le service de santé scolaire dont les dépenses ont un caractère obligatoire. Suite du débat vendredi 16 novembre.

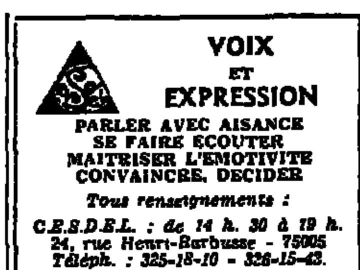
A. G.

LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE CLEMENCEAU

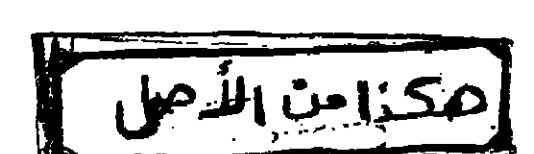
M. Raymond Barre, premier ministre, inaugurera, le jeudi 15 novembre au Musée du Petit-Palais, à Paris, une exposition Georges Clemenceau, dont on célèbre cette année le cinquantième anniversaire de la mort.

Pour sa part, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, présidera, le 24 novembre, les cérémonies organisées à Mouilleron-en-Pareds (Vendée), village natal de l'ancien président du conseil.

● *M. Andre Jacq (mod. maj)* a été élu maire de Carantec (Finistère) par seize voix et quatre bulletins nuls. Né en 1935 à Henvic (Finistère), M. Jacq, qui dirige une entreprise, succède à M. Albert Gourvil (mod. maj.) qui avait donné sa démission pour raison de santé. L'élection complémentaire, qui avait été organisée le 4 novembre, s'était soldée par le succès de la candidate d'union de la gauche.







POLITIQUE

LES SUITES DE L'AFFAIRE BOULIN

Le « Corriere della Sera » se plaint de « mesures de rétorsion » à l'encontre de son correspondant à Paris

Rome. — Le quotidien milanais *Corriere della Sera* se plaint *« de mesures de rétorsion subies, de la part de la présidence de la République, à la suite de ses correspondances de Paris sur l'affaire des diamants de Bokassa et sur la couverture du suicide de Robert Boulin »*. Dans un long article publié le 14 novembre et intitulé « Puni par l'Elysée », le journal italien affirme notamment que son correspondant à Paris, M. Alberto Cavallari, *« auteur des articles qui ont déplu »*, a été exclu d'une conférence de presse, le vendredi 9 novembre, consacrée à la visite du président du conseil italien en France, M. Francesco Cossiga.

Le *Corriere della Sera* note : *« Pierre Hunt n'a invité que cinq journalistes italiens plutôt sages, tandis que les autres* (Corriere della Sera, Espresso, Paese Sera, l'Unita) *étaient punis. »* Le quotidien explique que lors de cette entrevue avec les correspondants italiens *« le porte-parole de Giscard a surtout parlé des affaires tellement discutées, donnant implicitement des directives sur le ton que les correspondants devraient adopter pour les traiter »*. Selon le *Corriere della Sera*, la raison officielle invoquée par

De notre correspondant

l'Elysée pour sa « non-invitation » d'Alberto Cavallari est que *« le bureau était trop petit pour accueillir tous les journalistes italiens de Paris »*.

Le *Corriere della Sera* explique encore qu'aucune démarche officielle française n'a été entreprise envers son correspondant parisien ou auprès du journal, mais, citant divers journaux français, dont la lettre de *l'Expansion* datée du 12 novembre, le quotidien milanais écrit : *« L'Elysée et le Quai d'Orsay exercent de fortes pressions pour obtenir le départ du correspondant à Paris du* Corriere della Sera, *dont les articles sur les affaires* (Boulin et autres) *n'ont pas plu du tout. »* Enfin, le journal italien indique que des *« collègues français ont prévenu Cavallari il y a quelques jours que l'ambassade de France à Rome préparait une offensive contre lui »*.

Intérim.

LES PRÉCISIONS DE L'ÉLYSÉE

Le service de presse de l'Elysée déclare à ce sujet qu'une conférence de presse sur la visite de M. Cossiga, ouverte à tous les correspondants français et étrangers, a été organisée, le 8 novembre, et que M. Hunt a reçu, le lendemain, les journalistes italiens *« qui se tiennent en rapport avec l'Elysée »*.

Les journalistes italiens qui n'avaient pas été prévus et qui ont demandé à assister à cette « réunion privée », y ont été invités. Le correspondant de *Paese Sera*, pour sa part, a été — ajoute-t-on — renseigné par téléphone par le service de presse, sur ce qui a été dit.

Ces pelés, ces galeux...

Cette sorte de « pression », évidemment, ne laisse pas de traces. On insinue, on suggère, on ne formule pas de vœu explicite, tout en restant suffisamment clair. Bref, le démenti est tout prêt, si le journal visé ne cède pas au chantage.

Il y a peu de correspondants à l'étranger qui n'aient fait cette expérience. Peu qui n'aient pas un jour « déplu » au gouvernement dont ils avaient à rapporter les actes. Giscardien, socialiste, démocrate-chrétien, communiste, tout pouvoir réagit de la sorte. Et l'ex-union de la gauche traite-t-elle beaucoup mieux que l'actuelle majorité la presse étrangère ?

Mais le premier ministre, le 7 novembre à l'Assemblée, est allé plus loin. A-t-on jamais entendu ses collègues italien, allemand, néerlandais, britannique, entamer pareille chanson du mal-aimé, lorsque de retentissantes affaires impliquaient les classes politiques de leurs pays ? Apparemment déçu de ce que les correspondants étrangers en poste à Paris n'aient pas emboîté le pas au pouvoir lorsque celui-ci s'en est pris à la presse française.

Il a prétendu que les correspondants français à l'étranger avaient « fait preuve de plus de réserve et de plus de tenue lorsqu'il y avait dans d'autres pays des événements qui eussent mérité des commentaires certainement beaucoup plus justifiés. » *Le Watergate, les affaires Lockheed, la démission du président Leone, auraient-ils donc été commentés et rapportés avec tant de « réserve et de tenue » par la presse française ?*

Le service de presse de l'Elysée, le Quai d'Orsay, l'ambassade de France concernée, démentiront probablement avoir jamais eu la moindre intention discriminatoire, revendiqueront le droit d'inviter qui leur plaît aux conférences de presse confidentielles, dénonceront avec stupeur des « procès d'intention ». Il n'en demeure pas moins que les faits exposés par le Corriere della Sera *ne sont pas imaginaires.*

Pourquoi avoir pris pour cible l'Italie, à travers l'un de ses correspondants les mieux avertis des affaires françaises et, de surcroît, remarquable écrivain ? Alberto Cavallari n'a pas été aussi sévère que ses confrères américains, anglais ou allemands dans ses compte rendus des scandales de Paris. Mais sans doute est-ce question de rapport de force et, plus profondément, de préjugés, d'ignorance permanente de l'Italie, pour ne pas dire d'arrogance à son égard ?

Des mésaventures analogues ont été vécues par des correspondants français à Rome. Mais des responsables politiques et diplomatiques italiens ont su alors faire respecter leur liberté et leur jugement. C'est une raison suffisante pour qu'ils expriment leur solidarité avec Alberto Cavallari, Giorgio Fanti et leurs autres confrères « punis » par l'Elysée.

JACQUES NOBÉCOURT.

● *M. Daniel Groscolas*, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, nous a fait parvenir un extrait de son intervention au nom du groupe socialiste de l'assemblée départementale à propos de la plainte déposée par les conseillers généraux communistes contre un journaliste du *Républicain lorrain* pour diffusion de fausses informations (*le Monde* daté 11-12 novembre). M. Groscolas y indique que les socialistes ne partagent pas la démarche de leurs collègues communistes ni celle de la majorité qui, rappellent-ils, accusait la presse au début de l'affaire Boulin.

Tout en reconnaissant la partialité des comptes rendus publiés par la presse des travaux du conseil général, *« les socialistes*, estime-t-il, *ne sauraient contribuer directement ou indirectement à la limitation de la liberté de la presse »*, *« en une période où la liberté d'expression est sans cesse menacée »*. Considérant que *« le véritable problème est celui de la nécessaire pluralité de la presse qui n'existe plus dans* [leur] *région »*, les socialistes proposent que le conseil général se dote des moyens d'informer la population du département.

L'ORGANE DU P.C. TCHÉCOSLOVAQUE S'EN PREND A LA MAJEURE PARTIE DE LA PRESSE FRANÇAISE

(De notre correspondant)

Vienne. — Il manquait une voix dans le concert des commentateurs qui, à l'occasion de la mort de Robert Boulin, se sont émus du scandale insupportable que représente l'existence d'une presse libre. Cette voix, lointain écho de celle de M. Georges Marchais, nous vient, aujourd'hui, de Prague.

La thèse présentée par *Rude Pravo*, l'organe central du P.C. tchécoslovaque, ne manque pas d'originalité : les calomnies, les mensonges et la distorsion des faits diffusés à longueur de colonnes, selon ce journal, par les publicistes français seraient *« caractéristiques de l'attitude de la majeure partie de la presse* [de ce pays] *non seulement dans l'affaire Boulin, mais encore dans ses articles sur la Tchécoslovaquie »*. Et *Rude Pravo* de poursuivre, imperturbable : *« La campagne que la presse bourgeoise française a lancée ces jours derniers contre la Tchécoslovaquie* [allusion aux réactions après le procès contre les membres de la Charte 77] *est fondée sur des informations provenant de « sources » similaires et utilise les mêmes méthodes falsificatrices »*.

Voilà un commentaire qui va sûrement couper le souffle au secrétaire général du P.C.F. : parce qu'il n'est tout de même pas très fraternel de la part du *Rude Pravo* d'assimiler indirectement la réprobation manifestée par l'organe du P.C.F. après la condamnation des contestataires de Prague aux « *campagnes* » évidemment calomniatrices déclenchées par les journaux bourgeois.

MANUEL LUCBERT.

AU COMITÉ NATIONAL DU S.N.J. :

« Seul l'engagement syndical constitue la parade efficace » aux attaques contre la presse

« Les attaques contre la presse et son rôle, suscitées par l'affaire Boulin, ont mis en évidence l'objectif que certains poursuivent : restreindre une des libertés fondamentales. » Ainsi débute la motion adoptée à l'unanimité par le comité national du Syndicat national des journalistes (autonome), réuni à Paris le week-end dernier. *« Cette opération est la suite logique* d'un *processus engagé depuis des années pour interdire aux journalistes d'être les véritables révélateurs des carences d'une société en crise »* et de lui interdire *« sa fonction de témoignage »*.

Le S.N.J. affirme que *« face à ces difficultés, seul l'engagement syndical constitue la parade efficace et indispensable »*, et rappelle les principaux points de *« son action de restauration de la dignité morale et matérielle de la profession »* :

» — L'application des ordonnances de 1944 et notamment l'obligation de rendre « transparents » les capitaux investis dans la presse.

» — L'accélération des poursuites judiciaires engagées par les syndicats de journalistes contre Robert Hersant, symbole d'un phénomène visant à supprimer le pluralisme des opinions.

» — La modification de l'article 3 de la convention collective limitant le droit d'expression publique des journalistes.

» — La fin des poursuites et des licenciements abusifs dirigés contre des militants syndicaux.

» — La mise en œuvre d'une politique cohérente de l'emploi pour résorber le chômage.

» — La prise en compte de l'ensemble des revendications définies dans la plate-forme de l'Union nationale des syndicats de journalistes. »

Un décalage inquiétant

Dans une motion distincte relative au suicide de Robert Boulin et des commentaires publiés à cette occasion, le S.N.J. déclare avoir *« constaté avec inquiétude le décalage existant entre la position d'un grand nombre de directeurs de journaux et celle de la majorité des journalistes. La propagande gouvernementale distillée notamment par une radio-télévision « encadrée », a conforté la plupart des patrons de presse dans leur volonté d'imposer aux journalistes un devoir de réserve et la pratique de l'autocensure au détriment de la recherche de la vérité à partir des faits.*

» Le rôle de l'information et la mission des informateurs étant ainsi dénaturés, le S.N.J. n'en est que plus justifié dans sa démarche constante pour la défense de toutes les libertés — professionnelles, civiques et syndicales — des journalistes, premiers garants de la liberté de la presse. »

Le Monde

société

MÉDECINE

Le Collège des gynécologues et obstétriciens ne s'oppose plus à la légalisation de l'avortement

A l'approche du débat parlementaire sur la reconduction de la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse, le Collège national des gynécologues et obstétriciens français vient de rendre publique sa position. Cette association, réunissant des médecins qui se sont opposés dans leur grande majorité à la loi de 1975 et qui ont, pour certains d'entre eux, refusé l'ouverture d'un centre d'interruption volontaire de grossesse dans leur service, ne remet plus en cause le principe de la légalisation de l'avortement.

Dans un communiqué, le Collège national des gynécologues et obstétriciens français souhaite que soient prises en considération par les pouvoirs publics les dispositions suivantes :

« 1) Respect de la clause de conscience lié au principe même de la liberté des personnes inscrit à l'art. 2 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, rappelé dans les considérants de la délibération du conseil constitutionnel du 15 janvier 1975.

» 2) Maintien de la limite fixée à dix semaines de grossesse pour l'interruption volontaire de grossesse, soit douze semaines d'aménorrhée selon la nomenclature internationale, en raison de l'augmentation des risques et des séquelles de l'interruption de grossesse au-delà de cette période.

» 3) Maintien du délai d'une semaine suivant la première demande de la femme prévu à l'art. L 162-5 qui doit être impérativement respecté pour permettre les investigations médico-sociales indispensables, ainsi qu'une meilleure réflexion sur les risques médicaux que la femme encourt pour elle-même et pour ses maternités futures.

» 4) Meilleure et plus stricte application de l'art. 13 titre III rappelant qu'en aucun cas l'interruption volontaire de grossesse ne doit constituer un moyen de régulation des naissances et de l'art. 16 examinant les conséquences socio-démographiques de l'avortement.

» Il ne paraît pas souhaitable du fait du manque de locaux et de personnel que la totalité des interruptions volontaires de grossesse soit réalisée dans les services de gynécologie-obstétrique hospitaliers publics, d'autant plus que les services de gynécologie-obstétrique fonctionnent déjà à la limite de leurs possibilités d'hébergement et de sécurité.

» Lorsqu'un secteur spécial réservé aux interruptions volontaires de grossesse sera créé dans les hôpitaux, en dehors de services de gynécologie-obstétrique, le conseil d'administration du Collège national des gynécologues et obstétriciens français souhaite que ces centres, appelés généralement de « gynécologie sociale », aient obligatoirement une liaison pour les complications éventuelles, soit avec un service de gynécologie-obstétrique, soit avec un service de chirurgie, et que l'activité de ces centres soit expressément limitée aux interruptions volontaires de la grossesse et à la contraception. »

● *A l'Assemblée nationale*, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a repoussé, mardi 13 novembre, une question préalable tendant à décider qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse. Cette question avait pour auteur M. Michel Debré, député R.P.R. de la Réunion.

Les délégués médicaux à la recherche d'un statut et d'une formation appropriée

De notre correspondant

Bordeaux. — La Fédération des associations de délégués à l'information médicale (FADIM) a réuni son congrès à Bordeaux, les 10 et 11 novembre. Elle a adopté un avant-projet de statut visant à la reconnaissance officielle d'une profession qui naquit après la fin de la première guerre mondiale, qui groupe près de huit mille visiteurs médicaux et se veut l'intermédiaire indispensable entre les laboratoires pharmaceutiques et les médecins.

L'avant-projet souligne d'abord que le délégué à l'information médicale doit être un informateur capable d'apporter au praticien des renseignements fiables, exacts et précis, débarrassés des floritures commerciales qui sont parfois dénoncées par le corps médical. Il en découle la nécessité d'une formation professionnelle appropriée qui pourrait donner lieu à un diplôme d'Etat préparé, par exemple, au cours de deux années d'études dans des instituts universitaires de technologie. La nécessité d'une formation continue, réalisée à la fois au sein de l'entreprise et dans un cadre public, est aussi mise en avant.

Le projet de la FADIM suggère, enfin, la création d'une commission permanente paritaire qui serait chargée de veiller à l'application du statut une fois que celui-ci aura vu le jour et de rédiger un code de déontologie professionnelle.

La FADIM se propose d'entreprendre, dès maintenant, des démarches auprès de ses partenaires habituels (syndicats de médecins, industries pharmaceutiques, pouvoirs publics) afin de leur demander de s'engager sur le fond du projet. Quant à l'avant-projet, il va être soumis aux parlementaires.

« Nous allons faire de l'activisme, a déclaré M. Guy Barillier, président de la FADIM, *car il faut que nos interlocuteurs prennent clairement position pour ou contre, et si l'un ou l'autre des syndicats de notre profession s'empare de ce qui pourrait devenir notre charte commune, nous l'appuierons. »*

[Les délégués à l'information médicale, malgré l'existence de plusieurs écoles, sont actuellement formés en majorité par l'industrie pharmaceutique elle-même. Cette formation insiste souvent beaucoup plus sur les « trucs » pour bien vendre un produit que sur les bases indispensables à une information objective du praticien. Ils déplorent, d'autre part, l'absence d'un statut cohérent.]

DÉFENSE

La Belgique ajourne la signature du contrat d'achat de blindés américains

Bruxelles *(A.F.P.)*. — La signature officielle du contrat, conclu le 24 juillet dernier par la Belgique pour l'achat de 1 039 véhicules blindés de combat d'infanterie américains, a été ajournée d'un mois, a-t-on appris mardi 13 novembre au ministère belge des affaires économiques.

Le ministère estime, en effet, que le dossier des compensations industrielles et économiques offertes par les fournisseurs américains comporte trop d'incertitudes. « *Certaines parties du dossier nécessitent un examen complémentaire,* a indiqué le porte-parole du ministère belge. *Nous espérons signer le contrat à la fin de cette année* ». La Belgique est d'autant plus sensible à cet aspect du contrat qu'elle avait rencontré les mêmes dificultés lors de l'achat — en accord avec trois autres pays européens — aux Etats-Unis de l'avion de combat F-16. Les compensations industrielles effectivement accordées n'ont pas été à la hauteur des promesses.

Après deux ans de tergiversations, le gouvernement belge avait décidé en juillet d'acheter des blindés américains (514 A.I.F.V. et 525 M. 113-A1) plutôt que les blindés à roues français VAB. Ce marché représente approximativement 3 600 millions de francs français. Le premier ministre belge, M. Wilfried Martens, avait alors précisé que la construction des blindés américains devrait s'effectuer en Belgique à raison de 70 %, les 30 % restants « *étant entièrement compensés* », c'est-à-dire que les Etats-Unis devaient s'engager à acheter pour l'équivalent de fournitures diverses en provenance de la Belgique.

La société française Saviem-Creusot-Loire, constructeur du VAB, a introduit le 8 octobre dernier une demande en annulation du contrat devant le Conseil d'Etat belge, fondée sur des arguments techniques et de procédure.

AÉRONAUTIQUE

● *Dix nouveaux hélicoptères français pour le Mexique.* — Le Mexique a acheté dix hélicoptères de type Lama à la Société nationale industrielle aérospatiale, a-t-on appris mardi 13 novembre à Mexico. L'accord a été conclu la semaine dernière à l'occasion de l'ouverture dans la capitale mexicaine de la quinzaine franco-mexicaine d'échanges technologiques. Les dix appareils ont été vendus à la compagnie Uramex à des fins de prospection géologique aérienne. La SNIAS a vendu à ce jour soixante-dix hélicoptères de différents types au Mexique, notamment à l'entreprise pétrolière nationale Pemex. — *(A.F.P.)*

FAITS DIVERS

En Italie

L'hôpital de Parme soufflé par une explosion

Onze morts, vingt disparus

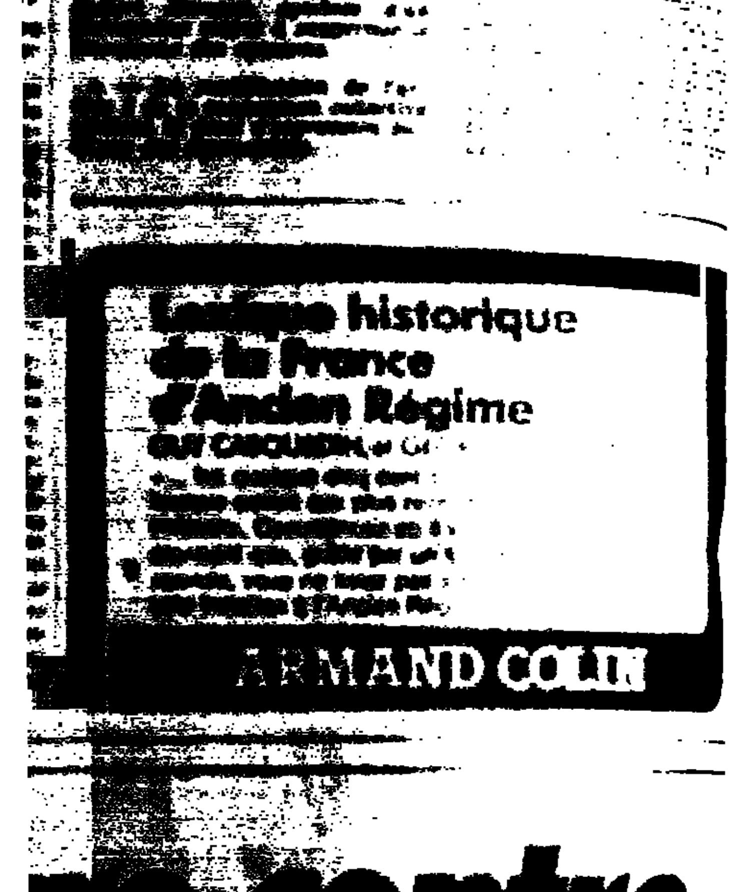
De notre correspondant

Rome. — Une explosion, probablement due au gaz, a soufflé trois étages de l'hôpital de Parme, l'un des plus modernes d'Italie, mardi après-midi 13 novembre. Mercredi matin, les sauveteurs avaient retiré onze corps des décombres et, sous la pluie, ils n'avaient plus d'espoir de retrouver vivants vingt disparus. L'explosion, « *comme une bombe* », selon les témoins, a pulvérisé en quelques secondes les départements cardiologie et chirurgie de l'hôpital, un établissement très moderne situé dans des espaces verts à la sortie de Parme en direction de Milan, très bien équipé, qui faisait la fierté de la municipalité de gauche. L'accident s'est produit à 14 h 34. Une infirmière qui se trouvait au troisième étage d'un bâtiment voisin raconte : « *J'ai entendu la violente explosion. Je me suis retournée, mais il n'y avait plus rien. La cardiologie et la chirurgie avaient disparu.* »

Les secours ont été très rapides de l'avis général. En quelques minutes les pompiers ont pu dégager deux survivants, mais ils ne se faisaient aucune illusion sur le sort des vingt et un disparus coincés sous les décombres. A la tombée de la nuit sept corps avaient été retirés. Le dégagement se faisait ensuite dans des conditions très difficiles sous la pluie et la lumière des projecteurs. Au lever du jour, quatre autres victimes avaient été retrouvées. Il s'agissait de malades (ils étaient en moyenne trois par chambre) et de parents venus les visiter. Aucun médecin ne se trouvait là ou moment de l'explosion.

Il est encore trop tôt pour connaître les causes exactes de cette catastrophe sans précédent en Italie. Les enquêteurs sont d'accord pour dire que le gaz est à l'origine de l'explosion, mais les hypothèses divergent quant à l'origine de ce gaz. Pour les uns il s'agit d'éclatement d'une bonbonne de métal, pour les autres, c'est la rencontre imprévue de deux gaz qui aurait provoqué la déflagration. — R. S.

● *Une troisième personne est décédée* après l'incendie qui a eu lieu samedi 10 novembre dans une maison de retraite de Saint-Max (Meurthe-et-Moselle). Il s'agit d'une personne âgée de quatre-vingts ans, décédée, des suites de ses blessures, à l'hôpital de Nancy. L'incendie avait été provoqué par l'implosion d'un téléviseur.



SCIENCES

BIOLOGIE ET SOCIÉTÉ

II. — Droit à la santé et qualité de la vie

par le professeur FRANÇOIS JACOB (*)

Il n'est nullement dit, a indiqué François Jacob dans un premier article, que le laisser-aller des mœurs n'ait pas un jour de fortes répercussions jusque sur les pays et collectivités capables de faire face à leur conséquences démographiques. Plus encore peut-être que les progrès de la civilisation industrielle et mécanique d'hier, les progrès d'une civilisation plus « biologique » au sein de l'humanité requièrent-ils une nouvelle vision politique du système des rapports entre humains sur l'ensemble de la planète. Ce qui impliquerait un assagissement des réflexes de concurrence qui ont exercé une emprise quasi absolue sur quatre siècles d'expansion européenne. A quelques signes, il semble que les Etats commencent de le comprendre (« le Monde » du 14 novembre).

Pour la vieillesse, dans les pays de technologie avancée, un autre avenir doit être envisagé : celui d'une vieillesse plus active, plus lucide, plus heureuse. Il est peu probable que soit désormais allongée de façon notable la durée moyenne de vie. En revanche, les acquis de la médecine pourraient améliorer de manière considérable la qualité de la vieillesse.

Les gains quantitatifs de vie s'annoncent désormais assez modestes. Pour chaque espèce, une durée de vie maximale semble avoir été fixée par l'évolution. Pour l'être humain, elle ne dépasse probablement guère cent ans. Depuis deux siècles, la lutte contre la mortalité s'est attaquée à la partie la plus facile, la plus « molle ». Avec un peu d'hygiène, un peu de médecine, un peu de social, l'espérance de vie a gagné trente ans, de 1850 à 1950. C'est devant la part la plus résistante, la plus « dure », qu'on se trouve maintenant. Gagner quelques années exige désormais des performances techniques très complexes. D'où la question de coût d'un tel gain et, en conséquence, celle du groupe humain concerné : quelques privilégiés, une fraction notable de la population ou l'ensemble de l'espèce humaine ? De telles questions existent déjà, sans avoir encore trouvé de réponses, ainsi le « cœur artificiel » qui pourrait être un appareil de survie admirable mais très coûteux.

A supposer même qu'on puisse à grands frais prolonger jusqu'à cent ans la durée naturelle de la vie, se poserait la question de savoir si la réalisation s'en trouverait ou non promue par le désir du plus grand nombre. Ce qui serait la condition déterminant la mise en place des dispositifs nécessaires. Or le désir collectif n'est jamais une force humaine entièrement rationnelle, le cas de l'automobile le montre bien. Rien ne prouve à l'avance qu'assumer le coût économique et social de l'accroissement de longévité soit, pour une société donnée, dans des conditions données, le parti humainement le plus satisfaisant.

Par contre, les gains qualitatifs pour les gens âgés devraient se trouver à la portée de notre médecine expérimentale. Avec un effort raisonnable, celle-ci devrait pouvoir donner aux gens âgés bien-être physique, lucidité intellectuelle et activité sexuelle. Là encore, entre la possibilité de principe et sa réalisation, il y aurait toute la marge instituée par les souhaits du corps social et les aspects économiques de l'innovation.

Les phases de l'existence

Pour un pays comme la France, tout accroissement de longévité ou d'activité des personnes âgées entraînerait un changement profond de la structure de la population et, de ce fait, de la plupart des équilibres sociaux. La pyramide des âges s'élèverait et comporterait une tranche encore fort importante de population de plus de soixante-dix ans. Le bouleversement ainsi apporté aux équilibres et aux systèmes de la population serait encore plus considérable peut-être que celui dû aux trente ans d'espérance de vie gagnés depuis 1850.

La conjugaison d'une formule démographique profondément modifiée et de l'accroissement toujours constant de la productivité du travail ne risquerait pas seulement de rendre plus aigu le problème du « troisième âge ». Il obligerait surtout à répartir autrement les activités et responsabilités entre les différentes tranches d'âge. Peut-être conduirait-il même à considérer de manière nouvelle certaines relations, par exemple entre travail et loisirs, que notre société refuse de réexaminer malgré les progrès de la mécanisation et de l'automatisation. Ou encore certaines « vérités » aussi profondément ancrées dans notre culture que la nécessité de travailler pour « gagner sa vie ».

Déjà la société française connaît un double problème. D'un côté, une population ayant dépassé la soixantaine conserve encore un gros potentiel d'activité doublé d'expérience acquise. D'un autre côté, la jeunesse, plus précoce qu'autrefois, doit attendre plus longtemps son intégration à la vie, son entrée dans la tranche la plus active et la plus responsable de la population. Ce que peut apporter la biologie dans les décennies à venir, ce n'est pas un simple allongement de la durée de vie, c'est un étirement général de toutes les phases de l'existence : jeunesse, maturité, troisième âge et même au-delà. De plus, cet étirement se produira alors même que la quantité de travail industriel nécessaire tendra, semble-t-il, à demander moins de travail humain, moins d'intelligence et d'entreprise de la part des individus.

Si ce schéma doit se vérifier, on peut attendre une profonde refonte économique des systèmes occidentaux, ne serait-ce que par la nécessité de définir autrement l'allocation sociale des moyens de subsistance aux membres de la collectivité. Ce que nous appelons aujourd'hui la Sécurité sociale est né quelque quatre-vingts ans après qu'eut commencé à s'accroître rapidement l'espérance de vie à la naissance. Qui sait si, quelques décennies après le changement qui s'amorce dans l'équilibre des âges, elle n'est pas destinée à se transformer en institution de complète prise en charge sociale de l'existence, de la naissance à la mort des individus ? Quelles seraient alors les contreparties de service social et de formation humaine qui devraient être demandées aux individus, à la fois pour le bien de l'ensemble et pour conserver aux individus leur dignité humaine ?

Ce n'est donc pas seulement l'économie que, par l'intermédiaire de ses effets démographiques, les sciences de la vie pourraient bien modifier profondément. En fin de compte, les changements devront être également psychologiques, culturels, institutionnels et politiques. D'autres formations et d'autres responsabilités, d'autres définitions et d'autres réalisations de la qualité de la vie devront être trouvées pour toutes les tranches d'âge. C'est donc d'un remodelage de la vie sociale qu'il pourrait s'agir. Problème de grande envergure et de grande complexité. Certes, il est improbable qu'il se pose véritablement avant la fin de ce siècle. Mais peut-être n'est-il pas trop de vingt ans pour commencer à y penser.

(*) Prix Nobel de médecine.

Vers l'obligation de résultats ?

Avec l'apparition de l'asepsie, puis des vaccins, et enfin des antibiotiques, les médecins ont accédé à la maîtrise des maladies infectieuses, c'est-à-dire de ce qui, il y a cinquante ans encore, représentait la cause majeure de mortalité. Avec ce nouveau pouvoir s'est modifiée l'attitude de la société envers le médecin. Au fatalisme devant la douleur et le risque s'est substituée une exigence de qualité dans les soins, de confort et de sécurité. La responsabilité des médecins s'est ainsi trouvée accrue de devoirs nouveaux.

L'obligation de donner des soins « conformes aux données actuelles de la science » impose une formation médicale prolongée durant toute la vie professionnelle. Il est probable que les médecins devront bientôt justifier devant la société non plus seulement des moyens utilisés, mais aussi des résultats obtenus. Evaluer la qualité des soins représente un problème difficile. Bien qu'encore imparfaites, les méthodes épidémiologiques modernes visent à mettre en place des moyens « objectifs » pour préciser le bien-fondé des traitements les plus coûteux ou les plus chargés de risques.

Les méthodes épidémiologiques ont également renouvelé les idées qu'on se fait sur les causes de nombreuses maladies. A côté des facteurs physiques a été mis en évidence le rôle des facteurs psychologiques, sociaux et culturels intervenant dans la plupart des processus pathologiques encore mal maîtrisés par la médecine. D'où la définition donnée par l'Organisation mondiale de la santé : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* » La santé est devenue un droit. C'est ce droit que couvre l'assurance-maladie en vigueur dans les pays socialement développés.

Dans le même temps s'est modifiée la nature même des maladies auxquelles se trouve confrontée aujourd'hui notre société. Il s'agit, en effet, le plus souvent, de maladies à causes multiples. Des facteurs génétiques, des agents chimiques, l'environnement physique, culturel, économique et social, mêlent leurs influences en multipliant leurs effets. C'est ainsi qu'on peut repérer un rôle de l'alimentation et de la sédentarité dans les maladies cardio-vasculaires, ou du tabagisme et de l'alcoolisme dans certains cancers, etc. Mais, bien souvent, de tels facteurs sont trop liés aux habitudes de vie pour être aisément maîtrisés. Il ne suffit pas de prouver le rôle néfaste de certains éléments dans un mode de vie pour faire changer de comportement une société.

En revanche, d'autres facteurs liés à des excès technologiques ou industriels seront de moins en moins bien tolérés par le corps social. Il est probable que celui-ci dans son entier exigera rapidement une amélioration de son cadre de vie. Un effort accru devra ainsi être réalisé dans une série de domaines tels que l'écotoxicologie industrielle, agricole et sociale, la lutte biologique contre la pollution, contre les insectes, etc. Il est frappant de constater que l'air à Londres ou à New-York, naguère encore plus pollué que celui de Paris, l'est aujourd'hui beaucoup moins.

De nouvelles priorités

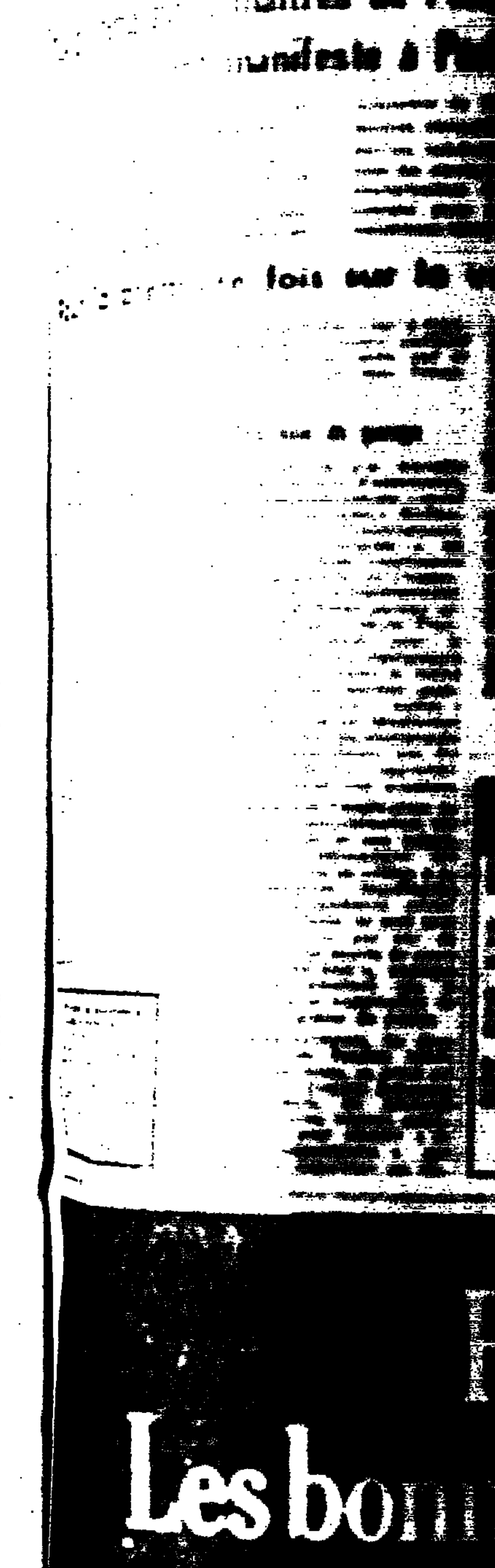
La recherche médicale s'est adaptée à ces changements. Elle accorde une priorité nouvelle aux thèmes liés au mode de vie et au comportement : nutrition, pathologie du travail, suicide, lutte contre les fléaux sociaux comme l'alcoolisme, le tabagisme et les toxicomanies. Tout un nouveau domaine de recherche en santé publique se dégage, au carrefour de l'économie, de l'épidémiologie, de la psychologie, de la sociologie et de la médecine. Il est important de développer, dans les vingt ans à venir, cette recherche en santé publique dont on attend beaucoup.

Pour cette fin de siècle, un pronostic reste, cependant, réservé : celui de la santé mentale. Malgré une réorganisation des soins, malgré les progrès escomptés dans la biologie du cerveau, malgré la prévention ou la guérison de certaines maladies mentales, il semble peu probable qu'on assiste à une amélioration d'ensemble dans ce domaine d'ici à la fin du siècle. On peut même craindre l'utilisation perverse de certains médicaments nouveaux. Comme toujours, la connaissance peut apporter tout à la fois le meilleur et le pire. Avec des produits capables d'agir sur le comportement, l'humeur ou le plaisir, il y a risque de toxicomanies nouvelles, donc de déviations sociales et de drames nouveaux.

Le brassage ethnique suscité par les moyens d'échange actuels aura, sans aucun doute, des répercussions sur la recherche dans les sciences de la vie. D'ici à la fin du siècle, en effet, la recherche et l'industrie des pays occidentaux seront, pour des raisons éthiques tout autant qu'économiques, conduites à s'intéresser de plus en plus à la santé des pays en voie de développement. Les problèmes de santé y sont évidemment de nature très différente de ceux qui préoccupent les nations très industrialisées. Il ne s'agit plus ici de performances techniques réservées à des minorités de malades. Il s'agit de protection et de prévention contre des maladies qui, pour beaucoup, n'existent que dans les pays tropicaux. Ce sont des centaines de millions d'êtres humains qui souffrent ainsi de maladies graves. Comme celles-ci ne touchent guère les pays à forte recherche biomédicale, elles n'ont pas constitué un objectif prioritaire de la recherche jusqu'à une date récente. Ces « *maladies oubliées* » sont principalement les affections à parasites qui feront, sans nul doute, l'objet d'une recherche intensive et d'applications pratiques importantes dans les vingt années à venir. Là encore, c'est la recherche fondamentale qui nourrira application et industrie.

Prochain article :

UNE CERTAINE IDÉE DE L'HOMME



ÉDUCATION

Près de cinq mille maîtres de l'enseignement privé ont manifesté à Paris

A l'appel de la Fédération de l'enseignement privé (FEP-C.F.D.T.) et du Syndicat national du personnel de l'enseignement privé (S.N.P.E.P.-C.G.T.), des maîtres de l'enseignement privé — confessionnel ou non — ont fait grève mardi 13 novembre (« le Monde » daté 11-12 novembre). A Paris, un cortège de près de cinq mille personnes s'est rendu de la gare Montparnasse au ministère de l'éducation pour déposer une motion réclamant notamment un maximum de service hebdomadaire de dix-huit heures pour tous les enseignants du secondaire, un plan de titularisation des auxiliaires et l'accès à la retraite pour les maîtres du privé dans des conditions identiques à celles du secteur public.

« Pour la première fois sur la voie publique »

« *Les travailleurs de l'enseignement privé pour l'égalité.* » La banderole de la Fédération de l'enseignement privé occupe toute la largeur du boulevard Saint-Germain. Au cri de « *Privé, public, égalisation !* » et « *Titulaires oui, auxiliaires non !* », les maîtres de l'enseignement privé défilent dans les rues de Paris. Ils sont venus de toutes les régions de France afin de « *manifester pour la première fois sur la voie publique* », comme le souligne M. Marc Vincent, secrétaire général de la FEP. « *La qualité du service passe par la diminution des effectifs par classe* » proclame une banderole d'un département du Nord, alors qu'un autre insiste sur les libertés syndicales. L'ouest de la France est fortement représenté. De nombreux drapeaux bretons voisinent avec des carrés d'étoffe rouge marqués des lettres de la C.F.D.T.

Monique et Françoise sont parties très tôt mardi matin de Rennes. Enseignantes dans un collège confessionnel de cette ville, elles représentent, avec leurs amis qui ont fait le voyage dans deux cars spéciaux, ces maîtres « *mécontents de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations* ». A peine trente ans, Monique commence sa sixième année d'enseignante. Titulaire d'une maîtrise, elle a choisi l'enseignement confessionnel, « *car, à l'époque, il y avait encore quelques postes à pourvoir, alors que ce n'était plus le cas dans l'enseignement public* ».

Une voie de garage

Le collège où elle travaille étant sous contrat d'association, elle est considérée comme « *agent non titulaire de l'Etat* ». Embauchée par le chef d'établissement, elle peut être licenciée si les effectifs deviennent insuffisants sans que le rectorat ou l'inspection académique n'interviennent. « *Nous ne possédons aucune sécurité de l'emploi,* précise Françoise. *Nous sommes, pour la grande majorité des enseignants du second degré, dans la même situation que les maîtres auxiliaires du secteur public.* » Comme eux, elles ne bénéficient pas des avantages des enseignants titulaires et considèrent que des textes ministériels aggravent d'année en année leur situation.

C'est ainsi que l'application de la circulaire d'uniformisation, sur la base de vingt et une heures, du service hebdomadaire des maîtres auxiliaires de collège a eu des conséquences importantes dans les établissements privés. « *En Ille-et-Vilaine, ce sont cent cinquante maîtres qui ont dû faire vingt et une heures de cours au lieu de dix-huit* », explique Monique, en ajoutant que le résultat a été la suppression de près d'une vingtaine de postes.

Avec leurs collègues, les deux enseignantes de Rennes crient « *Beullac, t'es foutu, le privé est dans la rue !* » Comme beaucoup des participants, en majorité assez jeunes, elles veulent continuer l'action pour obtenir « *de véritables négociations* » qui aboutissent à supprimer les disparités de situation entre les personnels des deux types d'enseignement. « *Nous refusons les décrets d'application de la loi Guermeur sur les carrières, qui ne nous proposeraient que des voies de garage. Nous ne voulons pas obtenir un accès au compte-gouttes à des sous-échelles de titulaires* », précise un responsable de la FEP.

Pendant que les manifestants stationnent à proximité du ministère gardé par d'importantes forces de police, un militant du Rhône explique au micro : « *J'ai soixante ans passés et je suis dans l'enseignement privé depuis 1936. Je voudrais bénéficier bientôt d'une retraite décente et aussi avoir le droit de dire ce que je pense sur mon lieu de travail.* » Deux des revendications de la FEP.

SERGE BOLLOCH.

A Étupes (Doubs)

Un jeune instituteur se suicide par le feu après avoir échoué au certificat d'aptitude pédagogique

Un instituteur de vingt-trois ans, M. Jean-Marie Faivre, s'est suicidé le mardi 13 novembre, entre 8 h. et 8 h. 15, dans une classe de l'école primaire Louis-Pergaud, à Etupes (Doubs). Peu de temps avant l'arrivée des élèves, il s'est enfermé à clé dans sa classe et a mis le feu à ses vêtements en utilisant une bouteille d'alcool. Il a été rapidement secouru par un de ses collègues, mais il avait déjà succombé. Son décès serait dû à l'asphyxie (nos dernières éditions du 14 novembre). *La veille, Jean-Marie Faivre, qui avait terminé ses études à l'école normale depuis un an et enseignait en tant que suppléant dans un cours élémentaire deuxième année, avait passé pour la seconde fois, sans succès, les épreuves du certificat d'aptitude pédagogique (C.A.P.).*

« Les épreuves, qui ont duré de 13 h. 30 à 16 h. 30, se sont passées dans de bonnes conditions, nous a déclaré M. Henri Legoherel, recteur de l'académie de Besançon, puisque M. Faivre avait dix-neuf élèves devant lui. » Il avait, d'autre part, comme tous les élèves instituteurs qui ont échoué une première fois, « été suivi de près » par la directrice de l'école normale. Mais le jury a estimé, à l'unanimité, qu'il n'était pas possible de l'admettre aux épreuves du C. A. P. Il lui a notifié son échec le soir même, en lui expliquant les raisons et en lui proposant de l'aider à se réorienter. « D'après l'inspecteur d'académie, ajoute M. Legoherel. Il semblait ne pas avoir compris pourquoi il avait été recalé ».

« Il est probable, précise d'autre part le recteur dans un communiqué, que le désarroi de cet insuccès l'ait poussé à ce geste malheureux. »

Après deux échecs au C. A. P., il n'est plus possible de s'y présenter une troisième fois. D'autre part, les élèves instituteurs entrés à l'école normale avant cette année se sont engagés à servir dans l'enseignement public pendant dix ans après la sortie de l'école (1). Cela signifie qu'en cas de rupture de cet engagement — ce qui est le cas après deux échecs au C. A. P. — le bénéficiaire doit rembourser les sommes perçues pendant sa scolarité (2 890 F par mois en province et 3 330 F à Paris), déduction faite du montant des bourses qu'il aurait pu toucher s'il avait été étudiant (14 000 F pendant deux ans).

On fait cependant remarquer au ministère de l'éducation que des remises gracieuses, totales ou partielles, sont largement accordées, surtout lorsqu'un candidat échoue non pour des raisons de mauvaise volonté mais, par exemple, de niveau insuffisant. C'était, semble-t-il, le cas de Jean-Marie Faivre. D'autre part, le remboursement n'est pas exigé immédiatement ni en un seul versement.

Liant « cet acte désespéré » à l'échec du candidat, la section du Syndicat national des instituteurs (S.N.I.-P.E.G.C.) du Doubs rappelle que « la mort de Jean-Marie intervient après celle de bien d'autres enseignants » et « met à nouveau au premier plan de l'actualité les difficultés du métier d'enseignant, et particulièrement celui de remplaçant ». (...)

« L'enseignement est l'une des professions qui détient le record des dépressions nerveuses. Les enseignants, et particulièrement les jeunes, doivent être mieux préparés à ce difficile métier et réellement aidés au cours des premières années. Ce drame confirme une fois de plus le caractère dépassé, archaïque, du système actuel, fondé sur le principe inspection, notation, sanction. A ce système doit être substitué un travail d'équipe qui seul peut permettre de briser l'isolement des enseignants et créer un climat de confiance et d'entraide », ajoute la section du S. N. I.

(1) La réforme de la formation des instituteurs, entrée en vigueur à cette rentrée, ramène à cinq ans l'engagement de servir l'Etat.

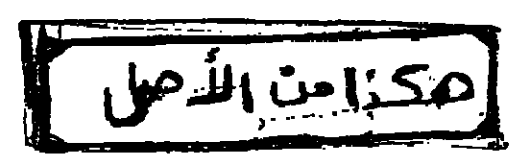
● *Grève des maîtres délégués.* — Les enseignants chargés du dessin, de la musique et de l'éducation physique dans les écoles primaires de Paris étaient appelés à la grève, lundi 12 novembre par le syndicat national autonome des maîtres délégués pour l'enseignement du dessin, de l'éducation physique et de la musique (SNADEM-FEN). Ils demandent l'élaboration d'un nouveau statut améliorant leur formation et leurs conditions de travail.

L'emploi des maîtres auxiliaires

LA FEN : le ministre de l'éducation n'est pas en mesure de tenir ses engagements.

« *Le ministre de l'éducation a dû reconnaître qu'il n'était pas en mesure de traduire dans les faits avec des moyens suffisants, l'engagement qu'il avait pris, que tous les maîtres employés l'an passé à quelque titre que ce soit, se verraient offrir un nouvel emploi* », ont déclaré, mardi 12 novembre, des représentants de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) au terme d'une nouvelle rencontre avec M. Beullac.

La FEN a précisé que le ministre a promis « *d'appeler les recteurs à examiner attentivement les cas non encore réglés en vue de trouver une solution en donnant la priorité aux auxiliaires ayant été employés de façon continue et à ceux dont l'ancienneté remonte à plus d'un an.* » Lors de la dernière « réunion-bilan » entre FEN et ministère de l'éducation, ce dernier avançait le chiffre de 3 884 maîtres auxiliaires en fonction l'an passé qui n'avaient toujours pas reçu d'affectation (*le Monde* du 10 novembre).



JUSTICE

LA MORT DE JACQUES MESRINE

La mission de la police est d'arrêter les criminels et non de les tuer

déclare la Ligue des droits de l'homme

Le doyen des juges d'instruction de Paris, M. Roger Lecante, a reçu, mardi 13 novembre, la plainte contre X déposée par la mère et la fille de Jacques Mesrine, le gangster tué à Paris, le 2 novembre, par les policiers (nos dernières éditions). Il s'agit d'une plainte pour assassinat avec guet-apens, en application des articles 296, 297 et 298 du code pénal.

La Ligue des droits de l'homme et du citoyen, pour sa part, a publié un communiqué dans lequel elle rappelle que la mission de la police est « d'arrêter les criminels (...) et non de les tuer ».

La Ligue des droits de l'homme déclare :

« Le bureau national de la Ligue des droits de l'homme, après avoir pris connaissance des informations relatives aux conditions dans lesquelles un criminel avéré a été abattu à vue par des policiers, et notamment des déclarations faites à la presse par le responsable de cette opération, rappelle que tout homme, quels que soient les crimes et délits dont il s'est rendu coupable — et même s'il a revendiqué publiquement ceux pour lesquels il n'a pas encore été jugé — a droit à un procès public et équitable, avec toutes les garanties que comporte l'exercice de la justice.

» Consciente des difficultés auxquelles se heurtent les éléments les plus sains des forces de police dans l'accomplissement de leur tâche, la Ligue n'ignore pas que les effectifs actuels de la police ne lui permettent pas toujours de concilier sa mission de protection des vies et des biens des citoyens et les besognes de répression politique ou d'intervention dans la vie sociale que le pouvoir exige d'elle.

» La Ligue des droits de l'homme tient cependant à affirmer que ni ces difficultés, ni la certitude d'obtenir le soutien d'une partie importante de l'opinion publique, ni, à plus forte raison, le souci d'éviter des risques inhérents à la profession qu'ils ont choisie, ne saurait justifier, de la part des policiers de tout rang ayant participé à cette opération, la décision qui semble avoir été délibérément prise d'abattre un criminel, sans que puisse être invoquée, aux termes de la loi, la légitime défense. Elle rappelle que la mission de la police — mission acceptée par tous ceux qui ont embrassé cette profession — est d'arrêter les criminels et de les déférer à la justice et non de les tuer. »

CORRESPONDANCE

LÉGITIME DÉFENSE

M. Maxime Ouvrard, habitant à Genève, nous écrit :

Certains lecteurs de votre journal considèrent que Mesrine a été exécuté par la police en violation des droits de l'homme et contrairement au principe de la séparation des pouvoirs, l'exécutif s'étant substitué à la justice.

Or, Mesrine, prisonnier évadé, avait déclaré qu'entre lui et tout policier qui tenterait de l'arrêter il y aurait un duel à mort — et personne ne pouvait en douter.

En conséquence, les agents de la force publique qui, pour l'arrêter comme ils en avaient le devoir, devaient forcément se mettre à portée de ses armes étaient *ipso facto* menacés de mort.

Il suffirait donc de considérer que ces policiers se trouvaient alors en état de légitime défense pour concilier le droit, la morale et l'intérêt de la société à se débarrasser d'un « ennemi public numéro un ».

Libres opinions

J'ai honte

par DENIS LANGLOIS (*)

JE viens de lire les lettres que des lecteurs ont adressées au *Monde* (1) après la mort de Jacques Mesrine et, je l'avoue, j'ai honte.

Un homme a été froidement assassiné dans la rue par la police. Les droits et libertés les plus élémentaires ont été bafoués. Il se trouve que je suis avocat et que je me flatte de défendre les droits de l'homme. Or, c'est vrai, comme les autres, je n'ai rien dit. J'ai été indigné, scandalisé, mais je n'ai rien dit. Certes, je pouvais penser que des voix plus « autorisées » que la mienne s'élèveraient et que ma protestation serait superflue. Mais l'excuse est un peu trop facile.

J'ai relu plusieurs fois la lettre de M. Lifrant et des autres lecteurs du *Monde*, et leurs mots m'ont fait mal, tant ils sont vrais, tant ils sont justes.

C'est vrai qu'un homme, quels que soient les actes qu'il ait pu commettre, quelles que soient les déclarations qu'il ait pu faire, a droit au respect de sa vie.

C'est vrai que tout défenseur des droits de l'homme a l'impérieux devoir de déclarer qu'il n'y a pas légitime défense lorsque des *policiers, qui ne sont pas directement menacés, ouvrent le feu sans* sommation.

C'est vrai que la police n'a pas pour fonction de procéder à des exécutions, mais d'appréhender les malfaiteurs pour les remettre entre les mains de la justice.

C'est vrai que tout pouvoir se déshonore s'il cède à des réactions de vengeance, même lorsque, ce faisant, il va au-devant des désirs de la majorité de l'opinion.

C'est d'ailleurs là qu'il faut chercher les raisons du silence des « grandes gueules » et des professionnels de la pétition. L'opinion était contre Mesrine, ce n'était pas une victime très « sortable ». Alors, il valait mieux se taire.

Il est facile de défendre les victimes au front virginal, celles *qui n'ont jamais tué ou seulement pour une bonne cause. Mais être* un citoyen responsable, c'est être capable de défendre avec autant de conviction la victime la plus noire, la plus crapuleuse (ce n'était même pas le cas de Mesrine).

J'ai hésité un instant, et aujourd'hui j'ai honte. Puissions-nous *être nombreux dans ce cas...*

(*) Avocat au barreau de Paris.

(1) *Le Monde* du 10 novembre.

Un procès pour tentative de viol devant les assises de Paris

Yousri Eshak, un Egyptien âgé de vingt-huit ans, qui a comparu le 12 novembre devant la cour d'assises de Paris pour tentative de viol, a été condamné à cinq ans de prison, dont deux ans et demi avec sursis. En mars 1977, la victime, Mlle Brigitte Ribailler, et ses avocates, appuyées par un mouvement d'opinion, avaient soulevé l'incompétence du tribunal correctionnel où Yousri Eshak comparaissait pour « coups et blessures volontaires ». Des cris de joie avaient accueilli le renvoi de l'affaire devant la cour d'assises.

Le 18 avril 1976, Yousri Eshak conduit sa fiancée à Orly : elle y regagne le Koweit, où l'appelle un homme à qui on l'a mariée de force. Il se retrouve seul et désespéré, les larmes aux yeux. Est-ce sa *fragilité* reconnue par les experts et souligné par ses avocats ? En tout cas, ce fils d'un repasseur du Caire n'ose pas regagner sa chambre située au huitième étage d'un immeuble du seizième arrondissement : il erre plusieurs jours dans Paris.

Le 21 avril, peut-être après avoir bu plus que de raison, peut-être simplement plus triste que d'habitude, il croise, à 23 h. 30, dans le métro, Brigitte Ribailler, âgée de vingt-cinq ans, secrétaire au centre universitaire de Jussieu. Il la suit jusqu'à sa chambre, au quartier Latin. Et là, il l'aborde. Mais comme elle se montre distante, il n'insiste pas et commence à redescendre les escaliers. Puis, subitement, il remonte ; défonce la porte d'un coup d'épaule, frappe sa victime et la force à se dévêtir : mais il n'ira pas jusqu'au bout de son acte.

« Je ne savais pas ce que je faisais », dit-il au président, M. Paul Gaillardot. Il ajoute, dans un mauvais français : *« Je présente mes excuses à Mlle Brigitte et je demande pardon à tout le monde. »* Youri Eshak avait été arrêté le 1er mai 1976 dans un café du quartier de Sèvres-Babylone, où sa victime l'avait reconnu avant de se trouver mal.

La partie civile, la défense et les policiers cités ont confirmé cette version des faits. Son *« humilité »* et sa *« douceur »*, sa *« culpabilisation »* évoquées par Mme Maitte, qui le loge à Amiens depuis qu'il a été placé en liberté provisoire, en janvier 1979, ne font pas de lui, d'après ses avocats, Me Henri Leclerc et Me Hubert Koskas, un violeur comme les autres. *« Il est brisé comme vous ne l'imaginez pas*, a affirmé Me Leclerc. *Il y a deux victimes dans cette affaire. » « Ce n'est pas un violeur professionnel »*, a estimé, lui aussi, l'avocat général, M. Jacques Gagnieur, qui a demandé cinq ans de prison dont deux avec sursis *« afin de préserver son avenir »*. Les jurés, dont une majorité de femmes se sont *laissé convaincre.*

Peut-être ont-ils compris le risque qu'il y avait à envoyer cet homme pour quelques années de plus dans une de ces prisons où les violeurs sont une deuxième fois punis par les autres prisonniers qui les mettent en quarantaine. Or ce risque, les avocates de la partie civile, Me Josiane Moutet et Me Marie-Ange Leprince, ne l'ont pas assumé avec clarté durant l'audience.

Après avoir œuvré pour que l'affaire soit jugée aux assises, *tout en demandant* une peine avec sursis qui aurait le caractère d'*« une épée de Damoclès »*, *la défense affirma qu'il valait* mieux indemniser la victime plutôt que de mettre le coupable en *prison pour, en définitive dénier* à la prison toute valeur exemplaire. Me Moutet devait illustrer cette thèse ambiguë en lisant une lettre de la victime qui déclarait : *« La répression du violeur n'est pas une solution pour les femmes violées. »*

Les avocats de la partie civile *ont demandé une réparation de* 50 000 F pour le préjudice subi, notamment les affections *psychiatriques dont souffrirait* aujourd'hui la victime : *« Dégoût de son corps, désir de suicide, anorexie, peur de l'extérieur. »* Les experts officiels ayant constaté chez la victime un enfouissement de ce drame, la partie civile a demandé un supplément d'enquête. *« Même si Brigitte a dominé tout cela*, a déclaré Me Moutet, *elle a été pendant trois ans incapable de travailler régulièrement et n'a pas pu payer effectivement une psychothérapie rendue indispensable. Il est normal que Yousri Eshak contribue à réparer ce préjudice. »* Me Moutet n'a pas ménagé, pour illustrer sa thèse, les rapports médicaux qui émanent d'*« analystes féministes »* ou d'*« une sœur de la victime médecin »*. La cour s'est contentée de demander à l'accusé de verser une provision de 5 000 F à la partie civile.

Aucun rapport, pourtant, n'a fait état de la dégradation subie en prison, d'après ses avocats, par Yousri Eshak — cet homme *« qui ne sera plus*, selon l'avocat général, *tout à fait comme les autres, et cela à jamais ».*

NICOLAS BEAU.

Dans le Val-de-Marne

TROIS JEUNES GENS SONT ÉCROUÉS POUR AVOIR TORTURÉ UNE HANDICAPÉE

Trois jeunes gens, Gérard Béranger (dix-huit ans), Henri Carpentier (vingt ans) et Didier G. (dix-sept ans), qui ont torturé, à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), une handicapée profonde âgée de trente-huit ans, Mme Edith Raveneau, ont été inculpés de *« violences, coups et blessures volontaires »* et écroués, mardi 13 novembre, à Fleury-Mérogis.

Amis du mari de la victime, actuellement détenu en prison, les trois jeunes gens étaient hébergés depuis septembre par Mme Raveneau ; celle-ci était devenue, au fil des jours, leur souffre-douleur. Le samedi 3 novembre, ils la pendaient même avec une cordelette, ne la libérant qu'au moment où elle était sur le point de suffoquer. Admise seulement le 5 novembre à l'hôpital Henri-Mondor, la victime a été accueillie, depuis, dans une institution religieuse. Elle portait encore, huit jours après l'agression, des marques profondes des brutalités qu'elle avait subies.

Les policiers n'ont pu prendre connaissance de cette affaire qu'en arrêtant, le samedi 10 novembre, deux des trois agresseurs en flagrant délit de cambriolage dans l'appartement de la victime.

SPORTS

JEUX OLYMPIQUES

Les Français font des réserves sur leurs conditions d'installation à Moscou

Après les Américains (« le Monde » du 11 octobre), les Britanniques viennent à leur tour d'annoncer que leurs athlètes réduiront au maximum la durée de leur séjour au village olympique de Moscou pendant les prochains Jeux. Les athlètes devraient n'effectuer le voyage dans la capitale soviétique que deux ou trois jours avant le début de leurs épreuves, ceux qui ne sont pas prévus au début des compétitions arrivant en cours de programme.

Le président de la Fédération britannique d'athlétisme (BAAB), M. David Shaw, qui présentait, le 12 novembre, les détails de la préparation de sa délégation, a déclaré que cette décision avait été prise après l'expérience des Spartakiades qui, en août dernier, ont été une sorte de répétition générale des Jeux olympiques. Outre les difficultés de transport, le manque de pistes d'entraînement et les contrôles tatillons, M. Shaw a craint que l'ennui ne guette les athlètes britanniques. C'est pour régler « ces mille petits problèmes » que le directeur des sports français, M. Jacques Perrilliat, et le président du Comité national olympique (C.N.O.S.F.), M. Claude Collard, viennent d'effectuer un voyage à Moscou.

De notre correspondant

Moscou. — MM. Claude Collard, président du Comité national olympique et sportif français, et Jacques Perrilliat, directeur des sports au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, accompagnés par trois de leurs collaborateurs, ont séjourné à Moscou du 11 au 14 novembre pour préparer avec le comité soviétique d'organisation des Jeux olympiques (COJO) les conditions de la participation française.

Les problèmes que MM. Collard et Perrilliat ont soulevés devant les organisateurs soviétiques n'étaient pas des questions de principe, mais des questions très matérielles touchant aux conditions dans lesquelles les athlètes français seraient hébergés, conseillés, suivis médicalement, et pourraient s'entraîner pendant la durée des Jeux. Les dirigeants français, qui n'ont visité que les installations du village olympique, ont été favorablement impressionnés par la conception des appartements qui seront mis à la disposition des athlètes et par les différents services qui leur seront offerts. M. Collard a déclaré qu'il avait *« une impression assez favorable, à condition que deux ou trois points soient éclaircis ».*

Ces points concernent tout d'abord l'encadrement des athlètes. Selon le quota olympique, les délégations ont droit à un accompagnateur (entraîneur, masseur ou médecin) par sportif. Cette proportion est jugée insuffisante. Aussi les dirigeants français demandent-ils une augmentation du quota, que les Soviétiques ne leur ont pas encore garantie. Jusqu'à présent, la France a retenu trois cents places au village olympique, mais il est vraisemblable que la participation française sera plus limitée. Selon M. Perrilliat, cent cinquante sportifs français pourraient participer aux Jeux de Moscou, contre environ deux cent vingt à Montréal en 1976.

Le second point concerne les billets qui permettront aux accompagnateurs techniques de suivre leurs « poulains » sur les stades. Pour l'instant, les Soviétiques n'ont proposé que mille cent billets. Enfin, le comité olympique français souhaiterait que le nombre des journalistes accrédités soit plus élevé que prévu initialement (quatre-vingt-treize pour la presse écrite).

Il reste d'autres questions auxquelles les dirigeants français n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes :

— Ils souhaiteraient non seulement un contrôle anti-dopage très strict, mais aussi des garanties maximales d'équité dans l'appréciation des résultats des contrôles ;

— Sans aller, comme les Américains, jusqu'à faire venir les athlètes à la veille des compétitions, les dirigeants français voudraient avoir la possibilité d'échelonner les arrivées des sportifs et donc de recevoir des autorisations d'atterrissage pendant toute la durée des Jeux ;

— Quatre-vingt treize mille billets pour les manifestations sportives ont été mis à la disposition des touristes français dont le nombre variera de douze à vingt mille. Deux organisations (France-U.R.S.S. et les Wagons-Lits Cook) sont habilitées à vendre les bons d'hébergement et les billets pour les citoyens français.

— Pour la séance inaugurale, les Soviétiques n'ont proposé au Comité olympique français que dix place pour la délégation officielle.

Position politique

MM. Collard et Perrilliat ont été amenés à aborder les problèmes politiques avec leurs interlocuteurs soviétiques. Ceux-ci ayant manifesté leur étonnement à la suite des propos prêtés par une agence de presse à un responsable français, M. Perrilliat a fait la mise au point suivante : *« La délégation française en tant que telle ne prendra aucune position autre que sportive ; les athlètes français sont des citoyens qui ont leur propre opinion. Il est exclu que des consignes dans un sens ou dans un autre puissent leur être données sur le plan politique. Au demeurant, il serait invraisemblable qu'ils les suivent. »*

Rappelant que lors de la Coupe du monde de football en Argentine, chaque footballeur français avait « pris en charge » un Français détenu dans ce pays, et que les responsables de la Fédération française de football, ainsi que les diplomates français, avaient été amenés à intervenir auprès des autorités de Buenos-Aires, M. Perrilliat a estimé cependant que si des athlètes posaient à leurs dirigeants des questions au sujet de la situation des détenus en U.R.S.S., ceux-ci ne pourraient pas se dérober et pourraient entreprendre des démarches auprès des Soviétiques.

Enfin, dernier problème politique : la France n'ayant pas reconnu l'annexion de l'Estonie par l'Union soviétique, aucune délégation officielle de parlementaire — et encore moins le ministre de la jeunesse et des sports — ne devra se rendre à Tallin, où auront lieu les régates olympiques.

DANIEL VERNET.

● *Une conférence-débat « Sport et politique, ou les Jeux olympiques de Moscou »*, aura lieu le jeudi 15 novembre, à 21 heures, au Centre Huit, 8, rue Porte-de-Buc, à Versailles, avec la participation de MM. Marck Halter et Jacques Marchand, et la Ligue internationale des droits de l'homme.

Basket-ball

NATIONALE I
(Onzième journée aller)

St. Fr.-Evry b. C.R.O. Lyon	87-76
Caen b. Antibes	66-62
Nice b. Berck	108-79
Villeurbanne b. Orthez	89-78
Monaco b. Le Mans	90-79
Tours b. Limoges	130-90
Vichy b. Mulhouse	87-85

CLASSEMENT

Classement. — 1. Villeurbanne, 29 pts ; 2. Tours, 28 ; 3. Mulhouse, 25 ; 4. Antibes, S.-F.-Evry, 24 ; 6. Le Mans, Orthez, Monaco, Caen, 23 ; 10. Nice, 21 ; 11. Limoges, 20 ; 12. Vichy, 19 ; 13. CRO Lyon, 15 ; 14. Berck, 11.

SPORTS ÉQUESTRES

Ventes records à Poitiers

Poitiers. — Les amis de l'anglo-arabe, qui bénéficie dans ses origines des hautes qualités de l'arabe et de celles du pur-sang anglais — le croisement de ces deux pur-sang datant d'environ un siècle, — les amis, et d'abord les éleveurs, de ce petit destrier intelligent et plein de feu peuvent aujourd'hui pavoiser.

La vingt-quatrième vente aux enchères publiques des chevaux de sport au Centre équestre national de Poitiers aura, les 10 et 11 novembre, mis particulièrement en vedette les représentants de cette race, et singulièrement le plus beau d'entre eux, l'étalon gris « Volcan de l'Adour », deux ans, qui a trouvé preneur à 57 000 francs, somme jamais atteinte à notre connaissance pour un cheval autre que de course. C'est d'ailleurs l'offre la plus forte de la vente où furent dispersés au feu des enchères une centaine de sujets de deux à six ans. Le total de l'adjudication a atteint 15 500 000 francs, chiffre record dans l'histoire des ventes d'élevage de Poitiers. Le prix moyen par tête (21 000 francs) est particulièrement éloquent si l'on tient compte du fait que les poulains, d'un avenir souvent aléatoire, ne sont évidemment pas de nature à faire monter la moyenne.

De notre envoyé spécial

Ce *Volcan de l'Adour* par *Fontenoi* et *Vélocité*, nous l'avions longuement observé quelques heures avant le début des opérations. Lâché en liberté comme tous les chevaux dans le couloir de présentation formant un huit parfait jalonné de « barbettes », nous l'avions vu sauter de tout son cœur tout ce qu'il y avait à sauter, nous avions admiré sa petite tête sèche et bien cravatée, la beauté de son épaule, droite et correctement placée, et surtout ses jarrets larges et bien dirigés. Mais on aura beau dire et beau faire, ses frères et sœurs de race ne comptent pas que des partisans.

Des étapes très rapides

Nul mieux que ce petit page fiévreux n'excelle à exécuter, de préférence aux allures allongées, un vif demi-tour sur les épaules, de tous les coups fourrés en marge de son activité naturelle, son favori. Une poigne invisible saisit alors par son fond de culotte le cavalier invité, quels que soient son âge et son savoir, à mordre la poussière. Il en est généralement quitte pour se relever sans bobo, tâter tout de même ses membres, se recoiffer, se dépoussiérer et agiter un poing rageur vers l'animal qui, dans un galop piqué de mille étincelles, fonce l'encolure à bout de course vers les écuries.

Cela dit, la façon significative dont furent présentés les jeunes sujets dans le plus grand calme, en douceur et en confiance, milite en faveur des méthodes d'éducation et de dressage utilisées par l'équipe de Poitiers sous la direction hautement qualifiée de M. Jean de Laurière, chambrière au poing, cette dernière ne claquant que pour les chevaux dont le mauvais vouloir, cas rarissime, était par trop flagrant.

A propos de calme, une question troublante à maints égards se pose à l'amateur. Pourquoi une fois débourrés et préparés à l'obstacle en vue de la compétition, ces animaux, équilibrés au départ, tempérés dans leurs mœurs comme notre ciel, deviennent-ils, sous la selle de nos champions, nerveux, souvent incontrôlables et portant la tête au vent, d'où des sauts creux ou cassés ? Pourquoi ces mêmes chevaux, vendus au cours de leur carrière à des étrangers, Allemands entre autres — n'est-ce pas, Paul Schoeckemohle ? — retrouvent-ils soudain le calme, l'équilibre, la santé, la joie de vivre dont ils étaient dotés avant d'être livrés à leurs premiers dresseurs ? C'est que la plupart des cavaliers ont franchi trop vite les étapes. Ils prennent de mauvaises habitudes dont ils ne pourront jamais se débarrasser.

Parmi les acheteurs étrangers, et pour conclure sur notre note franchement optimiste, citons la Suisse, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Portugal. Outre-mer, la Guadeloupe a elle seule a acquis vingt-sept animaux en faisant lestement grimper les enchères sans laisser aucune chance aux flambeurs.

ROLAND MERLIN.

RUGBY — JEU A XIII

Le torchon brûle

C'était une guerre dont on se souvenait à peine, « *la petite guerre des deux rugbys* », XV contre XIII. A coup d'anathèmes, de gros sous, d'intrigues politiques, de statistiques au besoin, elle durait, pareille à une querelle de cousins adultérins autour d'un héritage, depuis le schisme treiziste de 1934. Puis elle avait tourné au vinaigre en 1971. Grand déballage : dénonciation du XV par le XIII pour « *amateurisme marron* », à l'International Board, farouche gardien de la tradition ; modification des règles de qualification des transfuges professionnels. « Intox » à outrance : menaces mutuelles de désertion massive, de passage à l'ennemi d'équipes entières. Puis retour au calme : l'administration menaçait de mettre son grand nez dans les affaires de l'ovale. Alors les présidents du XIII, René Mauriès, et du XV, Albert Ferrasse, avaient préféré composer (1). Une commission paritaire devait régler les griefs.

Ce n'est pas toujours allé tout seul. Pardi, on ne biffe pas d'un trait quarante ans de querelles et de rancunes accumulées. Mais il fallait bien en passer par là. Alors on se regardait en chiens de faïence, chacun restant prêt à brandir la liste noire des coups bas de l'autre, mais finalement on ne s'écrasait plus trop les orteils.

Cela aurait très bien pu durer jusqu'aux calendes grecques. Mais, allez donc ! De la Garonne aux Pyrénées, le torchon s'est rallumé entre le XV et le XIII ce dernier mois pour savoir qui disposerait des terrains de jeu et quand. Bref, il n'aurait pas fallu grand-chose pour tout remettre à feu et à sang. Pas grand-chose en effet : la fédération de jeu à XIII a qualifié, pour l'Olympique de Toulouse, l'attaquant Philippe Déjean du club voisin et concurrent, le T.O.E.C. Du coup les quinzistes toulousains tiennent un conseil de guerre... Et on se croirait reporté huit ans en arrière.

« *Les raisons pour lesquelles notre fédération a accordé sa licence à Déjean sont aussi évidentes que simples*, déclare M. René Mauriès. *Elles ne diffèrent en rien de celles qui incitèrent la Fédération de rugby à agir de même avec Pierre Lacams, sociétaire du F.C. Lézignan XIII : il a été qualifié par elle pour l'A.S. Béziers. Je pourrais d'ailleurs multiplier ce genre d'exemples. Présentement je suis en droit d'affirmer que les entorses ont été beaucoup plus nombreuses du côté du XV que du nôtre (...) Il ne nous est pourtant pas jusqu'ici venu à l'idée de nous plaindre* », affirme encore M. Mauriès, sûr de son bon droit.

Toutefois, M. Albert Ferrasse ne voit pas du tout les choses de cet œil-là : « *Les accords ont pris un drôle de coup. Ce n'est bon ni pour eux ni pour nous. Si nous avons les uns et les autres suffisamment de contrôle de nous-mêmes pour ne pas trop nous faire la guerre, je crois que cela marchera. Dans le cas contraire, cela risque de faire mal et de saigner.* »

Bien sûr, il ne faut pas exagérer le poids de telles paroles. Ce n'est pas encore vraiment la guerre, mais cela ressemble fort à un ultimatum et une mobilisation. Or, à ce stade, il est généralement déjà trop tard.

ALAIN GIRAUDO.

(1) L'accord du 31 mai 1972, reconduit le 20 novembre 1976, prévoyait que les joueurs internationaux ainsi que ceux appartenant aux trois premières divisions de la Fédération française de rugby et aux deux premières de la Fédération française de jeu à treize ne peuvent pas, en principe, changer de fédération. Huit commissions paritaires régionales examinent depuis 1976 les problèmes de transfert pouvant se poser.

VOLLEY-BALL

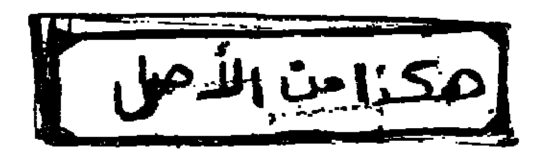
Portes ouvertes

Pour profiter de l'impact populaire des récents championnats d'Europe, organisés en France, et juger de l'esprit d'entreprise des quarante et un cadres techniques de la Fédération française de volley-ball, le nouveau directeur technique national, Alain Gelès, organisait les 9, 10 et 11 novembre, des « journées portes ouvertes » dans certains clubs, destinées aux non-initiés.

S'il est encore trop tôt pour établir le bilan de cette manifestation, on peut déjà constater qu'un trop petit nombre de clubs — une dizaine en Ile-de-France — y ont adhéré. Les plus gros succès ont été obtenus en banlieue. Ainsi, à Fresnes, les responsables de l'Association amicale sportive, un club de quatre-vingts licenciés, qui ont monté l'opération en collaboration avec les professeurs d'éducation physique, ont accueilli une centaine de jeunes, qui ont pu recevoir des conseils de base illustrés par des dessins sur des panneaux, assister à des démonstrations et disputer ensuite leurs premiers sets.

Cette première opération destinée à augmenter le nombre des licenciés, qui stagne depuis trois ans chez les garçons, devrait être suivie par d'autres mesures exposées aux cadres techniques réunis à Vichy le lundi 12 novembre. Ces derniers seraient appelés à susciter un développement à la base par la création de sections volley-ball dans les agglomérations ou les clubs omnisports qui en sont encore dépourvus. Une grande tournée estivale devrait également être organisée l'an prochain sur tout le littoral.

Enfin, pour faciliter l'accès et la préparation à la haute compétition, le nouveau directeur technique entend organiser des stages interrégionaux de cadets pendant les vacances scolaires et mettre en place un plan de quatre ans prévoyant l'aménagement du calendrier national en fonction de toutes les grandes compétitions internationales et une meilleure prise en charge des athlètes susceptibles de constituer deux équipes nationales masculines seniors et deux équipes nationales masculine et féminine juniors. — G. A.



INFORMATIONS «SERVICES»

VIE QUOTIDIENNE

Nathalie Labourdette courtière en œuvres d'art

GRANDE, très mince, un strict ensemble bleu marine faisant ressortir le blondeur de ses cheveux mi-longs, Nathalie Labourdette a le chic « bon genre » qui inspire confiance. Cette jeune femme de vingt-sept ans exerce une profession qui exige des connaissances et du sérieux : elle est courtière en œuvres d'art (1).

« Je ne me contente pas, dit-elle, *de mettre deux personnes* (le vendeur et l'acheteur) *en relation. Je me charge de tout : l'estimation, par un ou plusieurs experts, la vente ou l'achat aux meilleurs prix ; si les objets ne sont pas trop volumineux, je les transporte moi-même dans ma voiture. »* Alors que la plupart de ses confrères sont spécialisés dans un domaine ou une époque, Nathalie Labourdette se dit capable de vendre des meubles aussi bien que des bijoux, des faïences comme des tableaux. Sans doute parce que s'est révélée très tôt sa passion pour les témoins du passé, et aussi un don pour les vendre.

Lorsqu'elle était adolescente, sa grand-mère lui donnait parfois des objets anciens. Elle se souvient, en particulier, d'un bracelet très ornementé et qui ne lui plaisait guère. Sans complexe, à quinze ans, elle est partie faire le tour des bijoutiers du faubourg Saint-Honoré pour vendre son bracelet. C'est en négociant ensuite, toujours avec une assurance tranquille, quelques bibelots pour s'en acheter d'autres qu'elle a découvert peu à peu le monde des antiquaires et des salles de ventes, et que s'est affirmé son goût pour déceler l'origine et la valeur réelle des choses anciennes.

Ce qui était, au départ, un passe-temps de jeune fille un peu gâtée est devenu un métier *à apprendre. A un diplôme* de l'Ecole du Louvre (pour les connaissances en art), elle a ajouté l'enseignement pratique d'une école privée des antiquaires, où elle a acquis, entre autres, des notions de droit et de gestion.

« Mes principaux atouts, explique Nathalie Labourdette, *sont la liberté (je choisis mes experts, je vends au plus offrant) et la rapidité. Dans ce métier, les bonnes affaires doivent se conclure vite : un meuble, un objet, un bijou, ne doivent pas être montrés à plusieurs acquéreurs possibles, car ils se dévalorisent rapidement. Je sais où frapper à la bonne porte et c'est important. »*

Malgré son jeune âge, et le fait d'être une femme, elle est prise au sérieux par les commissaires-priseurs, les antiquaires et autres marchands. Ils reconnaissent la rigueur de son travail, son honnêteté et son opiniâtreté à mener une affaire au mieux des intérêts de ses clients.

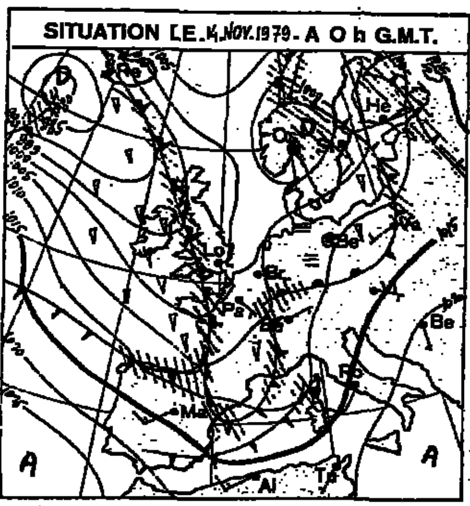
C'est avec ceux-là qu'il lui faut *déployer des talents de* psychologie. *« Les gens,* dit-elle, *ont toujours tendance à surestimer ce qu'ils veulent vendre. Je dois leur expliquer quelle est la vraie valeur des choses ; ainsi pour les poupées anciennes (qui sont très à la mode) : seules celles qui ont été faites par des artisans sont valables. Je mets aussi les gens à l'aise : il n'y a aucun complexe à avoir lorsqu'on veut vendre quelque chose. »*

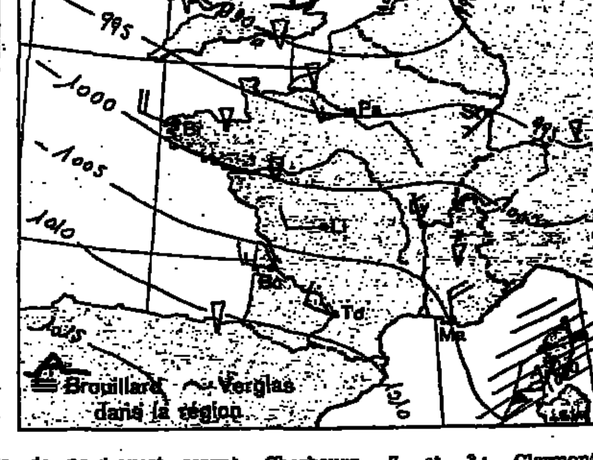
A ce sujet, Nathalie Labourdette estime qu'un meuble ou un objet risquent de s'abîmer (donc de se dévaloriser) lors*qu'ils sont relégués dans un* grenier ou un garde-meubles. Et qu'il est préférable de les vendre, sans attendre une hypothétique période « plus favorable ». Il est vrai que la mobilité des objets d'art est la raison d'être de tous les professionnels de l'antiquité.

JANY AUJAME.

(1) 16, rue de la Ferme, 92200 Neuilly, tél. 637-45-91.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le mercredi 14 novembre et le jeudi 15 novembre à 24 heures :

Le flux rapide, de secteur nord-ouest, qui circule du nord de l'Atlantique à la Méditerranée, maintiendra un temps instable et assez froid en France toute la journée de jeudi.

Jeudi 15 novembre, le ciel, très variable, sera le plus souvent très nuageux en France. Il y aura des averses, nombreuses, assez fortes par moments, parfois accompagnées de grêle ou de neige. On notera des éclaircies passagères, généralement de courte durée, plus importantes toutefois sur le Languedoc et la Provence.

Les vents, de nord-ouest, seront modérés et irréguliers, avec de fortes rafales dans l'intérieur, assez forts près des côtes et forts en mer. Le mistral et la tramontane persisteront.

Les températures seront en baisse sensible par rapport à celles de mercredi.

Le mercredi 14 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 995,8 millibars, soit 746,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 novembre; le second, le minimum de la nuit du 13 au 14) : Ajaccio, 15 et 11 degrés ; Biarritz, 13 et 11 ; Bordeaux, 14 et 8 ; Brest, 10 et 5 ; Caen, 7 et 3 ; Cherbourg, 7 et 3 ; Clermont-Ferrand, 8 et 4 ; Dijon, 8 et 7 ; Grenoble, 12 et 6 ; Lille, 8 et —1 ; Lyon, 10 et 6 ; Marseille, 14 et 8 ; Nancy, 6 et 4 ; Nantes, 7 et 3 ; Nice, 9 et 7 ; Paris-Le Bourget, 8 et 4 ; Pau, 11 et 7 ; Perpignan, 13 et 5 ; Rennes, 7 et 5 ; Strasbourg, 7 et 4 ; Tours, 8 et 5 ; Toulouse, 11 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 13 degrés ; Amsterdam, 8 et —1 ; Athènes, 19 et 11 ; Berlin, 6 et —3 ; Bonn, 6 et —2 ; Bruxelles, 8 et 0 ; Iles Canaries, 23 et 18 ; Copenhague, 6 et —1 ; Genève, 9 et 7 ; Lisbonne, 17 et 15 ; Londres, 7 et 4 ; Madrid, 13 et 11 ; Moscou, 5 et 3 ; New-York, 9 et 6 ; Palma-de-Majorque, 17 et 11 ; Rome, 15 et 13 ; Stockholm, 4 et 2.

TRANSPORTS

LA S.N.C.F. FAIT DROIT AUX VŒUX DES CYCLISTES

La S.N.C.F. fait machine arrière. Le 30 septembre dernier, elle avait mis en place un nouveau plan du transport des petits colis — au nombre desquels les vélos — bâti sur le principe que, désormais, les bagages n'accompagneraient plus les voyageurs (*le Monde* du 17 octobre). Devant les protestations des usagers de la « petite reine », la société nationale a décidé que la bicyclette continuerait, comme par le passé, à suivre son propriétaire dans ses déplacements.

Dans son nouveau bulletin d'informations, la S.N.C.F. précise qu'elle offrira à ses voyageurs *« à très brève échéance, le moyen d'admettre leur bicyclette comme bagage à main, donc gratuitement, sur certaines relations et dans des trains bien définis ».* En contrepartie, le cyclotouriste *« aura la charge de la manutention de son vélo pour l'accès aux compartiments-fourgons spécialisés et devra, bien entendu, en assurer lui-même la surveillance ».*

D'autre part, pour compenser la suppression des billets « bons dimanches » et de week-end, contre laquelle les associations de loisirs de plein air s'étaient vivement élevées, la S.N.C.F. vient d'accorder une réduction de 30 % sur leur déplacement par chemin de fer aux randonneurs du Touring Club de France.

« Cette offre promotionnelle, explique la société nationale, *est consentie par l'ensemble des gares françaises sur présentation de bons permettant d'obtenir un billet individuel à parcours simple ou aller et retour pour un voyage d'un minimum de 30 kilomètres (soit 60 kilomètres aller et retour) et d'un maximum de 100 kilomètres (soit 200 kilomètres aller et retour), à l'exclusion des parcours relevant de la tarification « banlieue de Paris ».* Il sera possible d'utiliser ce billet à destination d'une gare intermédiaire située sur l'itinéraire.

Ces billets, qui ne pourront être utilisés que les samedis, dimanches et jours fériés seront valables exclusivement dans le cadre des sorties collectives du T.C.F. Ils seront remis aux sociétés à jour de leurs cotisations.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 14 novembre 1979 :

DES DECRETS

● Relatif au régime d'assurance-vieillesse et d'assurance-invalidité des travailleurs non salariés des professions libérales ;

● Relatif au taux de la taxe parafiscale destinée à assurer le financement du Bureau national interprofessionnel du cognac.

UN ARRETE

● Portant création d'une mission de l'énergie auprès du ministre de l'agriculture.

PARIS EN VISITES

JEUDI 15 NOVEMBRE

« Le château de Vincennes », 14 h. 30, entrée du château, avenue de Paris, Mme Puchal.

« Sainte-Chapelle et roses de Notre-Dame », 15 h., porche Sainte-Chapelle, Mme Chapuis.

« Basilique Saint-Denis », 15 h., devant la basilique, à Saint-Denis, Mme Guillier.

« Musée Rodin dans l'hôtel Biron », 15 h., 77, rue de Varenne, Mme Vermersch.

« L'Ecole des beaux-arts », 15 h., 17, quai Malaquais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou (Mme Ferrand).

« L'Opéra », 14 h. 30, sur les marches (Mme Hager).

« Le village de Saint-Germain-des-Prés », 15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile (le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

16 h., le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal : « Causerie sur la faïence ».

19 h. 30, Sorbonne, place de la Sorbonne, M. René Huyghe : « Les symboles de l'âme, le langage pictural et les lois naturelles » (Université populaire de Paris).

17 h., Cercle interallié, 33, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Mgr Poupard : « Points d'ancrage de la foi dans la culture d'aujourd'hui ».

19 h., 62, rue Madame : « J.-B. Rameau compositeur du cabinet du roy » (Arcus).

18 h., Club des arts et métiers, 9 bis, avenue d'Iéna, M. Chapour Bakhtiar : « Evolution économique et avenir de l'Iran » (Association Mengen).

18 h. 30, Institut néerlandais, 121, rue de Lille, M. André Fischer : « L'industrialisation contemporaine des Pays-Bas ».

19 h., 14, cours Albert-Ier, M. Jacques Bourgeois : « Parsifal à Orange » (les Amis de Richard Wagner).

AUTOMOBILE

CORRESPONDANCE

VOITURES - PIRATES

M. J. Mialhe, du douzième arrondissement de Paris, nous écrit :

Les villes et les communes sont à la recherche de toutes les ressources possibles pour faire face à leurs frais de gestion et la question « comment faire rentrer l'argent » leur pose des problèmes insurmontables. Puis-je faire une suggestion ?

Je loue un emplacement de voiture dans le parking de l'immeuble voisin de celui où j'habite et je viens de recevoir une injonction d'avoir à payer une taxe d'habitation sur ce parking.

Alors, non seulement je n'encombre pas la chaussée et je facilite ainsi le travail des services de voirie ; non seulement je fais marcher le commerce et je contribue ainsi à l'essor industriel de la ville mais je paye encore pour tous ces services rendus à la communauté !

Pourquoi ne ferait-on pas verser par les propriétaires de moyens de locomotion divers qui ne justifient pas de garage une taxe d'occupation de la rue proportionnelle à l'importance des véhicules ? A voir le nombre de voitures qui stationnent partout où cela est possible, la ville y trouverait son compte.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2541

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III						■			
IV		■			■				
V							■	■	
VI					■				
VII									■
VIII				■				■	
IX					■				
X		■	■						
XI							■		

HORIZONTALEMENT

I. Qualifie un art auquel se livre le chef. — II. Qu'on peut donc appeler général. — III. Qualifie l'entrée quand il ne faut pas cracher ; Fruit. — IV. Deuxième d'une série ; Parlé dans les Highlands. — V. Dans la mer Egée. — VI. Ne fais pas circuler ; Peut éclairer le sujet. — VII. Qui est donc en train de flotter. — VIII. Est difficile à plaquer ; Canton suisse. — IX. Pas imaginaire ; Mit au courant. — X. Qualifie un mauvais sujet. — XI. Peut suivre un commandement ; Bout dans la marmite.

VERTICALEMENT

1. Spécialistes de l'habillage des sièges. — 2. Sans fleurs ni couronnes : Intérieure, c'est la poésie. — 3. Endroit où l'on peut trouver un guide. — 4. Se produit quand on a trop sifflé ; Evoque la blancheur. — 5. Pas vilaine ; Qui est donc bien rentré ; Conjonction. — 6. Assainit (épelé) : Une façon d'exprimer les choses. — 7. Passe à Munich ; Mettre en quatre par exemple. — 8. Peut être cloué sur un fauteuil ; Dans l'alternative : Ne donner rien. — 9. Soutirent ; Quand elle se dilate, il y a des éclats.

Solution du problème n° 2540

Horizontalement

I. Baladeuse (lampe). — II. Nasiller. — III. Goï ; Vitré. — IV. As ; Petit. — V. Impur ; Mie. — VI. Liant ; Erg. — VII. Levain. — VIII. Comte. — IX. Ragoût ; An. — X. Die ; Leste. — XI. SE ; Pesées.

Verticalement

1. Gaillards. — 2. Anosmie ; Aïe. — 3. Lai ; Pavage. — 4. As ; Puna. — 5. Diverticule. — 6. Elit ; Notés. — 7. Ultime ; Se. — 8. Sertir ; Tâte. — 9. Ere ; Egrenés.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde », 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1977

Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	278 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	420 F	760 F	920 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	236 F	426 F	612 F	800 F

Par voie aérienne Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

BREF

ANIMAUX

CHIENS : UNE ÉPIDÉMIE DE GASTRO-ENTÉRITE. — Une épidémie de gastro-entérite a affecté ces jours derniers plusieurs dizaines de chiens, notamment dans l'agglomération parisienne et dans les régions de Tours, Strasbourg et Lyon. Cette maladie, qui apparaît souvent à l'automne, se caractérise par des vomissements, une diarrhée avec sang, une anorexie complète, de la déshydratation et un état de choc. L'animal peut tomber dans un coma, dont l'issue est parfois fatale chez les jeunes ou très jeunes sujets. Le traitement implique réhydratation et réanimation. Il n'y a pas de vaccin spécifique, mais le vaccin de la panleucocémie féline serait, selon certains, efficace.

CONCOURS

AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES. — Des concours sur titres sont ouverts aux directions départementales des affaires sanitaires et sociales : de l'Aisne, pour le recrutement d'un médecin à temps complet. Les candidatures doivent être adressées à la D.D.A.S.S., 28, rue Fernand-Christ, 02011 Laon Cedex ; de la Manche, pour le recrutement de trois médecins à temps complet. Les candidatures doivent être adressées à la D.D.A.S.S., B.P. 112, 50009 Saint-Lô Cedex ; du Morbihan, pour deux postes de puéricultrice. Les candidatures doivent être adressées à la D.D.A.S.S. du Morbihan, boulevard de la Résistance, 56019 Vannes Cedex.

DOCUMENTATION

« L'ENSEIGNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ». — Sous ce titre, l'O.C.D.E. publie une étude dans laquelle sont passés en revue les divers types de structures régionales d'emploi et de formation, l'évolution générale des disparités régionales et des politiques visant à les réduire, et les difficultés éprouvées à concilier les objectifs nationaux et les objectifs régionaux des politiques d'éducation.

Douze rapports techniques élaborés par les autorités nationales ou par des experts seront publiés séparément dans un deuxième *volume.*

★ 98 pages, O.C.D.E., 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16.

EXPOSITIONS

HOMMAGE A CLEMENCEAU. — La R.A.T.P. s'associe aux manifestations qui se déroulent à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort de Georges Clemenceau, en présentant, à partir du 20 novembre à la gare R.E.R. du Châtelet-les-Halles (salle des échanges), une exposition consacrée à la vie de l'homme d'Etat. Photographies et textes illustreront les multiples facettes de ses activités : écrivain, journaliste, médecin, homme politique.

MAISON

CLOISON COMME AU JAPON. — Pierre Brozek, qui fabrique depuis cinq ans des panneaux coulissants pour habiller les fenêtres, vient de créer une véritable cloison japonaise, adaptée à nos demeures. Sur un cadre léger en pin d'Oregon, avec croisillons, est collé un papier blanc à motifs en filigrane. Ces panneaux, de 70 centimètres ou 90 centimètres de large, coulissent sur des rails en bois : leur hauteur totale est de 2,50 mètres.

La cloison japonaise peut remplacer des rideaux ou faire une séparation de pièces. Un ensemble de trois panneaux de 70 centimètres de large, avec lisses hautes et basses pour leur glissement, est vendu 2 369 F sans le papier japonais. Celui-ci, très décoratif mais assez fragile, peut être remplacé par du tissu.

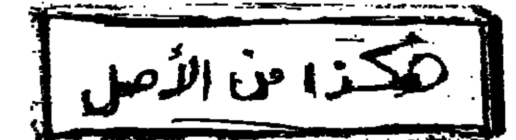
★ Société le Panneau coulissant, 132, rue Blomet, 75015 Paris.

RANGE-CASSETTES. — Où ranger ses cassettes ? Dans une petite étagère en pin naturel spécialement conçue pour elles et qui est pourvue de dix cases inclinées. La hauteur est de 40 centimètres.

★ Prix 39 F. Rayon bois blanc, Samaritaine.

URBANISME

PERMIS A PARIS. — « Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris » publie, dans son numéro daté 11-12-13 novembre, la liste des permis de démolir et des permis de construire délivrés entre le 16 et le 31 octobre ainsi que les demandes de permis de construire déposées entre ces mêmes dates.



Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

Un classique du ballet à l'Opéra de Paris

«Sylvia» remise à neuf

SYLVIA a cent trois ans. Mais le temps ne compte pas dans l'empyrée des dieux et des nymphes : voilà pourquoi nous applaudissons à la reprise de ce chef-d'œuvre éternellement jeune du ballet classique français, dont la « première » a lieu le 16 novembre sur la scène de l'Opéra. Historiquement, car il faut bien que nous cédions au rappel de la chronologie, la *Sylvia* de Léo Delibes fut créée en 1876, l'année suivant l'inauguration du palais Garnier. Venant six ans après le succès de *Coppélia* et celui de *la Source*, du même compositeur, ce conte pastoral, dont les mélodies exquises enchantent l'oreille, s'affirma comme le premier grand ballet en trois actes de la « Troisième ». L'époque des hommes à redingotes et breloques sur le ventre ne s'accordait plus aux spectres romantiques de *la Sylphide* ou de *Giselle*, et ces faux vieillards aux barbes ministérielles — qu'incarnait Delibes lui-même — étaient en réalité de forts joyeux compagnons. Jules Barbier, le librettiste de *Faust*, et le baron de Reinach étaient de ceux-là, et c'est leur scénario « antique », à la vérité assez plat, mais dont *la Belle Hélène* d'Offenbach avait relancé la mode, qui inspira le musicien.

Jugez le sujet, tiré du Tasse s'il vous plaît. Sylvia est une nymphe de Diane qui transgresse son serment à la chaste déesse sa patronne quand Eros, qu'elle a voulu darder par zèle, lui décoche une de ses flèches malignes, trop connues de nous, hélas ! humbles mortels. Le dieu de l'amour, heureusement, ne lui tient pas rancune, il se sent même un peu canaille dans les sentiments incandescents qui portent la nymphe vers l'aimable berger Amintas. Après que l'héroïne a été enlevée par le noir géant Orion, c'est encore Eros qui réunira les deux amants au milieu d'un déploiement d'intermèdes folkloriques que, à la manière de Petipa, imaginera le chorégraphe Louis Mérante. C'est lui enfin, décidément dieu tutélaire, qui attendrira Diane, sa farouche collègue, en lui rappelant avant la chute du rideau ses égarements furtifs avec le bel Endymion.

A la différence de tant de musiciens perfectionnistes sur le modèle de Meyerbeer, Léo Delibes était de caractère enjoué, et les mélodies chantaient naturellement dans sa tête. Ayant été longtemps chef des chœurs à l'Opéra, il connaissait la Maison comme personne et composait sa musique sur mesure, d'après les indications des librettistes et du chorégraphe, sans négliger de laisser le choix final à l'étoile milanaise Rita Sangalli, elle-même excellente musicienne douée d'une agréable voix de mezzo-soprano.

Une maquette d'Eugène Lacoste pour le troisième acte de « Sylvia ».

Vaporeuse et immortelle

La « première » de *Sylvia*, qui eut lieu le 14 juin 1876, fut avant tout un grand succès personnel pour Delibes auprès de ses confrères. Avec sa sûreté de composition dans les cadences et les enchaînements, son foisonnement de sonorités optimistes, elle fut jugée par ses pairs comme idéale pour la danse. « *Quel charme, quelle élégance, quelle richesse de mélodie, de rythme et d'harmonie !* » devait s'écrier plus tard Tchaïkovski... « *Si je l'avais connue, je n'aurais pas écrit* le Lac des Cygnes. » Et, beaucoup plus tard encore, un autre Russe expert en musique luxuriante, Igor Stravinski, exprimera le même enthousiasme.

Pourtant l'accueil du public de l'Opéra fut modéré. Les vieilles perruques, au premier rang des « revanchards », reprochaient à Delibes la filiation germanique de sa « chevauchée » du premier acte. Mais surtout les abonnés ne pardonnaient pas à Halanzier, l'administrateur, de leur avoir fermé pour une fois l'entrée des coulisses...

La chorégraphie originelle de Mérante passa, elle, pour montrer plus de métier que d'inspiration. Louis Mérante avait alors quarante-huit ans ; il dansait lui-même tous les premiers rôles ; mais il était loin de posséder la patte de son maître Saint-Léon. Fort heureusement *Sylvia* avait trouvé une interprète tout à fait émoustillante en la personne de la créatrice du rôle, Rita Sangalli, qui personnifiait à merveille l'école italienne dont raffolait toute l'Europe, la Russie des tsars comprise.

Malgré des débuts peu prometteurs, le ballet n'en allait pas moins connaître une grande vogue jusqu'à la fin du siècle.

La reprise de *Sylvia* eut lieu au lendemain de la première guerre, le 16 décembre 1919. La chorégraphie, cette fois, était due à Léo Staats dont Jacques Rouché avait découvert les talents au Théâtre des Arts. Homme de caractère, de contacts, chaleureux, doté d'une imagination débordante, artiste jusqu'au fond de l'âme, Staats fut jusqu'à l'arrivée tonitruante de Serge Lifar en 1930 le grand maître de ballet de l'Opéra.

La *Sylvia* de 1919, dont le succès ne devait plus se démentir au cours des années folles (cent sept représentations en 1929), avait deux autres atouts que la nouvelle chorégraphie.

D'abord, les décors. Ceux de la création, selon le goût du dix-neuvième siècle, étaient de grandes machines portant trois signatures : Chaperon, Chéret et Rubé. Or l'administration du palais Garnier, pour faire front au Bakst et au Benois des Ballets de Diaghilev, avait sollicité les meilleurs artistes français de l'époque. Maxime Dethomas, le peintre moderne le plus pénétré de classicisme, était tellement admiré de Rouché que celui-ci allait se l'attacher comme directeur des services artistiques de l'Opéra. Dethomas, commissionné pour *Sylvia*, se garda bien de faire « plus grec que nature ». Il mit à plat de beaux décors architectoniques dans un style linéaire qui l'apparentait par sa distinction aux ornemanistes versaillais du Grand Siècle.

Ensuite, l'interprétation. De tous les rôles qu'elle assuma jusqu'en 1930, Carlotta Zambelli marqua toujours une préférence pour celui de la nymphe de Diane. Elle n'était pas une technicienne acrobatique ni une héroïne romantique : elle était la perfection académique dans les ballets où sa virtuosité toute vif-argent, héritage de son ascendance milanaise, se donnait libre cours. Elle était de la génération sous verre des danseuses à tour de cou et grand tutu bouffant. Son partenaire de *Sylvia* était son inséparable danseur étoile Albert Aveline, futur maître de ballet et chorégraphe.

C'est à lui que revint, après la deuxième guerre mondiale, de remonter la *Sylvia* de Staats, version condensée en un acte où nous admirâmes, pour la première fois, Lycette Darsonval, étoile d'hier, chorégraphe de demain. Entre-temps, en 1941, Serge Lifar avait signé une chorégraphie originale, remarquable, paraît-il, que nous n'eûmes pas l'occasion d'apprécier — et pour cause.

Il est conforme à la légende que *Sylvia*, vaporeuse et flottant dans les mémoires, rajeunie par des conceptions neuves, renaisse chaque fois à l'immortalité.

OLIVIER MERLIN.

Chanter français ?

La standardisation générale de la musique de variétés (*le Monde* du 18 janvier), la diminution considérable de la chanson française dans la balance des comptes de la SACEM, la crise de l'industrie phonographique suscitent une inquiétude sur l'avenir même de la chanson française. Des émissions de radio et de télévision appellent à « *chanter français* » tandis que certaines personnes suggèrent l'instauration d'un quota pour les radios et la télévision.

Le paradoxe de la situation est de voir ainsi des « tubes » d'il y a douze ans revenir au premier plan (*Aline, Capri c'est fini*), pendant qu'Yves Duteil, au charme fragile et rétro, à la musiquette qu'on croirait sortie tout droit des cabarets rive gauche des années 50, est brandi comme un étendard. A croire que cette soudaine préoccupation d'entendre « *chanter français* » n'est que tapage purement démagogique.

Car si la chanson française ne se porte pas bien, le fait n'est pas nouveau. La musique populaire en France a été assassinée en deux occasions : la première fois, quand la Renaissance a détruit toute une tradition orale ; la deuxième fois quand les moyens de communication ont répandu la musique anglo-saxonne. C'est ainsi que depuis cinquante ans, la plus grande partie de la musique de variété française — Mireille et Trenet y compris — prend sa source aux Etats-Unis (Gershwin, Porter, musiques noires et rock).

Nourrie de mots, la chanson française a subi il y a vingt ans le choc du rock et a reçu depuis l'apport d'un nombre impressionnant de bons instrumentistes. La créativité musicale n'a pas fleuri pour autant et la chanson française a continué à être portée par des amateurs doués, au mieux, par des pantins, au pire, dans un show-business où, mises à part quelques individualités, l'incompétence et le gâchis font souvent la loi.

A une époque où plus que jamais la mélodie prime les mots, rien ne sert d'utiliser le slogan « chantons français » s'il n'y a pas un long effort pour retrouver et soutenir de vrais compositeurs. C'est là le rôle de la SACEM, des médias, des maisons de disques et des pouvoirs publics.

CLAUDE FLÉOUTER.

UNE SELECTION

cinéma

DON GIOVANNI DE JOSEPH LOSEY
Lire nos articles pages 20 et 21.

LE PULL-OVER ROUGE DE MICHEL DRACH
Deux questions, sur la culpabilité de Christian Ranucci, sur la légitimité de la peine de mort. Aussi méticuleux que Costa-Gavras lorsqu'il filmait **Section spéciale**, Michel Drach a adapté le livre de Gilles Perrault avec une retenue qui fait la violence de son film, et lui donne une large portée sociale extra-cinématographique.

STILLEBEN D'ELISABETH GUJER
La vie d'une femme de cinquante-cinq ans, Margrit Schmidt, découpée en petits chapitres, observée par une réalisatrice respectueuse de l'autonomie de son personnage. Grand Prix du Festival d'Hyères, un film où passe l'amour simple, le travail, la solitude, tous les jours.

Maman a cent ans, de Carlos Saura : une comédie d'humour noir pour la famille d'Anna. **De la nuée à la résistance**, de Danièle Huillet et Jean-Marie Straub : une lumineuse lecture de Pavese. **Tess**, de Roman Polanski : au fond des images romantiques, la violence du destin. **Un enfant attend**, de John Cassavetes : des enfants inadaptés, perdus dans la société, Cassavetes fait de enfants gagnants dans le film. **Le Malin**, de John Huston : la fougue de la jeune O'Connor et la violence généreuse du vieux Huston. Nothern Lights, de John Hanson et Rob Nilisson : un bel hommage au combat des fermiers exploités en 1915, dans le North Dakota. **Camouflage**, de Krzystof Zanussi : seuls le courage et la dignité rendent l'existence supportable.

théâtre

LA RENCONTRE DE POMPIDOU AVEC MAO ZEDONG AU STUDIO D'IVRY
Reprise de quelques spectacles du printemps à Ivry, dont cette conversation authentique mise en théâtre et détournée par l'« effet Vitez » avec un résultat fracassant.

ET POURTANT CE SILENCE... A GENNEVILLIERS

Dans les années 30, les sœurs Papin, domestiques d'une maison bourgeoise, massacrèrent leur patronne et sa fille. Jean Magnan, Robert Girones et le Théâtre de la Reprise décrivent la trajectoire d'un geste meurtrier dans l'étouffement des jours.

Dave au bord de mer, à l'Odéon : Du Vitez encore, plus hérissé, toujours intéressant. **Un habit pour l'hiver**, à l'Œuvre : ce quelque chose sans lequel la vie est froide. **Michel Hermon**, à Saint-Denis ; il chante encore les 16 et 17. **La Conférence des oiseaux et l'Os**, aux Bouffes du Nord : jusqu'au 18. **Les Molière**, à la Porte-Saint-Martin : Vitez toujours et son effet sur les classiques. **Non Man's land**, au Gymnase : la conjugaison des talents. **Méphisto**, à la Cartoucherie du Soleil : l'histoire et le théâtre.

musique

SOIREE STOCKHAUSEN

Karlheinz Stockhausen revient à Paris pour un spectacle de l'Opéra donné salle Favart, qui comporte deux œuvres récentes, **Harlequin**, écrite pour son amie la clarinettiste Suzanne Stephens, et **Der Jahreslauf** (littéralement « le cours de l'année »), qu'il dirigera lui-même. (Opéra-Comique, du 20 au 24 novembre, à 20 heures.)

« ORLANDO », DE HAENDEL, A GRENOBLE

La reconquête de Haendel se poursuit avec la représentation à la Maison de la culture de Grenoble d'Orlando, un de ses plus grands opéras italiens d'après l'Arioste, d'une beauté comparable à celle d'Alcina. Spectacle donné par le Royal Northern College of Music de Manchester (les 16 et 18 novembre).

LUC FERRARI AU CENTRE POMPIDOU

Le Festival d'automne donne au Centre Pompidou un concert consacré aux œuvres de Luc Ferrari, l'un des compositeurs les plus originaux et les plus indépendants d'aujourd'hui, et qui par cela même n'est pas souvent joué. Les titres de ses œuvres parlent d'eux-mêmes : **Interrupteur, Cellule 75, Presque rien n° 2, Bonjour, comment ça va ?** (le 14 novembre).

T. Berganza, avec E. Bitetti (Th. de la Ville, du 14 au 17, à 18 h. 30) ; Rencontres internationales de musique contemporaine de Metz (du 15 au 17) ; Hommage à Paul Paray, par l'Orchestre de Paris, dir. P. Dervaux : Dukas, Ravel, Wagner (Palais des Congrès, le 15, et Champs-Elysées, le 17, à 10 h.) ; Hommage à Wanda Landowska, par l'Orchestre philharmonique, dir. J. Estournet, avec R. Puyana (Radio-France, le 15) ; **Benvenuto Cellini**, de Berlioz, dir. G. Ferro (Champs-Elysées, le 16) ; **les Saisons**, de Haydn, dir. J.-Cl. Casadesus (Tourcoing, le 18, à 17 h. 30, et le 21 à Gand) ; **Israël en Egypte**, de Haendel, dir. J.-E. Gardiner (Pleyel, le 19) ; V. Ashkenazy (Champs-Elysées, le 19) ; M. Zelter (Athénée, le 19) ; Ensemble orchestral de Paris, dir. I. Iwaku, avec F. Lodéon (Gaveau, les 19 et 20) ; **Connie Beckley** (chapelle de la Sorbonne, le 20).

jazz

Don Cherry, au Bataclan : un des chefs historiques du « free jazz », avec la rythmique « rock » de Lov Reed (les 15 et 16) ; **Mingus Dynasty Band**, au Palace : derrière le batteur Danny Richmond, des anciens de chez Mingus (le 20).

expositions

LE GOTHIQUE RETROUVÉ A L'HOTEL DE SULLY

Au milieu du dix-huitième siècle, au gré d'une chronologie capricieuse, l'Angleterre, puis la France, l'Allemagne, l'Italie et la plupart des pays européens « retrouvent » le gothique. L'exposition de la Caisse des monuments historiques apporte de nombreux témoignages de cette évolution du goût, en attendant Viollet-le-Duc.

PORTRAITS DE FAMILLE AU MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS

Dans un joyeux pêle-mêle, quelque trois cents portraits, de Clouet à aujourd'hui, peints, dessinés, photographiés... Où avant d'être « une surface plane recouverte de couleurs en un certain ordre assemblées », n'en déplaise à Maurice Denis, le tableau est une affaire de ressemblance, de respect du sujet, de sympathie.

Picasso, au Grand Palais : l'essentiel de la dation, qui prendra place dans le musée de l'hôtel Salé. **Pollock**, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris : un peintre américain, un mythe, des œuvres. **Pierre Soulages**, au Centre Pompidou : les peintures récentes. **Tendances de l'art en France II**, à l'ARC : les partis pris figuratifs de Gérald Gassiot-Talabot.

variétés

LE CIRQUE AMAR PORTE CHAMPERRET

Clowns, dompteurs, voltigeurs : un programme conçu spécialement pour les fêtes de fin d'année.

DJAMEL ALLAM A LA GAITE MONTPARNASSE

Dans un spectacle présenté en français et en arabe dialectal, Djamel Allam chante la terre algérienne et la vie quotidienne des immigrés en France. Un langage ouvert, universel.

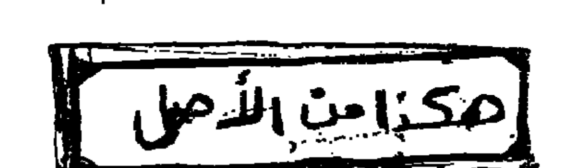
Georges Moustaki, à l'Olympia. Un spectacle fraternel : **les Frères Jacques à la Comédie des Champs-Elysées** : les adieux à la scène des derniers « paroissiens » de Saint-Germain-des-Prés.

danse

LUCINDA CHILDS AU THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES

L'art de cette artiste fascinante, austère, absolue, se caractérise par un retour à la danse naturelle. Cette fois elle fait équipe avec Philipe Glass pour composer une suite de variations associant la musique et le mouvement répétitif.

Mœbius, au Théâtre Oblique : Une création, une nouvelle équipe. **Graziella Martinez au Ranelagh** : Un monde fou, fou.



LE « DON GIOVANNI »

Le pari d'un cinéaste

ILS appartiendront, ils appartiennent déjà, à deux familles distinctes, les spectateurs de ce *Don Giovanni*. D'un côté, les mélomanes, les habitués, ceux pour qui l'univers mozartien est un paysage familier, le haut lieu de leur pèlerinage. De l'autre, les simples amateurs, les curieux, les profanes aux yeux desquels l'opéra demeure une sorte de domaine réservé, les éternels badauds de la culture. Bref, le « grand » public.

Que, face à un ouvrage foncièrement *novateur, des spectateurs si différents* aient des *réactions* différentes, comment s'en étonner ? C'est en se référant à leur connaissance de l'œuvre que les mélomanes avertis jugeront le film. Et ils s'interrogeront à juste titre sur l'utilité ou la réussite de ces étranges noces *entre l'art lyrique* et l'art cinématographique qu'a célébrées Losey. Peut-être plus réceptifs, parce que plus « innocents », les non-initiés verront d'abord dans *Don Giovanni* un spectacle. Un spectacle dont les séductions les aideront à pénétrer dans un monde peu ou mal connu *et à en découvrir les richesses*.

Concilier l'inconciliable, c'est sur ce pari que repose le film de Losey. *A priori*, une irréductible différence de nature existe entre les conventions de l'opéra — art où l'espace et le temps sont soumis aux plus strictes servitudes — et le « réalisme » cinématographique. En vieux mozartien, Bergman, dans *la Flûte enchantée*, n'avait utilisé sa caméra que pour mieux souligner le caractère théâtral de la représentation. C'est, au contraire, un vrai « film d'opéra » qu'a voulu réaliser Losey. *« Inscrire l'ampleur expressive et gestuelle du lyrique dans la vérité concrète du cinéma »* : telle a été son ambition. Et, de fait, la caméra retrouve ici son rôle de témoin et de révélateur, elle redevient l'instrument d'un langage et, tout en demeurant respectueuse et fidèle, s'efforce de rendre cinématographique l'approche de l'œuvre originelle.

Ainsi est né sinon un « nouveau genre » du moins un surprenant « objet filmique » qui doit aux intuitions de Losey, à sa vision créatrice, à l'intelligence de sa mise en scène, *une part importante* de l'émotion esthétique qu'il dispense.

Qui pourrait nier, en effet, l'omniprésence de la beauté sur l'écran ? Beauté, bien sûr, des édifices de Palladio, lieux de pureté classique, portes ouvertes sur le rêve, qui servent de décor au film et dont le *cinéaste a su tirer un merveilleux* parti. Beauté de la Rotonda et du Teatro olimpico, mais beauté également des paysages qui les environnent, raffinement extrême de ces images (dues à Gerry Fisher) qui illustrent les thèmes récurrents du feu et de l'eau (dès l'ouverture, comme un signe prémonitoire, les brasiers de la verrerie et, plus tard, les eaux glauques des marais vénitiens, celles de ce canal d'où surgissent sur une barque, à la fin du premier acte, Elvira, Anna et Ottavio). Beauté encore des costumes et des masques...

Losey a-t-il trop donné à voir, alors que nous sommes là avant tout pour entendre ? On l'affirmera. Pourtant cette beauté *ajoutée* n'est *jamais importune, jamais envahissante*. Et, loin de l'encombrer, certaines trouvailles de mise en scène éclairent et enrichissent le récit. Nombreuses sont les scènes où la vivacité de la narration cinématographique assouplit sans la détruire la théâtralité du livret. On pourrait multiplier les exemples. Qu'il nous suffise de citer la première apparition d'Elvira, la scène fameuse du catalogue, le début du *deuxième* acte, l'interlude du théâtre, la course d'Elvira dans les corridors de la Rotonda...

Quelques amis de plus

Et Don Juan dans tout cela ? Froid, brutal, insatisfait, d'une gaieté plutôt sinistre, totalement amoral, un aristocrate anarchiste : tel nous le devinons, tel l'a voulu Losey, tel l'incarne Ruggero Raimondi. Et Mozart ? Ce n'est pas à nous de juger la valeur musicale de l'ouvrage. Disons donc simplement, prudemment, que, malgré quelques imperfections de détail et quelques faiblesses techniques, ce *Don Giovanni* nous a paru digne des prestigieux artistes que le servent.

Un dernier mot concernant le « *propos* » culturel de Rolf Liebermann et de Losey. Au fond, ce qui rend passionnant ce film en qui certains verront le fruit d'une fâcheuse mésalliance, c'est justement sa « bâtardise », cette union qu'il propose entre un art populaire (le cinéma) et un art trop souvent réservé à des *privilégiés* (l'opéra). *« Démocratiser l'opéra »*, comme le souhaitait Rolf Liebermann quand il lança l'idée de cette coûteuse et *aléatoire entreprise*, ce n'est pas seulement le mettre à la portée de tous, c'est aussi en donner le goût à ceux qui l'ignorent. Si, grâce à *Don Giovanni*, le répertoire lyrique accroît son audience, si Mozart compte quelques amis de plus, Losey aura finalement gagné son pari. Et, *par surcroît, de grandes* joies auront été offertes à ceux qui aiment son film.

JEAN DE BARONCELLI.

Une course brûlante et glacée

EN choisissant Joseph Losey comme metteur en scène et Lorin Maazel comme chef d'orchestre, Rolf Liebermann indiquait déjà sa conception de *Don Giovanni*. Ainsi que l'a déclaré au *Monde de la Musique* (1) le directeur de la société productrice (Gaumont) : « *Losey allait pouvoir donner sa dimension métaphysique presque abstraite à cette tragédie. On allait avoir le cinéma de Losey, froid, immatériel, tendu, symbolique.* »

La direction de Lorin Maazel à la tête de l'orchestre de l'Opéra de Paris va dans le même sens ; c'est une chevauchée implacable, brillante, crispée, exténuante, qui fait de cette œuvre une course brûlante et glacée comme son héros, course à l'abîme choisi et désiré par Ruggero Raimondi, personnage prodigieux, muré dans une expression dure, grave, à la limite terrifiante, et qui ne semble guère prendre plaisir à pincer ou séduire les filles. Ne parlons même pas de tendresse.

Du moins incarne-t-il ainsi, dans les grands finals dramatiques, le héros même de Mozart, incrédule, intrépide, faisant face à son destin en grand seigneur. Mais ces pages, les plus puissantes de Mozart et de Losey, écrasent tout ce qui précède. Le *héros sinistre oblitère toute l'in*trigue ; il réduit à la quête frénétique et absurde d'un jouisseur plus ou moins blasé l'interrogation passionnée de l'œuvre sur le sens de la vie, du désir érotique, de la liberté individuelle et surtout de la mort, dont Mozart *disait la* même année 1787 qu'elle est « *la véritable et excellente amie de l'homme* » et la « *clef de notre vraie félicité* ».

Cette domination exercée par le personnage est d'autant plus exclusive que ni Losey ni Maazel n'ont manifesté de grande complaisance à l'égard des autres. Kiri Te Kanawa est certes une Elvire belle et flamboyante, Edda Moser une Anna tragique, brisée d'émotion (avec une voix hélas bien fatiguée, serrée et perçante) ; mais elles sont comme dépossédées de leur grandeur, de cette métamorphose intime, cette « catharsis », qui est une des dimensions essentielles du drame, et réduites à leurs gestes et à leurs motivations élémentaires.

Teresa Berganza, admirable de *musicalité et de talent* dans une Zerline déniaisée, totalement consciente, José van Dam, excellent Leporello, double de son maître, Kenneth Riegel, Ottavio à l'apparence débonnaire et à la voix aigre, Malcolm King, jeune Masetto tout près de mettre le *feu dans cet édifice aristocra*tique pourri, John Macurdy, commandeur pontifiant — tous ces héros vivent avec un réalisme cinématographique très cru, mais qui étouffe la respiration intérieure, la personnalité géniale de Mozart. Est-ce bien celui-ci qui a créé ces personnages durs, peu sympathiques, enfermés en eux-mêmes, qui poursuivent leur destin ou leur monomanie jusqu'à une catastrophe finale qui n'est pas celle seulement de *Don Giovanni*, mais aussi de toute leur société ? Le film entier n'est-il pas mis sous le patronage de Gramsci ?

Tableau bien noir, dira-t-on, pour un spectacle aussi étincelant ; sans doute, mais qui s'explique par une méconnaissance fâcheuse de la *musique*. *L'idée* de base du projet était de se débarrasser de la convention du théâtre (ou du théâtre filmé), qui fait tant de mal à l'opéra dans l'esprit du spectateur moyen, grâce au cinéma, à la richesse de ses moyens, à sa liberté totale.

Alors Losey a gorgé *Don Giovanni* d'images toutes plus belles les unes que les autres, merveilleusement efficaces, nous l'avons dit, dans les fresques dramati*ques des finals notamment*. On ne peut rêver plus beaux décors que ceux de Palladio, encore qu'ils paraissent parfois démesurés et peu intelligibles, et qu'il y aurait à dire sur cette volonté d'esthétiser Mozart à l'extrême ; et les admirables *images infernales de la soufflerie* de verre de Murano, bien qu'un peu touristiques, fournissent un contrepoint méditatif très captivant à ce prodigieux condensé du drame qu'est l'ouverture.

Temps musical et temps cinématographique

Mais le parti pris cinématographique est souvent peu compatible avec le lyrisme et la stylisation musicales. La plus *grave distorsion réside dans* les airs ou ensembles, et l'on s'étonne que Rolf Liebermann n'ait pas mis en garde Losey sur ce point : cavalcade funèbre à travers le palais du commandeur pendant le duetto d'Anna et Ottavio, promenade à grands pas d'Elvire dans un parc *(A ! chi mi dice)*, déroulement pantagruélique du catalogue, soigneusement étudié par Elvire, *Mi tradi* d'Elvire au confessionnal (!) puis déambulant à travers salons et jardins, scène sublime des masques diluée dans une arrivée en gondole, la montée d'un escalier et les images (magnifiques) d'un palais — jamais ces airs et ensembles admirables n'avaient paru aussi interminables !

La raison en est simple ; elle tient à une dissymétrie du temps musical et du temps cinématographique. *L'aria* de Mozart est en quelque sorte du temps « vertical », suspendu, en profondeur, qui participe de l'éternité ; elle s'oppose absolument au temps « horizontal », chronométrique, du cinéma, et d'autant plus que l'on multiplie images, changements de plans, etc. (Ingmar Bergman, plus fin mélomane, savait, lorsqu'il filma *la Flûte enchantée*, qu'il est impossible de transgresser cette « convention » fondamentale de l'opéra.)

A contrario, le grand sextuor du deuxième acte (la capture de *Don Giovanni*, qui se révèle être Leporello), où le cinéaste est comme ligoté par la présence en un même lieu des six chanteurs, apparaît, dans sa quasi-immobilité, comme un des sommets du film, ainsi qu'il l'est chez Mozart.

On s'en voudrait de jouer ainsi les Beckmesser s'il n'en allait de la vision qu'un public neuf aura de Mozart. Comptons que beaucoup seront éblouis par ce premier contact et que, pour ceux-là, le pari du film sera gagné. Mais faut-il exclure qu'une partie des spectateurs ne s'ennuient et n'en concluent que, décidément, l'opéra est une forme *artificielle et* assommante *à côté* d'une belle histoire d'amour ou d'un western bien linéaire ?

De toute manière, ces tableaux superbes ne feront qu'enrichir l'imagination des mélomanes sans les gêner le moins du monde ; on souhaite *aux néophytes* d'aller vite voir d'autres *Don Giovanni* à la scène pour découvrir toute la richesse « en profondeur » de Mozart.

Un mot des problèmes techniques : lors des projections privées, le son est apparu criard, d'une *puissance difficilement* tolérable, due peut-être à un mixage brutal ; mais il en est toujours ainsi en ces circonstances, comme s'il était nécessaire d'écraser pour convaincre ; on en jugera mieux dans les salles, sans oublier que la qua*lité sonore dépend aussi des* installations de reproduction, souvent dans un état déplorable.

Toutes les parties avec orchestre ayant été enregistrées préalablement au tournage, les acteurs « jouent » donc en playback, *condition sine qua non* pour la réalisation d'un tel film ; le travail a été admirablement fait, et il faut vraiment un œil perçant pour découvrir de temps à autre un léger décalage ; certains détails de perspective sonore en rapport avec les *images sont plus gênants*. En revanche, tous les récitatifs ont été enregistrés sur place, y compris en extérieurs dans la nuit et l'humidité, grâce à l'héroïsme de Janine Reiss et de son clavecin baladeur, et la vérité dramatique en est saisissante.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Pour les conditions de tournage de *Don Giovanni*, renvoyons à cet excellent reportage du *Monde de la musique* (octobre) par Michel Mouton.

« LE LIVRE DE LOSEY », de Michel Ciment

D'inguérissables blessures

D'UNE série d'entretiens avec Joseph Losey, réalisés sur une période de deux ans, Michel Ciment a tiré ce livre où le cinéaste se raconte, tout en se prêtant à la discussion critique de ses œuvres. L'entretien est devenu une méthode de travail historique que, pour sa part, Michel Ciment pratique avec autant d'intelligence que de volonté d'éclairer les mécanismes subjectifs d'une création. Le seul reproche qu'on puisse lui faire ici, c'est de ne pas avoir rappelé, même brièvement, le sujet de certains films dont il analyse, avec Losey, les intentions, le style. Le lecteur est supposé être un cinéphile averti, avoir les mêmes connaissances que l'historien et donc saisir toutes les allusions. Faute de quoi, il se sent un peu « mauvais élève ».

Le Livre de Losey — remarquable, cela mis à part — est le livre d'une vie : les détails biographiques n'y manquent pas. C'est aussi et surtout le livre du métier, de la carrière d'un metteur *en scène de pièces de* théâtre et de films qui a rencontré, sur son chemin, bien des obstacles et des difficultés dont il n'a rien oublié. Les propos de Losey ne sont pas sereins, détachés. Les déceptions idéologiques, les méfaits de la « chasse aux sorcières » aux Etats-Unis, la mise sur la liste noire qui, même après l'exil en Italie et en Angleterre, a entravé ses activités, les relations tendues avec des producteurs mercantiles ou des acteurs qui ne le comprenaient pas, les amitiés perdues, lui ont causé d'inguérissables blessures.

La richesse et l'intérêt de ce gros ouvrage tiennent, à travers l'étude historique, à la révélation *d'un caractère et d'une personnalité* marqués de trop d'épreuves pour que la renommée internationale, tardivement venue, ait effacé le mal causé à un homme qui a constamment lutté pour sa liberté morale et artistique. Losey apparaît, parfois, durci dans *l'orgueil et l'amertume*, obsédé par l'argent. Derrière tout cela, il y a la fêlure intérieure dont tout n'est pas dit, par pudeur sans doute. Fêlure qui remonte à l'enfance et qu'ont élargie, au fil des années, diverses formes d'oppression, d'intolérance. Le livre terminé, une révision, une « relecture » des films de Losey s'impose.

J. S.

★ Collection « Stock cinéma », 470 pages illustrées.



LE MONDE

LE « DON GIOVANNI »

...se brûlante et glacée

DE JOSEPH LOSEY

Démocratie de luxe

« JE crois que le film d'opéra — et non l'opéra filmé — est une solution à la crise du théâtre lyrique, une solution à l'échelon mondial. C'est un moyen réel de le démocratiser. Il ne remplace pas le spectacle direct, il faut le concevoir comme une autre manière de diffuser l'opéra, sans barrières entre classes sociales et sans frontières. »

Il faut voir dans ces propos de Rolf Liebermann, tenus à Strasbourg, en mai 1978, lors d'une cérémonie officielle, la genèse de *Don Giovanni*, film de Joseph Losey, d'après Mozart. Conçue par l'administrateur de l'Opéra, qui s'adresse d'abord à Antenne 2, l'entreprise, où la société de télévision resta partie prenante, devint, vite, une coproduction ambitieuse et « riche » avec l'entrée en lice de Daniel Toscan du Plantier, patron de Gaumont. C'est lui qui choisit Joseph Losey comme réalisateur, après qu'on eut pensé à Patrice Chéreau (auquel est due, dit-on, l'idée de tourner en Italie, à Vicence, dans les architectures du Palladio) et Franco Zeffirelli qui avaient, pourtant, eux, mis en scène des opéras au théâtre.

« Il fallait un grand professionnel, a déclaré Daniel Toscan du Plantier, *un grand artiste, un renom international et aussi quelqu'un capable de travailler à l'européenne, de tourner le film en quelques semaines* (1). »

On trouve dans cette affaire beucoup de noms illustres (y compris le chef d'orchestre, Lorin Maazel et les chanteurs) et une conception du « marché culturel » à l'image de notre société. Citons encore Daniel Toscan du Plantier : *« Lorsque nous faisons* Don Giovanni, *nous ne faisons ni du mécénat ni du prestige, mais de l'économie. Nous sommes une entreprise capitaliste, mais nous essayons d'avoir une certaine « vision » du produit dans le marché qui est celui de la culture audiovisuel, et qui n'exclut pas le cinéma. Nous avons refusé de vendre* Don Giovanni *à l'ensemble des télévisions mondiales. C'est une espèce de courage. Le film a coûté 28 millions de francs* (1). »

Dans ses entretiens avec Michel Ciment *(le Livre de Losey),* le cinéaste, lui, raconte qu'au départ le film ne pouvait pas coûter plus de 12 millions et devait être tourné en quatre semaines. Ces prévisions furent bien dépassées. *« Il n'y avait pas eu assez de temps ni d'argent consacrés à la préparation. J'ai subi une pression terrible tout le temps, et tout le monde avec moi. Le projet avait fait l'objet de sous-estimations si grossières que ce fut le miracle si le film fut réalisé. »*

Quoi qu'on puisse penser du résultat, *Don Giovanni* de par sa concepion, de par l'opération de marketing auquel le film a donné lieu, est un cadeau royal offert aux foules par des gens d'élite, un spectacle prestigieux combinant l'art lyrique, le « grand cinéma » et l'argent, à l'image de certaines conceptions culturelles du moment, qui prônent le rayonnement de Paris sur la province, et pourquoi pas sur le monde. Le film, est-il précisé, n'est pas fait pour les mélomanes, les privilégiés qui ont accès au palais Garnier.

Bien sûr, la culture ne doit pas être nécessairement associée à la pauvreté des moyens. Mais *Don Giovanni* se pare d'un luxe qui masque de façon mythique la crise profonde de la culture dite démocratique et la crise du cinéma français. De plus, affirmer que ce « filmopéra » ne ressemble à aucun autre, c'est rejeter toute l'histoire des rapports opéra-cinéma, les expériences (quels que soient leur valeur, leur intérêt, leur public) de Bergman, Straub et Pierre Jourdan, pour ne citer que ces cinéastes.

JACQUES SICLIER.

(1) *Le Monde de la musique,* octobre 1979.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Admirable, mais...

Pierre Billard dans *LE POINT* (daté 12-18 novembre) donne le ton des commentaires de la presse hebdomadaire sur « Don Giovanni », *« un coup de maître »,* estime-t-il, *« qui laisse parfois paraître qu'il est un coup d'essai ». « Il reste,* souligne-t-il, *que quelque chose de merveilleux est en train de naître qui va marquer l'audiovisuel et la culture de demain. Aéré, rajeuni par les techniques et le talent des hommes, le « menteur de Séville » devenu « le libertin de Venise » part pour de nouvelles aventures. Chef-d'œuvre confidentiel, « Don Giovanni » n'entre vraiment qu'aujourd'hui dans le patrimoine de l'humanité tout entière. »*

Maurice Fleuret, dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR* (daté 5-11 novembre) conteste la conception musicale de Lorin Maazel, *« toute d'éclat, de panache, de précipitation, alors qu'on aurait préféré la profondeur, le raffinement et la mesure du grand classicisme »;* il précise cependant : *« Dans la salle obscure, passé la première saturation des haut-parleurs, on oublie tout. C'est que l'auditeur est devenu spectateur, mieux encore : acteur d'un rite vital auquel il ne peut échapper (...).*

» Joseph Losey n'est pas le premier à avoir choisi le film d'opéra contre l'opéra filmé (Jean-Marie Straub avait bien, il y a cinq ans, tourné son Moïse et Aaron *dans les Abruzzes et en direct, ce qui est un comble). Mais il est le seul à avoir dépassé l'exercice de style pour employer généreusement tous les moyens qu'offre aujourd'hui le cinéma. Un rapport absolument nouveau s'établit alors entre ce que l'on voit et ce que l'on entend. La musique n'en est pas éclairée d'un jour inconnu. Elle n'est pas servie, elle n'est pas creusée pour elle-même. Elle n'est pas confirmée dans la priorité qu'on lui accorde d'ordinaire. Mais, en quelque sorte, sans rien perdre de son efficacité, elle devient une musique de film, ce qui, lorsque le film est vraiment réussi, n'est pas déchoir du tout même pour l'une des plus admirables partitions de Mozart. »*

Dessin de BONNAFFÉ.

Michel Tournier, dans *LE FIGARO MAGAZINE* du 3 novembre, se dit *« déçu par la platitude du son »* comme par la statue du Commandeur (qui, dit-il, *« sent vraiment trop son carton-pâte articulé »)* et par la fameuse poignée de main de la mort. Cependant, écrit-il, *« est-il indispensable de formuler des réserves à ce spectacle admirable ? (...) N'en doutons pas, ce film est promis à un immense succès. La perfection des voix, la fabuleuse beauté des images, cette Venise hivernale peuplée de parapluies, cette Vicence de Palladio estivale, cent innovations heureuses, tout va contribuer à en faire le spectacle par excellence de la fin de l'année ».* Jacques Doucelin, dans le même numéro, sous le titre *Un difficile mariage,* estime qu' *« au prix de quelques maladresses le cinéaste a réalisé un grand film au service de Mozart ».*

Honneur au cheminot

« Gardons-nous de prononcer le mot chef-d'œuvre, en dépit de longues minutes de plaisir esthétique », écrit, dans *L'EXPRESS* (daté 10-16 novembre) Angelo Rinaldi, qui redoute la réaction des « mélomanes » et des « intellectuels ». Les premiers, pense-t-il, jugeront *« insupportable »* le niveau sonore du film et *« trop brutaux »* les raccords entre les airs (en play-back) et les récitatifs (pris sur le vif). Les seconds seront irrités par l'interprétation du personnage de Don Juan *« tout d'une pièce, tout entier à ses proies attaché, méphistophélique du début jusqu'à la fin, alors qu'il apparaît dans Mozart comme l'ambiguïté incarnée ».* Quant au simple bon sens — celui d'Angelo Rinaldi lui-même — il n'est convaincu ni par le *« brechtisme à contretemps »* du réalisateur ni par la psychologie de ses héros, où l'on chercherait en vain l' *« équivoque »* si bien analysée dans un film comme *The Servant.*

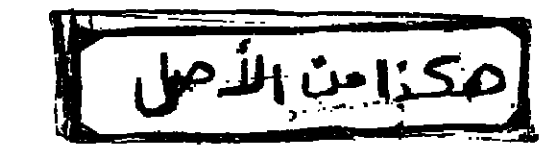
Conclusion : *« Un genre nouveau se crée, n'exigeons pas la perfection à ses débuts. Nous sommes un peu dans la situation des spectateurs qui découvrirent* l'Arrivée du train en gare de La Ciotat *avec les frères Lumière. Et Losey est l'employé qui, sur le quai, en levant son petit drapeau, a permis au convoi de s'ébranler. Dans ces conditions, honneur au cheminot, comme aurait dit Gramsci. »*

Dans *VENDREDI,* daté 9-22 novembre, nouveau bimensuel lancé par une partie de l'équipe de *POLITIQUE-HEBDO* puis de *MAINTENANT,* Jean-Michel Damian voit dans le personnage de Don Juan la *« figure de nos années de désarroi, où la transgression individuelle semble demeurer la seule aventure dans une société vide de grands desseins collectifs, vouée à la morosité et aux petits égoïsmes ».*

Sous le titre « Don Juan ou le Festin de glace », il souligne que *« pour bien juger le travail de Losey, il faut imaginer les innombrables pièges auxquels il a échappé avec une virtuosité incomparable »,* mais il ajoute : *« D'où vient cette impression de manque qui m'a saisi durant tout le film ? (...)* « Comme c'est beau ! », *disent immanquablement les spectateurs devant les images de Losey. Et c'est vrai : certaines scènes resteront des morceaux d'anthologie : l'arrivée des trois masques sur le canal à la tombée de la nuit. La scène du labyrinthe, dans cette architecture trompe-l'œil du palais de Palladio. Il y en a d'autres. Tellement, sans doute trop d'autres... Losey collectionne les belles images comme Don Giovanni les femmes. Il y a, dans le regard de la caméra, la même indolence glacée sur les splendeurs reconstituées que dans le regard que Don Juan porte sur ses conquêtes. Et, en fin de compte, je le crois, la même indifférence. »*

Selon Jean-Michel Damian, *« Don Juan terrorise parce qu'il est insaisissable »,* il erre *« comme un grand fauve sur des territoires en décomposition ».* Alors *« le cher vieux Losey, devant cet errant dangereux, se raccroche à la seule certitude qui lui (nous) reste, dont on prie pour qu'elle survive aux idéologies : la beauté. Et il court, émouvant, derrière le hautain chacal avec ses toiles de maître en tentant vainement de se (nous) rassurer : mais non, tout cela s'explique, rentre dans l'ordre, puisque c'est beau ! » (...) Peut-être ainsi exorcisera-t-on l'horreur...*

» Mais non. Et à cette course, Don Juan arrive le premier. Car juste au moment où la légende convie le Beau à anéantir le cruel personnage, où pourrait se proclamer que grâce à son pouvoir tout rentre dans l'ordre, l'arme s'enraye et refuse de fonctionner. Le Commandeur, seul dans tout le film, n'est pas beau, sa statue est moche, loupée. Don Juan est déjà ailleurs. Losey s'est essoufflé à le suivre, mais là c'est impossible. Et il faut bien le constater, Don Juan reste en vie (...) Allons, Don Giovanni est bien trop dur pour nous, Losey, décampons. »



COURRIER

L'aménagement des berges de la Seine

Nous avons reçu de M. Bernard Rocher, adjoint au maire de Paris, chargé de l'urbanisme, la lettre suivante, en réponse à l'article d'André Fermigier sur l'aménagement des berges de la Seine, publié dans le Monde *du 13 octobre.*

Le récent article d'André Fermigier, paru dans *le Monde* sous le titre « Le pavé du roy et la rosace de Sully », pourrait avoir pour seule réponse l'interrogation de Chateaubriand : « *Ne serait-il pas à craindre qu'une sévérité continuelle dans nos jugements ne nous fît contracter une habitude d'humeur dont il deviendrait malaisé de nous dépouiller ensuite ?* »

Un problème aussi délicat que celui de l'aménagement du cœur des vieilles villes, et singulièrement des berges de la Seine dans Paris, semble, en effet, de ceux que l'on doit aborder avec une particulière sérénité et une scrupuleuse objectivité. (...)

On peut, à bon droit se demander si ces conditions sont remplies. Comment en effet ne pas s'étonner en lisant, par exemple, que le tunnel pour automobilistes construit contre le mur bas du quai Saint-Bernard a été réalisé postérieurement à la décision de ne pas donner suite au projet de voie express rive gauche ? S'il en était ainsi, cette opération eût été absurde, et c'est bien ce que veut démontrer l'auteur. Il n'y trouve qu'une explication : « la rage des services de voir s'évanouir leur projet bien-aimé ». (...)

On ne peut que s'étonner qu'un homme aussi averti que M. Fermigier n'ait pas vérifié que ce fameux tunnel a été construit dans une première tranche de travaux, alors que le projet de voie express rive gauche était toujours d'actualité et qu'aucune décision d'abandon n'avait été prise. (...)

On pourrait, de la même façon, rappeler à M. Fermigier que le jardin Saint-Bernard, qu'il trouve « triste et délaissé », était prévu dans le cadre de la réalisation de la voie express rive gauche et de la quasi-disparition de la circulation automobile sur le quai haut. L'abandon du projet a, bien entendu, maintenu la circulation, donc la coupure entre la berge et le tissu urbain voisin, ce qui explique probablement les difficultés actuelles d'accès au jardin. (...)

L'assemblée municipale, à la fois pour des raisons d'économie, parce qu'il était en tout état de cause nécessaire d'aménager, par dessus la tranchée de la voie ferrée, de larges liaisons avec le quai haut, et parce qu'il était impossible de réutiliser les volumes construits pour y implanter quelques équipements sportifs, décida qu'ils ne seraient pas démolis. Cela explique, dans une large mesure, la configuration très architectonique donnée par le concepteur à son projet de jardin, l'aspect peut-être trop minéral et monumental de celui-ci. Il faut se garder cependant de porter un jugement définitif sur un espace vert avant que les arbres plantés n'aient atteint leur plein développement, rééquilibrant l'élément végétal et l'élément minéral.

L'appréciation plus ou moins flatteuse que l'on peut porter aujourd'hui sur l'aspect des berges de la rive gauche de la Seine entre le pont d'Austerlitz et le pont de l'Archevêché ne doit pas faire oublier l'état dans lequel elles se trouvaient il n'y a guère que cinq ans : le port Saint-Bernard était entièrement occupé par des dépôts de matériaux de construction, les quais bas entre le pont de Sully et le pont de l'Archevêché formaient un vaste parking, et une fourrière y était installée. En quelques années, plus de 1 200 mètres de berges ont ainsi été rendus aux Parisiens. (...)

En novembre 1975, le Conseil de Paris décida le départ de la fourrière du port de la Tournelle et inscrivit au budget de la Ville, en décembre 1976, les crédits pour l'aménagement des berges entre le pont de Sully et le pont de l'Archevêché. Pour la conception de cet aménagement, il fut fait apel à l'architecte ayant déjà réalisé le jardin du port Saint-Bernard.

Pour ce projet, on peut en effet considérer que le pont de Sully marque une rupture évidente dans les caractères du site, et que la recherche d'une plus grande sobriété dans les aménagements s'impose au chevet de Notre-Dame. Des études sont d'ailleurs menées dans cette voie.

Quoi qu'il en soit, il serait très médiocre de situer uniquement à ce niveau le problème pose par l'aménagement des berges de la Seine, et c'est probablement là que les propos de l'auteur apparaissent les plus insuffisants. On peut, bien sûr, le considérer au niveau des pavés, des rosaces Sully ou de tel ou tel parti d'aménagement toujours discutable. Mais ne serait-il pas plus utile d'informer les lecteurs du fait que pour la première fois la municipalité parisienne, en la personne de son maire, a décidé d'appréhender le problème dans son ensemble, de dire que pour la première fois il a été décidé de mettre de l'ordre dans l'incroyable enchevêtrement de domanialité entre les services d'État de la navigation, les services de la Ville et le Port autonome de Paris, alors que cette dispersion de responsabilités a été, dans le passé, la principale cause du délabrement des berges.

M. Fermigier a-t-il pu ignorer qu'à l'initiative du maire de Paris un groupe de travail a été créé pour établir une véritable charte de l'aménagement des rives de la Seine. Pour la première fois, des représentants du ministère des transports, de celui de l'environnement et du cadre de vie, du Port autonome, de la chambre de commerce de Paris, se sont réunis et ont décidé d'un commun accord d'établir un schéma d'aménagement de la Seine dans Paris, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'alors. L'auteur de l'article n'en a-t-il jamais entendu parler ?

Les plans de reconquête des quais au profit des promeneurs, d'élimination des voitures en stationnement, de regroupement des services portuaires, ont été commentés par le maire devant la presse. On peut bien entendu en penser ce que l'on veut, mais est-il bien convenable de ne pas en faire la moindre mention lorsque l'on traite avec une telle vigueur d'un tel sujet ? Venant d'un autre auteur, cette lacune pourrait être mise sur le compte d'un manque d'information ; dans le cas présent, il est difficile de l'imaginer. (...)

La réponse d'André Fermigier

La décision de retirer les crédits de l'État à la voie express rive gauche a été prise par M. Valéry Giscard d'Estaing le 20 juin 1974. Les travaux d'aménagement du port Saint-Bernard étaient, à cette date, à peine commencés, et seulement pour l'un des tunnels. Ils ont été poursuivis pendant l'été, et cela pour des raisons très précises, puisque, lors d'une réunion qui s'est tenue le 11 février 1975 entre conseillers de Paris, fonctionnaires de la Ville et de la préfecture, a été très opiniâtrement défendu par certains le projet de circulation automobile en souterrain sur le port Saint-Bernard, avec remontée des voitures au pont Sully, et même au-delà.

Seul, le tronçon central de la voie express était abandonné comme « irréaliste ». Quant à la décision de renoncer au tronçon pont d'Austerlitz - pont Sully, elle fut prise le 20 mars de la même année. Il a donc fallu plus de huit mois pour qu'il ne soit plus question d'un projet auquel certains continuaient à croire et à penser en termes de fait accompli.

M. Bernard Rocher dit que la tristesse du jardin, au pont Saint-Bernard, tient au maintien de la circulation automobile sur le quai haut. Je lui répondrai d'abord que la « coupure » de la rue de Rivoli n'a jamais empêché personne d'aller aux Tuileries, ensuite que la voie express rive droite n'a pas fait du quai de la Mégisserie une oasis de silence, enfin que, même si la voie express avait été construite au port Saint-Bernard, la circulation aurait continué sur le quai haut, pour la bonne raison qu'elle est à double sens et que seules les voitures allant d'est en ouest auraient emprunté le tunnel.

Je n'ignore nullement l'existence du groupe de travail constitué par M. Jacques Chirac pour établir « une véritable charte de l'aménagement des rives de la Seine ». Je ne sais pas s'il y a eu une charte, mais je sais qu'il y a eu un rapport, rédigé en termes assez généraux, où il est question, c'est une bonne idée, de l'aménagement du bassin de l'Arsenal et du stationnement sauvage des péniches, lequel se poursuit à l'heure actuelle dans toute sa sauvagerie. Je n'ai jamais dit que rien n'avait été fait et j'ai signalé l'évacuation de la fourrière. Mais, charte ou pas, je suis bien obligé de constater que pour le bâtiment de la navigation et les parkings dont bénéficient les fonctionnaires de la R.A.T.P. et de la Monnaie, nous en sommes toujours au même point.

Deuxième remarque : nous avons tous vu les aménagements du port Saint-Bernard et du port de la Tournelle. Imaginons-les étendus à l'ensemble des berges. Quel spectacle ! Encore une fois : restaurons les tableaux des églises parisiennes, l'argent sera mieux employé qu'à dessiner des rosaces ou planter pâquerettes et arbrisseaux là où ils n'ont que faire. — A. Fe.

DISQUES



Jazz

COUNT BASIE CHEZ COLUMBIA

Count Basie conduit, en ces jours de novembre, son inaltérable orchestre, tranquillement, et non plus dans l'effort enchanté de cette époque de surrection que l'on a qualifiée, après coup, de classique, et qui fut vécue dans la furieuse croyance en un nouveau jazz, lequel advenait alors, en effet, de 1936 à 1941. Mais cette époque survit.

A soixante-quinze ans, Basie a reçu, des mains de son ami John Hammond, le coffret Columbia qui rassemble, en dix disques (cent soixante-deux-plages, dont quarante-et-une inédites), huit heures de musique. Cette dizaine phonographique est due à une initiative française : la décision, l'action d'Henri Renaud, lequel dirige, d'autre part, la publication de l'œuvre complète de Duke, chez le même éditeur.

Lorsqu'il s'agit d'Ellington, la collecte est une tâche relativement facile. Les engrangeurs ellingtoniens font, de par le monde, une véritable société secrète, qui a recueilli ou glané du maître tout et le reste. Pour Basie, il fallait aller à New-York, solliciter de plus rares amateurs. Ce qui fut fait en plusieurs mois de vendange, de filtrage, de constitution des crus.

Cet ensemble, réalisé par Michael Brooks, Jerry Valburn et Frank Abbey, exclut les pièces à la même époque enregistrées chez Decca ou Brunswick : « Doggin'around », « Every Tub », « One O'Clock Jump », « Jumpin' at the Woodside », mais contient quelques chefs-d'œuvre, en double, triple, ou quadruple version. Par exemple « Taxi War Dance », « How Long Blues », « Lester Leaps In », « Going to Chicago », dont il est passionnant de suivre, d'une plage à l'autre, le renouvellement des solos, voire, parfois, leur complète métamorphose. L'histoire d'un jazz quasiment conforme à sa légende. L'une des plus belles musiques noires dans un éclatant boîtier rouge. Un monument.

L. M.

★ *The complete Count Basie*, volumes I à X, 1936-1941, C.B.S. 66101 (250 F).

JOHN SURMAN : *Upon reflection.* — Musiques de scène, mélanges, synthétiseurs et voix de clarinette basse. Surman expose ici tout de ses rêveries : celles qu'il suggère à Carolyn Carlson, ou celles de tous. Un monde d'une étrange délicatesse. Et une sensibilité fascinante de ce temps (ECM 1 148).

PAUL MOTIAN TRIO : *le Voyage.* — Avec Charles Brackeen (aux saxophones) et J.S. Jenny-Clark (basse) ; l'univers très sensible d'un percussionniste éolien. Un trio où circule la musique avec une incontestable énergie, mais une énergie douce (ECM 1 138).

RENE URTREGER, PIERRE MICHELOT, DANIEL HUMAIR. — Trois orfèvres du be-bop qui savent assez des autres styles pour le servir à la perfection. Trois époques aussi, mais une musique incisive, lyrique et très actuelle (Carlyne Music, 1979).

LA MARMITE INFERNALE. — Quand se regroupent les « Associés à la recherche d'un folklore imaginaire » (ARFI) de Lyon : ceux du Workshop et les autres, c'est tout un bonheur d'expression qui vous fond dessus, d'un air canaille et faussement martial. Le « Sound lyonnais » est comme la cuisine, fait de fraîcheur et de précision. Et d'amour. Une expérience irremplaçable (AM ODI).

DISQUES

Jazz



ENTRETIEN AVEC ANDRÉ JAMMES

Une pédagogie photographique

ANDRE JAMMES est une de ces figures obscures, mais inévitables, de la photographie française et même mondiale, une espèce de « persona grata », une référence, un consultant, au sens fort un expert. Ce qui est étonnant, c'est la façon dont il exerce ce pouvoir que lui confère la connaissance : sans violence, avec une bienveillance sereine. Il n'est ni photographe, ni éditeur, ni marchand de photos. Il les collectionne simplement, mais il a commencé sa collection à un moment où personne ne s'intéressait à la photographie ancienne, juste après la seconde guerre mondiale ; où un Atget déniché aux Puces devait coûter quelques dizaines de francs, alors qu'il peut atteindre aux Etats-Unis 4 000 dollars aujourd'hui.

Sa collection est devenue considérable (des Atget, des Nadar, des Baldus, des Cameron, des Le Secq, des Le Gray...), en nombre et en valeur, mais il ne la dénombre pas, il ne l'estime pas, il laisse à d'autres le plaisir de la spéculation. D'ailleurs, il ne vit pas de la photo : il tient avec son père, rue Gozlin, une petite librairie spécialisée dans les ouvrages du XV[e] et du XVI[e] siècle.

« Comment avez-vous été amené à vous intéresser à la photographie ?

— J'ai collectionné des photographies parce que je suis un homme né dans les livres. Mon père est libraire, et je suis libraire moi-même. Ma connaissance de la photographie est passée par celle des estampes, avec une prédominance des problèmes techniques liés à ces procédés qui sont à mi-chemin entre le livre et la photographie. Mon père me disait souvent : « *Tu as écrit des livres sur l'imprimerie. La typographie, c'est plus important que l'histoire de la photographie.* » Je répondais que Niepce tient dans notre civilisation un rôle aussi important que Gutenberg, ce qui, il y a vingt-cinq ans, avant la télévision, était un point de vue absolument théorique...

— Mais quelles sont les images précisément qui ont déterminé ce goût ?

— C'est la collection de photographies de Nadar que Michel-François Brève a présentée il y a une trentaine d'années. J'ai acheté toutes les photos que j'ai pu trouver : personne ne les collectionnait à l'époque, c'était le désert complet. J'en trouvais un peu partout où l'on peut acheter des choses anciennes, chez des marchands, à l'étranger, un grand nombre en Angleterre : j'ai ramassé tous les fonds qui étaient disponibles sur le marché, la collection du docteur Weil à Londres, la collection Gilles. Surtout des photographies incunables, antérieures à 1870, qui sont le point fort de ma collection.

» Mais j'ai toujours essayé d'avoir des ensembles très structurés, plutôt que de très beaux spécimens dispersés. L'important est de pouvoir montrer l'ensemble de l'œuvre d'un photographe. Ainsi, pour Charles Nègre, je dois posséder trente ou quarante fois le même sujet, parfois très mauvais, mais avec différents papiers, différents temps de pose, différents objectifs. Car pour moi l'histoire de la photographie n'est pas seulement une histoire esthétique, c'est une histoire technique. On ne peut pas négliger ses balbutiements comme, en littérature, les brouillons, même les plus minces, des grands écrivains. Ma collection est une collection de travail : la partie exposable n'est qu'une toute petite partie de ce qui m'intéresse.

— Vous allez exposer cette « petite partie » en décembre, au Palais des Congrès, parallèlement à la collection de Sam Wagstaff, qu'il a d'ailleurs constituée en partie avec vos « doubles ». En quoi ces deux expositions seront-elle différentes ?

— La collection Wagstaff montre les différentes ramifications de son goût : c'est un récit personnel sur l'histoire de la photographie. Plus classique, la mienne tentera de faire de la pédagogie photographique, parce que le public n'a pas encore eu l'occasion de voir des grandes expositions rétrospectives. Il a besoin d'initiation.

» On assiste à un changement d'attitude complet, à un retournement à 180°, et du haut en bas des hiérarchies sociales et culturelles, par rapport à la photographie. La totalité ou presque des musées ou des bibliothèques dans le monde étaient hostiles à la photographie, la considéraient comme un moyen de reproduction. Comme tout, le revirement est parti des Etats-Unis, et, l'hostilité ayant été générale, le revirement est aussi général. Cet engouement se traduit évidemment par la spéculation, par une multitude de mauvais livres sur la photographie, et la multiplication de collectionneurs qui ne comprennent pas très bien l'intérêt de ce qu'ils accumulent.

— L'exposition que vous présentez actuellement chez Delpire, « Résurrection », a aussi une valeur d'information pour le public, sur la photographie ancienne, mais aussi sur ses possibilités de retirage, de présentation, et même d'achat...

— Je me suis aperçu que dans toutes les collections, privées ou publiques, les négatifs, quand ils avaient été conservés, étaient en bien meilleur état que les positifs, parce qu'ils avaient été mieux lavés, mieux nettoyés... Et on peut tirer, d'après des négatifs anciens, des épreuves modernes qui sont généralement supérieures aux épreuves anciennes qu'on trouve, et qui sont passées, déchirées...

» Deuxièmement, on a découvert une quantité de négatifs anciens qui n'ont jamais été tirés, un stock d'inédits très important. Par exemple, Le Secq, qui est un des plus extraordinaires photographes des années 1850 : il n'a tiré lui-même qu'une ou deux épreuves. Les neuf dixièmes de son œuvre n'existent que par les négatifs anciens qu'on pourrait en tirer. De même Regnault, dont on ne connaît que deux ou trois épreuves de chacun de ses négatifs. Ces exemples justifient la réimpression des négatifs anciens.

» Une autre raison qui milite en faveur de ce travail est la nécessité pour les musées d'organiser et de multiplier les expositions. Avec les épreuves anciennes, on ne peut faire qu'un nombre très limité d'expositions, ne serait-ce qu'à cause des problèmes d'éclairage. Dans quelques années, neuf expositions sur dix seront faites avec des « contretypes » ou des tirages modernes de négatifs anciens. C'est une nécessité absolue : on ne peut pas exposer en permanence le patrimoine. La dernière raison, ce sont les prix. La valeur des incunables de la photographie les rend inaccessibles. Les prix des tirages modernes sont encore assez élevés, mais ils pourront baisser quand la clientèle existera. Gassmann et Sudre font actuellement des essais en fonction d'une clientèle qui n'existe pas. Quand ils devront tirer deux cents épreuves, elles seront bien meilleur marché, et c'est, je crois, pour un avenir très proche.

Les petites gares françaises

— Quels intérêts avez-vous pour la photographie moderne ?

— Très égoïstement, je dirais qu'elle est pour moi un moyen de découvrir la photographie ancienne. A force de voir des photographies contemporaines, je jouis plus intensément de ma collection, je découvre des choses que j'avais négligées. C'est comme un prolongement dans le passé : les photographies contemporaines redonnent une vie tout à fait inédite aux photographies anciennes.

— Mais quel genre de photographies préférez-vous ?

— Je m'intéresse beaucoup aux photographes américains à cause de la technique exceptionnelle de leurs tirages. Il y a un livre qui est sorti il y a quelques mois aux Etats-Unis, *Court Hous*, que je trouve remarquable. On a passé une commande à une vingtaine de très bons photographes américains pour qu'ils photographient les anciens petits tribunaux commerciaux, ce qui donne un panorama architectural et social extraordinaire de l'Amérique. C'est ce genre de grands projets américains, comme la Farm Security Administration, c'est-à-dire ce recensement vertical de tout un genre de vie, qui n'a pas encore effleuré le gouvernement français. Je rêvais ainsi d'un projet sur toutes les petites gares françaises avant le démantèlement des réseaux de chemin de fer. Mais c'est trop tard. »

Propos recueillis par
HERVÉ GUIBERT.

★ Une exposition consacrée par André Jammes aux procédés de reproduction des négatifs anciens est actuellement accrochée dans la galerie Nouvel-Observateur - Delpire, 13, rue de l'Abbaye, Paris-6[e].

La sculpture de Jean Amado à Darmstadt

Une neuve poétique cimentée

A l'image d'un monde jamais démenti, où l'imagination donc n'a pas lieu de divaguer, Jean Amado crée un monde dont l'authenticité ne fait point de doute. Et sa création a ceci de si neuf que son matériau usuel est de nos jours le plus pauvre puisqu'il fait l'armature de tous les H.L.M. du monde, à savoir le ciment. Mais l'usage du matériau en question n'en fait pas la marque originale : c'est que la sculpture d'Amado, à la poursuite du creux et des béances formelles de toutes choses comme à celles de leur âme intérieure, se forme — après des dessins extrêmement précis et numérotés tels des plans d'architecte remarquablement reproduits sur les calques du catalogue — grâce à un découpage et à un assemblage de morceaux s'emboîtant les uns dans les autres, sans qu'il soit question un instant d'un jeu, d'un puzzle, d'un amuse-gueule comme certains font leurs délices du bronze doré en fragments ajustés.

DANS une construction d'imposante stature due au Jugendstil, mais dont les destructions de la dernière guerre ont fait moderniser les salles en grands parallélépipèdes rectangles, se déploie, sous une lumière artificielle un peu tamisée y ajoutant quelque mystère, l'une des sculptures les plus inventées de ces treize dernières années, dont la galerie Jeanne-Bucher avait permis de surprendre la progression depuis 1970. Il est plus que satisfaisant de voir, fût-ce dans un pays étranger — notre voisin d'outre-Rhin le plus souvent en avance sur l'intérêt que l'on porte aux nouvelles recherches contemporaines, — un ensemble qui respire tout à la fois et le temps — qu'il soit antédiluvien ou de nos jours en sommeil — et la matière même de notre terre en ses profondeurs — dans la révélation de ses strates et de son apparente immuabilité toujours en mouvement — et nos propres constructions humaines, qu'elles soient caves troglodytes logées dans d'inaccessibles parois rocheuses *(Roseberg)* ou encore habitations flottantes en charge d'une terrible inertie avec le vain désir de s'arracher à la vase où la chaîne d'ancre les retient, barques et navires de tout temps (le *Porte-bois)*, ce qui définit leur essence comme aussi parfaitement imaginaire que réelle.

Faute de connaissance de l'œuvre, chacun pourrait imaginer que l'usage du ciment en tant que matériau de base, auquel se joint parfois ou le fer ou le bois apparents, donnerait un aspect lissé ou poché à l'œuvre sculptée. Il n'en est rien, car Amado donne à cet extrait de pierre des lettres de noblesse, à tel point que l'œil y voit plutôt une texture de pierre de lave, le jet de sable utilisé par l'artiste imprimant au ciment séché un grain spécifique. Ce qu'il faut souligner, c'est que l'assemblage des multiples pièces d'une sculpture, n'ayant évidemment pas de joints, laisse à son spectateur la satisfaction de regarder simultanément la mouvance des courbes ou des droites dérivant du dessin et le volume dans sa propre mouvance. Ainsi, on établit le constat d'un déterminisme du dessin. Celui-là a sa persuasion autant que le volume.

Ces éléments fondamentaux seraient bien entendu négatifs si ce qu'il est appelé parfois délaigneusement l'inspiration faisait défaut. Elle intervient ici, bridée, sans lyrisme outrancier, contenue. Cependant, elle possède une force en rapport direct aussi bien avec la nature qui environne le sculpteur qu'avec une zoomorphie plutonienne ou bien avec la transposition imaginée des « *Horizons chimériques* » qu'évoquait le poète et auxquels on aborde par l'esprit.

De fait, les formations des massifs calcaires qui entourent la région d'Aix-en-Provence, dont Jean Amado est natif, sont des sources qui, sans nul doute, ont nourri la vision du sculpteur : leurs falaises, leurs failles, leurs blocs culbutés, leur enchevêtrement, leurs piliers naturels, leurs trouées, sortes de temples en ruine rosis par le soleil couchant (Les Baux, Les Mées), tout cela revit en des sculptures dont le gigantisme, à grande ou à petite échelle, fait prendre conscience de ce que l'homme doit à la géologie de sa terre natale.

Les animaux les plus étranges, les plus hors de propos, portant des tourelles fantasques, allongeant la tête hors d'une carapace, nous laissant fouiller leur destin à travers des millénaires, viennent aussi happer le regard dans un espace où ils revivent avec une sage monstruosité tout comme les *Monstres* de Bomarzo, à la différence que ces derniers sont taillés directement dans le rocher monolithe.

Enfin l'humanité dans son devenir archéologique apparaît rugueusement, bien que détachée de toute image figurative : elle est ici, clamant en silence les civilisations mortelles, désignant les terres qui s'éboulent, fissures et éclatements, subissant les bouleversements fatals à l'homme. Le domaine de Jean Amado fait ressentir la prolongation d'un coup de poignard reçu et donné à travers les temps.

***

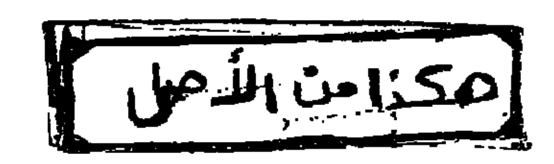
Mais le pétrisseur de ciment invoque aussi le droit au rêve et cela depuis l'enfance, même avant qu'il ne soit céramiste, puis définitivement sculpteur. C'est ainsi que, suite aux deux premières salles — la première étant consacrée en général aux œuvres de 1966 *(la Nef,* encore touchée par le vernis du céramiste) à 1973 *(les Mées* de 1969 sont un remarquable monument érigé de nature excavatrice), la deuxième salle poursuivant les œuvres de 1973 à 1979 *(De la mer... le Passage,* prodigieuse métaphore que l'on serait tenté de rapprocher, même si l'auteur s'en défend du *Passage de la mer Rouge),* — se découvre dans une troisième salle sur un long plateau recouvert de feuilles d'acier glacial toute une étrange flottille de navires jamais vus, inventés par une machinerie que seul l'esprit d'un créateur peut avoir conçue.

A se détourner de cette longue rêverie, le promeneur parvient à la dernière étape du parcours barré par l'étonnante muraille du *Roseberg* (1972) : la passe est là, quelque part, on la découvrira dans quelques millions d'années ; infranchissable pour le pied, l'œil la franchit en l'embrassant d'un regard fraternel, comme si ce morceau de terre sur lequel il se tient en équilibre demeurait sa propriété.

Dix-sept tonnes de ciment et de sable, de couleur brute ou colorée par les oxydes, gâchées, truellées, modelées avec la diligence qu'exige la prise rapide du ciment, font une œuvre que Jean Amado a librement déterminée, en lui assurant un sens poétique inexploré jusqu'alors.

PIERRE GRANVILLE.

★ Jusqu'au 9 décembre 1979.



Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.
Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

ACCROCHAGE N° 3. — Jusqu'au 19 novembre.

PIERRE SOULAGES. Peintures — Jusqu'au 31 décembre.

DONATIONS A. IOLAS. Œuvres de Fernandez, Matta, Raysse, Fontana. — Jusqu'au 31 décembre.

ATELIER N° 15 : CATHERINE STEFFENS, ANNE PONTET. — Jusqu'au 10 décembre

JULIO SILVA. Pyegemalion. Jusqu'au 19 novembre.

JOUANNEAU. Photographies. — Jusqu'au 16 décembre.

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

GRAND PRIX NATIONAL D'ARCHITECTURE. — Jusqu'au 3 décembre.

DESIGN ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE. — Jusqu'au 14 janvier.

NOUVELLES LEÇONS DE CHOSES. Initiation des jeunes à l'environnement. — Jusqu'au 3 décembre.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE. — Jusqu'au 12 décembre.

B. P. I.

VU EN CHINE. Photographies. — Jusqu'au 10 décembre.

MUSEES

L'ART EUROPEEN A LA COUR D'ESPAGNE AU XVIII° SIECLE, ou de Rigaud à Goya. — Grand Palais, entrée av. du Général-Eisenhower (261-54-10) Sauf mardi, de 10 h. à 20 h., le mercredi, jusqu'à 22 heures. Entrée : 9 F; le samedi : 6 F (gratuité le 30 novembre). — Jusqu'au 31 décembre.

TRESORS DES MUSEES DU KREMLIN. Cent chefs-d'œuvre. — Grand Palais (voir ci-dessus). — Jusqu'au 14 janvier.

PICASSO. Œuvres reçues en paiement des droits de succession. — Grand Palais, entrée avenue Winston-Churchill (voir ci-dessus). Entrée libre le 10 décembre. — Jusqu'au 7 janvier

LES FAUVES AU SALON D'AUTOMNE. — Grand Palais, porte H (voir ci-dessus). Jusqu'au 2 décembre (tous les samedis, à 16 heures : concert).

GEORGES CLEMENCEAU (1841-1929). — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21). Sauf lundi, de 10 heures à 17 h. 40. Entrée : 8 F. Jusqu'au 6 janvier.

FERNAND KHNOPFF (1858-1921). — Musée des arts décoratifs. 107 rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 10 F. — Jusqu'au 31 décembre.

LA FAMILLE DES PORTRAITS. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus) Jusqu'au 18 février 1980.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE. Tissages et vêtements de l'Egypte du désert; Petra et la Nabatène; Sculptures françaises de la Renaissance; François Rude; Théorie et pratique du paysage, de Corot à Bonnard. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 6 F; le dim., 3 F.

ECRITURES MUSICALES. — Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne Sauf lundi, de 12 h. 30 à 18 h.; dim., de 11 h. à 17 h. Entrée : 10 F — Jusqu'au 1er décembre.

JACKSON POLLOCK (1912-1956) : Drawing into painting - L'atelier de Pollock, photographies de Hans Namuth. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40; le mercredi, jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). — Jusqu'au 18 novembre.

TENDANCES DE L'ART EN FRANCE, 1968-1978/79 : Les partis pris de Gérald Gassiot-Talabot. — Musée d'art moderne de la ville de Paris (voir ci-dessus). — Jusqu'au 5 décembre.

SEGUI, Parques nocturnos, peintures 1979. — Musée d'art moderne de la ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 25 novembre.

DANILO ROMERO. Une histoire d'enfants. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, avenue de New-York (animation gratuite sur rendez-vous au 723-61-27, le mercredi). Jusqu'au 31 décembre.

L'AFFICHE JAPONAISE, du dix-huitième siècle à nos jours. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf mardi, de 12 heures à 18 heures. Entrée : 6 F. Jusqu'au 13 janvier.

LE GOTHIQUE RETROUVE. Avant Viollet-le-Duc. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). Sauf mardi, de 10 h. à 15 h. 30. Jusqu'au 17 février.

TRESORS DE CHINE ET DE HAUTE ASIE. Centième anniversaire de Paul Pelliot. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 28 décembre.

SPECTACLES D'ASIE. Collection Kwok-on. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 6 janvier.

RELIEURS CONTEMPORAINS. Germaine de Coster, Hélène Dumas, Pierre-Lucien Martin, Colette et Jean-Paul Miguet, Michel Richard, Elisabeth Rossignol. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 27 décembre.

LE STUDIO. REUTLINGER. — Galerie de photographie de la Bibliothèque nationale, 4, rue de Louvois. Sauf dimanche, de 12 heures à 18 heures. Entrée libre. Jusqu'au 27 décembre.

ANNEE DE L'ENFANT. — Musée de l'Assistance publique, 13, rue Scipion. Mer., sam. et dim., de 10 h. à 17 h.; jeudi et vendr., de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60) Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'en juillet 1980.

HERITAGE DU NEPAL. — Hall du Musée de l'homme, palais de Chaillot (voir ci-dessus).

MON PARIS. Cent aquarelles de Kojiro Akagi. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 heures à 17 h. 40.

DALI. Quinze sculptures inédites. — Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Les 17 et 18 novembre, de 9 heures à 18 heures.

CENTRES CULTURELS

LE CHOIX D'UN AMATEUR ECLAIRE. Œuvres de la collection Vitale Bloch. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Jusqu'au 25 novembre.

LE CORBUSIER. Estampes originales. — Fondation Le Corbusier, 10, square du Docteur-Blanche (288-41-53). Sauf dim., lundi et jours fériés, de 10 h. à 19. Jusqu'au 20 décembre.

DEUX EXPOSITIONS SUR LA REGION LILLOISE, 1830-1930 : Le siècle de l'éclectisme, les châteaux de l'industrie. — Société des architectes diplômés par le gouvernement, 100, rue du Cherche-Midi (548-53-10). Jusqu'au 30 novembre.

CINQ FEMMES PEINTRES : 5 × 1000 ans; Madeleine Pyk, aquarelles, Nils-Gunnar Zander, sculptures; Asa Brandt, verrerie. Jusqu'au 30 novembre. — Lütfi Ozkök. Portraits d'écrivains. Photographies. Jusqu'au 9 décembre. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h., à 18 h.; sam. et dim., de 14 h. à 19 h. Entrée libre.

TOM PHILLIPS. Peintures, dessins, gravures. Entrée : 5 F. Jusqu'au 25 novembre. — CODES. Exposition-parcours de Maurice Guilland. Jusqu'au 10 décembre. Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30. Entrée : 8 F.

CARICATURES - PRESSE SATIRIQUE 1830-1918. — Hôtel de Sens, bibliothèque Forney (278-17-34). Jusqu'au 15 décembre.

L'ART VIVANT A PARIS. — Mairie annexe du 18e arrondissement, 1, place Jules-Joffrin. De 10 h. à 18 h.; sam. et dim., de 10 h. à 12 h. Jusqu'au 9 décembre.

ARNO WALDSCHMIDT. Estampages, dessins. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf samedi et dim., de 12 heures à 20 heures. Jusqu'au 21 décembre.

L'ENFANT DANS LES COLLECTIONS DE LA VILLE DE PARIS. — Mairie annexe du 6e arrondissement, 78, rue Bonaparte, sauf lundi, de 12 heures à 18 h. 30. Du 16 novembre au 2 décembre.

DIMITRI NALBANDIAN. — Mairie annexe du 3e arrondissement, 2, rue Eugène-Spuller. Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. 30. Entrée libre. Jusqu'au 4 décembre.

RICHARD MILL, cinq tableaux récents - MARY SWAINE, Batiks et dessins. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Tous les jours, de 9 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 9 décembre.

WILHELM BUSCH. Le précurseur de la bande dessinée. Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 20 décembre.

ETUDE D'APRES LA NATURE MOULEE. Atelier Carron. — Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (260-34-57). Sauf dim., de 12 heures à 19 heures. Entrée libre. Jusqu'au 4 décembre.

SEM. — Mairie annexe du 2e arrondissement, 8, rue de la Banque. Du 16 novembre au 16 décembre.

LE MUSEE IMAGINAIRE DE TINTIN. — Centre culturel de la communauté française de Belgique (271-26-16). Du 16 novembre au 31 décembre.

SAURA. Peintures, œuvres sur papier (1956-1979). — M.J.C les Hauts de Belleville, 43, rue du Borrego (636-68-13). De 15 heures à 21 heures, dim., de 15 heures à 18 heures. Jusqu'au 30 novembre.

PETITES FORMES DE LA SCULPTURE POLONAISE CONTEMPORAINE. — Institut polonais, 31, rue Jean-Goujon (225-10-57). Sauf samedi et dimanche, de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 novembre.

YVON TAILLANDIER. — Galerie du Centre culturel et chorégraphique, 118, avenue du Général-Leclerc. Sauf dimanche, de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 6 décembre.

LES PARISIENS AU FIL DES JOURS (1800-1969). — Photographies Séeberger frères. Bibliothèque historique de la ville de Paris, 24, rue Pavée (272-68-36). Sauf dimanche, de 14 heures à 18 heures. Entrée libre. Du 16 novembre au 15 janvier.

LES ILLUSTRATEURS AU FORUM : Une année d'illustration en Europe. — Jusqu'au 15 décembre. — A PROPOS DE DON GIOVANNI. — Jusqu'au 10 décembre. — L'AFFICHE POLONAISE. — Jusqu'au 15 décembre. Forum des Halles, 1/7, rue Pierre-Lescot (296-68-74).

GALERIES

L'ARCHITECTE EN TANT QUE DESIGNER. — Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées (2e étage). De 12 h. à 19 h.; dim. et fêtes, de 15 h. à 19 h. Jusqu'au 2 décembre.

PHOTOCONSTRUCTIONS. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 1er décembre.

RESURRECTIONS. Tirages modernes des photographies anciennes. — Galerie Nouvel-Observateur - Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 1er décembre.

BOYER, FABRE, GASNAULT, PARODI. — Galerie C, 10, rue des Beaux-Arts (325-10-72). Jusqu'au 20 novembre.

LIVRES D'ART ET D'ARTISTES. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Novembre-décembre.

AQUARELLES ET DESSINS DU VINGTIEME SIECLE. — Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (359-71-24). Jusqu'au 30 novembre.

AUBERTIN. — Galerie Weiller, 5, rue Git-le-Cœur (326-47-68). Jusqu'au 30 novembre.

GEORGE BALL. Dessins, burins. — Galerie Mazarine, 34, rue Mazarine (326-60-34). Jusqu'au 8 décembre.

J.L. BILWEIS. — L'Œil de bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 30 novembre.

BOGAERT. — Espace Cardin, 1, avenue Gabriel (265-97-60). Jusqu'au 23 novembre.

BORDERIE. Tapisseries récentes. — La Demeure, 19, rue Lagrange (326-02-74). Jusqu'au 8 décembre.

MARC CHAGALL. Peintures 1977-1979. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusque fin novembre.

CESAR COFONE. — Galerie Denise-René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57).

BRIGITTE COURME. Pastels. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 13 décembre.

ALFRED COURMES. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 24 novembre.

HANNE DARBOVEN. — Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (277-63-60). Jusqu'au 28 novembre.

JEAN DEGOTTEX. Papiers 1973-1977. — Galerie Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 10 décembre.

SAM FRANCIS, peintures. — Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (277-32-31). Jusqu'au 30 novembre.

ANDRE FRANÇOIS, œuvre graphique. — Mecanorma Graphic Center, 49, rue des Mathurins. Jusqu'au 29 novembre.

ERNST FRIEDRICH. Peintures. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). — Jusqu'au 15 décembre.

W. GAFGEN. Dessins et aquarelles 1977-1979. — Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 18 décembre.

YANNIS GRAMMATICOPOULOS. Cosmographies et cosmogrammes. — Galerie de l'Université, 52, rue de Bassano (720-79-76). Jusqu'au 30 novembre.

HERVE GUIBERT, photographies. — La Remise du Parc, 2, impasse des Bourdonnais (236-44-56). Jusqu'au 21 novembre.

GUTHERZ. Figures. — Galerie l'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 13 janvier.

ELGA HEINZEN. — Galerie Negru, 40, rue Mazarine (329-85-09). Jusqu'au 1er décembre.

HELMAN. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (277-38-46). Jusqu'au 2 décembre.

IB BRAASE. Sculptures sur des poèmes de Miguel Angel Sevilla. — Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 30 novembre.

JAPPE. Huiles sur toile. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 24 novembre.

WILFREDO LAM. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 15 décembre.

FELIX LABISSE. Peintures de 1929 à 1951. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 12 janvier.

LE CORBUSIER vu par Lucien Hervé. Photographies d'architecture. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-82). Jusqu'au 31 décembre.

ALAIN LE FOLL. Dessins, pastels. — Galerie Lahumière, 88, boulevard de Courcelles (924-03-95). Jusqu'au 30 novembre.

STANISLAO LEPRI. Huiles, aquarelles, dessins. — J. Carpentier, 46, rue du Bac (222-79-58). Jusqu'au 1er décembre.

CHARLES LOUPOT. Affichiste. — Atelier d'Art public, 38, rue Serpente (325-37-51). — Jusqu'au 15 décembre.

LOUTREUIL (1885-1925). Huiles, aquarelles, dessins. — Galerie de Nevers, 11, rue de Nevers (354-47-80). Jusqu'au 22 décembre.

EDUARDO LUIZ. Toiles récentes. — Le Balcon des Arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusqu'au 1er décembre.

JEAN-CLAUDE MEYNARD. Peintures. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02). Jusqu'au 1er décembre.

HIROKI ODA. — Galerie Taménaga, 18, avenue Matignon (266-61-94). Jusqu'au 30 novembre.

JEAN-CLAUDE PICARD. Dessins. Galerie Valmay, 22, rue de Seine (354-66-75). Jusqu'au 15 décembre.

ANDRE PLANSON. Soixante ans de peinture. — Galerie Bernheim Jeune, 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré (266-60-31). Jusqu'au 29 novembre.

BERNARD QUENTIN. Anarama. — Closerie des Lilas, 171, boul. du Montparnasse (326-70-50). Jusqu'au 25 novembre.

ODILON REDON. Dessins, eaux-fortes, lithographies. — Bateau-Lavoir, 15, rue de Seine. Jusqu'au 15 décembre.

GEORGES ROHNER. Huiles, dessins, aquarelles. — Galerie de Paris, 12, rue François-1er (359-82-26). Jusqu'au 28 décembre.

PAUL ROTTERDAM, dessins. — Galerie Maeght, 14, rue de Téhéran. (522-13-19).

UNG-NO LEE. Les Paravents. — Galerie Koryo 8, rue Perronet (222-37-89). Jusqu'au 30 novembre.

BERNARD TURIN. Sculptures. — Galerie Alain Oudin, 28 bis, boulevard Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 7 décembre.

BERNAR VENET. Œuvres récentes. — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 29 novembre.

DOROTHEE WINDHEIM. — Galerie, A.-M. Kruijff, 48, rue Beaubourg (278-53-50). Jusqu'au 10 décembre.

WOLS. 1913-1951. Peintures, aquarelles, dessins, photos. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 12 janvier.

WONG MOO CHEW. Dessins, aquarelles, gravures. — Le Bar de l'Aventure, 53, rue Berthe (255-37-76). Jusqu'au 25 décembre.

REGION PARISIENNE

BRETIGNY. Christian Poulet-Bengt Lindström. — Centre culturel communal, rue Henri Douard (084-38-68). Sauf lundi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.: dim., de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 2 décembre.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Festival du jeu de société. — Centre culturel. De 10 h. à 23 h.; dim., de 10 h. à 12 h. Jusqu'au 7 janvier 1980.

CORBEIL. Groupe objectal. — Centre d'action culturelle Pablo Neruda, 22, rue Marcel Cachin (089-00-72). Jusqu'au 29 décembre.

CRETEIL. Jean Gourmelin (300 dessins de 1939 à aujourd'hui). — Maison des arts et de la culture André-Malraux, place Salvador Allende (899-94-50). Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. 30; dim., de 14 h. à 18 h. 30. Entrée libre. Jusqu'au 23 décembre.

LA DEFENSE. Art populaire d'Indonésie. — La Galerie, Esplanade (775-86-08). De 11 h. à 19 h.; sam. et dim., de 12 h. à 19 h.; le merc., jusqu'à 21 h. 30. Jusqu'au 31 décembre.

MARLY-LE-ROI. Marianne et Yann Liébard, dix années d'expression. — Dessins, peintures, sculptures, tapisseries. Institut national d'éducation populaire, 11, rue W.-Blumenthal (958-49-11). Jusqu'au 30 décembre. — La forêt de Marly et sa couronne de communes. — Musée (958-73-00). Jusqu'au 2 décembre.

PONTOISE. André François, peintures, aquarelles, dessins. — Musée de Pontoise, place de l'Hôtel-de-Ville (031-93-00). De 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 25 novembre.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. L'art des premiers agriculteurs en Serbie. — Musée des antiquités nationales (451-53-65). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15. Entrée : 8 F; dim., 6 F. Jusqu'au 2 décembre.

EN PROVINCE

ANGERS. Les enfants d'Anjou, costumes et objets. — Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 6 janvier. — Réouverture des salles chinoises, bronzes, céramiques et tissus. Musée Turpin de Crissé, 32 bis, rue Lenepveu.

AIX-EN-PROVENCE. Trois artistes du Haut Crestet : Claude Stahly, François Stahly, Parvine Curie. — Musée des Tapisseries, place de l'Ancien Archevêché (21-05-78). Jusqu'au 5 janvier.

ARRAS. Parti pris 3 : œuvres de Christian Jaccard, Joël Kermarrec, Constantin Xenakis. — Centre culturel Noroit, 9, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'au 3 janvier.

BESANÇON. Collections privées comtoises : Courbet, Zingg, Wyrsch, etc. — Musée des Beaux-Arts. Jusqu'au 30 novembre.

CALAIS. Cent dessins des musées d'Angers. — Musée des Beaux-Arts, rue Richelieu (21-36-99). Jusqu'au 13 janvier.

CHANTILLY. La Madone de Lorette de Raphaël. — Musée de Condé. Jusqu'au 14 janvier.

CHARTRES. Joseph Kosuth : dix descriptions partielles. — Musée. Jusqu'au 28 novembre.

CHATEAUROUX. Hommage à André Beaudin : peintures, gravures, sculptures. — Musée des Cordeliers.

GRENOBLE. August Sander, photographies. — Maison de la culture. Jusqu'au 2 décembre.

LILLE. — Traditions des marionnettes. Hospice Comtesse. Jusqu'au 14 janvier 1980. — Les uns par les autres, soixante-dix plasticiens contemporains. Musée des beaux-arts. Jusqu'au 17 décembre.

LOUVIERS. La vie rurale dans le département de l'Eure au dix-huitième et au dix-neuvième siècle. Musée. Jusqu'au 6 janvier.

LYON. Vingt-six artistes polonais contemporains. — Espace lyonnais d'Art contemporain, Centre d'échange de Perrache (28-62-08) Jusqu'au 31 décembre.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Afrique noire, arts d'hier et d'aujourd'hui. Fondation Anne et Albert Prouvost, à Septentrion. Jusqu'au 27 janvier 1980.

MARSEILLE. La vie quotidienne des artisans de Pharaon. — Musée Borély (73-21-60).

MONTARGIS. Arp et la forêt : sculptures et tapisseries. — Musée Girodet, Hôtel de Ville (85-28-16). Jusqu'au 9 décembre.

MONT-DE-MARSAN. De Sumer à Babylone. — Musée Despiau-Wlérick (75-00-45). Jusqu'au 27 janvier.

NICE. Pop'art américain aujourd'hui. — Galerie d'Art contemporain des Musées de Nice, 65, rue de France (88-11-34). Jusqu'au 5 janvier.

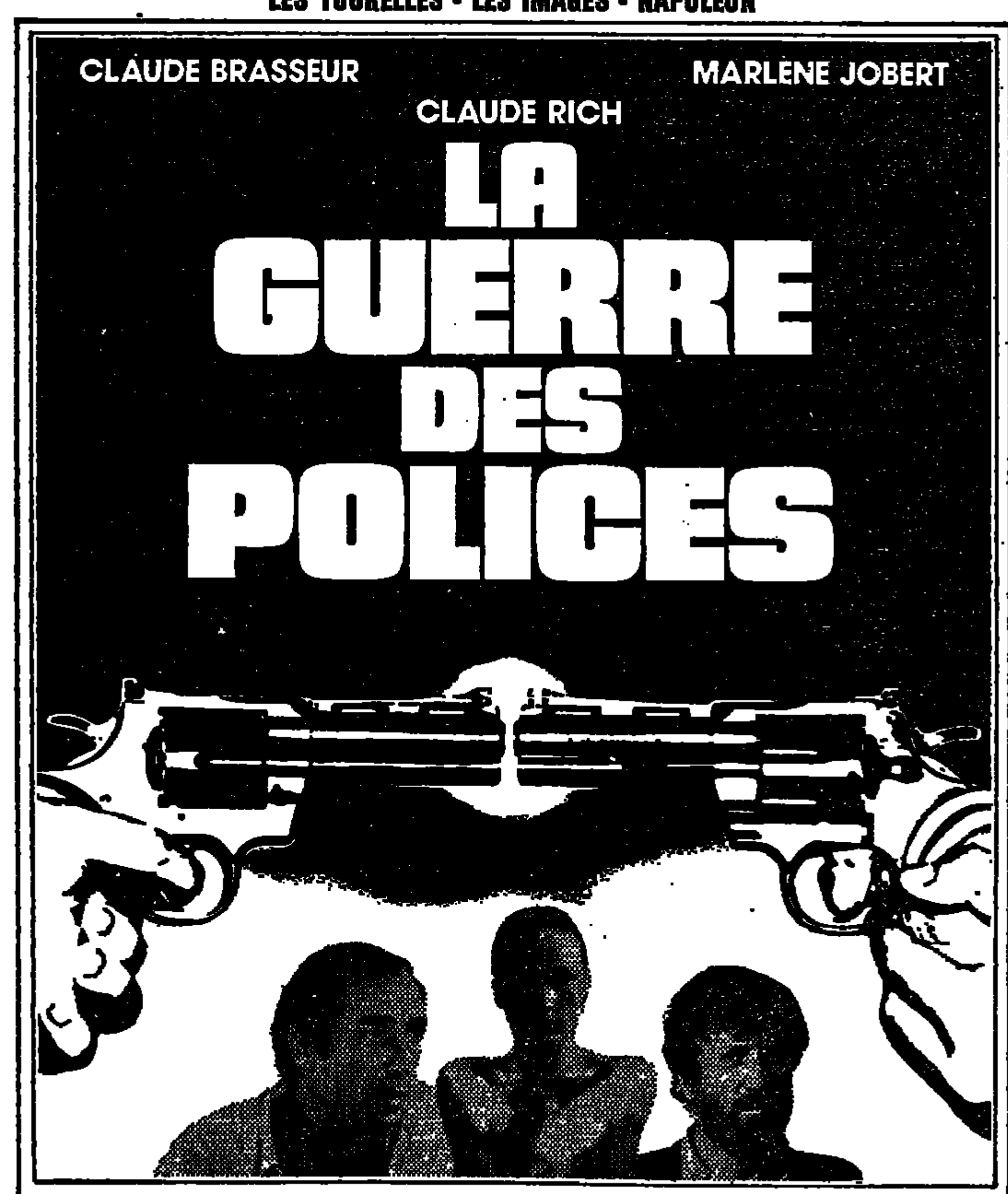
RENNES. — Jacques Monory, quatre temps. Maison de la culture, 1, rue Saint-Hélier (79-26-26). Jusqu'au 25 novembre.

SAINT-ETIENNE. — Peter Stampfli. Musée d'art et d'industrie (33-04-65). Jusqu'au 30 novembre.

STRASBOURG. — La gravure italienne contemporaine. Cabinet des estampes, château de Rohan. Jusqu'au 2 décembre.

TOURCOING. — Splendeurs du trésor de saint Christophe. Musée des beaux-arts, 2, rue Paul-Doumer (01-38-92). Jusqu'au 6 janvier 1980.





Théâtre

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPERA (742-57-50), les 17 et 21, à 19 h. 30 : Don Giovanni ; les 15, 16, 19 et 20, à 19 h. 30 : Sylvia.

SALLE FAVART (742-59-69), les 20 et 21, à 20 h. : soirée Stockhausen.

COMEDIE - FRANÇAISE (296-10-20), les 14 et 17, à 14 h. 30 : Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ; les 15, 17, 18, 19, 20 et 21, à 20 h. 30 : l'Œuf ; les 18 et 21, à 14 h. 30 : le Pain de ménage ; Bérénice.

CHAILLOT (727-81-15), les 15, 16 et 17, à 20 h. 30 ; le 18, à 15 h. : Gilgamesh.

ODEON (325-70-32) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Dave au bord de mer.

PETIT ODEON (325-70-32) (les 14, 15, 16, 17 et 18, à 18 h. 30 : Edith Détresses.

T.E.P. (797-96-06), les 14, 16, 17 et 20, à 20 h. 30 ; le 18, à 15 h. : On ne badine pas avec l'amour ; le 15, à 20 h. ; le 17, à 14 h. 30 : Films ; le 21, à 20 h. 30 : Paco Ibanez ; Cuarteto Cedron.

PETIT T.E.P. (797-96-06), les 14, 16, 17, 20 et 21, à 20 h. 30 ; le 18, à 15 h. : Karl Valentin.

CENTRE POMPIDOU (277-12-33) (mar.). Débats. — Le 14, à 18 h. : Architecture et construction ; les 14 et 15, à 20 h. 30 : Journées Shakespeare ; les 15, 16 et 17, à 18 h. 30 : Poem a poème ; le 19, à 19 h. : M. J. Durry ; à 20 h. 30 : Qu'est-ce qu'une civilisation. — Musique : le 14, à 20 h. 30 : Concert Luc Ferrari. — Théâtre : les 19 et 21, à 20 h. 30 : la Dame au petit chien. — Cinéma : les 14, 15, 16, 17, 18 et 19 : cycle du cinéma danois ; le 16, à 14 h. 30 : Le roman-photo ; le 16, à 18 h. : Vivre en coopérative ; les 14, 15, 16, 17 et 18, à 19 h. : Films des pays de l'Est.

CARRE SILVIA-MONFORT (531-28-34), les 14, 17, 18 et 21, à 15 h. ; les 15 et 16, à 14 h. : Cirque Gruss à l'ancienne ; les 14, 15, 16, 17, 19 et 21, à 21 h. ; le 18, à 17 h. 30 : la Fourmi dans le corps ; le 20, à 14 h. et 15 h. 15 : Concert scolaire ; le 20 à 20 h. 30 : Groupe Contraste (Schubert).

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 14, 15, 16 et 17, à 18 h. 30 : Theresa Berganza ; les 20 et 21, à 18 h. 30 : Anna Prucnal ; les 14 et 17, à 20 h. 30 ; le 18, à 14 h. 30 : les Trois Sœurs ; les 15, 16, 20 et 21, à 20 h. 30 : Gin game ; le 19, à 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain.

CENTRE CULTUREL DU MARAIS (273-66-65) (dim., lun.), 20 h. 30 : Magnum (Japanese Modern Dance Theater).

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (dim. soir, lun.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : Croix de sang ; 22 h., mat. dim., 18 h. 30 : Salle d'attente.

ANTOINE (208-77-71) (lun.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : le Pont japonais.

ATHENEE (742-67-27) (lun.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : le Fraîcheur de l'aube.

BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h. 30 : l'Os ; la Conférence des oiseaux (dernière le 17).

BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (dim. soir, lun.), 21 h., mat. dim., 15 h. : le Charlatan.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de l'Aquarium (374-99.61) : les vend., sam., 20 h. 30, dim. 16 h. : Pépé ; Théâtre du Soleil (374-24-08), ven., sam., lun., mar. 20 h., sam. 14 h. 30, dim. 15 h. 30 : Méphisto ; Chapiteau (365-91-40) (dim. soir, mar.), 20 h. 30, mat. sam., dim. 15 h. 30 : Darling darling (dernière le 18) ; Epée de Bois (808-39-74) (dim. soir, lun.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : Fuente Ovejuna.

CENTRE D'ART CELTIQUE (254-97-62) (dim., lun., mar.), 20 h. 30 : Barzaz breiz.

CITE INTERNATIONALE (589-38-69) Galerie (dim., lun.), 20 h. 30 : l'Epopée de Guilgamesh ; Resserre (dim., lun., mar.), 20 h. 30 : Finnegans Wake ; le 20 à 20 h. 30 : la Tournesol ; Grand Théâtre (dim., lun., mar.), 20 h. 30 : le Mariage.

CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE (246-12-91), les 14, 15 à 20 h. 30 : la Mouette.

DAUNOU (261-69-14) (mer., dim. soir), 21 h., mat. sam., dim. 16 h. : S.O.S. tendresse.

EDOUARD VII (742-57-49) (lun.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : le Piège.

ESSAION (278-46-42) (dim.), 21 h. : Audience et vernissage.

LA FORGE (371-71-89), 20 h. : Théâtre gestuel polonais (dernière le 18).

FONTAINE (874-74-40), les 14, 15, 16, 17 à 18 h. 30 : Un étrange après-midi (dim.), 21 h. : les Trois Jeanne.

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 18 h. : No man's land.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

IL TEATRINO (322-28-92) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : la Malade par amour.

LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Un roi qu'a des malheurs.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I : 19 h. : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Série Blême ; 22 h. 30 : Québécoise à vendre (dernière le 17) ; II : 18 h. 30 : les Epiphanies ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 30 : la Poube.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Tovaritch.

MAISON DES AMANDIERS (797-19-59) (D., L.), 21 h. : les Mystères de Marseille.

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : les Frères ennemis.

MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim. 15 h. 15 : Duos sur canapé.

MICHODIERE (742-95-22), L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Coup de chapeau.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), à partir du 16, 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : les Larmes amères de Petra von Kant.

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim., 16 h. et 19 h. : Un clochard dans mon jardin.

OBLIQUE (355-02-94), 22 h. 30 : l'Ennemi public nº 1 (dernière le 16) ; 20 h. 30 : Théâtre des monologues (dernière le 17) ; le 19, à 20 h. 30 : Un garçon de chez Véry ; Embrassons-nous Folleville.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : Un habit en hiver.

ORSAY (548-38-53) I : les 14, 15, 16, 20, à 20 h. 30 : Zadig ; le 17, à 20 h. 30, le 18, à 15 h. : Wings ; le 15, 16 et 20, à 20 h. 30 : Apparences ; le 17, à 20 h. 30, le 18, à 15 h. : le Langage du corps.

PALAIS DES CONGRES (758-27-78), (D.), 20 h. 45, mat. sam., 15 h. 30, dim., 14 h. 30 et 18 h. 30 : Danton et Robespierre.

PALAIS - ROYAL (297-59-81) (L.), 20 h. 30, matinée dim., 15 h. et 18 h. 30 : le Tout pour le tout.

PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30, mat. sam., 15 h. : Un auteur nommé Tennessee.

POCHE (548-92-97) (D., Mar.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 ; sam. 20 h. 30 et 22 h. 15 : Neige.

POTINIERE (261-44-16) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dimanche, 15 h. et 18 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.

PRESENT (203-02-55), J., V., S., 20 h. 30 ; dim., 17 h. : Trottoir (dernière le 18).

RANELAGH (288-64-44), les 17, 19, à 22 h. ; les 18, 20, à 20 h. 15 : le Monstre du lac ; les 14, 17, à 20 h. ; le 18, à 15 h. : Square Courteline.

SAINT-MERRI (Mar., S.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : la Passion de Jeanne d'Arc selon Gilles de Rais.

TAI THEATRE D'ESSAI (274-11-51), J., V., S., 20 h. 45 ; dim 15 h : la Métamorphose

THEATRE 18 (229-09-27), (D., L., Mar.), 20 h. 30 : les Chaises.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 21 h. : Bruno Garcin.

THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplin.

THEATRE MARIE - STUART (508-17-80), 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ? (dern. le 17) ; 22 h. 30 : F. Camarroque (dern. le 17).

THEATRE DE LA PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30, mat. dim, 17 h. : Voltaire's Folies.

THEATRE 13 (250-13-54) (D., L., Mar.), 21 h. : la Belle Sarrasine.

THEATRE DE L'UNION DE PARIS (770-90-84) (D. soir, L.), 20 h. 45 ; mat. dim, 16 h. : Ubu.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h. ; mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Comédie pour un meurtre

VALHUBERT (707-30-02) (D., L.), 20 h. 30 : la Tempête (à partir du 16).

VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30 ; mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : la Cage aux folles.

LE 28 RUE DUNOIS (584-72-00) (D., L., Mar.), 20 h. 30 : les Ikons et les Miliques (jours pairs) ; Cendres (jours impairs).

FESTIVAL D'AUTOMNE

(296-12-27)

EXPOSITIONS

MUSEE D'ART MODERNE (L.), 10 h. à 17 h. 45 ; mer., 10 h. à 20 h. 30 : ARC/Tendances de l'art en France 1968/1978-1979. 10 h. à 17 h. 45 ; mer., 10 h. à 20 h. 30 : Jackson Pollock.

CHAPELLE DE LA SORBONNE (L.), 12 h. 30 à 18 h. ; dim., 11 h. à 17 h. : Ecritures musicales.

THEATRE

CENTRE POMPIDOU, Cinéma du Musée, le 19, à 20 h. 30 : la Dame au petit chien.

CHAILLOT (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Gilgamesh.

CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : Andalucia Amarga.

PORTE-SAINT-MARTIN, les 14 et 17, à 20 h. 30 : le Tartuffe ; le 15, à 20 h. 30 ; le 17, à 14 h. 30 : Don Juan ; le 16, à 20 h. 30 ; le 18, à 14 h. 30 : le Misanthrope ; le 20, à 20 h. 30 : l'Ecole des femmes.

AMERICAN CENTER (D.), 21 h. : Stuart Sherman.

GENNEVILLIERS, Théâtre (793-26-30) (Mer., D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 17 h. : Et pourtant ce silence ne pouvait être vide.

NANTERRE, Maison de la culture (721-22-25) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 16 h. : Catherine de Heilbronn.

SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), les 15, 16, 17, à 20 h. 30, le 18, 17 h. : les Fausses Confidences.

MUSIQUE

CHAPELLE DE LA SORBONNE (326-85-97), le 14, à 20 h. 30 : Tamia ; les 16, 17, à 20 h. 30 : Gavin Bryars ; le 18, à 18 h : G. Murray (Frescobaldi, Froberger, d'Anglebert, Berio, Donatoni, Sciarrino) ; le 20, à 20 h. 30 : Connie Beckley.

CENTRE POMPIDOU (277-12-33). Grande Salle, le 14, à 20 h. 30 : L. Ferrari.

DANSE

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (359-72-42), les 14, 15, 17, à 20 h. 30, le 18, à 14 h. 30 et 20 h. 30 : Paul Taylor Dance Company ; le 20, à 20 h. 30 : Lucinda Childs, Philip Glass.

Dans la région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier (666-02-74), les 15, 16, 17 à 21 h. : Création, Dog's dinner.

ASNIERES, Eglise Notre-Dame du Perpétuel Secours, le 15 à 20 h. 30 : Kibboutz Chamber Orchestra (Rossini, Bach, Mozart).

BAGNEUX, Théâtre Victor-Hugo (663-10-54), le 16 à 21 h. : R. Mason.

BOBIGNY, Hôtel de Ville, le 16 à 20 h. 30 : Quatuor 2 E 2 M (Haydn, Manoury, Ives, Haffter).

BOULOGNE, T.B.B. (603-60-44), les 14, 15, 16 à 20 h. 30 : Carolyn Carlson et le G.R.T.O.P. ; le 20 à 20 h. 30 : Paul Taylor Dance Company.

BOURG-LA-REINE, C.A.E.L. (663-76-96), le 16, 21 h. : M. Ogeret.

BRUNOY, Eglise Saint-Médard, le 16 à 21 h. : Orchestre de chambre P. Kuentz (Corelli, Telemann, Vivaldi, Chailley).

BURES-SUR-YVETTE, M.J.C. (928-21-67), le 15 à 21 h. : Witold.

BUTRY-SUR-OISE, Salle des fêtes, le 17 à 21 h. : Victor ou les enfants au pouvoir.

BRETIGNY, Gymnase O. Hébert, le 16 à 21 h. : L. Joost, Ch. Becket (Schubert, Mendelssohn).

CHELLES, C.C. (421-20-36), les 15, 16 à 14 h. et 20 h. 30, le 17 à 18 h. 30, le 18 à 16 h., le 20 à 14 h. : Mille francs de récompense.

CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (890-89-79), le 17 à 21 h. : Soirée Fado.

LA CELLE-SAINT-CLOUD, M.J.C., le 16 à 20 h. 30 : Trialogue.

CERGY-PONTOISE, C.A.C. (032-79-00), les 15, 16 à 21 h. : G. Pierron chante G. Couté.

CHATOU, Louis Jouvet (952-20-07), le 16 à 21 h. : Orchestre symphonique du Conservatoire, dir. P. Pareille ; sol. M.-A. Pictet (Glück, Haydn, Beethoven)).

CLAMART, C.C. J. Arp (645-11-87), le 17 à 20 h. 30 : Changement à vue.

COLOMBES, M.J.C. (782-42-70), le 16 à 20 h. 30 : le Chant général ; le 17 à 20 h. 30 : Ortiga.

CORBEIL-ESSONNES, C.J. Neruda (089-00-72), le 16 à 20 h. 30 : Nos gestes au quotidien chuchoté vos rêves et les miens ; le 17 à 18 h. 30 : G. Frémy, G. Muller, S. Seban, F. de Froment, T. Doublet (Beethoven).

COURBEVOIE, Maison pour Tous (333-63-52), le 16 à 20 h. 30 : G. Glatigny (Schubert, Chopin, Ravel, Albeniz).

ELANCOURT, A.P.A.S.C. (062-82-81), le 14 à 21 h. : Anna Prucnal ; le 17, 21 h. : Chœurs de la Pléiade, Ashford Society, musiciens du Conservatoire de Paris (Mozart, Purcell).

ERMONT, Théâtre P.-Fresnay, le 16, à 21 h. : Sur la grand-route.

ISSY-LES-MOULINEAUX, Théâtre municipal (642-70-91), le 17, à 20 h. 45 : Huit femmes ; le 20, à 21 h. : Léo Ferré. — M.J.C. (554-67-28), les 15, 16, 17, à 21 h. : Lionel Rocheman.

Les spectacles nouveaux

LA RENCONTRE DE GEORGES POMPIDOU AVEC MAO ZEDONG, par Antoine Vitez, en alternance avec **LA SONATE AU CLAIR DE LUNE**, par Agnès Vanier au Studio d'Ivry.

EN CAMARADES, d'après *Colette*, par le Babylon Theatre, au Petit-Sorano.

LA MALADE PAR AMOUR, de Goldoni, au Teatrino.

QUEBECOISE A VENDRE, au Lucernaire.

EN COMPAGNIE DE VALERY, au Lucernaire (18 h. 30).

SQUARE COURTELINE, au Ranelagh (14).

LA BELLE SARRAZINE, de Jean-Louis Jeener, au Théâtre 13 (15).

LES IKONS ET LES MILIQUES, jours pairs en alternance avec **CENDRES**, jours impairs au Théâtre de la Rue-Dunois (14-15).

LE FESTIN DE BALTHAZAR, de Calderon, par Pierre Della Torre, au Théâtre du Val-de-Marne (17).

LA DAME AU PETIT CHIEN, d'après Tchékov, par Arby Ovnanessian, au Centre Pompidou, Festival d'automne (19).

SPECTACLE LABICHE, par les marionnettes d'Hubert Jappelle au Théâtre Oblique (19).

IVRY, Théâtre des Quartiers (672-37-43), les 14, 17, à 16 h. : Un peu de musique pour monsieur ; (L.), 20 h. 30 : la Rencontre de G. Pompidou avec Mao Zedong ; la Sonate au clair de lune.

JOINVILLE-LE-PONT, C. J.-Prévert (883-22-26), le 20, à 21 h. : Starshooter.

MONTREUIL, Conservatoire (857-17-59), le 17, à 21 h. : Groupe de musique électro-acoustique de Bourges ; le 18, à 16 h. 30 : Quatuor Bernede (Haydn, Beethoven, Bartok. — Maison populaire (287-08-68), le 16, à 21 h. : Diane Dufresne.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-22-25) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. 30 : En r'venant d'l'Expo ; les 13, 15 et 16, à 14 h. 30 : les Fleurs du mal.

POISSY, Théâtre Molière (965-58-40), le 16, à 20 h. 30 : Steve Waring et le Marvelous Band ; le 27, à 18 h. 30 : Chorale de Bois-d'Arcy ; 20 h. 30 : Juliette Greco.

PONTOISE, Théâtre des Louvrais (030-46-01), le 20, à 21 h. : Amandine.

RIS-ORANGIS, M.J.C. (906-30-95), le 17, à 21 h. : Rum.

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (243-00-59), salle J.-M.-Serreau, les 14, 15, 16, 17, à 20 h. 30 ; le 18, à 17 h. ; le 20, à 19 h. 30 : Becassoulile ; les 16, 17, à 23 h. : M. Hermon.

SAINT-GRATIEN, C.C. du Forum (989-24-42), le 16, à 21 h. : Dick Annegarn, R. Pete Williams.

SAINT-MAUR, Conservatoire (883-14-67) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 16 h. : le Festin de Balthazar.

SARCELLES, Forum des Cholettes (990-30-94), le 15, à 21 h. : Marie-Paule Belle ; le 18, à 17 h. : B. Gagneux.

SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-68), le 17, à 21 h. : Susan Buirge ; le 20, à 21 h. : Sol.

SCEAUX, Les Gémeaux (660-05-64), les 16, 17, à 21 h. : Sol ; le 17, à 23 h. : Y. Albert.

LE VESINET, CAL (976-32-75), le 15, à 21 h. : Peau de vache.

VERSAILLES, Théâtre Montansier (950-71-18), le 16, à 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet ; sol. C. Bernard (Beethoven) ; le 17, à 21 h. : Cet animal étrange ; le 20, à 21 h. : L'empereur s'appelle Dromadaire.

VILLEJUIF, M.J.C. G.-Philipe (686-08-05), le 16, à 20 h. 30 : Wertheimer.

VILLEPINTE, église Notre-Dame-de-l'Assomption, le 15, à 21 h. : Quatuor Arcana (Haydn, Ibert, Beethoven).

VILLEPREUX, CAC (462-49-97), le 16, à 21 h. : Anna Prucnal.

VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74) (S., D. soir, Mar.), 21 h., mat. dim. 18 h. : Contes et exercices de conversation et de diction françaises pour étudiants américains.

VITRY, Théâtre Jean-Vilar (680-85-20), le 17, à 21 h. : Musiciens traditionnels du Gabon.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 21 h. : le Sucre d'orge ; 22 h. 15 : les Yeux plus gros que le ventre ; 23 h. 30 (+ ven., sam., 19 h. 45) : les Vilains Bonshommes.

BLANCS MANTEAUX (887-16-70) (D.), 20 h. 15 : P. Triboulet ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h 30 : Pit et Rick van Kergueluff.

CAF' CONC' (372-71-15) (D.), 21 h. : Phèdre à repasser ; 23 h. 15 : Du vrai café-concert.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), I. 18 h. 30 : Musique plurielle ; 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle. — II., 22 h. 30 : Popeck.

CAFESSAION (278-46-42) (D., L.), 20 h. 30 : A. Lugand ; 21 h. 30 : J. Charby.

COUPE - CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. (+ mer., sam., 17 h.) : le Silence de la mer ; 23 h. 15 : Les hommes... j'aime ça.

COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 20 h. 30 : M. Buhler ; (D.), 21 h 30 : R. Magdane ; (D.), 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.

CROQ'DIAMANTS (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. 15 : les 14, 15, 17, 18, 20 : Oleg-Pontet ; le 19 : Pirandello.

L'ECUME (542-71-16), les 14, 15, à 20 h. 30 et 22 h., les 16, 17, à 20 h. 30 : P. Guiraud ; les 16, 17, à 22 h. : C. Leroux ; 24 h. : J.-L. Gadée.

LE FANAL (233-91-17) (D.), 19 h. 45 : F. Brunold ; 21 h. 15 : le Président.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 20 h. : A. Mirapeu.

MIRANDIERE (229-11-13) (D., L., Mar.), 19 h. 30 : A la rencontre de M. Proust ; (L.), 20 h. 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flic et Drack.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), L. 21 h. : Douby ; 23 h. 45 : F. Blot ; 23 h 30 : R. Marino. — II., 20 h. 30 : l'Espion suisse ; 21 h. 30 : Abadi-donc... ; 22 h. 30 : J' t'en prie, pas devant le carreau.

LES PETITS PAVES (607-30-15) (L.), 21 h. 30 : Clotilde, Lesser Family.

LE POINT-VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 21 h. 30 : J. Danno.

LE SELENITE (354-53-14), (D.), I. : 20 h. 30 : Grandeur et misère du troisième Reich ; 22 h. : Strasbourg purée ; II. : 21 h. : spectacle brésilien.

SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar.), 20 h. : E. Kolesnikoff, Aliette, P. Richard ; 21 h. 30 : le Chant d'un homme.

SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Le Père Noël est une ordure.

LA TANIERE (337-74-39) (Mar., J., V., S.), 20 h. 45 : Annkrist ; 22 h. 30 : Elbaz.

THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D., L.), 20 h. 30 : Cherche un homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. : les Jumelles.

400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 21 h. : la Tournée ; 23 h. : la Cave à chansons.

LA VINGTIEME MARCHE (636-73-45) (D., L.), 21 h. 30 : Bidon Léon (jusqu'au 17) ; à partir du 20 : P. Frankiel.









Cinema

La cinémathèque

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 14 NOVEMBRE

15 h. : Escapade in Japan, d'A. Lubin ; 18 h. : My Wife's best friend, de R. Sale ; 20 h. : Les vacances de l'inspecteur Tahar, de M. Haddad ; 22 h. : Majdanek, d'A. Ford et Setkina ; Requiem pour cinq cent mille morts, de J. Bossak et W. Kazmierczak.

JEUDI 15 NOVEMBRE

16 h. : Tess au pays de la haine, de P. Guilfoyle; 18 h. : Jeux méditerranéens (première partie : Algérie 1974 ; deuxième partie : Algérie 1976), de Yalla Mesiane ; la Charte nationale : Algérie 1976, de Tlemcani, Yalla et Mefti ; 20 h. 30 : Rétrospective Festival de Lille 1979, Numéro zéro, de R. Depardon (en avant-première, en présence de l'auteur, suivi d'un débat).

VENDREDI 16 NOVEMBRE

16 h. : l'Alibi, de P. Chenal ; 18 h. : Three young Texans, d'H. Levin ; 20 h. : Traces sur le sable, de R. Benmokhtar ; Leila et les autres, de S.-A. Mazif ; 22 h. : le Profane, de K. Kieslowski.

SAMEDI 17 NOVEMBRE

16 h. : Autopsie d'un complot, de M. Slim Riad ; 19 h. : la Chartreuse de Parme, de Ch. Jaque ; 22 h., Ma guerre, mon amour, de J. Nasfeter.

DIMANCHE 18 NOVEMBRE

15 h. : les Jours et les Nuits, de J. Antczak ; 19 h. 30 : Bataille de la production, de B. Hassene ; Omar Gatlano, de M. Allouache ; 22 h. : Hassan Terro, de L. Hamina.

LUNDI 19 NOVEMBRE

RELACHE

MARDI 20 NOVEMBRE

16 h. : Séjour discret, d'O. Palsbo ; 18 h. : Jenny et le soldat, de J. Jacobsen ; 20 h. : Mille villages socialistes, de Slim Riad ; Echebka, de Gh. Bendeddouche ; 22 h. : Billet de retour, d'E. et C. Petelski.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 14 NOVEMBRE

15 h. : les Lois de l'hospitalité, de B. Keaton et J. Blystone ; 17 h. : Othello, de S. Yutkevitch ; 19 h. : Jour de colère, de C. Th. Dreyer ; 21 h. : le Roi Lear, de G. Kozintsev.

JEUDI 15 NOVEMBRE

15 h. : Sous les toits de Paris, de R. Clair ; 17 h. : Macbeth, d'A. Kurosawa ; 19 h. : Ordet, de C. Th. Dreyer ; 21 h. : rétrospective Festival de Lille 1979 ; l'Ile au trésor : Exit, de L. Cugny ; Parti pris, de M. Cerda ; Paysage avec un prince charmant, de S. Dubor ; l'Etat des lieux, de F. Caillat ; l'Extraordinaire M. Maurice Bellange, de B. Decharme ; Sous le soleil de l'été, de R. Shart ; le Mandarin et la courtisane, de J.-F. Samié ; Acte manqué, de L. Descloseaux ; Cortège, de Y. Nebut ; Panoplie, de Ph. Gaucherand.

VENDREDI 16 NOVEMBRE

15 h. : la Bête, d'A. Harz ; 17 h. : la Poupée, d'E. Lubitsch ; 19 h. : Gertrud, de C. Th. Dreyer ; 21 h. : le Songe d'une nuit d'été, de M. Reinhardt et W. Dieterle.

SAMEDI 17 NOVEMBRE

15 h. : Napoléon, d'A. Gance ; 19 h. : la Quatrième alliance de Dame Marguerite, de C. Th. Dreyer ; 21 h. Salto, de T. Konwicki.

DIMANCHE 18 NOVEMBRE

15 h. : les Trois lumières, de F. Lang ; 17 h. : la Vénus aveugle, d'A. Gance ; 19 h. : la Jeunesse du temps du jazz, de K. L. Thomsen ; 21 h. : le Doigt de Dieu, d'A. Krauze.

LUNDI 19 NOVEMBRE

15 h. : Un chapeau de paille d'Italie, de R. Clair ; 17 h. : Jenny, de M. Carné ; 19 h. : Aimez-vous les uns les autres, de C. Th. Dreyer ; 21 h. : la Loi et la Force, de J. Hoffmann et Ed. Skorzewski.

MARDI 20 NOVEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : Palais des Arts, 3e (727-62-98) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Gaumond-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Convention - Saint - Charles, 15e (579-33-00).

AU REVOIR, A LUNDI (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

BLOODY CRAZY (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

BOBO JACCO (Fr.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Olympic, 14e (542-67-42).

CEDDO (Sén., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées-Point - Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).

LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Ternes, 17e (380-10-41).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinoches Saint - Germain, 6e (633-10-82) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Calypso, 17e (380-30-11).

CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) : H. Sp.

COURAGE, FUYONS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) : Berlitz, 2e (742-60-33) : Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359 - 29 - 46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) : Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

LA CROISADE MAUDITE (Pol., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

DE LA NUEE A LA RESISTANCE (It., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).

LA DEROBADE (Fr., (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C Odéon, 6e (325-71-06) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331 - 06 - 19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE DIVORCEMENT (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

DUOS SUR CANAPE (Fr.) : Rex, 2e (236 - 83 - 93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-33) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19); Mistral, 14e (539-52-43); Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-83-00); Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

L'ECOLE EST FINIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

ET LA TENDRESSE, BORDEL ? (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343 - 79 - 17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03); Paramount-Orléans, 14e (540-45-91); Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Cin'ac, 2e (256-80-27).

FOLIE-FOLIE (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47). Heure Sp.

HAIR (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

HEXAGONAL'S ROCKERS (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

INTERIEURS (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).

IRACEMA (Br., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

JANE SERA TOUJOURS JANE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LA LUNA (It.) (**) V.O. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) : Marignan, 8e (359-92-84). — V.F. : Impérial, 2e (742-72-52) : Athéna, 12e (343-07-48) : Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE MALIN (A.) V.O. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Monte - Carlo, 8e (225-09-83) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Madeleine, 8e (742-03-13), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Convention, 15e (828-42-27).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

MOONRAKER (A., v.o) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) : Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) : Magic-Convention, 15e (828-20-64) : Passy, 16e (288-62-34) : Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25).

MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**) v.f. : Capri, 2e (508-11-69).

NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LES FILMS NOUVEAUX

DON GIOVANNI, film français de Joseph Losey. V.O. it. : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72 - 52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) : Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont - Champs - Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont - Convention, 15e (548-26-36).

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES, film français de Peter Brook : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) : Biarritz, 8e (359-42-33).

STILLEBEN, film suisse de Elisabeth Guger. V.O. : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

SCHUBERT, film autrichien de Titus Leber. V.O. : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.

LES SEPT JOURS DE JANVIER, film franco-espagnol de Juan-Antonio Bardem. V.O. : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (359-42-33). V.F. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).

LA VILLE DES SILENCES, film français* de Jean Marbœuf. Marivaux, 2e (266-55-33) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329 - 90 - 10) : Convention - Saint - Charles, 15e (579-33-00) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).

LA GUERRE DES POLICES, film français de Robin Davis (*). Rex, 2e (236-83-93) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) : Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 6e (246-66-44) : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) : Mistral, 14e (539-52-43) : Magic - Convention, 15e (828-20-64) Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) : Images, 18e (522-47-94) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

GALACTICA, LES CYLONS ATTAQUENT, film américain de Vince Edwards et Christian I NYBY II. V.O. : Boul'Mich, 5e (354-48-29) : Paramount-City, 8e (225-45-76). V.F. : Paramount - Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329 - 90 - 10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

POURQUOI, film français d'Anouk Bernard (**) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) : Cambronne, 15e (734-42-96).

L'OCCUPATION EN VINGT-SIX IMAGES, film yougoslave de Lordan Zafranovic (**). V.O. : Quintette, 5e (354-35-40) : France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cambronne, 15e (734-42-96) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

LES PETITES FUGUES (Suis.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Madeleine, 8e (742-03-13).

LE PIEGE A CONS (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE POINT DOULOUREUX (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70); Paramount Marivaux, 2e (266-55-33); Quintette, 5e (354-35-40) ; Publicis - Saint - Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount - Galaxie, 13e (580 - 18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ;Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

QUELQUE PART EN EUROPE (Fr.-Hong., v.f.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

RACE D'EP (Fr.) (**) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

RUE DU PIED-DE-GRUE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Saint - André-des - Arts, 6e (326-48-18) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet -Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. :Caméo, 9e (246-66-44).

S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.): Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE TAMBOUR (All., v.o. (*) : Paramount-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. Odéon, 6e (325-71-06) ; George V, 8e (225-41-46) (70 mm) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Murat, 16e (651-99-75).

TAPAGE NOCTURNE (Fr.) (**) : Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43).

TESS (Fr.-Brit., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

THE BIG FIX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

LE TOUBIB (Fr.) : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828 - 42 - 27) ; Wepler, 18e (387-50-70).

LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71 ; v.f. : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

WINIFRED WAGNER (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), h. sp.

ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Palais des arts, 3e (278-62-98).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.). : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

A CHILD IS WAITING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

L'ALLEMAGNE EN AUTOMNE (All., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).

AGATHA (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90), mer., ven., dim., mar.

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LES CHASSES DU CONTE ZAROFF (A.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37): U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

COVER GIRL (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

DELIVRANCE (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).

DERNIER AMOUR (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).

L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; France - Elysées, 8e (723-71-11).

FRANZ (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.): Balzac, 8e (561-10-60).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (354-00-11).

LAUREL ET HARDY (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sf mar.)

MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46)

MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90) (jeu., sam.).

LE NOUVEAU CARTOON A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE PREMIER MAITRE (Sov.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

REPULSION (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-20-12).

THE SERVANT (A., v.o.) (**) : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o) (**) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

UN ETE 42 (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Miramar, 14e (320-89-52).

Les festivals

LES MARX BROTHERS v.o., Mickel Ecoles, 5e (325-72-07). Mer. : la Soupe au canard ; jeu. : Un jour aux courses ; ven. : Une nuit à l'Opéra ; sam. : Chercheurs d'or ; dim. : Monkey business ; lun. : les Marx au grand magasin ; mar. : Plumes de cheval.

HUMPHREY BOGART, v.o., Action Christine, 6e (325-85-78). Mer. : High Sierra ; jeu : la Femme à abattre ; ven. : Passage to Marseille ; sam. : Casablanca ; dim. : La mort n'était pas au rendez-vous ; lun : les Passagers de la nuit ; mar. : le Trésor de la Sierra madre.

LE FILM NOIR, CALIBRE 38, v.o., Olympic, 14e (542-67-42). Mer. : A cause d'un assassinat ; jeu : Bas les masques ; ven. : Tuez Charley Varrick ; sam. : le Troisième Homme ; dim. : les Tueurs ; Lun. : nuit ; mar. : le Trésor de la Sierra-Madre.

LES STARS D'HOLLYWOOD, v.o., Action La Fayette, 9e (878-80-50). GARY COOPER. — Mer. : Vera-Cruz ; jeu. : Cape et poignard ; Ven. : Morocco ; Sam. : le Jardin du diable ; dim. : Pour qui sonne le glas ; lun. : la Colline des potences ; mar. : Condamné au silence.

SYBERBERG, v.o., Action République, 11e (805-51-33). Mer, ven, dim., mar. : Ludwig, requiem pour un roi vierge ; jeu. : Winifred Wagner ; sam., lun. : Karl May.

STUDIO 28, 18e (606-36-07). Mer. : Amarcord ; jeu. : l'Associé ; ven. : le Mors aux dents ; sam. : Cher papa ; dim., mar. : Voyage au bout de l'enfer.

Cinéma

CINEMA EXPRESSIONNISTE ALLEMAND, v.o., Studio Gît-le-Cœur, 6e (362-80-25). Mer. : Mabuse le joueur ; Jeu. : Mabuse, démon du crime ; ven. : Cabinet du docteur Calligari ; sam. : Métropolis ; dim. : Nosferatu le vampire ; lun. : le Dernier des hommes ; mar. : les Trois Lumières. — V.o., Olympic, 14e (542-67-42). Mer. : Nosferatu ; jeu. : Mabuse le joueur ; ven. : le Cabinet du docteur Caligari ; dim. : Métropolis ; lun. : les Trois Lumières ; mar. : le Dernier des hommes.

GRANDS CLASSIQUES DU FILM NOIR, v.o. Olympic, 14e (542-67-42). Mer. : Little César ; jeu. : Fauve en liberté ; ven. : l'Ennemi public ; sam., mar. : En quatrième vitesse ; dim. : la Femme au portrait ; lun. : Je suis un évadé.

ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : Crin Blanc, le Ballon rouge, Voyage en ballon.

WIM WENDERS, v.o., 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), mer., ven. : Alice dans les villes ; jeu. : l'Ami américain ; sam. : Faux Mouvement ; dim. : la Lettre écarlate ; lun. : Au fil du temps ; mar. : l'Angoisse du gardien de but au moment du pénalty.

WEEK-END DU CINEMA FRANÇAIS, Jean Renoir, 9e (874-40-75) : samedi, 12 h. : la Question ; 14 h. 30 : la Fille de Prague... ; 17 h. : l'Hypothèse du tableau volé ; 20 h. 30 ; Corps à cœur. — Dimanche, 12 h. : Mais où est donc Ornicar ? ; 14 h. 30 : la Tortue sur le dos ; 17 h. : Passe-montagne ; 20 h. 30 : la Barricade du point du jour ; 22 h. 30 : les Belles Manières.

GRAND REX, 2e (236-83-93), film fantastique et de science-fiction, v.o. — Jeu., 20 h. : Quatermass conclusion ; 22 h. : The Orphan. — Ven., 20 h. : Long week-end ; 21 h. 30 : Legend of the Werewolf ; 23 h. : The flesh et the Fiends. — Sam., 20 h. : The Psychotronic Man ; 21 h. 30 : Silent Scream ; 23 h. : Raptus. — Dim., 20 h. : Dracula ; 22 h. : l'Homme à détruire. — Lun., 20 h. : The Plants are Watching ; 21 h. 30 : Lupin III ; 23 h. : Judex. — Mar., 20 h. : Supersonic Man ; 21 h. 20 : Adèle n'a pas encore mangé ; 23 h. : Le strelle nel fosso.

STUDIO DE L'ETOILE, 17e, v.o. 380-19-93, mer., sam., dim., 14 h. : les Aventures époustouflantes de Tom et Jerry ; mer., sam., dim., 15 h. 45 ; les Aventures de Robin des bois ; t.l.j., 17 h. 40, 20 h., 22 h. 15 : Les Petites Fugues ; t.l.j., 18 h. V.S., 0 h. 30 : Fritz the cat.

DAUMESNIL, 12e, v.o. (343-52-97) : Goldorak ; la Guerre des étoiles (v.f.) ; Sweet Movie ; la Vallée ; El Topo ; Céline et Julie vont en bateau ; les Diables.

MAILLOT PALACE, 17e, v.o. (574-10-40) : Astérix et Cléopâtre ; Monsieur Klein ; l'Autre ; l'Œuf du serpent.

LES TEMPLIERS, 3e, v.o. (272-94-56) : la Grande Bouffe ; Dersou Ouzala ; les 39 Marches (Hitchcock).

BOITE A FILMS, 17e (754-51-50), v.o. — I. : 10 h. 30 : Chien de Paille ; 12 h. 45 : Easy Rider ; 14 h. 30 : le Lauréat ; 16 h. 15 : l'Ile nue ; 17 h. 50 : le Charme discret de la bourgeoisie ; 19 h. 50 : Mort à Venise ; 22 h. : Midnight Express ; v.s., 24 h. 15 Rollerball. — II. : 11 h. 15 : Iphigénie ; 13 h 45 : Bugs Bunny ; 15 h. 30 : Jérémiah Johnson ; 17 h. 30 : Un tramway nmmé Désir ; 20 h. 10 : Série noire ; 22 h. 15 : Phantom of the Paradise ; v. s., 24 h. : The Song Remains the Same.

GALANDE, 5e (354-72-71), v.o., 13 h. 30 : Harlan County U.S.A. ; 15 h. 45 : Au-delà du bien et du mal ; 18 h. 10 : Portier de nuit ; 20 h. 15 : Salo ; 22 h. 15 : The Rocky Horror Picure Show ; v.s., 24 h. : Flesh Gordon.

CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14), v.o. — I. : 14 h. : Citizen Kane ; 16 h. : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 10 : Dersou Ouzala ; 20 h. 35 (sam., 0 h. 40) : Cabaret ; 22 h. 35 (ven., 0 h. 40) : Orange mécanique. — II. : 14 h. 30 : Bilitis ; 16 h. 05 (ven., 0h. 15) : Easy Rider ; 18 h. : A la recherche de Mr. Goodbar ; 20 h. 15 : Retour ; 22 h. 15 (sam., 0 h. 25) : A bout de souffle.

SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16), v.o., mer. sam., dim., 14 h. : Alice au pays des merveilles ; mer., sa., dim., 15 h. 45 ; sam., 20 h. 30 : la Mélodie du bonheur ; mer., sam., dim., 18 h. 45 : Festival dessins animés Tex Avery ; mer., jeudi, ve., dim., lundi., 20 h. 15 : Macbeth ; t.l.j. (Mar.), 22 h. 30 ; sam., 23 h. : le Locataire (**) ; jeudi, ve., lundi, mardi, 17 h. 45 : Casanova (Fr.) (**) ; mardi, 21 h. : Edward Munch ; la Danse de la vie.

SAINT-LAMBERT, 15e (532-91-68), v.o., mer., 13 h. 45 ; sam., 15 h. 30 ; dim., 17 h. 15 : Tintin et le lac aux requins ; mer., 15 h. 30 ; sam., 17 h. 15 ; dim., 13 h. 45 : la Ballade des Dalton ; mer., 17 h. 15 ; sam., 13 h. 45 ; dim., 15 h. 30 : les Voyages de Gulliver ; jeudi, lundi, 21 h. 30 : les Mille et Une Nuits ; ve, sam., 21 h. 30 ; dim., 19 h. : Persona ; mer., dim., 21 h. 30 ; sam., 19 h. : l'Epouvantail.

STUDIO ACACIAS, 17e (754-97-83), v.o., 15 h. Nashville ; 18 h. : le Privé ; 20 h. : Trois femmes ; 22 h. + ven, sam., 24 h. : Lenny.

Les cinémas de la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, L.-Jouvet (966-20-07) : le Syndrome chinois ; mar. 21 h. : le Bal des vampires.

CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : la Guerre des polices ; Galactica, les Cylons attaquent ; Moonraker ; jeudi 20 h. 45 : l'Amour violé.

LE CHESNAY, Parly-II (954-54-00) : la Dérobade ; la Guerre des polices ; le Toubib - Courage, fuyons ; Duos sur canapé.

LA CELLE - SAINT - CLOUD, Elysées II (969-69-56) : Galactica, les Cylons attaquent ; le Pull-over rouge.

ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-81-84) : L'école est finie ; Parfum de femme ; le Vampire de ces dames ; Molière.

LES MUREAUX (474-38-90) : la Dérobade ; Galactica, les Cylons attaquent ; le Toubib ; Nom de code Jaguar ; mar. 20 h. : le Troisième Homme.

LE VESINET, Médicis (976-09-15) : le Parrain ; Cinécal (976-39-17) : les Joyeuses aventures de la Panthère rose ; le Tambour.

MANTES, Domino (092-04-05) : Courage, fuyons ; la Guerre des polices ; Duos sur canapé ; Normandie (477-02-35) : l'Evadé dAlcatraz.

POISSY, U.G.C. (965-07-12) : le Toubib ; Moonraker ; Galactica, les Cylons attaquent ; le Pull-over rouge.

SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : Norma Rae ; Alien.

SAINT - GERMAIN - EN - LAYE, C2L (451-64-11) : la Guerre des polices ; Duos sur canapé.

VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : Tess ; le Toubib ; Moonraker ; la Guerre des polices.

VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : Moonraker ; l'Evadé d'Alcatraz ; Bobo Jacco ; les Charlots en délire ; le Pull-over rouge ; Galactica, les Cylons attaquent ; V., S., 0 h. : Zardoz ; C2L (950-55-55) : Tess ; Club (950-17-96) : Jonathan Livingstone le Goeland ; Nous nous sommes tant aimés ; Salo ou les cent vingt journées de Sodome.

ESSONNE (91)

BRUNOY, Palace (046-98-50) : la Clepsydre.

BOUSSY - SAINT - ANTOINE, Buxy (900-50-82) : le Pull-over rouge ; Galactica, les Cylons attaquent ; l'Evadé d'Alcatraz ; la Guerre des polices.

BURES-ORSAY, Les Ulis (907-54-14) : la Dérobade ; Galactica, les Cylactica, les Cylons attaquent. Courage, fuyons.

CORBEIL, Arcel (088-06-44) : la Guerre des polices ; la Dérobade ; le Vampire de ces dames.

EVRY, Gaumont (077-06-23) ; Bobo Jacco ; Courage, fuyons ; Tess ; le Toubib ; le Pull-over rouge.

GIF, Val Courcelles (907-44-18) : les Charlots en délire ; Chromosome 3 ; Zoo Zéro.

GRIGNY, Paris (905-79-60) : le Choc des étoiles.

SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : Duos sur canapé ; Nom de code, Jaguar ; Allen ; Hair.

VITRY-CHATILLON, Calypso (944-28-41) : Apocalypse Now ; Courage, fuyons.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : Tess ; le Pull-over rouge ; Rue du Pied-de-Grue.

BAGNEUX, Lux (664-02-43) : Hair.

BOULOGNE, Royal (605-06-47) : Il était une fois la révolution ; Alien.

CHAVILLE (926-51-96) : mer., 21 h. : Quatre Garçons dans le vent ; Alien.

COLOMBES, M.J.C. (782-42-70) : Cantate du Chili.

COURBEVOIE, la Lanterne (788-97-83) : l'Enigme de Kaspar Hauser ; Intérieurs.

LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : le Tambour.

GENNEVILLIERS, Maison pour Tous (798-80-04). Cinq Semaines en ballon.

LEVALLOIS, G.-Sadoul (270-22-15) : Bako ; Safrana ; Ceddo ; les Fusils jaunes ; Lettre paysanne.

MALAKOFF, Palace (253-12-69) : Clair de femme ; Cher Papa ; Ne tirez pas sur le dentiste.

NEUILLY, Village (722-63-05). Galactica : Les Cyclons attaquent.

RUEIL, Ariel (749-48-25) : le Pull-over rouge ; le Toubib. — Studio (749-19-47) : Cher Papa ; la Dérobade ; Passe ton bac d'abord.

SCEAUX, Trianon (661-20-52) : Il était une fois la révolution ; Au revoir, à lundi ; Sonate d'automne. — Gémeaux (660-05-74) : mer. 21 h. : Citizen Kane.

VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : Astérix et Cléopâtre ; Courage, fuyons ; Norma Rae.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : le Syndrome chinois ; En route vers le Sud.

AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (867-00-05) : Tess ; le Toubib. — Prado : les Charlots en délire ; Jeu, 21 h. : Help.

BAGNOLET, Cin'Hoche (360-01-02) : Clair de femme ; le Cri.

BOBIGNY, Centre commercial (830-69-70) : les Charlots en délire ; L'école est finie : Chromosome 3.

BONDY, salle A.-Malraux (847-18-27) : les Moissons du ciel. — Salle Giono (847-18-27) : Phase IV.

LE BOURGET, Aviatic (837-17-86) : le Toubib ; Tess ; Maman a cent ans.

MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : Duos sur canapé ; la Guerre des polices ; Galactica, les Cylons attaquent.

LE RAINCY, Casino (302-32-22) : Courage, fuyons.

PANTIN, Carrefour (843-28-02) : Moonrakeé ; Galactica, les Cylons attaquent ; la Dérobade ; la Guerre des polices ; l'Evadé d'Alcatraz ; Duos sur canapé.

ROSNY, Artel (528-90-00) : la Guerre des polices ; les Charlots en délire ; la Dérobade ; Duos sur canapé ; le Toubib ; Moonraker.

VAL-DE-MARNE (94)

ARCUEIL, Centre J. Vilar (657-11-24) : Et la tendresse ? bordel !

CACHAN, Pléiade (665-13-58) : Les Producteurs ; Moonraker.

CHAMPIGNY, Pathé (881-72-94) : Bobo Jacco ; Tess ; Courage, Fuyons ; le Toubib ; le Pull-over rouge.

CRETEIL, Artel (898-92-64) : la Guerre des polices ; les Charlots en délire ; Duos sur canapés ; les Visiteurs d'un autre monde ; la Dérobade ; Moonraker. — La Lucarne (207-37-67) : les Moissons du ciel ; les Professionnels.

LE PERREUX, Palais du parc (324-17-04) : Galactica, les Cylons attaquent.

LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : Galactica, les Cylons attaquent ; l'Evadé d'Alcatraz ; la Guerre des polices.

MAISONS - ALFORT, Club (376-71-70) : Apocalypse Now ; le Tambour. Festival Gaumont : Mer. : Dossier 51. Jeu. : le Cri du sorcier. Ven. : Prova d'orchestra. Sam. : Nosferatu, fantôme de la nuit. Dim. : Et la tendresse ? bordel ! Lun., Mar. : Perceval le Gallois.

NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : la Guerre des polices ; la Dérobade ; Duos sur canapé ; l'Evadé d'Alcatraz. Port : Maman a cent ans.

ORLY, Paramount (726-21-69) : Galactica, les Cylons attaquent ; la Ville des silences.

THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : le Pull-over rouge ; Tess ; le Toubib ; Courage, fuyons ; Apocalypse now.

VILLEJUIF, Théâtre Romain-Rolland (276-15-02) : le Divorcement.

VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Artel (389-21-21) : l'Evadé d'Alcatraz ; Galactica, les Cylons attaquent ; la Luna.

VINCENNES, 3 Vincennes (328-22-56) : le Toubib ; Courage, fuyons ; Apocalyse now.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : Galactica, les Cylons attaquent ; La Dérobade ; l'Evadé d'Alcatraz ; Maman a cent ans ; les Charlots en délire ; Bobo Jacco. — Gamma (981-00-03) : la Guerre des polices ; Duos sur canapés ; Tess ; le Toubib.

CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : le Toubib ; le Pull-over rouge ; Duos sur canapé ; les Charlots en délire.

ENGHIEN, Français (417-00-44) : Allen, Tess ; Courage, fuyons ; le Toubib.

GARGES-LES-GONESSE, salle Rencontre (986-96-31) : le Divorcement.

GONESSE, Théâtre Jacques-Prévert (985-21-92) : le Champion ; Prophecy.

SAINT-GRATIEN, Toiles (989-21-89) : Clair de femme ; le Rabbin au Far-West ; The Big Fix.

SARCELLES, Flanades (990-14-33) : Duos sur canapé ; la Guerre des polices ; la Dérobade ; Courage, fuyons ; le Toubib.

Concerts

MERCREDI 14 NOVEMBRE

SALLE GAVEAU, 18 h. 15 : H. Varvarova (Brahms, Liszt, Prokofiev) ; 21 h. : D. Laval (Chopin, Rachmaninov, Schubert).

SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : F. Duchable (Chopin, Liszt, Moussorgsky).

LUCERNAIRE, 18 h. 30 : F. Lessona et R. Cognazzo (Chabrier, Massenet, Ferrari, Mendelssohn) ; 21 h. 20 : B. Loridan, Cl. Gonzales (Beethoven, Dutilleux).

MUSEE CARNAVALET, 20 h. 30 : Ars Antiqua (danseries et airs de cour).

JEUDI 15 NOVEMBRE

RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio-France, dir. J. Estournet, sol. R. Puyana, J. Estournet (de Falla, Telemann, Boccherini, Bach).

LUCERNAIRE, 18 h. 30 et 21 h. 20 : voir le 14.

EGLISE SAINT-JEAN DE MONTMARTRE, 20 h. 30 : P. Mento (Bach, Pachelbel, Vierne, Dupré).

SALLE GAVEAU, 21 h. : E. Heidsieck (Beethoven).

EGLISE SAINT-IGNACE, 20 h. 45 : L. Robillard (Vivaldi, Bach, Balbastre, Franck, Liszt).

EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 20 h. : Quatuor Parrot.

SALLE CORTOT, 21 h. : P. de Hooghe (Beethoven).

EGLISE DE LA MADELEINE, 20 h. 30 : Orchestre des concerts Colonne, dir. P. Gabard, sol. J.-F. Blondeau, S. Hamilton, P. d'Hollander, Maîtrise de la Résurrection, dir. F. Bardot (Mozart).

EGLISE SAINT - JULIEN - LE - PAUVRE, 21 h. : A. Haas, S. Preston (de la Barre, Blavet, Hotteterre, Couperin, Bach).

HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : S. Escure (Bach).

PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. P. Dervaux (Dukas, Ravel, Wagner).

EGLISE SAINT - LOUIS - D'ANTIN, 12 h. : M. Jollivet (Bach).

VENDREDI 16 NOVEMBRE

LUCERNAIRE, 18 h. 30 et 21 h. 20 : voir le 14.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. : Orchestre national de France, Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau : Berlioz.

FIAP, 20 h. 30 : A.-L. Musso (Villa-Lobos).

SALLE CORTOT, 21 h. : D. Galland, J. Jumon-Nabert, A. Rigo, M. Hacquard, A. Ballantyne, C. Tsan-Mathern (Bruneau).

CHAPELLE DE LA SORBONNE, 12 h. 30 : O. Bensa (Newsilder, Dowland, Bach, Llobet, Villa-Lobos, Brouwer).

RANELAGH, 20 h. 30 : J.-G. Ferlan, M. Streiszfeld, J.-J. Balet (Liszt, Wagner, Chausson, Berlioz).

SAMEDI 17 NOVEMBRE

LUCERNAIRE, 18 h. 30 et 21 h. 20 : voir le 14.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 10 h. : voir Palais des congrès le 15.

EGLISE DES BLANCS-MANTEAUX, 20 h. 45 : Royal Cercle Choral Jupille, dir. A. Lantin ; Chorale Joie et Chant, dri. F. Vellard (Brückner, de Lassus, Milhaud, Debussy, Fauré, Monteverdi, Kodaly, Poulenc).

SALLE GAVEAU, 17 h. : P. Setrak (Schumann, Liszt, Chopin) ; 21 h. : Melos Quartet (Schubert, Bartok, Ravel).

C.I.S.P., 20 h. 30 : Ensemble Musiche e Danze Antiche (musiques et danses de la Renaissance).

THEATRE EN ROND, 18 h. : Lauréat du Concours international de la Guilde française des artistes solistes 1979.

DIMANCHE 18 NOVEMBRE

LUCERNAIRE, 18 h. 30 : voir le 14.

THEATRE D'ORSAY, 10 h. 55 : Quatuor J. Prat (Schubert, Haydn, Webern).

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : M. Guyard (Buxtehude, Bach).

EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : Ensemble 12, sol. : P Bride (Bach).

RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Musiques traditionnelles du Laos.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 17 h. 45 : Orchestre des Concerts Pasdeloup, dir. : P. Tortelier (Brahms, Haydn, Dvorak).

SALLE PLEYEL, 17 h. 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. : P.-M. Le Conte (Offenbach, Weber, Strauss, Tchaïkovsky, Delibes, Chabrier).

GRAND PALAIS, 16 h. : Quatuor Parrenin (Debussy, Ravel).

NOTRE-DAME, 17 h. 45 : M.-C. Boutroux (Berthier, de Saint-Martin, Dupré).

CONCIERGERIE, 17 h. 30 et 20 h. 30 : Le Concert français (de Visée, M. Marais, Couperin).

EGLISE SAINT-EUSTACHE, 9 h. 45 : Le Débuché de Paris (messe de Saint-Hubert).

HOTEL HEROUET, 18 h. : E. Mattifa, B. Berstel (Marais, Couperin, Bach).

EGLISE REFORMEE DE L'ETOILE, 16 h. : D.-F. Rogé, M. Lécluse (Scarlatti, Bach).

EGLISE DES BLANCS - MANTEAUX, 15 h. 30 : Chœurs de la Pléiade, Ashford Choral Society, dir. : M. Deller (Purcell, Mozart).

LUNDI 19 NOVEMBRE

ATHENEE, 21 h. : M. Zeltzer (Haendel, Ravel, Prokofiev, Liszt).

SALLE GAVEAU, 21 h. : Ensemble Instrumental de Paris, dir. : H. Iwaki, sol. : F. Lodéon (Takemitsu, Saint-Saëns, Prokofiev).

SALLE PLEYEL, 21 h. : Monteverdi Choir & Orchestra, dir. : J. E. Gardiner (Haëndel).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : V. Ashkenazy (Beethoven, Rachmaninov, Chopin).

POINT VIRGULE, 21 h. : Cl. et M. Giardelli, J.-L. Charbonnier (Couperin, Sainte-Colombe, Bach).

THEATRE DE LA PLAINE, 20 h. 30 : Ensemble Musique de France, dir. : M. Bigot (Bach, Tchaïkovsky, Chostakovitch, Corelli).

LUCERNAIRE, 18 h. 30 : A. Olivier, M. Delfasse (Duphly, Forqueray, Vivaldi, Cimarosa), 21 h. 20, voir le 14.

MAIRIE DU IXe, 21 h. : Trio Deslogères (Tisné).

MARDI 20 NOVEMBRE

SALLE GAVEAU, 21 h. : voir le 19.

SALLE CORTOT, 21 h. : M. Francheschi, F. Sauvageot (Mozart, Schubert, Wolf).

CITE INTERNATIONALE, 21 h. : H. Barda (Schubert, Chopin).

LUCERNAIRE, 18 h. 30 : voir le 19 ; 21 h. 20 : voir le 14.

INSTITUT GOETHE, 20 h. 30 : S. Collot, P. Strauch (Zimmermann).

EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre de chambre J. Barthe Vivaldi, Haydn, Bach, Mozart).

Variétés

La danse

(Voir aussi le Festival d'automne)

CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h. 45, le 15 : K. Karukanaran ; les 16 et 17 : Shakuntala ; le 19 : Protima Bedi, danses de l'Inde.

ESPLANADE DE LA DEFENSE (979-00-12), le 14, à 20 h. 30 : danse de l'Indonésie.

GALERIE A. OUDIN (271-83-65), le 20, à 21 h. : F. Nastuzzi, Cl. Rousier, L. Henri.

RANELAGH (288-64-44), le 14, à 22 h. : C. de Rougemont.

THEATRE OBLIQUE (355-02-94), le 20, à 20 h. 45 : Moebius Danse ; les 14, 15 et 16, à 18 h. 30 : Kaleidanse.

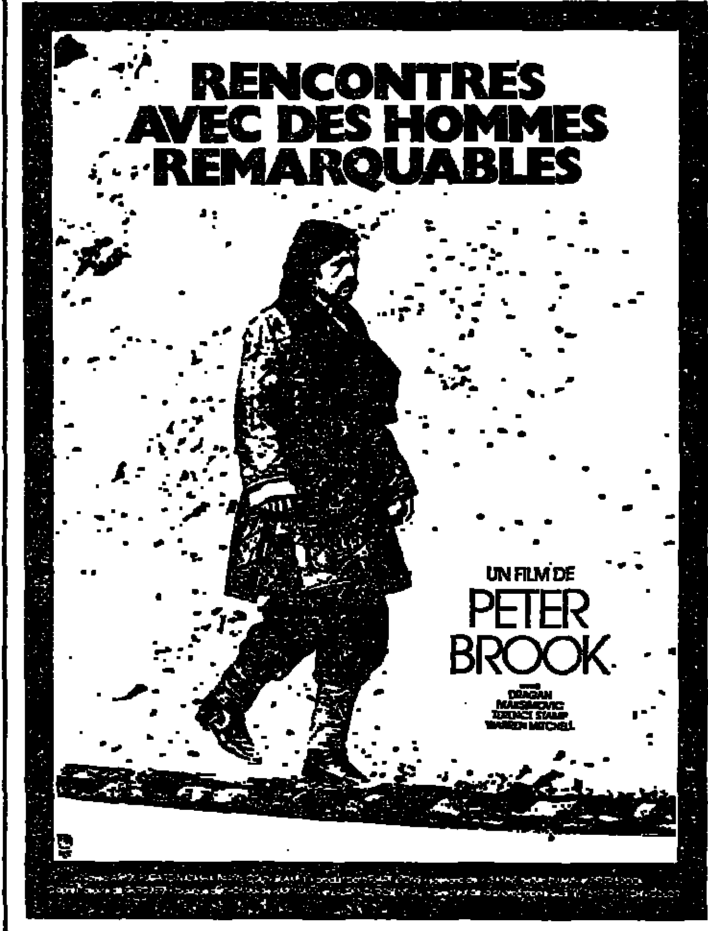
Les chansonniers

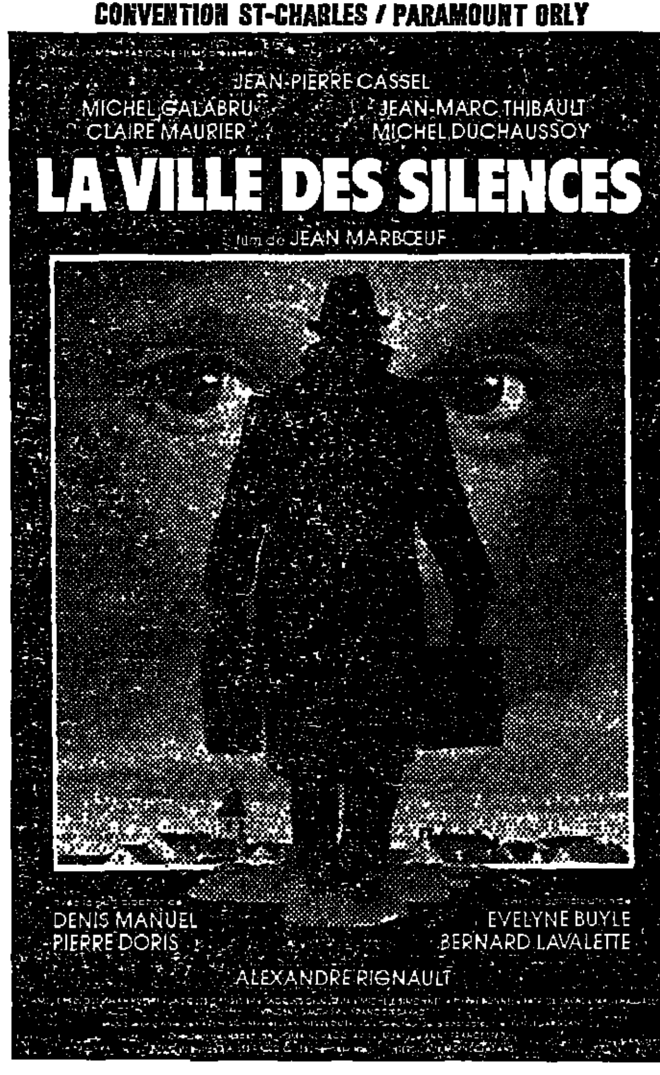
CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Raymond ou comment s'en débabarasser ?

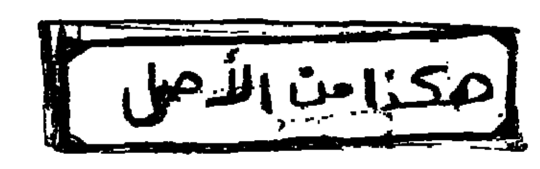
DEUX ANES (606-10-26), 21 h., mat. J. et D., 15 h. 30 : Pétrole Ane.











VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. :prix moyen du repas - J... h. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS AVANT LE SPECTACLE

La BOUTIQUE du PATISSIER T.l.j. 24, bd des Italiens, 9e, 824-51-77	Jusq. 23 h. et 0 h. 30 vend., sam., dim. Ses plats du jour renouvelés, ses cinq viandes et, unique à Paris : ses quarante pâtisseries et glaces.
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9e. T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
LA MOUCLADE 572-02-19 15, rue Bayen, 17e. F/dim.	J. 21 h. 30. Spécial. de poissons frais : Soupe aux moules. Matelotte d'anguilles. Salmis de fruits de mer à l'armoricaine. Menu à 69 F.

DINERS

RIVE DROITE

LA CORSE 233-74-18 10, rue Etienne-Marcel, 1er. F/dim.	Jusqu'à 23 heures. Spéc. de l'Ile : Cabri. Les charcuteries, 17. Soupe corse aux haricots rouges, 11. Les Spédinis, 20. MENU 36 F s.c.
MUSCADE 297-51-36 36, rue de Montpensier, 1er. T.l.jrs	Au Palais-Royal, à l'intérieur ou sur les jardins. Son Buffet froid (Assiette Nordique), Buffet chaud avec plat du jour.
ASSIETTE AU BŒUF - FOCCARDI 9, bd des Italiens, 2e. T.l.jrs ●	Propose une formule « Bœuf » pour 31,50 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 h. du matin avec ambiance musicale. Grande Carte. Desserts. Ouv. dim.
DARKOUM 742-53-60 44, rue Sainte-Anne, 2e. T.l.jrs	Cadre typique. Spéc. marocaines réputées : Couscous, Pastilla, Tagines, Méchoui. Vin de Boulaouane. Salon, salle climat. On sert j. 23 h. 30.
LA TOUR HASSAN Rés. 233-79-34 27, rue Turbigo, 2e. F/dim.	*Spécialités marocaines : Couscous, Méchoui, Tagines, Pastillas* Déjeuners, Dîners, Soupers jusqu'à minuit. Ambiance musicale.
RESTAURANT PIERRE F/dim. ● Place Gaillon, 2e. 265-87-04	Maison de réputation mondiale dans un cadre Second Empire. Dîner sugg. 69 F et carte. Poissons. Grillades. Spéc. du Sud-Ouest. Parking.
LA CHAUMIERE EN L'ILE 42, rue J.-du-Bellay, 4e, 354-27-34	Fermé lundi-mardi matin. Pour vos déjeuners d'affaires, dans le calme de l'Ile Saint-Louis. Spécialités Foie gras maison, Terrine de Canard. Poissons, Noisettes d'Agneau. Parking Pont-Marie - Notre-Dame.
LE GRAND CORONA 723-49-70 3, place de l'Alma, 8e. T.l.jrs	Jusqu'à 24 heures dans un nouveau cadre, belle terrasse d'angle sur la place : LE BANC D'HUITRES : ses poissons, ses grillades.
LA MAISON DU VALAIS F/dim. 20, rue Royale, 8e. 260-22-72	J. 23 h. Cad. typ., calme, conf. Spéc. (et cave) Suisses et Franç. trad. MENU des MAYENS av. viande séchée. Raclette et Fendant 86 F t.c.
BISTRO DE LA GARE 73, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	Propose 3 hors-d'œuvre, 3 plats, 31,50 F s.n.c. Le soir jusqu'à 1 h. du matin. Grande Carte de Desserts. Décor d'un bistrot d'hier. Ouv. dim.
ASSIETTE AU BŒUF *123, Champs-Elysées, 8e.* *T.l.jrs*	Propose une formule « Bœuf » pour 31,50 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 h. *du matin. Grande Carte de Desserts. Ouvert le dimanche.*
BISTRO DE LA GARE 38, bd des Italiens, 9e. T.l.jrs	3 hors-d'œuvre, 3 plats, 31,50 F s.n.c., son feuilleté chaud, le fameux « Paillard » de veau et les autres choix, jusq. 1 h. du mat. Ouv. dim.
AU PETIT RICHE, F/dim. et fêtes 25, rue Le Peletier, 9e. 770-86-50	J. 21 h. 45 Ouvert depuis 1864. Cadre Sec. Empire authent. Foie gras frais, canard maison. Poissons aux légumes. Salons de 6 à 45 couverts.
L'AUBERGE DES TEMPLES T.l.jrs 74, r. de Dunkerque (Mo Anvers) 9e	Restaurant Cambodgien, fine cuisine, époque d'Anghkor, spéc. chin., vietnam., thaïl., japon., prépar. par anc. Chefs du pays - 874-84-41
LA CLOCHE D'OR 874-48-68 3, rue Mansart, 9e F/dim.	Déj. d'affaires. Dîners parisiens. Soupers jusqu'à 4 heures du matin. Des plats de jadis chaque jour renouvelés. Fermé le dimanche.
PAGODA 874-81-46 50, rue de Provence, 9e.	*Prix Baguettes d'Or de la gastronomie chinoise et médaille d'argent* de Paris. Spécialités crevettes et canard laqué.
TY COZ F/dim. 35, r. Saint-Georges, 9e, TRU. 42-95	Jusqu'à 23 h., « La marée dans votre assiette », avec des arrivages directs de la côte, dans un cadre rustique, à 50 mètres du théâtre.
LA ROSE BLEUE 878-37-99 15, rue Choron, 9e. T.l.jrs	J. 3 h. matin. Cadre confortable et intime. Déj. Dîners aux chand., ses 18 entrées et ses 16 viandes. MENUS 28 et 52 F. Parking facile.
L'EMIR F/dim. et lundi midi 8, rue d'Hauteville, 10e, 770-51-00	Dans un cadre raffiné et très confortable : Grillades et Spécialités orientales. Couscous de 24 à 35 F. Tagine 35 F. MENU 40 F s.c.
LOUIS XIV 208-56-56 - 200-19-90 8, boulevard Saint-Denis, 10e.	Déjeuners. Dîners. Soupers après minuit. Fermé le lundi et le mardi. Huîtres. *Fruits de mer. Crustacés.* Rôtisserie. Salons. Parking.
LE BOCK LORRAIN 208-17-28 27, boulevard Magenta, 10e. T.l.jrs	Jusq. 22 h. Spéc. Alsaciennes *et* Lorraines : Terrines, ses Choucroutes de 26 à 34 F. Jambonneau sur choucroute 26, le Pavé sur planche 30.
LE GRAND CHINOIS 723-98-21 6, avenue de New-York, 16e.	Prix Crustacé de Vermeil de la gastronomie chinoise. Fermé lundi.
LA ROTONDE DE LA MUETTE 12, chaussée de la Muette, 16e.	POISSONS. HUITRES. COQUILLAGES. GRILLADES premier choix. Ouvert tous les jours - Tél. 288-20-95 et 288-68-79.
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT T.l.j. 123, av. Wagram, 17e. Park. assuré (Salons pour réceptions). 227-61-50	Menu 96 F t.c. DEJ. D'AFF. DINERS. SOUPERS jusqu'à 2 h. matin. SPECIALITES A LA CARTE. GIBIERS DE SAISON. FRUITS DE MER. VENTE A EMPORTER au meilleur cours. Ouvert le dimanche.
GOLDENBERG-WAGRAM 227-34-79 69, avenue Wagram, 17e. T.l.jrs	Jusqu'à 22 heures sur place et à emporter. Produits Yiddish et d'Europe Centrale : Zakouskis, Blinis, Cheese Cake, Vodka aux herbes.
CHEZ GEORGES 574-31-00 273, bd Pereire, 17e. Porte Maillot	Ses plats du jour. Son petit salé, son gigot, ses pièces tranchées devant vous. Fermé dimanche.
AU CLOCHER DE MONTMARTRE 10, r. Lamark, 18e, 264-90-23. F/mar.	Jusqu'à 22 h. 30. SPECIALITES AUVERGNATES. Cochonnailles. Potée. Choux farci. Civet de Marcassin. Plateau de Fromages. P.M.R. 50/70 F.

RIVE GAUCHE

AU CLOS DES BERNARDINS 14, rue de Pontoise, 5e, 354-70-07	Angle boulevard Saint-Germain. Menu 78 F. Gastronomique 105 F. Déjeuner. Dîners aux chandelles. Fermé le lundi. (Cartes de crédit.)
ASSIETTE AU BŒUF T.l.jrs Face église St-Germain-*des-Prés, 6e*	Propose une formule « Bœuf » pour 31,50 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 h. du matin avec *ambiance musicale. Grande Carte Desserts. Ouv. dim.*
BISTRO DE LA GARE 59, bd du Montparnasse, 6e. T.l.jrs	3 hors-d'œuvre, 3 plats, 31,50 F s.n.c. Décor classé monument historique. Grande Carte Desserts. Jusqu'à 1 h. du matin. Ouvert dimanche.
AISSA FILS F/dim. et lundi 5, rue Sainte-Beuve, 6e. 548-07-22	Jusqu'à 0 h. 30 dans un cadre typique, cuisine marocaine. Pastilla, Brick, ses 7 couscous. SES DESSERTS. Réservation à partir de 17 h.
AU CHARBON DE BOIS 548-57-04 16, rue du Dragon, 6e F/dim.	La grillade y est GASTRONOMIQUE. Le plus authentique des cafés irlandais pour dessert. Jusqu'à 23 h. 30.
LE REVEREND CHOUMI F/dim. 18, rue des Fossés-St-Bernard, 5e	Réservations 325-96-85. Service de 19 h. à 1 h. du matin. 79 F. HUITRES A VOLONTE + 1 plat au choix (piano - bar).
LES 9 EPIS 734-91-61 18, r. Mayet. F/D., sam. m. et fêtes	A 5' de Montparnasse. Déj., Dîn. Foie gras St-Jacques. Confit. Menu 49 F s.c. Carte 100 F env. Cuis. faite par le patron. Cartes de crédit.
CHEZ FRANÇOISE 551-87-20 Aérog. Invalides. F/lundi. 705-49-03	Guy DEMESSENCE. Foie gras frais, Barbue aux petites légumes. Filets de Sole « Françoise », Lapereau sauté au vinaigre de Xérès.
LA MANDRAGORE 331-69-01 22, rue des Gobelins, 13e.	*Déjeuner.* Dîner. *Jusqu'à minuit.* Fermé dimanche et lundi midi. Cadre intime. Spécialités et plats du jour. P.M.R. : 100 F.
TAVERNE ALSACIENNE 828-80-60 286, rue de Vaugirard	Ouverte tous les jours. Une des MEILLEURES CHOUCROUTES DE PARIS et toutes les HUITRES (350 places).

HORS DE PARIS

CHATEAU DE LA CORNICHE **** Rolleboise, 60 km de Paris.	UN WEEK-END GOURMAND DANS VOTRE CHATEAU - HOTEL PARC, TENNIS, PISCINE. 27 chambres. F. le lundi. Tél. 093-21-24.

DINERS - SPECTACLES

MOUTON DE PANURGE 742-78-49 17, rue de Choiseul, 2e. T.l.jrs	Jusqu. 1 h. Décor de Dubout unique au monde. Dîners. Soupers animés av. chans. paillardes, plats rabelais. servis par nos moines. P.M.R. 120 F.
CHEZ VINCENT NOR. 21-27 ● 4, rue Saint-Laurent, 10e. F/dim.	Dans le cadre typique d'une Hacienda. *Dîners dansants aux chandelles.* Attractions avec LOS MUCHACHOS. Spécialités espagnoles et franç.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LE PETIT ZINC rue de Buci, 6e ODE. 75-34 Huîtres - Poissons - Vins de pays

LE MUNICHE 27, r. de Buci, 6e 633-62-09 Choucroute - Spécialités

BOFFINGER 5, r. de la Bastille 272-87-82. Ouv. dim. Spéc. carré d'agneau - Poissons Fruits de mer - Parking facile American Express - Diner's Club

LE CONGRÈS Pte Maillot, 12 h. à 2 h. mat. 574-17-24 80, av. Grande-Armée. POISSONS BANC D'HUITRES toute l'année Spéc. de viandes de bœuf grillées

L'APOLLINAIRE T.l.j. 326-50-30 168, bd Saint-Germain, 6e - *Son banc d'huîtres* SPEC. POISSONS - GRILLADES

LA CLOSERIE DES LILAS 171, boulevard du Montparnasse. 326-70-30 - 633-21-68 Au piano : Yvan Mayer

WEPLER 14, place Clichy. 14 522-53-24 SON BANC D'HUITRES Foies gras frais - Poissons

LE LOUIS XIV 8, bd St-Denis. 200-19-90. Fermé lundi-mardi. HUITRES. FRUITS DE MER. Crustacés. Gibiers

CHEZ HANSI 3, pl. 18-Juin-1940 Face Tour Montparnasse. Choucroute. Fruits de mer toute l'année. Ouvert jusqu'à 3 h. du matin. Tél. 548-96-42

DESSIRIER *Ts les jrs - 754-74-14* 9, place Pereire (17e) LE SPECIALISTE DE L'HUITRE Poissons - Spécialités - Grillades

GUY 6, rue Mabillon, 354-87-61 Saint-Germain-des-Prés Prix de la meilleure cuisine étrangère de Paris pour 1978 Feijoada - Churrascos - Camarons

DES RESTAURANTS OUVERTS 24 heures sur 24

L'ALSACE 39, Champs-Elysées 359-44-24 Foie gras. Choucroute. Bc huîtres Boutique de *Produits régionaux* Sa boutique de comestibles

AU PIED DE COCHON Le fameux restaurant des Halles Fruits de mer - Grillades *6, rue Coquillière - 236-11-75 +*

LE GRAND CAFÉ BANC D'HUITRES REFRIGERE POISSONS - GRILLADES *4, bd des Capucines - 742-75-77*

ALSACE AUX HALLES T.l.jrs 16, rue Coquillière, 1er, 236-74-24	Spéc. d'Alsace : charcuterie 25, pâté en croûte à la strasbourgeoise 25, coq au Riesling 35, les 3 choucroutes. Poissons. Grillades. Sa cave.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la Fête nationale, l'ambassadeur, haut-représentant de la République algérienne démocratique et populaire, M. Mohamed Sahnoun, a offert une réception mardi 13 novembre.

Naissances

— Marie-Laure JEGOUZO et Yves ROBINEAU laissent à Aurélie et François-Mathieu la joie d'annoncer la naissance de

Julien,

2 novembre 1979.

7, avenue des Gobelins, 75005 Paris.

Mariages

Marie-Véronique VOILHES
et
Christian DIETZ

sont heureux de faire part de leur mariage célébré dans l'intimité, le 10 novembre 1979, en l'église de Manson.

5 ter, avenue de Royat,
63400 Chamalières.
Le Clos des Palmiers,
rue Nungesser-et-Coli,
76790 Etretat.

Décès

Général VENOT

Nous apprenons le décès, survenu le mardi 13 novembre à Corpeau *(Côte-d'Or)*, du

général Gaston VENOT (C.R.),

grand croix de la Légion d'honneur, dont les obsèques auront lieu le jeudi 15 novembre, à 14 h. 30, en l'église de Corpeau.

[Né le 22 novembre 1904 à Asnières, ancien élève de Saint-Cyr, Gaston Venot prépare l'école pratique d'aviation à *Avord*. Après diverses *fonctions*, notamment à l'état-major de l'armée de l'air, le lieutenant-colonel Venot, qui commande en 1942 le groupe de bombardement Guyenne à *Meknès (Maroc)*, participe au débarquement allié en Afrique du Nord. En 1943, il est en Angleterre où son groupe est transformé sur avions Halifax et il sera grièvement blessé pendant une opération.

En 1945, le colonel Venot commande le *groupe de bombardement lourd no 1* Tunisie. Il est, ensuite, sous-chef d'état-major de l'armée de l'air, inspecteur de l'aviation de bombardement. En 1948, avec le grade de général de brigade aérienne, il est chef du service du personnel de *l'armée de l'air*. Après avoir commandé la IIIe région aérienne à Bordeaux, il est en 1953, avec le grade de général de division aérienne, chef d'état-major adjoint des forces aériennes alliées, Centre-Europe à Fontainebleau.

En 1956, avec le grade de général de corps aérien, il est successivement commandant la défense aérienne du territoire et, en 1957, major général de l'armée de l'air. En novembre 1959, il *est admis dans la deuxième section* (cadre de réserve).]

Nous apprenons le décès de
M. François BOULLOCHE.

[Né en 1896, François Boulloche, ancien inspecteur des finances, était président d'honneur de la Société interprofessionnelle pour la compensation des valeurs mobilières (SICOVAM), et directeur général honoraire de la compagnie d'assurances générales sur la Vie. Il était le père de M. Philippe Boulloche, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et de M. Claude Boulloche, directeur adjoint au Crédit du Nord.]

— M. et Mme Etienne Caen,
M. et Mme Bernard Crehange et leurs enfants,
M. et Mme Marcel Niquil et leurs *enfants*,
M. et Mme Jean-Louis Caen et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Paul Clozel,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa cent unième année, de

Mme Ernest CAEN,
née Claire Bechmann,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 12 novembre à Blamont (54).

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue du Colonel-Renard, 54000 Nancy.

— Mme Chatillon,
M. et Mme Jacques Tassin,
M. et Mme Dominique Chatillon,
Le Père Gonzague Chatillon,
M. et Mme Gérard Berling,
M. et Mme Jean-Patrick Chatillon,
Ses petits-enfants,
font part du retour à Dieu, le 11 novembre, de

Louis CHATILLON,
directeur général honoraire
de la Banque Française
du Commerce extérieur,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale à Cellettes (Loir-et-Cher).

Une messe sera célébrée à son intention le samedi 24 novembre, à 9 h. 30, à Notre-Dame-de-l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, 75016 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

[Né en 1897, fils de Jean Chatillon, *qui* fut directeur général du Crédit Lyonnais, Louis Chatillon, ancien élève de l'école des Hautes études commerciales, consacra toute sa carrière à la Banque Française pour le Commerce extérieur dont il termina directeur général honoraire. Il donna longtemps un cours de banque à H.E.C. Il était le père de *M. Dominique Chatillon, actuel P.-D. G.* du Crédit Industriel et Commercial.]

— Le lieutenant-colonel Raymond Dudreuilh, son époux,
Madame Emile Clavières, sa mère,
Joëlle et Christophe Perrin, ses enfants,
Et toute la famille,
ont l'immense douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Raymond DUDREUILH,
née Charlette Clavières,

survenue le 10 novembre 1979, à l'Hôpital américain de Neuilly.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 15 novembre, à 13 h. 45, en l'église Saint-François-Xavier, boulevard des Invalides, 75007 Paris, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, 14 bis, rue Oudinot, 75014 Paris.

— Le président,
Le conseil d'administration
Et la direction de la Fondation ophtalmologique A. de Rothschild,
ont le regret de faire part du décès survenu le 8 novembre 1979 de

M. Paul HECKLY,
ancien conseiller technique.

— *M. et Mme Jean-Claude Provost*,
Docteur *Michel* et Françoise Mignon,
M. et Mme Jacques Henrion,
Et tous ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André HENRION,
ancien directeur général
de Luchaire S.A.,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 9 novembre 1979.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 15 novembre, à 8 h. 45, en l'église Sainte-Geneviève d'Asnières.

9, rue Parmentier, 92600 Asnières.
21, rue du R.P.-C.-Gilbert, 92600 Asnières.
« Le Donjon » Salins, 73600 Moutiers.

— *On nous prie d'annoncer* le décès de

M. Jean ISORNI,

survenu le 11 novembre à Paris, après une longue maladie.

De la part de :
Mme Carretier, sa fille,
Ses petits-enfants,
Mme Jacqueline Isorni-Morel,
Des familles :
Pierre Isorni,
Jacques Isorni,
Philippe Isorni,
Pierre et Hélène Géraudel.

La cérémonie aura lieu à La Pouëze (Maine-et-Loire), le samedi 17 novembre à 14 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Michel KAPLAN,
libraire à Paris,

survenu le 2 novembre 1979 à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale le 13 novembre 1979.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Jérôme de Tienda,
Isabelle, Olivier, Loïc,
Le comte et la comtesse Antoine de *Clermont*,
M. et Mme Jean-Arnold de Clermont *et leurs enfants*,
M. et Mme Daniel Leveillé-Nizerolle et leurs enfants,
M. et Mme Jean Guillierme et leurs enfants,
M. Eric de Clermont,
et Mlle Elisabeth Storrow,
Le pasteur et Mme Henri de Tienda,
M. et Mme Antoine de Tienda et leurs enfants,
M. et Mme Dominique de Tienda *et leurs enfants*,
font part du rappel à Dieu de

Mme Jérôme de TIENDA,
née Muriel de Clermont,

survenu à Bois-Guillaume, le 11 novembre 1979.

Un service d'action de grâces sera célébré au temple Saint-Eloi de Rouen, le jeudi 15 novembre, à 15 heures.

Ni fleurs, ni couronnes.

« Ne t'ai-je pas dit que si tu crois tu verras la gloire de Dieu »

Jean 11/40.

15, rue Joseph-Delattre, 76150 Maromme,
22, rue Murillo, 75008 Paris,
18, allée de la Forêt, 77220 Gretz-Armainvilliers.

— Mme René Vialars,
Et toute sa famille,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du *décès de*

M. René VIALARS,
H.E.C.,

survenu à l'âge de soixante-seize ans.

Ses obsèques ont eu lieu, dans la plus stricte intimité, le 12 novembre 1979, en l'église de Balma.

12, route de Pin-Balma, 31130 Balma.

Remerciements

— M. et Mme Bourdeau,
M. et Mme Chivert,
Et leurs familles,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de leur mère,

Mme Lucie BOURDEAU,

par leur présence, leurs envois de lettres et de fleurs, et s'excusent de ne pouvoir répondre personnellement.

— Les familles Serrier, Beaufils, Vielbescaze, Fournery remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion des obsèques de

Mlle Anne SERRIER.

CORRESPONDANCE

Bastien-Thiry et la parole donnée

A la suite de la publication d'un avis payant dans le « Carnet » du Monde, *le général Binoche, compagnon de la Libération, ancien interné de la résistance, nous écrit :*

Votre encart pour le 10 novembre concernant l'ingénieur en chef Bastien-Thiry (1) constitue une insulte à l'égard de tous les combattants morts, eux, « pour la France » ; et d'autant plus grave que vous le faites paraître la veille de la fête nationale du 11 novembre et à cette occasion.

1) Bastien-Thiry n'a jamais été un combattant. Il n'a fait ni la campagne d'Algérie ni aucune autre.

2) Que veut dire en l'occurrence « sauvée *l'honneur de la parole* donnée ». A qui et au nom de qui Bastien-Thiry aurait-il donné sa parole ? Lui ou un autre officier *français* !

Bastien-Thiry, à l'instar de tant d'autres assassins politiques, était un exalté sanglant.

Trois fois, il a tenté de tuer le général avant ce qu'il appelait l'« opération ponctuelle du Petit-*Clamart* ». *Est-ce là un titre de* combattant qui l'assimile à nos héros de toutes les guerres, fêtés en ce 11 novembre ?

L'histoire fera bon marché de ce terroriste polytechnicien et bourgeois ! Nous avons été un certain nombre d'officiers français à avoir déjà jugé Bastien-Thiry en notre âme et conscience.

Faute de trouver des jurés susceptibles d'affronter les menaces rarement gratuites de l'O.A.S., une « cour de justice » fut créée...

Dans l'affaire *en* question, je faisais parti du tribunal : ce n'est pas pour un *honneur* même dévoyé que Bastien-Thiry a voulu assassiner le général. C'est pour assouvir *une haine profonde*, que nous avons constatée tout au long de cet affreux procès, haine qui lui sortait du visage et qu'il exprimait dans une sorte de délire verbal.

Il y a des morts qu'il faut laisser dans l'oubli pitoyable de la nation ! C'est le mieux qu'on puisse faire pour eux !

1) Dans cet avis, précédé de la formule « on nous communique » il était précisé : « Une prière sera dite sur la tombe du colonel Bastien-Thiry à l'intention des combattants morts pour sauver l'honneur de la parole donnée. ». L'ingénieur en chef Bastien-Thiry, condamné à mort à la suite de l'attentat commis à la fin de la guerre d'Algérie au Petit-Clamart contre le général de Gaulle, a été fusillé en mars 1963.





RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 14 NOVEMBRE

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Accueillir un étudiant étranger à sa table.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
19 h 55 Tirage du Loto.
20 h Journal.

20 h 35 Série : L'inspecteur mène l'enquête (la Nuit de la Saint-Brice).
Avec B. Bauronne, R. Breuil, J. Cancen, G. Coudere, P. Darbou.
22 h 15 Une mémoire bien rangée : Dessin d'images.
Série de P. Dumayet.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : TV 2.
Serge Lama au Palais des congrès.

21 h 40 Objectif demain : Les nouveaux biftecks.



Magazine scientifique de L. Broomhead, enquête de M.-F. de Ponge, réal. J.-P. Spiero.
22 h 40 Par elles-mêmes : Madame Carter.
Un reportage de M. Frydland et A. Sanouret.
Le film d'une précampagne électorale énergique menée par Mme Rosalynn Carter, qui a une forte conception politique de son rôle d'épouse.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h Travail manuel.
18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
C.G.C. (Confédération générale des cadres).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.
20 h 30 Les Shadoks (rediffusion en couleurs).
20 h 35 Cinéma 16 : « Thanatos palace hôtel ».
D'après une nouvelle d'A. Maurois, adaptation M. Toesca et J. Thor, avec J.-P. Bacri, G. Herold, I. Tyczka, A. Walle, T. Libriszi...
Le Thanatos palace hôtel est un établissement où l'on se charge de vos derniers jours et de vos derniers sous. Une idée au départ, mais un film lourd et prétentieux à l'arrivée.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, La science en marche : un révélateur psychologique, la chasse aux énergies.
20 h., La musique et les hommes : Mozart l'européen.
22 h. 30, Nuits magnétiques : la main verte.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-huit : Jazz (de 18 h. 2 à 18 h. 30) ; 19 h. 5, Spécial Rencontres de Metz ; Les chants de la terre.
20 h. 30, Concert : « Soirées de Saint-Aignan » - « Quatuor en si bémol majeur, Chasse, K 458 » (Mozart) ; « Quatuor en forme de suite » (Daniel Lesur) ; « Quatuor, opus 41 » (Schumann), par le Quatuor Via Nova.
22 h. 30, Ouvert la nuit : La musique se livre ; 23 h., Hommage à Bruno Maderna ; 1 h., Douces musiques : J. Charpentier.

VU

L'addition, S.V.P.

C'était l'an dernier, je devais recevoir, à charge de revanche, un hôte de l'étranger et, le sachant curieux de nouvelle cuisine, je me décidai pour l'Archestrate. Table retenue la semaine précédente, petite salle, décor froid, service glacial et carte non chiffrée pour madame. Je prends donc à l'aveuglette l'un des deux menus proposés et laisse à mon invité le choix du vin. Hésitant, gêné, il désigne celui de la maison, le moins cher à en juger par le mépris agacé et brutal du sommelier. Addition mémorable, et du coup, un coup de fusil, repas assorti. 800 francs ! Pour deux. Imaginez ce que ça doit être aujourd'hui.

A voir, mardi soir, aux « Dossiers de l'écran », Millau, de Gault et Millau, auteurs d'un guide où le propriétaire de l'Archestrate se voit particulièrement félicité pour l'accueil charmant et intelligent de sa femme, on ne pouvait s'empêcher de penser que le critique connu est forcément mieux traité que le client inconnu, ne serait-ce que sur le plan très important de la convivialité à une époque où la fête c'est d'aller au restaurant et non plus au théâtre.

Lui s'en défendait et disait débarquer ici ou là à l'improviste sans s'annoncer. Dans les petits restaurants, je veux bien, mais dans les grands et même dans les moyens, il faut réserver plusieurs jours à l'avance, et sur un visage aussi familier un faux nom ne trompe personne. Voilà pourquoi la journaliste du New York Times est venue au studio sous un masque et une perruque — elle a été parfaite, ferme, dure et nette, malgré les attaques du cher confrère. Voilà pourquoi les représentants du Guide Michelin, soucieux de leur anonymat, ne se sont pas montrés. C'est absolument indispensable, en effet, si l'on ne veut pas donner au public cette impression assez désagréable de copinage, très sensible à l'antenne entre gens de plume et gens de toque, en l'occurrence Mme Léa, Paul Bocuse, Pierre Troigros et André Daguin, de bons artisans et de grands artistes, trop souvent, hélas ! en représentation à l'étranger.

A S.V.P., ce n'était qu'un cri d'indignation, de colère étranglée, contre l'accueil et les prix. On nous a décortiqué une addition de 200 francs par tête, c'est beaucoup, d'où il ne restait qu'un bénéfice net de 12 à 16 F par couvert, c'est peu, et ça s'explique en grande partie par les frais généraux de ces maisons (personnel, nappage, fleurs, vaisselle, décoration) qui s'élèvent déjà à 120 francs par client en moyenne. Un peu moins de luxe et un peu plus de gentillesse permettraient sans doute d'arrêter cette escalade vertigineuse. Allons, allons, nous disaient nos maîtres queux, ne nous affolons pas, les Français n'ont jamais été plus nombreux à sonner à notre porte. Leur niveau de vie s'élève, c'est vrai, mais pas au rythme des sommes qu'on les invite à glisser discrètement sur une soucoupe, sous une note pliée en deux.

Ces notes, certains, ils ne sont pas aussi nombreux qu'on le pense, pourront ensuite se les faire rembourser par leurs entreprises. Les autres s'essouffleront vite. Si ça continue comme ça, ils ne pourront bientôt plus suivre.

CLAUDE SARRAUTE.

JEUDI 15 NOVEMBRE

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 50 Objectif santé.
Les règles.
14 h Les vingt-quatre jeudis.
Emission du Centre national de documentation pédagogique.
14 h. 3, Les mouvements de la vie ; 14 h. 23, Flâner dans la ville (II) ; 14 h. 28, Septembre au village, 14 h. 55, Des élèves, des enseignants et des parents : dans une « classe verte », une expérience de cogestion en cinquième (en direct) ; 15 h. 7, Des mécaniciens en usine ; 15 h. 36, La photo (I) (en direct) ; 15 h. 50, S'exprimer, exprimer soi (en direct) ; 16 h., Documentaire ; 17 h., Atelier de pédagogie : les mathématiques en cycle élémentaire ; 17 h. 45, Education musicale.
18 h TF 4.
18 h 35 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Et le statut de celles qui travaillent avec leur mari ?
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Mon ami Gaylord.
de P. Goutas, d'après E. Malpass, avec R. Trembleau, S. Fenneo, P. Boutron.
21 h 30 L'événement.
Emission d'H. Marque, G. Bernadac et J. Besançon ; réal. Cl. Deflandre.
22 h 35 Journal.
22 h 50 Cinéma : la Poursuite implacable.
Film italien de S. Sollima (1973), avec O. Reed, F. Testi, P. Pitagora, A. Belli.
Un directeur de prison des environs de Milan dont la femme a été prise comme otage pour obtenir la libération d'un truand, accepte le marché sans prévenir la police et découvre une machination politique.
Les dessous d'une intrigue criminelle dans une récupération « commerciale » du cinéma de Francesco Rosi. Un « à la manière de » peu convaincant malgré un certain savoir-faire technique.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h Au jour le jour.
12 h 05 Passez donc me voir.
12 h 30 La Statue volée.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h Aujourd'hui, madame.
15 h Feuilleton : le Fugitif.
16 h L'invité du jeudi : Ruggero Raimondi.
Le Don Giovanni de Losey.
17 h 20 Fenêtre sur... le Japon.
17 h 50 Récré A 2.
Les Bubblies ; Zanett ; Lippy le lion ; Mes mains ont la parole ; Je veux être archéologue
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les grands partis politiques : la majorité.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « Une veuve en or ».
Film français de M. Audiard (1969), avec M. Mercier, C. Rich, J. Dufilho, Sim.
Une jeune femme cherche à tuer son mari pour toucher l'héritage que lui laisse un oncle d'Amérique, à condition qu'elle soit veuve dans les trois mois. Les autres légataires possibles cherchent à protéger le mari. Intrigue farfelue, mitraillage de gags agressifs jusqu'à la vulgarité, de mots d'auteur. Un comique du mépris systématique.
22 h 10 Reportage : A propos de « Don Giovanni ».
Par J.-P. Janssen, commentaires écrits d'après les entretiens de J. Drillon et J. Losey dits par A. Reybaz.
Une intéressante incursion dans les coulisses de l'opéra filmé.
22 h 40 Magazine : Première.
Le pianiste Stephen Bischop-Kovacevic interprète la « Sonate opus 31 n° 2, la Tempête », de Beethoven, et la « Barcarolle », de Chopin.
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Le bébé de maman ; Entrons dans l'espace du sculpteur S. Hairy.
18 h 55 Tribune libre.
C.D.S. (Centre des démocrates sociaux).
19 h 3 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito : l'Oiseau le plus rapide du monde.
20 h Les jeux.
20 h 30 Les Shadoks (rediffusion en couleurs).
20 h 35 Cinéma (un film, un auteur) : « Klute ».
Film américain de A. J. Pakula (1971), avec J. Fonda, D. Sutherland, C. Cioffi, R. Schneider, D. Tristan, R. Gam (rediffusion).
Un détective privé enquête sur la disparition d'un savant. Sa seule source de renseignements est une call-girl avec laquelle le disparu semble avoir eu de secrètes relations.
Peinture corrosive de la débauche et de la corruption dans certains milieux newyorkais. Eclairage singulier, pathétique, apporté par Jane Fonda à son personnage.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : la symbolique des nombres.
8 h. 32, Les agrafes d'or.
8 h. 50, Le puits de granit.
9 h. 7, Matinée de la littérature.
10 h. 45, Questions en zig-zag : « le Trotte-globe », de M. Biancpain.
11 h. 2, Villa-Lobos, un continent musical.
12 h. 5, Agora : l'aide médicale au Cambodge.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Renaissance des orgues de France : l'orgue Cavaillé-Coll au Sacré-Cœur de Montmartre.
14 h., Un livre, des voix : « Adèle Ripois ou le portrait », de G. Lyr.
14 h. 42, Départementale : la Garonne à Saint-Gaudens.
16 h. 40, Contact (et à 17 h. 25).
16 h. 50, Actualité : la fécondité des bambous.
17 h. 32, Villa-Lobos, un continent musical : le Brésil.
18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : détection précoce des déficits sensoriels.
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Topologie d'une cité fantôme », d'E. Manet, d'après A. Robbe-Grillet, avec M. Lonsdale, E. Weiss, M. Viard, etc.
22 h. 30, Nuits magnétiques : la main verte.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 2, Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque.
9 h. 2, Eveil à la musique.
9 h. 17, Le matin des musiciens : Anton Dvorak - Ouvertures ; Poèmes symphoniques.
12 h., Musique de table : « Musique de charme » - « Concerto en mi bémol pour orgue » (Carl Philipp Emmanuel Bach), avec M.-Cl. Alain ; Huit chansons polonaises harmonisées (Poulenc), avec N. Gedda, ténor ; 12 h. 35, Jazz classique : Nat King Cole ; 13 h., Les métiers de la musique : les cuivres ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 h., Musiques : Musique en plume - « le Maître des esprits » (ouverture) (Weber), dir. : Karajan ; « Katharinen Tanze, nos 4, 12, 6 et 8 » (J. Haydn), par l'Ensemble de W. Boskowsky ; « Concertino » (Nivelli) ; « Burderleinfein » (Drechsler), par les Petits Chanteurs de Vienne ; 14 h. 30, Musique de chambre : « Quatuor avec piano » (Schumann), avec G. Gould et le Quator Juilliard ; « Troisième sonate » (G. Enesco), avec Ch. Ferras et P. Barbizet ; « Choros bis n° 2 » (Villa-Lobos), avec H. Bronschwak et J. Neilz ; 15 h. 30, Opéra : « Adrienne Lecouvreur », opéra de Ciléa, avec R. Scotto, P. Domingo, Sh. Milnès, E. Obraztsova, le Chœur ambrosien d'opéra et l'Orchestre philharmonia, dir. : J. Levine.
18 h. 2, Six-huit : Jazz ; 18 h. 30 : Concert en direct de la maison de Radio-France : Kibbutz Chamber Orchestra - « Sonate n° 1 pour cordes » (Rossini) ; Symphonie n° 44 en mi mineur « Funèbre » (Haydn), dir. N. Sheriff ; « Symphonie n° 5 en si bémol majeur » (Schubert) ; « Suite n° 2 en si mineur » (Bach), dir. : D. Josefowitz.
20 h., Des notes sur la guitare : Œuvres de Giuliani.
20 h. 30, Concert en direct de la maison de Radio-France : « Suite de Don Quichotte » (Telemann) ; « Concerto pour clavecin » (Falla) ; « Musique nocturne de Madrid » (Boccherini) ; « Concerto pour violon n° 1 » (J.-S. Bach) ; « Concerto pour clavecin en fa mineur » (Bach), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : J. Estournet, avec R. Puyana, clavecin et J. Estournet, violon.
23 h., Ouvert la nuit : Hommage à Bruno Maderna ; 1 h., Douces musiques : « Italia ».

L'INTERSYNDICALE DE L'INA PROTESTE CONTRE LE NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE M. EDOUARD GUIBERT

● L'Institut national de l'audiovisuel n'a pas renouvelé le contrat à durée limitée à la faveur duquel M. Edouard Guibert, ancien responsable de la section des journalistes S.N.J. à l'O.R.T.F., avait été envoyé en mission d'assistance technique au Portugal en décembre 1977.

L'intersyndicale de l'INA, qui a fait une démarche auprès de la direction, reproche à celle-ci ce qu'elle considère comme une mesure de discrimination à l'égard de l'ancien dirigeant syndical qui, homme de rigueur, demandait en 1975, lors de l'éclatement de l'O.R.T.F., « *à être licencié comme deux cent cinquante de ses confrères* », en invoquant la clause de conscience.

« *C'est le souci de bonne gestion qui nous guide* », répond M. Gabriel de Broglie, qui a succédé à M. Pierre Emmanuel entre-temps, à la présidence de l'INA. Face à de graves difficultés financières, la direction entend restreindre au maximum le recours aux vacataires. C'est ainsi que la poursuite de la mission d'assistance au Portugal a été confiée à l'un des journalistes permanents — ils sont une douzaine — de l'INA.

On aurait excipé également, devant les délégués syndicaux, d'une instruction du ministère des finances aux termes de laquelle tout agent de l'O.R.T.F. ayant touché ses indemnités de licenciement en 1975 était tenu de les rembourser au cas où il viendrait à retravailler, dans les cinq ans qui suivraient, pour une des sociétés issues de l'O. R. T. F. M. Edouard Guibert tomberait, semble-t-il, sous le coup de cette directive, « *opportunément invoquée* », disent les syndicats.

Pour sa part, le Syndicat national des journalistes a attiré, dans une lettre, l'attention de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, sur ce différend.

ENQUÊTES OUVERTES CONTRE LES RADIOS LIBRES C.G.T.

● Dans un communiqué publié lundi 12 novembre, le ministère de la justice indique que les parquets ont reçu l'ordre de faire constater par la police judiciaire les infractions au monopole de la radiodiffusion et de « *faire procéder à des enquêtes qui se poursuivent actuellement* ».

Ce communiqué vise notamment les déclarations de M. Georges Séguy, le 11 novembre, au Club de la presse d'Europe 1 à propos des radios libres de la C.G.T. M. Séguy avait notamment indiqué : « *Nous observons que le gouvernement a détourné le service public de l'information à son avantage. (...) Nous n'avions pas d'autre possibilité de nous faire entendre que d'utiliser cette technique moderne. (...) Nous ne prétendons pas en faire un système définitif. (...) Nous souhaitons pouvoir y renoncer, d'autant que c'est onéreux et que nous n'avons aucune subvention particulière pour cela.* »

Outre Radio-Lorraine Cœur d'acier, la C.G.T. est à l'origine des émissions de Radio Quinquin dans le Nord, de Radio Sam à Marseille, de Radio C.G.T. 76 dans la Seine-Maritime et de deux radios libres dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis. Lutte 68 devait émettre pour la première fois le mardi 13 dans le Haut-Rhin.

L'union départementale C.G.T. d'Ille-et-Vilaine, nous indique notre correspondant à Rennes, vient d'annoncer la diffusion, du 14 au 18 novembre, d'émissions préparées par Radio C.G.T. 35.

● *Radio C.G.T.-76*, l'une des « radios libres » créées par la C.G.T., qui émettait de Saint-Etienne-du-Rouvray trois bulletins quotidiens audibles dans un rayon de 50 kilomètres, a décidé de suspendre « temporairement » ses émissions, son matériel devant servir à des « radios libres » d'autres départements.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 15 NOVEMBRE

— *M. Robert Fabre*, ancien président du M.R.G., député (non inscrit), participe au journal de R.M.-C., à 13 heures.

— « Le téléphone sonne » a lieu, en direct de Jérusalem, avec *M. Eliahou Ben Elissar*, directeur général de la présidence du conseil israélien, sur France-Inter, à 19 h. 15.

M. GISCARD D'ESTAING ÉCRIT A L'ANCIEN DIRECTEUR DES ARCHIVES NATIONALES

M. Valéry Giscard d'Estaing a écrit, vendredi 9 novembre, à M. Charles Samaran, à l'occasion du centième anniversaire de celui-ci. M. Charles Samaran est membre de l'Institut et ancien directeur général des Archives nationales (*le Monde* du 7 novembre). Le chef de l'Etat lui adresse ses « *vœux* » et ses « *félicitations* ». Il souligne en particulier que M. Samaran a dirigé les Archives « *dans les temps difficiles de la guerre et de l'après-guerre* » et ajoute : « *Vous avez fait preuve dans ces fonctions d'une intuition d'autant plus remarquable qu'elle émanait d'un éminent médiéviste : vous avez perçu que la maîtrise et la sauvegarde des archives contemporaines seraient le principal problème de l'avenir.* »

Le 25 octobre dernier, M. Giscard d'Estaing a signé, à l'Elysée, le contrat de dépôt de ses archives personnelles (relatives à sa fonction) aux Archives nationales (*le Monde* du 27 octobre).

ÉDITION

JEAN-CLAUDE LATTÈS CRÉE DEUX SOCIÉTÉS AUX ÉTATS-UNIS

Les éditions Jean-Claude Lattès créent deux sociétés aux Etats-Unis. La première, Lattès Publications, publiera des livres d'auteurs français traduits en anglais, en provenance de son fonds ou de celui d'autres éditeurs ; la seconde, Congdon and Lattès, fondée en association avec l'éditeur américain Tom Congdon, publiera des auteurs américains.

Les deux sociétés seront dirigées par M. Tom Congdon et M. Jean-Claude Lattès en sera le vice-président. Une équipe de sept personnes sera installée à New-York l'année prochaine.

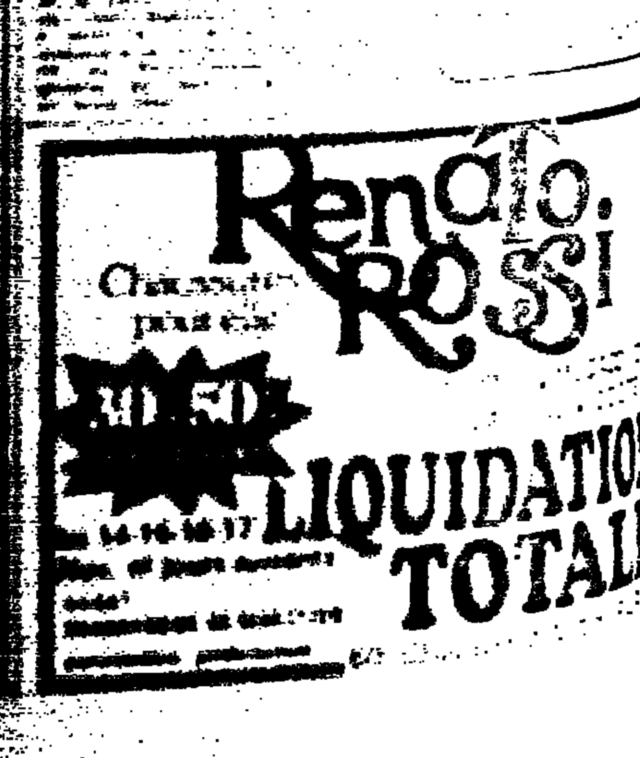
Les premiers livres paraîtront en septembre 1980. Vingt-quatre ouvrages sont prévus pour la première année. La production sera pour un quart d'origine française et pour trois quarts d'origine américaine.

M. Jean-Claude Lattès a donné une rapide expansion à sa maison, créée il y a dix ans. Avec ses filiales Alta et les Editions maritimes d'outre-mer, il emploie cinquante personnes et réalise un chiffre d'affaires autour de 35 millions de francs.

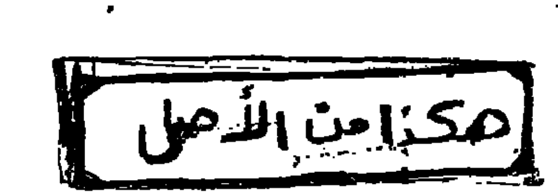
Dans un premier temps, l'équipe américaine lancera des collections d'ouvrages spécialisés, par exemple un ouvrage d'iconographie musicale consacré à Emmanuel Chabrier. Ensuite, il s'agira de publier et de faire connaître des auteurs français au public américain. La France étant menacée de « finlandisation », selon l'expression de M. Jean-Claude Lattès, si l'on se contente du marché national, l'éditeur a choisi, plutôt que d' « exporter des droits », de lancer des ouvrages directement sur l'immense marché américain, avec ce que cela peut rapporter de droits annexes du côté de la télévision et du cinéma.

● *Le journal d'Antenne 2 - midi*, qui a pour thème principal jeudi 15 novembre les problèmes de l'administration pénitentiaire, est présenté en direct des quartiers de haute sécurité de Fresnes.

● *M. Henri Poumerol* vient d'être détaché par Radio-France au ministère de la coopération pour exercer les fonctions de conseiller technique du directeur de la radio-télévision de la République de Djibouti.







ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

Engineers (male or female)

YOUR FUTURE WITH DOW

Dow Chemical Europe S.A. is the European Organisation of one of the leading International Chemical Companies manufacturing and selling bulk and speciality chemicals, plastics and biochemical products. Throughout Europe, Africa and the Middle East, we operate 45 sales offices and 23 large manufacturing sites.

Due to continued expansion of our **Plastics Technical Service and Development Department**, we have a number of vacancies in Terneuzen, Holland.

To fill these vacancies we need:
Engineers (male or female)
- with relevant experience
  or
- recently graduated

to join a new team specializing in **Polystyrene, ABS and SAN copolymers** and their associated applications.

We require:
- A degree or equivalent in one of the following disciplines:
  - Chemical Engineering
  - Plastic Technology
  - Mechanical Engineering.
- Age under 35 years.
- Fluency in English.
- Willingness to travel.
- Flexibility in location.

We offer:
- Career opportunities based on performance.
- Progressive employment conditions.
- A stimulating working environment in a young team.



If you are interested, please call or write to:



DOW CHEMICAL (NEDERLAND) B.V.,
Mr. J. Robinson, P.O. Box 48, 4530 AA Terneuzen,
The Netherlands. Tel. 1150/1 89 20, ext. 2980.

A MAJOR MIDDLE EAST COMPANY has openings for several

Utilities Operators
(Ref. M/01)

Minimum 2 years post-training experience in oil or gas petrochemical industry preferably on rotating equipment, gas turbine powered generators and water treatment plants. Under the supervision of the Shift Supervisor and directed by the Panel Operator he will be responsible for the safe operation and control of processing and associated equipment.

Process Operators
(Ref. M/02)

Minimum 3 years post-training experience in oil or gas petrochemical process industry. Must have experience in the operation of rotating equipment. Under the supervision of the Shift Supervisor duties will be as described under Job. Ref. M/01.

Instrument Technicians
(Ref. M/03)

Minimum 3 years post-training experience of process industry, maintaining automatic control systems. He will trouble shoot, commission, check and adjust instrument systems and control loops. Candidates must be familiar with the requirements of «Permit to Work» system, technical diagrams, engineering drawings and instruction handbooks.

Instrument Craftsmen
(Ref. M/04)

Minimum 2 years post-training experience in construction or maintenance of control systems in oil or gas petrochemical production facilities. Under the direction of the Instrumentation Supervisor he will be involved in on-site installation, tuning, cleaning, lubrication, routine maintenance and repairs of instrumentation.

Electrical Technicians
(Ref. M/05)

Minimum 3 years post-training experience. Working with the Electrical Supervisor, selected candidates will assist in the maintenance and servicing of gas turbine electrical systems, rotating equipment, relay panels and terminal cabinets. Also power generation and distribution systems, electrical parts of compressors, desalination units and Heaters.

Electrical Craftsmen
(Ref. M/06)

Minimum 2 years post-training experience in construction or maintenance of power production and distribution facilities. Under the supervision of the Electrical Supervisor this job covers all on-stream and shut-down electrical maintenance work described under Job. Ref. : M/05.

Mechanical Technicians
(Ref. M/07)

Minimum 3 years post-training experience. Working under supervision of the Mechanical Supervisor, selected candidates will plan and issue mechanical work schedules and coordinate the work of mechanical craftsmen. The job also calls for the coordination of work in progress as well as sub-contractors' and manufacturers' personnel on site.

Mechanical Craftsmen
(Ref. M/08)

Minimum 2 years post-training experience in the maintenance of single- and multi-stage pumps, gas turbines, compressors and maintenance of lubricating systems. He will also maintain and service diesel engines, cranes and hoists.

General Requirements

Candidates should be in good health with no physical disabilities. In the final stages, they will be required to pass a medical examination. They must also be willing and able to carry out some manual tasks and perform in isolated conditions and hot temperatures.

Applicants for posts of Technician and Operator must have a minimum of a high school diploma in science or engineering subjects. For the posts of Craftsmen, minimum of preparatory technical school education is required. The ability to read, write and speak English is essential. Preference will be given to Arab nationals.

Conditions of Employment

All the above posts carry attractive tax-free salaries commensurate with experience and qualifications, plus free on-site accomodation and messing, and a comprehensive range of benefits. Contracts will be for an initial period of two years, but long term prospects are excellent for the right candidates.

Application Instructions

The applicants will be required to submit a fully hand-written resume (in English) along with copies of all pertinent data (degrees, professional references, etc.) with a recent photograph, under reference «Search International», to : I.C.M. 83 r. de Rennes PARIS 6e

---

Schlumberger recherche de Jeunes Ingénieurs dynamiques et ambitieux pour une vie à l'étranger

Les ingénieurs Schlumberger réalisent des mesures géophysiques dans les sondages pétroliers. Ces mesures indispensables à la recherche du pétrole et du gaz, font appel à des techniques avancées.

Vous êtes : jeune ingénieur diplômé d'une grande école (Centrale, Arts & Métiers, Supélec...)
- dégagé des obligations militaires
- âgé de moins de 28 ans
- vous avez de bonnes notions d'anglais.

Nous vous proposons de participer activement à la détection, à l'évaluation et à la production des réservoirs naturels d'hydrocarbures. Pendant les 8 premiers mois vous recevrez, dans nos centres d'entrainement puis sur le terrain, une formation théorique et pratique intensive. Après cette formation initiale vous vous verrez confier une équipe ainsi qu'une unité-laboratoire Schlumberger.

Schlumberger

Nous vous intégrerons dans un plan de développement qui débouchera sur des postes offrant de larges initiatives et des responsabilités importantes.
Vous serez appelé à exercer votre activité de l'arctique norvégien aux jungles de Bornéo, des déserts arabes à la Mer du Nord. Nous préférons, au départ, des candidats célibataires. Après les 15 premiers mois, nous offrons aux ingénieurs mariés toutes les conditions nécessaires à une vie de famille.
Nous recherchons de jeunes ingénieurs ayant une forte personnalité, le goût d'une vie active et des contacts humains.
Ils viendront s'insérer dans une Société pour qui les mots promotion interne, responsabilité, équipe, efficacité ont un sens et où la rémunération et les avantages sont importants. Au début les salaires se situent entre 8.500 et 14.000 FF par mois, selon l'affectation géographique.

Adresser demande de candidature, C.V. et photo à ST Schlumberger, Département Recrutement, 42, rue St-Dominique 75007 Paris.

Suisse française

Une importante entreprise suisse, de renom international, spécialisée dans la bureautique, recherche

5 ingénieurs électroniciens

diplômés grandes écoles

pour renforcer son département de Recherche et Développement.

Appelés à travailler au sein de petites équipes responsables et organisées selon le principe matriciel, ces ingénieurs doivent justifier d'une expérience pratique de plusieurs années dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

- microprocesseurs
- logiciel de base pour traitement de données et de texte
- transmission de données
- asservissement de moteurs.

L'entreprise offre des conditions de travail très intéressantes dans une région particulièrement agréable.

Adresser C.V., photo et rémunération actuelle à Publicitas Service International, réf. H 1179 Rue Centrale 15, CH-1002 Lausanne.

IMPORTANT GROUPE FRANCAIS
ayant récemment créé en
AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE
UN COMPLEXE INDUSTRIEL INTEGRE
dont les productions sont uniquement orientées vers l'exportation
recherche pour sa mise en place définitive

DIRECTEUR GENERAL

ayant une expérience réussie en management et dont la principale caractéristique sera :
- d'animer une équipe importante (800 pers.)
- de gérer avec profit un Ensemble disposant de moyens ultra-modernes.

La connaissance de l'Afrique est indispensable.

C.A. 100 millions de francs.
Investissements 110 millions de francs.

Env. lettre manuscrite avec C.V. à No 33547

cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet 75116 PARIS

Recherchons pour poste
AFRIQUE EQUATORIALE
H. 28 ans environ. Aptitude contacts humains. Niveau Supco. Espagnol écrit et parlé indisp. Envoyer C.V. à UFEA, 41/43, rue de Varenne, 75007 PARIS

ECOLE ADMINISTRATION DE MALAISIE
recherche
SPECIALISTE RELATIONS INTERNATIONALES
[illegible] ans environ, possédant expérience pédagogique, anglais courant pour participer pendant deux ans à Kuala-Lumpur à création centre enseignement des relations internationales.
Adress. C.V. à M. PIET - IIAP 2, avenue de l'Observatoire, PARIS-6e

---

Recherchons
pr AFRIQUE FRANCOPHONE

UN TECHNICIEN
32 ans environ

de très bon niveau dans secteur radio hifi, photo, ménager. Capable d'assumer une force de vente sur l'ensemble d'un territoire dans des magasins de détail.
Expérience de gestion souhaitée.

Env. C.V., photo et prétentions REGIE-PRESSE no T 016698 M 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

emplois régionaux

Importante société mécanique du Sud-Ouest
recherche :

1 ingénieur électronicien

possédant :
- une première expérience en électronique industrielle ;
- de bonnes connaissances des circuits analogiques et numériques.

Envoyer C.V., photo et prétentions, sous réf. CAMET, mentionnée sur l'enveloppe à

Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30 rue Vernet, 75008 PARIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ AÉRONAUTIQUE D'ÉQUIPEMENTS DE NAVIGATION
recherche
pour son Etablissement de
CHATELLERAULT (Vienne)

1 INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
(Réf. 1/IE)
30 ans environ

pour étude et développement dispositifs électroniques associés à des systèmes de mécanique fine.
Envoyer C.V. et photo à :

S. F. E. N. A.
B.P. 31 - 86101 — CHATELLERAULT CEDEX
Tél. : (49) 21-32-91

Etablissement public
grande ville universitaire Sud-Ouest recherche

RESPONSABLE FORMATION DIRIGEANTS

pour analyser les besoins des dirigeants en promotion :
- Promouvoir,
- Organiser et gérer des actions de promotion et d'informations.

Qualités exigées : Formation supérieure à la gestion, expérience professionnelle.

Ecrire à COTLENKO, 75, rue de Longchamp, 75116 PARIS.



7, RUE DU PONT GUILHEMERY
31000 TOULOUSE
TEL. (61) 62.66.69

Recherche pour une entreprise du Sud-Ouest en rapide expansion

UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

Agé de 35 ans environ, il devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans le domaine de la gestion et posséder le DECS complet ou ESC, option finances comptabilité.
Poste à pourvoir immédiatement.

Adresser d'urgence C.V. + photo + prétentions sous réf. RAC à l'attention de Gilles Santucci.

IMPORTANT GROUPE METALLURGIQUE
recherche
pour l'une de ses usines - 20 km de ROUEN
(900 personnes)

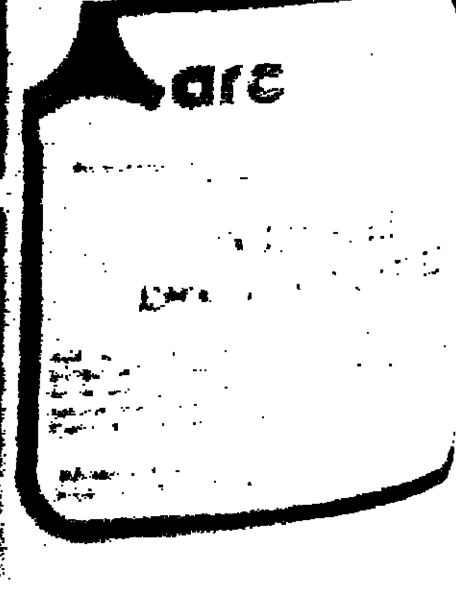
CHEF DU PERSONNEL

PROFIL REQUIS :
- 30 ans minimum ;
- Formation supérieure avec compétences juridiques ;
- Expérience de la gestion du personnel dans poste similaire en usine.

Ecr. avec C.V. et photo à JD/204 HAVAS - B.P. 907, 76023 ROUEN CEDEX.







	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

T. O. P. S.
offre très haut salaire à

INGÉNIEURS

- DOS/VS très confirmés.
- OS/MVS confirmés.
- SOFT MICRO-PROCESSEURS (3 à 5 ans d'expérience).
- MINI pour création de logiciels application temps réel (2 à 5 ans d'expérience).
- Matériel MITRA 125 temps réel (2 ans expér.).
- Matériel MULTI 6 (1 an d'expérience).

Tél. : pour r.-v. 522-23-94 / 522-11-71, M. TAIEB.

GROUPE RETRAITE ET PREVOYANCE
Quartier Saint-Lazare recherche
pour son service Informatique
équipé d'un 370/138 IBM
(avec deux 43-41 en commande)

ANALYSTES-PROGRAMMEURS
CONFIRMES

Connaissances souhaitées : COBOL, CICS, DL 1, expérience système appréciée.
Ecrire avec C.V., prétentions n° 33239 P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 Paris.



THOMSON-CSF

Division Composants Microonde

Nous fabriquons des composants spécifiques, orientés vers les télécommunications et les applications radar, l'instrumentation scientifique ...

Nous recherchons des :

INGENIEURS

ESE, IEG, ENSHEIT, ISEP, ESME, etc ...

- Missions technico-commerciales en France et en Europe
- Contrats d'études et de développement avec les administrations
- Analyses de marchés
- Définition de nouveaux produits et recherche de nouveaux domaines d'application
- Anglais nécessaire - La connaissance d'une langue secondaire, notamment italien ou espagnol, serait appréciée.
- Une expérience technique ou industrielle dans une activité à haute technicité est recommandée.

Adresser C.V. à THOMSON CSF/DCM à l'attention du Chef du Personnel
101, Boulevard Murat - 75781 PARIS CEDEX 16

LABORATOIRE CENTRAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
recherche pour SERVICE BREVETS

INGÉNIEUR-ÉLECTRONICIEN

Débutant ou 1 à 2 ans d'expérience dans la propriété industrielle.

- Libéré des obligations militaires.
- Nationalité française exigée.
- Bonne connaissance de l'anglais.

Ecrire avec C.V. et prétent. sous référ. N° 33.378, L.C.T. - Boîte Postale 40, 78140 VELIZY VILLACOUBLAY.

ELECTRONIQUE PROFESSIONNELLE
Jeune Société dynamique
recrute
INGÉNIEURS CONFIRMÉS
(5 à 10 ans de laboratoire)
pour études de matériels
de transmission de données

Adresser C.V. détaillé à C.G.P., 25, rue Cavendish, 75019 PARIS - Sous le numéro 789, qui transm.

Une perspective de carrière est offerte à un

INGENIEUR X ou CENTRALE + I.A.E. ou M.B.A.

intéressé par la GESTION d'un département (C.A. 350 M.F.) dans une grande Entreprise de Bâtiment et de Travaux Publics.

Il a en charge le contrôle de gestion, l'administration, la trésorerie d'une direction opérationnelle.

Son action est effective auprès des responsables commerciaux et productifs.

Il définit et tient à jour les tableaux de bord, les prévisions budgétaires et les résultats d'exploitation.

Il participe à la définition de la politique du département et réalise les études de faisabilité.

De préférence, il a acquis une première expérience de l'Entreprise dans un service travaux.

Après quelques années à ce poste formateur lui permettant de mieux connaître le groupe, il peut s'orienter vers une direction financière ou vers la direction d'une filiale.

Les ingénieurs intéressés adressent un C.V. détaillé à CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra, sous référence 33.098.

1er GROUPE FRANÇAIS EN ÉLECTROMÉNAGER
offre à

JEUNE CADRE COMMERCIAL

ambitieux, la possibilité d'évoluer au sein d'une équipe dynamique.
Dans un premier temps, il aura la responsabilité d'un poste de terrain :

INSPECTEUR COMMERCIAL DES VENTES

Nous offrons pour ce premier poste :
— rémunération intéressante ;
— indemnités de déplacements ;
— possibilité promotion ultérieure pour candidat de valeur.

Nous demandons :
— solide formation de base : niveau Etudes supérieures ;
— goût du commerce, de la négociation et des responsabilités ;
— grande disponibilité et voiture personnelle en bon état.

Envoyer C.V. et photo ss réf. 4.020, à P. LICHAU S.A. - B.P. 220 - 75063 PARIS Cedex 02, qui transm.

Directeur commercial

BORSUMIJ SPORT B.V. est une des plus grandes Sociétés Européennes de négoce international au niveau du Sport et des Loisirs, ayant des succursales à travers toute l'Europe.

Le département Nautisme de notre Société est importateur exclusif de bateaux à moteurs de sport et de yachts (marque BAYLINER) en provenance d'un des plus important constructeurs Américain de bateaux rigides, dont la production en 1978 était de 8.000 unités, représentant un chiffre d'affaires de US dollars 80.000.000,-

Ce département Nautisme, dont le siège est en Hollande, a crée des réseaux de vente en Hollande, Belgique, Allemagne Fédérale, Autriche et Suisse, avec beaucoup de succès.

Afin de pénétrer le marché Français, nous recherchons un:

DIRECTEUR COMMERCIAL

capable de créer tout seul un réseau de concessionnaires en France.

En plus d'une connaissance profonde du marché, la maîtrise de la langue Anglaise serait souhaitable.

Vous pouvez adresser vos sollicitations à la Direction de notre Société soeur, qui transmettra:

BORSUMIJ WEHRY FRANCE S.A.
Département "Sports"
8, rue Buffon
Boîte Postale nr. 29
94370 - SUCY EN BRIE

Borsumij Sport B.V.

emplois régionaux

DIRECTEUR FONCIER REGIONAL

MARSEILLE

Donner une vraie mesure à votre talent et à votre expérience, cela suppose de rejoindre une entreprise performante, en expansion et qui en a les moyens.
Cette opportunité s'offre à vous.
Cette année nous renforçons la présence de la Direction Générale sur le terrain. La région constitue un relais décisionnel avec nos 21 antennes. C'est une réponse à nos préoccupations d'expansion, d'efficacité et d'information.

Ce que nous vous proposons : prendre la responsabilité foncière du Midi de la France.
Sous l'autorité hiérarchique du Directeur Régional, vous agirez dans un esprit pluridisciplinaire. Votre sens et votre expérience du commandement et de la communication vous permettent de diriger, coordonner et contrôler l'action d'équipes foncières et intervenir en assistance directe dans tous les cas difficiles. A partir des données commerciales, financières, spécifiques de la région prospectée, vous définirez et ferez appliquer la stratégie foncière.
Doté d'une formation supérieure, vous possédez une réelle expérience de la profession et de l'animation des hommes consacrée par des résultats personnels.

Merci d'adresser c.v., photo et prétentions sous référence 3718 à Alain DE HORSEY - Directeur Régional - GROUPE MAISON FAMILIALE 1, La Cannebière - 13000 MARSEILLE.

GMF MAISONS

LESIEUR
recherche

jeunes ingénieurs

ECP - ENSM - ENSIC - ENSIA...

Pour renforcer l'équipe de la Direction production dans ses établissements.

En liaison avec les chefs d'exploitation, ils animeront l'ensemble des efforts visant à l'amélioration constante des opérations de l'usine.

Larges perspectives d'évolution au sein du groupe.

Postes situés en Province, mobilité ultérieure indispensable.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo à
LESIEUR-COTELLE et Associés - DRHC/DESF
122, avenue du Général Leclerc - 92103 BOULOGNE.

B.E.T. RECHERCHE
INGÉNIEUR ou B.T.S.
électricité M.T.-B.T. pour contrôle travaux industriels
REGION EST DE LA FRANCE
Tél. 346-12-35 poste 45-72

BANQUE PRIVÉE
recherche
pour agence importante
Sud-Est de la France

COLLABORATEUR
à vocation commerciale
études supérieures,
5 ans minimum d'expérience d'exploitation commerciale en Agence. Clientèle d'entreprises. Bonne technique bancaire et d'analyse financière.

Env. C.V., photo et prétent. à O.C.B.P., 66, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris sous réf. 7.400 M

Société d'Expertise Comptable recherche pour son bureau de Charleville
COLLABORATEUR
très confirmé.
Expérience indispensable.
Position cadre.
Avantages sociaux.
Env. C.V. + prétentions à : N° 3.263 Publicité Moderne, B.P. 376, 51063 REIMS.

Groupe d'Experts Comptables, région Centre, recherche
COLLABORATEUR
Niveau D.E.C.S., libérés O.M.
Expér. cabinet expertise compt. souhaitée. Ecrire au N° 8.988 « le Monde » Publ., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Mairie de
BOURG-EN-BRESSE (Ain)
recrute

UN ADJOINT TECHNIQUE
(eau, assainissement, ordures ménagères...)

Ecrire avec réf. et photo avant LE 19 NOVEMBRE A LA Mairie 01012 Bourg-en-Bresse, Cedex renseignements : tél. au (74) 21-22-76, poste 418).

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES
296-15-01

Important laboratoire de cosmétologie PARIS recherche

UN INGÉNIEUR CHIMISTE
25 ans minimum

aimant les contacts humains. Pour service législation brevets, relation avec le Marketing.

Possibilité de déplacements France et Etranger.

Adresser C.V. à STYLE PUBLICITE, 39, av. d'Iena, 75116 PARIS, qui transmettra.

Sté de maintenance automatisée en pleine expansion recherche PLUSIEURS

- **INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS** DEBUTANTS
- **INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS** CONFIRMES, 2 à 5 ans d'expérience.
- **INGÉNIEURS SYSTÈMES** CONFIRMES EN ELECTRON. et INFORM.

Env. C.V., photo et prétentions à T 16.570 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

P.M.I., 108 personnes, Outillage Tranchant Mécanique (50 % export), recherche pour SON SERVICE COMMERCIAL

CHEF SERVICE ADMINISTRATIF
Responsabilité : 10 personnes
Expérience minimum 5 ans
Anglais courant
Autre langue souhaitée
41 heures - Journée continue
Envoyer C.V. + prétentions :
SOCIETE CHALAND
B.P. 54, 93130 Noisy-le-Sec

IMPORTANTE SOCIETE domaine pièces détachées automobiles recherche :

1) CADRE COMMERCIAL
REGION PARISIENNE
pour assumer responsabilités, relations avec constructeurs automobiles, minimum 10 ans expérience dans domaine automobile ou connexe.

2) CADRE COMMERCIAL
pour animation réseau commercial PROVINCE
Déplacements 80 % dans toutes REGIONS DE FRANCE.
Minimum 10 ans expérience, si possible ds domaine automobile. Adresser toute candidature avec C.V., photo et prétentions, en précisant bien le no 823.016 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui trans.

IMPORTANT CABINET
recherche
CONSEILS FISCAUX
expérimentés
pour METROPOLE NORD
Situation cadre assurée
Ecr. no T 16724 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

Soucieuse de perfectionner le service à la clientèle, la société



France Loisirs
recherche

UN CHEF DE SERVICE PRODUITS NOUVEAUX

PHOTO - Meubles - Articles divers

Le candidat devra justifier d'une formation supérieure commerciale (HEC - ESSEC ou équivalent) et d'une expérience pratique de 2 à 3 ans dans la distribution d'articles de grande diffusion.

Il sera chargé de la gestion de l'une des gammes de produits existants (contacts fournisseurs, promotion, distribution, suivi administratif) et de la recherche de produits nouveaux.

Adresser lettre, C.V. détaillé, photo et prét. à Danielle LECHARPENTIER Service Recrutement - FRANCE LOISIRS - 123, Boulevard de Grenelle 75759 PARIS CEDEX 15





Gestion du Personnel
150 000 F

Une des toutes premières Sociétés d'Assurances (2 000 personnes) recherche pour son siège à Paris un FUTUR CHEF DE PERSONNEL.
Il animera et coordonnera l'équipe en place. En liaison avec le Directeur des Relations Sociales, il apportera une contribution active au développement de la politique humaine du groupe.
Dé formation supérieure, il justifie d'une expérience d'au moins dix ans de l'entreprise et de la gestion du personnel, acquise si possible dans des responsabilités opérationnelles puis fonctionnelles. François CORNEVIN traitera confidentiellement votre dossier de candidature, adressé sous réf. M 79 614 à

EMPLOI centor
13 bis, rue Henri Monnier
75009 - PARIS

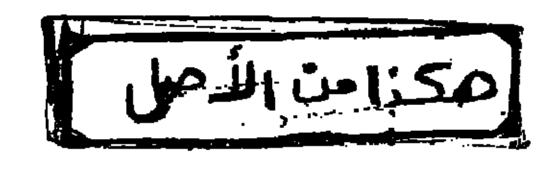
IMPORTANT ORGANISME FINANCIER
situé près de l'Etoile, recherche

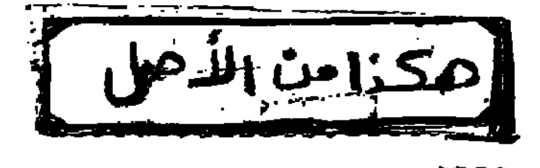
Chargé(ée) de Mission
140.000+

Pour assister le Responsable du Service Informatique dans la représentation de l'organisme auprès des instances techniques de la profession, et contribuer à diffuser une meilleure information à ses différents établissements.
Le candidat aura exercé la responsabilité de Chef de Projets dans un Organisme Bancaire.

Adresser lettre manuscrite, CV et prétentions (sous réf. 111 RHU) à

ORIAN
35 rue du Rocher 75008 Paris
qui transmettra





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La ligne col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

intel

Le numéro 1 mondial sur le marché des microprocesseurs, des systèmes micro-ordinateurs et des mémoires à semi-conducteurs, recherche pour un poste à créer, son

marketing communications manager

Ce poste conviendrait à un professionnel (H ou F) de la publicité et/ou de la presse ayant au moins 3 ans d'expérience dans la promotion d'équipements industriels. Pour 4 pays européens, dont la France principalement, il aura la charge (création, gestion) des activités promotionnelles : publicité, relations avec la presse, brochures, séminaires, expositions.
Connaissance de base et goût pour le matériel informatique indispensables.
Activités en liaison et avec l'aide du quartier général européen de Bruxelles et du siège d'Intel en Californie.
Anglais indispensable. Poste basé à Rungis.

Envoyer C.V. avec photo et prétentions à Micheline Ladouët, Directrice du Personnel, Intel Corporation S.A.R.L., 5 place de la Balance, Silic 223, 94528 Rungis.

intel

media-system

THOMSON-CSF TELEPHONE

NOTRE CENTRE DE FORMATION
situé à COLOMBES
vous propose des postes d'

ANIMATEURS DE FORMATION

Vous serez chargés d'assurer la formation de nos clients et de notre personnel interne sur nos produits (commutation électronique, matériel et logiciel).

Les candidats retenus seront diplômés de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs électroniciens, et/ou IUT option automatisme électronique).

ANGLAIS et/ou ESPAGNOL indispensable.

Vous adressez : C.V. détaillé, photo et prétentions sous référence CFTT 791 - Direction des Affaires Sociales, 146, bd de Valmy 92700 COLOMBES.

Ingénieur commercial

Banlieue Sud

Une société française (C.A. 12 millions de francs) filiale d'un groupe international, fabrique et distribue auprès d'une clientèle industrielle des composants électroniques de haute qualité.

Dans le cadre de son expansion, elle recherche un ingénieur expérimenté, dépendant du Directeur Commercial, pour promouvoir les produits actuels et nouveaux de la Société auprès d'une clientèle de l'électronique professionnelle et prospecter de nouveaux créneaux de vente. Ses contacts se situeront au niveau des laboratoires, des bureaux d'études, de la fabrication et des services approvisionnements.

La fonction requiert des qualités d'organisation, le sens de l'initiative, l'aptitude à la négociation, une forte disponibilité et conviendrait à un homme âgé d'au moins 32 ans, ayant une formation d'électronicien (BTS, DUT ou Ingénieur), connaissant, de préférence le domaine des hyperfréquences. Des débuts professionnels effectués en laboratoire d'application complétés par quelques années de vente de produits liés à l'électronique sont impérativement recherchés. Anglais lu, parlé, écrit. Voiture fournie.

Yves BLANCHON traitera de manière strictement confidentielle votre candidature (CV détaillé) que vous lui adresserez sous la réf. 9.300, MSL INTERNATIONAL - 73, Boulevard Haussmann 75008 PARIS.

MSL International

IMPORTANT ORGANISME PROFESSIONNEL

recherche
pour PARIS

DIRECTEUR DE FORMATION

Ingénieur Grande Ecole informé des techniques de communication, connaissant milieux industriels et questions énergétiques, intéressé par marketing des formations à prévoir, analyse des besoins des entreprises et conception des programmes.

— Dynamique, imaginatif, esprit d'équipe.

Adresser C.V., photo, prétentions à : D. GROS, 28, avenue de Saxe - 75007 PARIS.

Société du groupe informatique de THOMSON-CSF recherche

1) INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

expérimenté, capable d'effectuer des études de fiabilité sur des matériels de petite série et d'une technologie avancée.

2) INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

spécialiste du traitement de signal et connaissant les problèmes de télé-informatique.

3) AGENT TECHNIQUE ÉLECTRONICIEN

connaissant le micro-processeur 6800 et intéressé par le contrôle de matériels équipés par ce micro-processeur.
Lieu travail banlieue OUEST. Envoyer C.V., photo et prét. ss/réf. 06/Hard Société T.I.T.N. 5, rue Gustave-Eiffel, 91420 MORANGIS.

URGENT cherche dame célib. 30 ans min, nourrie, logée, sal. à déb., pour s'occuper femme handicapée tétraplégique (40 a.) domiciliée à Asnières (92). 794-82-75 tte jnée pr rend.-vous

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (91) recrute puéricultrice pr crèche à domicile. Adresser C.V. et candidature à M. le Maire.

Vous qui cherchez un travail intéressant dynamique et varié, un produit gde grande renommée, une sécurité, une formation assurée, une rémunération importante et tous les avantages sociaux et si vous avez 30 ans minimum.
Soyez curieux (euse)
Téléphonez-moi ce jour au 538-66-16 Mlle Fournier

DANS LE CADRE D'UN DEVELOPPEMENT DE SON SERVICE BUREAU S.S.C.I. recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL

EXPERIMENTE
dans les domaines suivants :
— Saisie de données.
— Mise en place de Progiciels d'application.
— Traitements BATCH et Temps réel.

Envoyer C.V. avec photo et prétent. sous no 9607 L.T.P. 31, boulevard Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS CEDEX 02

P.M.I., 100 personnes, Outillage Tranchant Mécanique (50 % export), recherche pour SON SERVICE COMMERCIAL

VENDEUR - RELANCEUR TÉLÉPHONIQUE

41 heures - Journée continue
Envoyer C.V. + prétentions :
SOCIETE CHALAND
B.P. 54, 93130 Noisy-le-Sec



FRANCE
DIVISION DES SEMI-CONDUCTEURS

développe son équipe

D'INGENIEURS DE VENTE

PARIS (banlieue Sud-Ouest)
(Référence SC/1179/063)

Ces postes s'adressent à des DIPLOMES de l'Enseignement Supérieur en Electronique - automatique qui sauront nous convaincre de leur réelle motivation pour la vente.

Le salaire est composé d'un fixe motivant auquel s'ajoute un intéressement en fonction des résultats.

L'évolution de carrière est assurée aux éléments de valeur au niveau local et international. Anglais courant.

D'INGENIEURS D'APPLICATIONS

PARIS (banlieue Sud-Ouest)
(Référence SC/1179/064)

chargés(ées) de la gestion technique des programmes d'applications pour les clients; de la définition des systèmes et des produits futurs ils(elles) participeront au choix des stratégies au sein de l'organisation Marketing.

Expérience industrielle de 4 à 5 ans dans les systèmes électroniques (Télécommunications ou Grand Public).

Ils(elles) sont INGENIEURS ELECTRONICIENS ou DIPLOMES(EES) DE L'UNIVERSITE EN ELECTRONIQUE.

Anglais indispensable.

Pour faire acte de candidature, envoyer C.V., photo et prétentions, date de disponibilité en rappelant la référence du poste à Madame LE GUET - T.I.F. - B.P. No 5 06270 VILLENEUVE-LOUBET.

SVP RESSOURCES HUMAINES

remercie
ses interlocuteurs de noter l'adresse de ses nouveaux bureaux

7, rue de Logelbach
75017 Paris
Tél. 766.70.70

SVP RESSOURCES HUMAINES

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT CSNCR

THOMSON-CSF

DIVISION TÉLÉCOMMUNICATIONS

Implantée en Région Parisienne et en Province.

recherche pour son Service Développement Industriel de province

UN INGÉNIEUR

Grandes Ecoles : A. et M., I.C.A.M. ou équivalent, pour lui confier, au sein de l'équipe Développement, la responsabilité de projets d'études et de développements industriels, de matériels de télécommunications.

Env. lettre de candidature, C.V. et photo, ainsi que la rémunération souhaitée, au Serv. du Personnel THOMSON - CSF, 110, avenue Leclerc - B.P. 89 49309 CHOLET CEDEX.

ORGANISME DE PREVOYANCE Siège PARIS recherche

JEUNE CADRE

— Formation supérieure, connaissance actuariat ;
— Ayant expérience assurance groupe ;
— Situation d'avenir si compétent ;
— Salaire suivant capacité.

Envoyer C.V. manuscrit et prétentions
SIPEP/5081 3, rue de Choiseul, 75002 PARIS.

FAIRCHILD

CAMERA & INSTRUMENT (FRANCE) SA

recherche pour renforcer son groupe

Télécommunication

. Ingénieurs Technico-Cciaux

SPECIALISTES COMPOSANTS ET SYSTEMES

. Ingénieurs Application

TRANSMISSION ET COMMUTATIONS
Tél. pour rendez-vous 584.55.66 Mme MERLET

Etablissement financier Paris équipé de 2 IBM 370/148 OS - VS - TP - bases de données, recherche pour renforcer son équipe système

JEUNE INGÉNIEUR SYSTÈME

Débutant ou ayant une première expérience système - école d'ingénieurs ou Université.

Formation assurée. Possibilités de carrière.

Envoyer C.V., photo, prétent., référ. IS No 33.811, CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

P.M.E. (300 personnes) proche banlieue parisienne recherche pour sa
DIVISION BATIMENT
NUCLEAIRE & INDUSTRIEL

UN INGENIEUR

FERMETURES SPECIALES

portes coupe-feu, isophoniques, anti-radiation, anti-souffle, portes étanches.

Son service aura en charge les Etudes, Devis, l'Ordonnancement, le Suivi des chantiers, l'Assurance -Qualité.

Ce poste conviendrait à un diplômé A & M ou équivalent, justifiant d'une expérience de 4 à 8 ans dont 2 au moins dans le Bâtiment.

Possibilité d'évolution au sein de l'Entreprise.

Ecrire avec CV, prét. et photo sous réf. 3302 à P.LICHAU S.A., BP 220 - 75063 PARIS cédex 02 qui transmettra.

STE FRANCAISE INGENIERIE A VOCATION ENSEMBLIER POUR IMPORTANTES REALISATIONS INDUSTRIELLES
recrute pour son siège PARIS
(très proche banlieue Sud)

INGENIEUR GENIE CIVIL

Ayant 2 à 3 années de pratique dans activité similaire ou bureau d'études techniques.

Expérience sérieuse constructions métalliques hautement souhaitée.

Adresser C.V., photo et prét. sous no 3294 à : P. LICHAU S.A., BP 220 - 75063 PARIS cédex 02 qui transmettra.

Cadre de haut niveau délégué régional

IMPORTANT ORGANISME PLAN NATIONAL recherche pour assurer, dans l'ensemble de la région SUD-EST, les liaisons entre les organismes professionnels et les entreprises d'une importante branche d'activité un Cadre de Haut Niveau, Délégué Régional.

Il s'agit d'un poste important qui peut convenir à un cadre supérieur formation juridique, ayant acquis une très solide expérience de direction de personnel ou de direction affaires sociales dans grande firme industrielle. Une très bonne connaissance du droit du travail est indispensable ainsi que des qualités marquées de contact social.

Fonctions directement rattachées à la Direction Générale.

Poste basé à Paris nécessitant nombreux déplacements région SUD-EST.

Ecrire sous réf. BJ 217 AM

4, rue Massenet
75016 PARIS
DISCRETION ABSOLUE



FILIALE THOMSON CSF

recherche
pour proche banlieue OUEST

TECHNICIENS BTS ou DUT débutants

pour études électroniques (analogique et digitale) en INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE

Adresser CV sous No 7373 à
PARFRANCE Annonces
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra



Responsable Comptable

90 000 F/an +

Importante Société française de crédit et de construction immobilière située à Paris, recherche un (e) JEUNE RESPONSABLE DE LA COMPTABILITE.
Il (elle) se verra confier :
- la tenue de la comptabilité de plusieurs sociétés,
- les bilans et déclarations fiscales et sociales,
- diverses études financières.

Ce poste évolutif nécessite aptitude au commandement, goût des responsabilités. Il intéresse un (e) BTS plus DECS complet ou équivalent, justifiant d'au moins 5 années d'expérience professionnelle.
Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et rémunération actuelle sous référence M 79 213 à notre conseil

EMPLOI centor

13 bis, rue Henri Monnier
75009 - PARIS

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

ASSOCIATION
recherche
DÉMARCHEUR PUBLICITÉ
HOMME ou FEMME
qualification exigée
Ecrire à René MORVAN
ASSOCIATION FRANCE - U.R.S.S.
61, rue Boissière - 75116 PARIS.

IMPORTANT CABINET
DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
PARIS (16e)
recherche
CHEF DE MISSION
NIVEAU EXPERTISE COMPTABLE
COLLABORATEURS
D.E.C.S. COMPLET
Envoyer lettre de candidature manuscrite, photo, C.V., prétent. sous n° 11.259, Publicité MEESTERS, 113, rue de Reuilly, PARIS (12e), qui transmettra.

SOCIETE DE TECHNIQUES AVANCEES
recherche
ingénieur automaticien
réf. MOA 911
pour participer à la mise au point de systèmes de contrôle de processus industriels.
Expérience d'au moins 5 ans des problèmes d'asservissements et de régulation à l'aide de techniques analogiques ou digitales.
ingénieur informaticien
réf. MOI 911
pour participer à l'élaboration de systèmes d'acquisition de données et de traitement à l'aide de mini-calculateurs.
Nous souhaitons, pour ces deux postes :
- Age 32 ans environ,
- Formation supérieure scientifique, ingénieur de préférence.

Adr. CV détaillé + photo + salaire actuel s/réf. à :
CARRIERES SERVICES Conseil en Recrutement
19 rue de la Paix 75002 PARIS

TECHNICO-COMMERCIAL
dans le domaine de la vente de matériel de laboratoire et plus spécialement d'analyses médicales.
Nous demandons :
— Une formation IUT chimie ou biochimie ou équivalent.
— De bonnes qualités de négociateur.
— Résidence si possible région parisienne (Nord Ouest).
— Regions à visiter :
NORMANDIE - NORD
Secteur Ouest
Région parisienne.
Env. C.V., photo et prét. à no 80.333 M, BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes

Importante société recherche pour poste fixe région RUEIL.
PROGRAMMEUR
GAP 2
Connaissant bien I.B.M. 34 et problèmes exploitation, parlant anglais.
Libre de suite. Bon salaire.
Tél. : 292-06-77, poste 2.

Groupe de promotion immobilière recherche pour son siège à Paris :
L'ADJOINT DE SON CONTROLEUR DE GESTION
Avec une expérience d'au moins 4 ans dans le contrôle budgétaire, il sera chargé des budgets et des tableaux de bord mensuels, du contrôle de certaines filiales et de la mise en place de procédures administratives.
Rémunération en rapport avec l'expérience acquise.
Adresser C.V., photo et prétentions à
Monsieur Gérard BOILEAU
77, Champs-Elysées
75008 PARIS :

Groupe de sociétés immobilières recherche
1 CONTROLEUR COMPTABLE
d'environ 35 ans et possédant une expérience suffisante pour assurer le contrôle des services comptables sous l'autorité du Contrôleur de gestion. Rémunération en fonction de l'expér. acquise (de préférence dans l'immobilier). - Adresser C. V., photo et prétentions à : M. Gérard BOILEAU, 77, Chps-Elysées, 75008 PARIS.

offres premier emploi

INSTITUT DE GESTION SOCIALE
organise
dans le cadre du IIIe pacte national pour l'emploi
2 stages
qui commenceront début décembre.
GESTION ET ANIMATION DES SURFACES DE VENTE
- les différents aspects de la gestion des points de vente,
- l'animation des hommes.

ANIMATRICES/PROMOTRICES
- la gestion des ventes,
- les techniques de vente (animation, démonstration, etc.).

Ces stages sont conçus en liaison étroite avec les entreprises.
Ils sont réservés aux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans et aux femmes seules ayant au moins un enfant à charge.
Les candidats sélectionnés recevront une indemnité mensuelle égale à 75 % du SMIC.
Les dossiers de candidature doivent être adressés dans les plus brefs délais à :
Monsieur Max MAYETTE
INSTITUT DE GESTION SOCIALE
11, rue Viète, 75017 PARIS
Tél. : 766.23.80

secrétaires

P.M.I., 100 personnes, Outillage tranchant mécanique (50 % export) recherche pour SON SERVICE COMMERCIAL
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF (VE)
Bilingue ou trilingue dont anglais.
41 h. journée continue.
Envoyer C.V. + prétentions
SOCIETE CHALAND,
B.P. 54, 93130 Noisy-le-Sec.

Agence de Relations Publiques recherche pour responsable département
UNE SECRÉTAIRE ASSISTANTE
Bonne formation, expérience profession., capable d'initiatives. Env. C.V. détaillé, photo et prét. Régie-Presse, N° T 016741 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

cours et leçons

CENTRE OLIVIER-DE-SERRES
281-10-25
Soutien pédagogique
Toutes disciplines.
146, bd de Magenta, 75010 Paris.

travail à domicile

Demande

Offre frappe rapide et soignée sur IBM à boule, toutes sortes de manuscrits, 10 F la page en français, 12 F en angl., esp. Tél. : 726-78-71.

Secrétaire sténodactylo prendrait tous travx de frappe à domicile. T. 028-37-27, le soir.

information divers

Pour connaître les emplois stables, bien rémunérés, offerts par l'Etat à toutes et tous, avec ou sans diplômes, lisez la revue
FRANCE-CARRIERES
(D 18), 3, rue Montyon, 75429 Paris (documentat. s/demande).

représent. demande

Grande expérience vente recherche situation dans REPRESENTATION (Meubles, Sports, Loisirs, Mode)
Faire offre détaillée no 1590 P.B.C. J'ANNONCE, 22, route d'Espagne, 31081 TOULOUSE CEDEX

formation professionnelle

INSTITUT DE GESTION SOCIALE
MANAGEMENT AVANCÉ
Un programme de 8 mois rémunérés de formation spécialisée, organisé en liaison avec les entreprises et les milieux professionnels.
Il sera particulièrement centré sur la préparation aux fonctions de :
— direction du personnel
— contrôle de gestion
— gestion de la production
25 candidats seront sélectionnés. L'accès est prioritairement réservé aux demandeurs d'emploi ayant au moins 3 ans d'expérience, ainsi qu'aux salariés pouvant bénéficier d'un congé formation de 1.200 heures.
Les dossiers de candidature doivent être demandés, dès maintenant, par courrier à :
Programme Management avancé
INSTITUT DE GESTION SOCIALE
Établissement privé d'enseignement supérieur à but non lucratif
25, rue François-Ier, 75008 PARIS

ORGANISME de FORMATION
organise les séminaires suivants :
THEORIE DES SONDAGES :
10 et 15 décembre
600 F T.T.C.
DROIT BANCAIRE :
Comment mieux négocier avec son banquier.
13-14 décembre
1.300 F T.T.C.
EXPORTATION :
Stratégie et financemnt
18 - 19 décembre
1.300 F T.T.C.
Ecrire à I.N.F.P., 54, rue Daguerre, 75014 PARIS.

proposit. com. capitaux

CREATEURS D'ENTREPRISES
Appelez 522-58-64, poste 51.

Si vous êtes bon vendeur dynamique si vous voulez être patron
DEVENEZ DISTRIBUTEUR
dans votre région (films Kodak vendus, développement et tirages compris, beaucoup moins cher). Pas de porte-à-porte ni de vente directe. Formation assurée. — Capital nécessaire : 45 000 F (stocks) + T.V.A. Amortissables très rapidement. Gros gains selon dynamisme.
Documentation :
LABORATOIRES FICA
06360 EZE (France).
Téléphone : (93) 41-06-67.

Pour créer votre entreprise
« IDÉES LUCRATIVES »
revue spéciale, résumé gratuit. Ed-tions Seiz M2, 43 Grande-Rue 68000 Colmar. Tél. (89) 23-15-62.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Vends 7 CV AUDI 80 L 75, bon état, moins de 5.000 km. Tél. : 903-20-61, l'après-midi.

8 à 11 C.V.

R 16 TL 73, bon état général, blanche - Téléphoner après 19 h. 30 : 898-16-70.

12 à 16 C.V.

A vdre tr. belle Mercedes 230 SL 1968, beige, intér. cuir noir, H.T. Peinture neuve (factures). Téléphoner le soir : 899-18-55.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

demandes d'emploi

Jeune femme, 34 ans, suivant formation REPRESENTANT DELEGUE COMMERCIAL à la Chambre de commerce de Paris, cherche
STAGE PRATIQUE
en entreprise, du 3 AU 15 DECEMBRE
GRATUIT pour L'ENTREPRISE
Tous secteurs.
Ecr. à 6.213, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Etudiant, 23 a., 3e année sc. éco. anglais, espagnol, dactylo, ch. emploi PARIS - Tél. 068-55-95.

JARDINIER EXPERIMENTE entretiendrait PARC sur VAR, Alpes.-Mar. Ecr. à Bourgain, B.P. 49, 13-Tarascon.

ATTACHE CCIAL, CADRE expér., rech. poste TECHNICO pièces AUTOS pour CONTACTS constructeurs et accessoiristes. Planing Fabrication. ACHAT MATIERE
M. SCOBART, 3, villa Dury-Vasselon, 75020 PARIS.

CARRIERE COMPTABLE
Association loi 1901
17, rue Daubigny, 75017 Paris cherche pour ses membres tous emplois comptables.

CHEF D'AGENCE, 39 ans, branche Radio-TV, Sud-Ouest, C.A. 30 millions, cherche poste à responsabilités. Ecrire à HAVAS ORLEANS, n° 201.444.

JEUNE FEMME, 23 ans, cherche place stable AIDE-COMPTABLE
CAP Comptabilité niveau probatoire + BEP administratif, 1 an d'expérience.
Ecr. n° 6.128, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Secrét. 50 ans, sérieuses référ., bonnes not. anglais, ch. poste sud Paris au banl. Sud. Lib. im. Ecr. n° 6.125, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 26 ans, cherche emploi dans MILIEU DU SPECTACLE
Ecrire à M. GARY, 2, av. de Bry, 94170 Le Perreux

ARCHITECTE, diplômé Université de Genève (1977) avec expér. aux U.S.A. et en Suisse, cherche emploi.
Offre Chiff. 24-471.168 PUBLICITAS, CH. 6830 Chiasso

J.H. 24 a. LICENCE ANGLAIS, anglais + italien, notions allemand, rech. poste France ou étranger dans traduction interprétation tourisme ou tte autre proposition. Ecrire CENTRALE D'ANNONCES, 121, r. Réaumur, Paris (2e), ou tél. : 878-12-48.

J.F. 25 a., MAITRISE DROIT DES AFFAIRES PARIS-I, rech. poste ds SERVICE JURIDIQUE ou CONTENT., PARIS ou PROCHE BANLIEUE. Ecr. n° 92.111 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H. Français, 27 ans, parlant ANGLAIS/ALLEMAND, résidant actuellem. à MUNICH, rech. poste technico-ccial avec contacts France ou Allemagne. Ec. n° T 016.742 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

H., 32 a., LICENCIE EN DROIT diplômé notaire, DECS en cours rech. poste de direct. ou resp. Ecr. no 1662 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris

CADRE, 35 ANS
ASSISTANTE DIRECTION GÉNÉRALE
14 ans expérience collaboratrice administrative et commerciale (formation de base secrétariat de direction), dispon. immédiat. 024-25-29, 10 h.-17 h. ou ap. 20 h.

DOCUMENTALISTE dipl. 31 a. Formation scientifique, ayant créé serv. doc. dans collectivité locale, cherche place en urbanisme, aménagement, génie civil, ou biologie, sc. de la terre. Ecr. no 8.946 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

FRANCE-ESPAGNE
DIRECTEUR COMMERCIAL
(36 ans)
Espagnol, anglais, allemand, italien. Droit, Sc. Po. Bonne connaissance marché espagnol et Amérique latine (2 ans Mexique). Capable gestion administrative et commerciale d'une filiale.
Ecrire N° 1.657 « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

Monsieur le Président Général de P.M.E. si vous recherchez un Généraliste en
GESTION, FINANCE ET COMPTABILITÉ
— 52 ans, très dynamique, dont 12 ans dans important Groupe de Promotion Immobilière Mer et Montagne.
— Expérience approfondie en matière.
— Organisation et gestion d'entreprise.
— Administration, finance et prévision L.M.T.
— Comptabilité, fiscalité et audit.
— Contrôle de gestion et budget.
— Contrats avec administrations et privé.
— Recherche poste Directeur Administratif et Financier ou Secrétaire Général.
Ecrire n° 1.665 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

Monsieur le Directeur Financier
si vous recherchez un
CADRE COMPTABLE
• 39 ans dont 15 dans important groupe français métropole et étranger (Agence de voyages, consignation maritime, transit...) • Gérant d'une P.M.E. (ADM et FIN) • Disponible aux responsabilités du poste • Capable polyvalence • Chargé création formation animation équipe dont but principal sera l'efficacité • Actuellement sans résidence définitive • Acceptant missions fréquentes à l'étranger et même expatriation • Possédant l'anglais et notions espagnol • Libre rapidement • Très sérieuses références. Je réponds à toutes propositions. Ecrire HAVAS CANNES 19.498/06.

Vous recherchez
pour DIRIGER - COORDONNER
sur le terrain vos actions au niveau Filiales ou Succursales.
Complétez votre équipe de direction
UN CADRE 35 ANS
Expérience :
— 10 ans fonction publique, direction service assistance et FORMATION dirigeant P.M.E. ;
— 2 ans groupe bancaire direction filiale.
Formation :
— D.E.C.S. gestion et organisation.
• Accepte déplacements.
• Lieu de travail indifférent.
Ecrire sous référence n° T 16.723 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

J. H. 28 ans
Maîtrise Sciences Humaines
D.E.S.S. Sciences Po.
D.E.A. Gestion
Spécialisé en recherche commerciale
étudierait toutes propositions.
Ecrire sous le numéro 1.651, « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens - 75427 PARIS - CEDEX 09.

MARKETING - PUBLICITÉ
J.F. 29 ans - Diplômée Enseignement supérieur, bilingue anglais, connaissance allemand, bonne présentation, dynamique, ayant effectué stages dans services Publicité et Etudes + expérience traduction, dessin., ch. situation Paris. Ecr. à 33.598, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

DIRECTEUR CONSTRUCTION IMMOBIL.
Expér. approfondie de l'entreprise ingénierie et promotion, bien introduit dans milieu immobilier, gestionnaire confirmé, rech. situation de responsable départ. immob. dans industrie, promotion ou groupe bancaire Paris, région Paris.
Ecr. à T 016.737 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ARCHITECTE D.P.L.G.
expérience et références Asie, Moyen-Orient, Afrique du Nord, Anglais, recherche en France poste à responsabil. en rapport. Ec. à T 016.687 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Homme jeune, 30 ans, recherche place stable chauffeur de direction ou privé. Libre de suite. Tél. : 991-85-29.

INFIRMIERE D.E. juin 79, très bonnes référ., ch. poste de jour 7 h.-16 h. en réanimation médecine - chirurgie pédiatrie - entreprise - dispensaire - laboratoire dans BANLIEUE 78 - 92 SUD. Ec. n° 6.127 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris, ou tél. après 18 h. : 946-32-44.

J.F. 19 a. B.E.P.C. niv. termin., sachant angl., espagn., musique, ch. emploi bureau ou similaire, commerce. - Tél. : 757-93-53 ou écrire : CHAMPAUX C., 7, bd Bineau, 92300 LEVALLOIS.

J.F. 23 a., BTS commerce intern., angl. - espagnol, chbre commerce espag., déjà travaillé marketing gestion, recherche EMPLOI. - Ecr. Mlle Catherine MALLET, cité du Chaperon-Vert, 3e av. esc. 50, 94110 ARCUEIL.

CADRE TECHNIQUE
imprimerie - édition - publicité annonceur.
Formation typo - CAP et BTS connaissance tous procédés
10 ans d'expérience dans la fabrication,
CHERCHE SITUATION
conception - étude et réalisation d'imprimés
Libre de suite.
F. TACHOT,
6, rue Lulle, 95470 FOSSES

PHARMACIENNE ARGENTINE
35 ans, double nationalité, résid. à Paris, bilingue espagn./franc. cherche emploi INTERPRETE TRADUCTION SPECIALISEE
Ecr. no 91.768 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

DIPLOME EXPERT COMPTAB. 35 ans.
— 5 ans responsable financier d'un groupe industriel.
— 6 ans de direction de la planification et le contrôle de gestion d'une banque
Etudie ttes prop. de collabor. Ecr. no 1646 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J.F., 27 ans, anglais, allemand, courant traductrice ESIT, 3 a. expér., publicité expositions, déplacem. poss., ch emp intér. Ecr. no 8974 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J.F. Camerounaise, secrétaire bilingue, 16 ans expérience, licence anglais, sténos franco-anglaise. Notions espagnol. Recherche poste stable. Agences intérim s'abstenir. Ecr. no 1659 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

l'agenda du Monde

Artisan

DECORATION. Peinture, pose de tous revêtements muraux pour Paris ou banlieue. DEVIS GRATUIT. Références très sérieuses. Tél. : 735-14-33.

Bijoux

PAIE COMPT. TOUS BIJOUX, or, brillants, argenter., 136, rue Legendre. Métro Brochant-17e

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83.

Carrelage

— Les plus beaux.
— Les moins chers.
BOCAREL
8, rue La-Tour-d'Auvergne, Paris-9e. Métro Cadet.
526-65-48/13-36

Débarras

ALAIN GIRAUD
ach. meubles, bibelots, lots div. Se charge de tout enlèvement. TEL. : 854-69-74.

Enseignement

MAITRISE GESTION
P. CADRES et TECHNICIENS SUPERIEURS niveau BAC + 2
Séminaires 4 jours par mois.
Organisée en commun par 6 UNIVERSITES. Centres à : Amiens, Clermont-Ferrand, Nice Lyon, Montpellier, Paris.
Université Paris Val-de-Marne, 58, av. Didier, 94210 La Varenne TEL. : 886-11-79.

Collectionneur

Particulier collectionneur Jades et ivoires recherche vue échanges achat ou vente autres collectionneurs intéressés.
Ecrire HAVAS ST-ETIENNE N° 52.408.

Fourrures

FOURRURES D'OCCASION
Dépôt-vente, transformations, réparations. CREDIT GRATUIT.
CLAIRE BOUTIQUE
s'est agrandie au 6, rue Merlin, 75011 Paris. Métro Voltaire. TEL. : 372-80-76.

Hi-Fi

Vds occas. parfait état Magnéto UHER report 4.200 IC + sacoche + 2 micros. 3.500 F à déb. Tél. 270-82-04.

Vds magnéto UHER 240 portatif Janv. 1979. Prix à débattre. T. 776-10-17 soir ou mat. av. 9 h.

Horticulture

FOIRE AUX ARBRES
THUYA : 6 F, ROSIER : 8 F. Gde roseraie Orléans, catalogue 5 F. Jardirama, 68, r. Empereur-Reuil. Ouv. dim. T. (38) 66-11-11

Mode

Ne payez pas la griffe
Les plus belles collections actuelles de costumes.
5, av. de Villiers, Paris-17e. Métro Villiers.

Moquette

SUPER SOLDES
Moquettes laine et synthétique, gros stock. belle qualité. 757-19-19.

Philosophie

LE CENTRE GURDJIEFF-OUSPENSKY est ouvert. - Tél. : 436-61-69

Péniche

A VENDRE PENICHE
Longueur 30 m., largeur 5,05 m, 3 logements, moteur 150 CV. TRES BON ETAT. 100.000 F. Pour tous renseignem. écrire LAHEURTE, Port de 33120 CASTETS-EN-DORTHE.

Psychologie

Durant 2 a. avons travaillé et abouti à la synthèse de STEINER JANOV d'astrologie des écritures et autres. Pour la mise en pratique voulez-vous vous joindre à nous. Tél. (74) 80-31-99.

Rencontre

ASPHODELE
Rencontres, loisirs, culture à notre prochain programme : Confér.-débat : Parapsychologie animée par physicien C.N.R.S. Journ. japonaise. Soir. théâtrale Concert, sports, etc. Renseig. Inscr. 60, Guy-Môquet Paris-17e. 263-70-55 sf merc. 14 h. 30-20 h.

Agence Internationale « CONTACTOS » amitiés, mariages, pour refaire votre vie : Apartado 5552, BARCELONA (Espana).

Stage

Pour les jeunes ETUDES, SPORTS, détente toute l'année en pays linguistique. 354-01-73.

A louer à la journée
SALLE DE STAGES
Beaubourg-Les Halles équipée 15 personnes. Ecrire : M. Roche, 22, r. Rambuteau-3e.

Soins de beauté

LABO DE RECHERCHE CAPILLAIRE
demande hommes ou femmes à cheveux gras pour soins et entretien réguliers de la chevelure. Soins gratuits effectués sous contrôle médical. Tél. : 759-82-13, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 16 h. 30

Vacances

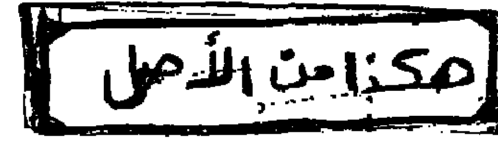
Tourisme

Loisirs

SKI DE FOND
à Menthières, Haut-Jura Sud, 1.050 m-1500 m, 50 km de pistes, randonnée sur balcon du Léman.
Séj. indiv., famille, groupe av. matériel et moniteurs. Ecrire C.S. Montagnard Menthières, 01200 Bellegarde. (50) 48-26-34.

HIVER 1979-1980
Les hôteliers et loueurs de meublés des stations de Saint-Michel-de-Chaillol, Orcières-Merlette, Saint-Bonnet, Saint-Léger-les-Mélèzes, vous attendent du 8 au 22-1 à la Maison des Hautes-Alpes et Ubaye pour vos réservations immédiates, 4, av. Opéra, Paris-1er. Tél. 296-01-88 et 296-05-08.

Vacances d'hiver louez un
TOURING-CAR MILLEVILLE
LES TOURING-CARS MILLEVILLE
2-3 ou 4-5 places se louent à la journée. Carrosserie
ISOTHERMIQUE, CHAUFFAGE,
w.-c., eau courante, etc.
Mise à disposition dans plus de 100 villes de France sur simple appel téléphonique. Conduite facile, permis tourisme Réservation, documentation, liste du réseau :
MILLEVILLE Centre routier
14, rue des Routiers à RUNGIS. Tél. : (1) 687-18-57.



Le Monde

régions

Ile-de-France

INQUIÉTUDE DANS LES YVELINES

780 millions de mètres cubes de gaz devraient être stockés dans la forêt de Rambouillet

Après avoir défendu leur forêt contre l'extension des chasse domaniales, les habitants de la région de Rambouillet craignent maintenant la création d'une énorme réserve souterraine de gaz naturel sous plusieurs villages du canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Le projet, élaboré avec beaucoup de discrétion par Gaz de France, à la demande du ministère de l'industrie, vient d'être révélé aux élus locaux.

Pour augmenter ses réserves, Gaz de France envisage de stocker 780 millions de mètres cubes de gaz entre Rambouillet et Dourdan. Les villages les plus inquiets sont Saint-Arnoult-en-Yvelines, La Celle-les-Bordes, Sonchamp et surtout Clairefontaine, situé à l'épicentre de la future réserve.

Les études sismiques déjà réalisées par les techniciens ont donné des résultats très favorables. Trois ou cinq puits exploratoires vont être creusés, dès 1980 en forêt, les autres chez des particuliers qu'il n'est pas exclu de voir expropriés. Si les études géologiques confirment les prévisions faites à partir des données fournies par un ancien forage pétrolier, l'injection du gaz dans le sous-sol pourra commencer dès 1981. Le ministère de l'industrie semble attacher beaucoup d'importance à la réalisation rapide de cette réserve qualifiée de *« vitale »* aux portes de Paris. Le site retenu présente la particularité de présenter un sous-sol composé d'une épaisse croûte argileuse en forme de dôme puis, à environ 400 mètres de profondeur, une vaste nappe aquifère. C'est dans cette nappe que le gaz sera stocké avant d'être acheminé par gazoduc vers les centres de la région périphérique.

« Nous sommes très inquiets de voir une telle réserve de gaz emmagasinée sous une partie de la forêt domaniale, sous le parc animalier de Claire-fontaine, sous une partie du futur parc naturel régional de la vallée de Chevreuse et surtout, sous plusieurs villages formant une région protégée où l'environnement risque de souffrir beaucoup », explique Mme Jacqueline Thome Patenôtre, maire de Rambouillet (rad.). Le syndicat à vocations multiples, présidé par Mme Thome Patenôtre et qui rassemble dix-sept communes, a décidé de se saisir du dossier.

Les élus locaux déplorent surtout d'avoir été longtemps laissés dans le secret : *« Tout s'est passé comme si on avait eu envie de se dispenser de notre avis »*, estime M. Jean-Louis Barth (P.S.), conseiller général du conton de Saint-Arnoult. *« Nous ne sommes pas hostiles par principe au projet, mais nous exigeons que tous les travaux soient interrompus aussi longtemps qu'une étude n'aura pas été faite pour établir que le site de Rambouillet est le seul possible pour recevoir une telle réserve. »*

La direction de Gaz de France souligne que, même si les études sont très avancées, la réserve de Rambouillet n'est encore qu'à l'état de projet. Les tensions sur le marché pétrolier semblent avoir conduit le ministre de l'industrie à exiger la constitution d'un stock de gaz équivalent à une année complète avec hiver rude de consommation. Désormais, les réserves de gaz seront augmentées pour faire face à une éventuelle pénurie de fuel. *« Le stockage souterrain est obligatoire, car, si l'approvisionnement est réguli.r au cours de l'année, la consommation est trois fois plus importante l'hiver que l'été »*, précise G.D.F. En prévision d'hivers froids, les stocks devront correspondre à 73 milliards de kWh en 1985 et à 100 milliards de kWh en 1990, ce qui représentera alors un volume de gaz stocké de près de 10 milliards de mètres cubes. Mais, puisque la moitié du gaz injecté en souterrain n'est techniquement plus récupérable, c'est donc des réserves de près de 20 milliards de mètres cubes qui devront être contenues dans le sous-sol français d'ici à dix ans environ.

Selon G.D.F., les risques d'accident sont nuls. Seul l'environnement peut souffrir de la présence des plates-formes de ciment situées aux points d'injection et de stockage du gaz. *« Plus de quatre cents réserves souterraines de ce type existent dans le monde »*, s'étonnent les techniciens. *« Il n'y a jamais eu d'accident. Si elle voit le jour, avec ses 780 millions de m3, la réserve de Rambouillet sera moins importante par exemple que celle de Chemery dans la Loire qui renferme plus de trois milliards de mètres cubes sous pression. »*

En France, la première réserve souterraine a été créée en 1956, à Beynes dans les Yvelines. La première couche de stockage, située à moins 400 mètres, a été doublée en 1975 d'une seconde réserve, à 800 mètres de profondeur. L'ensemble renferme 900 millions de mètres cubes de gaz et n'a pas empêché l'urbanisme de se développer en surface. Mais cela ne suffit pas à emporter la conviction des habitants des villages résidentiels, de Saint-Arnoult notamment. Au cours d'une première réunion, organisée ce mercredi 14 novembre, une association de défense verra le jour. Elle essaiera de lutter contre ce que le ministère de l'industrie appelle *« les impératifs vitaux du pays »*.

DAMIEN RÉGIS.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

MIS EN RÈGLEMENT JUDICIAIRE LE 2 MAI 1978

L'ancien groupe de réparation navale Terrin est repris par les Chantiers du Havre

Marseille. — Mis en règlement judiciaire le 2 mai 1978 et fermé en septembre de la même année, l'ancien groupe de réparation navale Terrin, à Marseille, va redémarrer dans un délai proche, à la suite de l'accord donné le mardi 13 novembre par les actionnaires aux propositions de rachat faite par la société des Ateliers et chantiers du Havre et de La Rochelle-Pallice (A.C.H.P.) et le groupe AMREP (1). Ces propositions visent la Société provençale des ateliers Terrin (SPAT) et les Ateliers provençaux (A.P.).

Les A.C.H.P. et AMREP avaient offert pour les actifs immobiliers des deux sociétés une somme globale de 35 millions de francs payable sans intérêt en douze années et comportant, après un différé de deux ans, dix annuités progressives. Le groupe AMREP avait déjà repris définitivement six des treize sociétés de l'ancienne entreprise marseillaise, dont essentiellement Sud-Marine.

Aux termes d'un accord de coopération passé avec les A.C.H.P. pour l'harmonisation des politiques des deux groupes dans la région marseillaise, AMREP doit prendre une participation de 20 % dans le capital de la nouvelle société à créer, dont la dénomination pourrait être « Ateliers et chantiers de Marseille-Provence ». Les effectifs de départ de cette société seraient de deux cents salariés et pourraient atteindre cinq cent dix-huit personnes après une année d'activité.

Une seule société de l'ancien groupe Terrin, la Société des ateliers de la Méditerranée (SAM), comprenant cent soixante-dix salariés, et qui avait été reprise initialement pendant six mois en gérance libre par AMREP, reste pour le moment sans acquéreur.

De notre correspondant régional

Toutefois, les actionnaires de la société holding de Terrin, la Société méditerranéenne de gestion et de participation (SOMEGEP) ont donné pouvoir au syndic du règlement judiciaire, M. André Mercier, pour poursuivre des négociations établies avec un industriel parisien, M. Daron Bogossian.

Le redémarrage des anciennes sociétés de réparation navale SPAT et A.P. est donc désormais chose acquise. Pour la forme, les actionnaires de ces deux sociétés devront donner à leur tour leur accord lors d'une assemblée générale convoquée pour le 13 décembre prochain. La relance des activités pourrait ensuite s'effectuer dans un délai d'un mois et demi à deux mois. M. Gilbert Fournier, le président des A.C.H.P., a obtenu d'autre part le feu vert du Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI) et pour le montage financier de l'opération.

Le projet élaboré par M. Fournier s'élève à 63 millions de francs (un apport de 15 millions de fonds propres par les actionnaires, 25 millions de prêts participatifs, 11 millions d'emprunts auprès d'établissements bancaires, 9 millions de mobilisation de créances sur les travaux en cours et 3 millions d'exonérations fiscales).

M. Fournier avait eu par ailleurs, il y a une quinzaine de jours, des contacts avec le syndicat C.G.T. de la réparation navale marseillaise pour définir les principes d'une réactualisation du statut de cette branche industrielle qui sera proposée aux salariés de la société à créer. M. Fournier, un redémarrage des activités *« dans des conditions convenables »*.

La C.G.T. avait rejeté en août 1978 un premier plan présenté par le P.-D.G. des Chantiers du Havre, qui prévoyait alors l'embauche de mille deux cents salariés.

Dans un premier temps, les activités devraient reprendre dans les locaux des Ateliers provençaux, puis elles seront regroupées sur les 10 000 mètres carrés des ateliers de l'ex-SPAT, dans l'enceinte du port autonome de Marseille, à Mourepiane.

Les futurs « Ateliers et chantiers de Marseille-Provence » seront divisés en deux départements distincts : industrie et réparation navale proprement dit. Les activités industrielles consisteront en la fabrication d'équipement naval de grande puissance.

GUY PORTE.

(1) L'AMREP est le résultat de la fusion-absorption en 1978 entre la Société nationale de matériel pour la recherche et l'exploitation du pétrole (S.N.-MAREP) et André Miller Corporation (AMCO).

Rhône-Alpes

SAINT-ÉTIENNE A SON TOUR PRIVÉ DE BUS

Saint-Étienne et les six villes industrielles de la vallée de l'Ondaine sont privées de transports en commun depuis le lundi 12 novembre. Les sept cents employés de la Compagnie des chemins de fer à voie étroite s'étant mis en grève pour une durée indéterminée. Aucun tram ni trolleybus n'a circulé le 13 novembre ; les traminyos stéphanois ont occupé les locaux de la direction et les trois dépôts. La population a mal réagi devant le mouvement dont elle n'a pas été avertie.

-Côte-d'Azur

...pe de réparation navale Terrin
...s par les Chantiers du Havre

Rhône-Alpes

LES ECHARV...

Le Monde

économie

AFFAIRES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES P.M.E.

Nous ne saurions nous satisfaire indéfiniment de bonnes paroles, *déclare Mᵉ Bernasconi*

L'assemblée générale de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.) s'est achevée mardi 13 novembre dans un climat agité. En effet, bien que la situation financière de leur entreprise se soit améliorée depuis un an, la majorité des patrons présents étaient exaspérés par l'alourdissement de la taxe professionnelle dont ils venaient de recevoir les notifications et par la lenteur du processus de libération des prix amorcé dans le commerce et les services.

Dans son discours de clôture, M. René Bernasconi, président de la C.G.P.M.E., a résumé ce sentiment en assurant : « *Nous n'avons plus suffisamment la foi (...) pour continuer à nous satisfaire indéfiniment de bonnes paroles* », avant d'énumérer un véritable catalogue de doléances et de réclamations. Outre les demandes désormais classiques des P.M.E. (liberté totale des prix dans tous les secteurs, suppression de l'encadrement du crédit, accélération des paiements de l'Etat, réévaluation des bilans, etc.), la Confédération fait état cette année de trois préoccupations plus « *nouvelles* » : la crainte « *que le développement du rôle et de la protection des consommateurs n'aboutisse à un contre-pouvoir servant de prétexte à l'ouverture d'un nouveau front dans les conflits sociaux* » ; la définition de nouvelles règles de transmission de l'entreprise, et enfin le souci de faire mieux participer le secteur des services, et en général le « *tertiaire d'accompagnement* » à la politique gouvernementale d'aide au développement de l'emploi.

Invité à clôturer la séance, M. Monory, ministre de l'économie, a prêché la prudence en opposant aux demandes des P.M.E. un refus assez net, formulé sur le ton d'un « *amical reproche* » : « *Si j'acceptais toutes vos demandes, le franc, demain, perdrait 5 ou 6 % de sa valeur* », a-t-il déclaré, précisant que la défense de la monnaie et de l'équilibre extérieur restait la première contrainte de l'action gouvernementale. Prônant des réformes de structures s'accompagnant de « *changements de mentalité* », plutôt que des « *décisions conjoncturelles qui risqueraient de déstabiliser l'économie* », il a incité les organisations professionnelles à sortir de leur « *rôle de défense contre l'administration et de demande d'aide et de support* », et à « *prendre elles-mêmes leur propre responsabilité* ».

● *Le tribunal de commerce de Paris* a prononcé, lundi 12 novembre, la liquidation des biens de la société Sirugue, numéro un français de matériel de cisaillage qui avait déposé son bilan la semaine dernière (*le Monde* du 13 novembre). L'entreprise, qui avait bénéficié, en 1974, d'un premier concordat de dix ans, ne s'est donc pas vu accorder le règlement judiciaire qui lui aurait offert une seconde chance. Son président-directeur général, M. Spencer Wallis, espère que la poursuite de l'activité de la société, autorisée jusqu'au 31 décembre et susceptible d'être prolongée, pourra déboucher sur la mise au point d'une solution industrielle : il s'agirait du montage d'une nouvelle société auquel pourrait participer la FICEP, partenaire italien minoritaire (49,35 % des actions) de Sirugue. — *(Corresp.)*

LA CISI PREND LE CONTROLE DE LA SOCIÉTÉ FRANLAS

Filiale du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), la Compagnie internationale de services en informatique (CISI) vient de prendre le contrôle de la société Franlas, qui exerce ses activités dans le même secteur, en rachetant à l'Institut français du pétrole la part de 65 % du capital qu'il détenait dans cette firme. La CISI a réalisé en 1978 un chiffre d'affaires de 440 millions de francs et emploie mille six cents personnes. Franlas, de son côté, emploie cent quarante personnes, pour un chiffre d'affaires de 60 millions de francs environ.

Ce rapprochement de deux sociétés contrôlées par l'Etat était inéluctable au moment où ce domaine d'activité est appelé à un développement considérable du fait de l'explosion de la télématique, et où s'intensifie la concurrence internationale. Nul doute que les pouvoirs publics n'accueillent favorablement ce projet.

Le marché de Rungis publiera un indice des prix de gros

La commission spéciale, composée de représentants des associations de consommateurs, créée au Marché d'intérêt national (MIN) de Rungis, a siégé pour la cinquième fois depuis sa création, le mardi 13 novembre. Les consommateurs ont pu s'informer auprès des responsables du MIN et des professionnels qui commercialisent des denrées périssables (producteurs, transporteurs, grossistes, détaillants) des mécanismes du marché et du coût des interventions des professionnels aux divers stades de la commercialisation.

Jusqu'à présent, ces réunions ont porté sur les fruits et légumes, mais les autres secteurs, viande, poisson, fleurs, seront ensuite abordés. M. Arrighi de Casanova, président de la Semmaris, société d'économie mixte qui gère le MIN, a annoncé que ses services mettait au point un « *indice de gros du marché* » qui donnera, d'ici deux mois, une « *photographie en instantané de la situation* » à Rungis, plus révélatrice que les indices de prix de l'INSEE des fruits et légumes.

Un autre indicateur est à l'étude, qui, à partir du niveau normal des approvisionnements, constituera un « *clignotant* » des variations intempestives de cours. Souvent une variation climatique inattendue, gel, pluie ou grosse chaleur, raréfie brutalement un produit sur le marché ; son prix s'envole et le consommateur, mal informé, continue à le rechercher, accélérant par là même le phénomène de hausse. Cet indicateur, qui est prêt à fonctionner, alertera l'opinion sur la raréfaction d'un produit et la hausse inévitable de son prix.

Autre sujet de préoccupation : l'importance des importations de fruits et légumes (47 % des tonnages commercialisés). A côté des produits exotiques, on trouve de plus en plus de fruits et légumes de « *contre-saison* ». Tandis que les détaillants se montrent résolument partisans de ces importations, les consommateurs sont beaucoup moins convaincus.

Mme Josette Piocei, des Associations populaires familiales syndicales, a ainsi demandé « *à qui s'adressent les fraises, les cerises, les haricots verts, les raisins d'hiver ? Certainement pas aux milieux populaires* ». Or la balance commerciale française des fruits et légumes est déficitaire de 1,5 million de tonnes, soit 4 milliards de francs (le douzième de la facture pétrolière). Un colloque, en 1980, tentera de « *mettre à plat* » ce problème de l'importation des fruits et légumes et étudiera le moyen de l'atténuer.

Soulignant que la maîtrise de l'offre et de la demande est, en la matière, hors de portée des professionnels, M. Arrighi de Casanova a précisé que les mécanismes de restructuration mis en place ont déjà donné des résultats ; en un an une trentaine d'entreprises marginales ont quitté le marché ou ont fusionné avec de plus importantes, libérant un pavillon.

Enfin, le président de la Semmaris a fait un premier point de la situation financière du MIN en 1979 : après avoir enregistré en 1977 un déficit de 20 millions de francs, en 1978 de 10 millions de francs, la situation serait bien meilleure en 1979, avec un déficit d'exploitation se situant entre 1 et 2 millions de francs. Le bilan serait lui-même légèrement positif grâce à des recettes exceptionnelles (droits de première accession, amortissement de la subvention d'équipement). Ce résultat, dû à l'effort de redressement mené depuis deux ans, serait d'autant plus notable que « *les entreprises du marché ne sont pas prospères* ».

● *La hausse des prix de détail* s'est accélérée en septembre dans les vint-quatre pays de l'O.C.D.E. pour atteindre 1 % contre 0,6 % en août. Ce résultat porte à 10,6 % l'augmentation sur douze mois et à 13 % environ le taux annuel de hausse calculé sur six mois. La hausse des prix « *reflète en grande partie*, souligne l'O.C.D.E., *le coût plus élevé de l'énergie. Elle est cependant tempérée par l'influence modératrice des prix alimentaires* ». Parmi les grands pays industrialisés, l'Allemagne fédérale a enregistré en septembre la hausse des prix la plus faible (0,1 %), à cause en partie des prix « spot » moins élevés des produits pétroliers.

Les difficultés de l'industrie pharmaceutique ou le dernier combat de M. Maillard

L'industrie pharmaceutique française est malade de ses prix. Elle ne fait plus assez de bénéfices pour financer sa recherche. Si les pouvoirs publics s'entêtent à vouloir régler ses problèmes à travers la vision déformée des déficits de la Sécurité sociale, alors la France deviendra, dans quelques années, un pays sous-développé dans le domaine du médicament. Brièvement résumé, tel a été le thème développé le 13 novembre, au cours d'une conférence de presse, par M. Gabriel Maillard, président du syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP).

« Les Français doivent être informés que leur industrie pharmaceutique est en péril. » *Le refrain est connu. La situation aurait-elle empiré en quelques mois (voir* La santé des Français (1) ? *M. Maillard l'affirme. Désormais, entre les besoins en capitaux, indispensables pour développer la recherche, renouveler et moderniser les équipements de laboratoire, et la capacité d'investissement des entreprises,* « le seuil de rupture est atteint, voire dépassé ». *Selon le président du SNIP, la prise en compte, pour la première fois en 1978, des hausses conjoncturelles dans la détermination des nouveaux barèmes de tarifs avait donné une bouffée d'oxygène aux laboratoires pharmaceutiques. La marge bénéficiaire moyenne (bénéfice net rapporté au chiffre d'affaires hors taxes) des entreprises, qui ne cessait de diminuer (0,4 % en 1977 contre 2,7 % en 1970) s'était rehaussée (1,4 %). La décision prise par les pouvoirs publics de ne pas laisser les industriels augmenter cette année de plus de 3 % leurs produits, et ce à compter seulement du 1ᵉʳ juillet, pour les punir d'avoir trop augmenté leurs salaires en 1978, a tout remis en question.*

Compte tenu des effets de l'inflation, la rentabilité moyenne des laboratoires est retombée à 0,3 % pour le premier trimestre de cette année. « Qui oserait s'engager à long terme sur de telles bases ? Qui oserait investir ? », *interroge M. Maillard. Désormais, l'* « heure est au pilotage à vue ».

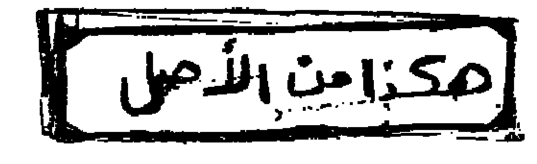
Après avoir rappelé que la politique restrictive du gouvernement en matière de prix, non seulement n'avait pas permis de combler le déficit de la Sécurité sociale, mais commençait, en plus, à se révéler désastreuse pour la capacité d'exportation des firmes, M. Maillard a conclu : « S'ils n'y prennent garde, les pouvoirs publics ne maîtriseront bientôt plus la politique de santé. Dès lors, si une réelle politique industrielle du médicament n'est pas très rapidement mise en place, ces derniers seront dans l'obligation de lancer un programme de sauvegarde. Quelle en sera l'efficacité ? Quel en sera le prix pour la collectivité comme pour le conribuable ? Quel en sera le bénéfice pour le malade ? Veut-on faire de l'industrie du médicament, en 1980-1985, la sidérurgie des années 1973-1977 ? »

M. Maillard, on le voit, n'a pas mâché ses mots. Mais les laboratoires pharmaceutiques sont-ils aussi malheureux qu'on veut bien le dire ? Les « grands », en tout cas, ne se portent pas si mal. Tout en reconnaissant que les profits tirés de leurs activités pharmaceutiques plafonnent, MM. Jean Gandois, président de Rhône-Poulenc, et Yves Saulier, président de la SANOFI (groupe Elf-Aquitaine), ne déclarent-ils pas que ceux-ci restent confortables ? Et le groupe américain Merck n'a-t-il pas, récemment, dépensé 700 000 francs pour inaugurer une nouvelle unité de production en France ?

En fait, quelques semaines avant de céder son fauteuil à M. Pierre Joly, directeur général de Roussel-Uclaf (contrôlé par le groupe allemand Hoechst), le président du SNIP a sans doute voulu livrer, pour sa dernière grande conférence de presse, un baroud d'honneur pour la plus grande satisfaction de ses adhérents les plus mal lotis ou les plus contestataires.

ANDRÉ DESSOT.

(1) Supplément aux *Dossiers et Documents* du *Monde* de novembre 1979.



ÉTRANGER

CONSIDÉRÉE JUSQU'ICI COMME TRIOMPHANTE

L'économie sud-coréenne commence à buter sur quelques obstacles

De notre envoyé spécial

Séoul. — En dépit du choc qu'a été pour le pays l'assassinat du président Park, le 26 octobre, puis l'application de la loi martiale, la vie économique poursuit son train. Si l'on excepte une certaine fébrilité au cours des trois jours qui ont suivi la mort du chef de l'Etat (retraits importants dans les banques, achats de métaux précieux), aucune panique ne s'est emparée ni des milieux d'affaires ni de la population. Il n'y a même pas eu de stockage de denrées. « *Business as usual* », affirment unanimes les hommes d'affaires coréens, les banquiers et autres investisseurs étrangers. « *Rien de comparable en Corée avec ce qui s'était passé en Iran à la suite de la chute du chah* », nous dit un banquier.

M. Shin, vice-premier ministre chargé de la planification, vient d'ailleurs de réunir quelque huit cent cinquante hommes d'affaires étrangers afin de les rassurer. Il a déclaré que, malgré la « *tragédie* » que vient de connaître la Corée du Sud, « *aucun changement dans la politique économique ne devait être craint* ». Insistant sur le fait que la stabilité est une « *question de survie* » pour son pays, M. Shin a d'autre part affirmé que « *les droits et privilèges des sociétés étrangères en Corée seraient maintenus* ».

Dans les colonies étrangères de Séoul, notamment américaine, on se montre en général confiant dans l'avenir « *à condition que le calme demeure* ». Les étrangers relèvent comme un élément positif « *la maturité politique dont ont fait preuve les Coréens* » après la disparition de l'homme qui, pendant dix-huit ans, mena le pays d'une main de fer.

Les Etats-Unis sont les premiers à avoir assuré la Corée du Sud du maintien de leurs liens étroits en matière financière et commerciale. Dans le communiqué publié à la fin de la visite de M. Vance à Séoul, pour les funérailles du président Park, il est notamment précisé que la Banque d'export-import américaine ferait face à ses engagements concernant un prêt de 1 milliard de dollars destiné au financement de l'achat par la Corée de deux nouvelles centrales nucléaires. Les consultations bilatérales annuelles entre les deux pays se sont ouvertes d'autre part comme prévu le vendredi 9 novembre.

Conserver la confiance des banques étrangères

Pour sa part, la France paraît vouloir maintenir la visite prévue pour la mi-décembre de M. François-Poncet. Dans les milieux bancaires européens, tout en accordant la plus grande attention à la tournure que vont prendre les choses dans le domaine politique, la plupart de nos interlocuteurs estiment qu' « *il ne faut pas asphyxier un pays qui demeure jusqu'à nouvel ordre un emprunteur sérieux* ». Les Coréens, de leur côté, s'efforcent de conserver la confiance des banques étrangères. Au cours de l'année prochaine, Séoul aura besoin de plus de 4 milliards de dollars pour financer son déficit commercial et celui de sa balance des paiements.

Il est sans doute trop tôt pour évaluer les conséquences que pourra avoir la mort du président Park sur l'économie. Il reste que celle-ci traverse une phase critique. Depuis 1961, année du coup d'Etat militaire, la Corée du Sud a connu un développement spectaculaire qui est peut être sans équivalent. Même si les chiffres en terme de P.N.B. par tête ne reflètent qu'imparfaitement la réalité sociale d'un pays, ils n'en sont pas moins, dans le cas coréen, significatifs du bond qui a été accompli : de 85 dollars en 1961, le P.N.B. par tête est passé aujourd'hui à près de 1 500 dollars, le montant total du P.N.B. se chiffrant aux alentours de 50 milliards (quatre fois celui de la Corée du Nord).

Au cours des dix-huit ans d'autocratie que fut le régime Park s'est opérée une profonde modification de la structure industrielle. Depuis le milieu de cette décennie, la Corée n'exporte plus uniquement des produits « *de bas de gamme* » mais concurrence le Japon non seulement pour les textiles mais pour la construction navale ou les grands travaux, au Proche-Orient par exemple. Il est certain que ce développement accéléré a été payé cher : sacrifices endurés par la majorité de la population ; faible minorité s'enrichissant outrageusement (même si les signes extérieurs de richesse sont moins voyants qu'aux Philippines par exemple) ; énorme concentration urbaine ; inflation galopante, supérieure à 10 % (14,2 %, 10,5 %, 12,5 % au cours des trois dernières années).

L'inflation en 1979 sera de 30 % à 35 % selon certaines estimations. Le gouvernement a pris des dispositions afin de freiner l'emballement de l'économie. Les mesures d'encadrement du crédit ont eu notamment pour conséquences une série de faillites ; non parce que les sociétés faisaient des pertes, mais simplement parce qu'empruntant à très court terme elles se sont trouvées du jour au lendemain en rupture de trésorerie. En raison de la politique gouvernementale visant à restreindre la masse monétaire, les banques ont dû refuser des crédits.

La surchauffe

Si à long terme — à l'horizon 1990 — les objectifs sont toujours de faire du pays une puissance hautement industrialisée, les autorités s'efforcent de procéder à des réajustements, notamment en freinant le taux de croissance (il sera tout de même de 8,9 % cette année, et en ajournant certains projets de développement de l'industrie lourde (acier et chantiers navals).

Dans la situation de surchauffe actuelle toute modification profonde des conditions d'exploitation des entreprises peut avoir des conséquences désastreuses souligne un banquier. En cela la période d'incertitude politique qui s'ouvre comporte des risques. Si tout le monde admet qu'une politique de redistribution du revenu dans un sens plus équitable doit être entreprise pour éviter une aggravation — et peut être une radicalisation, du mécontentement social — celle-ci ne doit pas intervenir trop brutalement. « *Les entreprises coréennes sont encore jeunes* » souligne notre interlocuteur « *elles n'ont pratiquement pas de capital propre. Surendettées vis-à-vis des banques et sur le marché noir des capitaux, elles ne peuvent faire face à des augmentations de salaires importantes ou à de soudaines charges sociales.* »

Dans un pays où déjà, en raison de leurs difficultés de trésorerie, certaines sociétés payent parfois leurs employés avec trois ou quatre mois de retard, il est évident qu'une politique visant à remédier rapidement aux injustices sociales pourrait mettre gravement en difficulté bon nombre de firmes. Dans les milieux d'affaires étrangers on souhaite en général un changement politique progressif et lent. Sans doute bien des Coréens ont-ils peur de perdre ce qu'ils ont acquis et veulent-ils, eux aussi, une évolution étalée dans le temps. Mais d'autres, les laissés-pour-compte de la haute croissance, malgré une amélioration indéniable du niveau de vie de la majorité, n'auront peut-être pas la même « patience ». Leur attitude dépendra beaucoup du climat politique que vont créer les autorités et des engagements qu'elles vont prendre pour l'avenir. Le mécontentement de l'opposition (politique, étudiante, chrétienne) serait grand si aucun changement n'était apporté à la Constitution. Dans ce cas, il n'est pas exclu que les manifestations qui pourraient avoir lieu attirent aussi une partie de ceux qui souffrent de la crise économique.

Cela pourrait avoir des conséquences graves pour la stabilité du pays.

PHILIPPE PONS.

ETATS-UNIS

● *Le pouvoir d'achat des Américains* est moindre qu'il y a dix ans, selon une étude d'un bureau d'études privé de Washington, Tax Foundation Inc. Le revenu moyen d'une famille à un seul salaire a presque doublé de 1969 à 1979 pour atteindre 18 467 dollars (15 546 dollars, déduction faite des impôts et des cotisations d'assurance-maladie). En monnaie de 1969, le salaire net moyen est inférieur de 2 % à celui d'il y a dix ans. — *(A.F.P.)*

ISRAEL

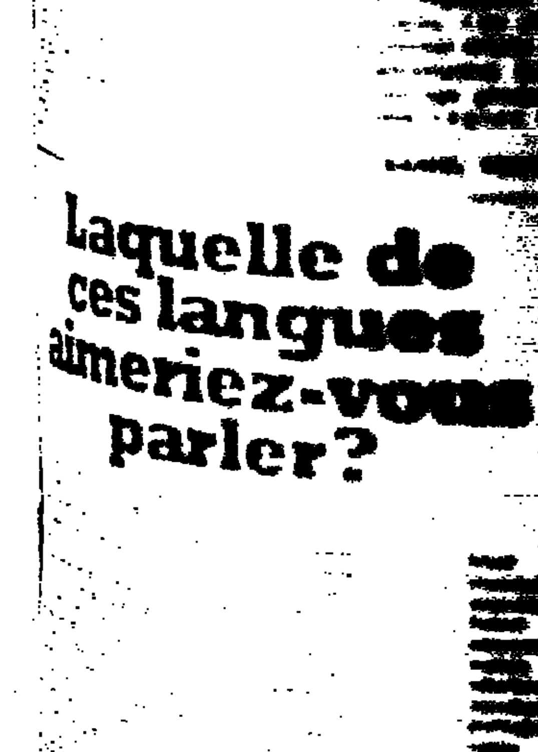
● *La hausse des prix se poursuit en Israël.* — Depuis dimanche 11 novembre, de très nombreux produits ont augmenté de 15 à 30 %. Pour certains, dont le sucre, c'est la troisième hausse de prix en deux mois. Le ministre des finances, M. Horowitz, avait averti qu'il n'apporterait pas de solution miracle à l'inflation galopante. Les experts estiment que la hausse de l'indice du coût de la vie pour octobre, qui sera publiée dans quatre jours, dépassera 8 %, comme pour les trois mois précédents. — *(A.F.P.)*

ITALIE

● *L'indice des prix à la consommation en Italie* a augmenté de 2,3 % en octobre. La plus forte augmentation de l'année avait été enregistrée en septembre (2,5 %). Le taux annuel d'augmentation des prix à la consommation (octobre 1979 comparé à octobre 1978) atteint 18,1 %. Au mois d'octobre, les secteurs qui ont enregistré les plus fortes hausses sont l'électricité et le combustible (+ 8 %), l'habillement (+ 3,9 %) et l'immobilier (+ 6,9 %). Le secteur des biens et services a augmenté plus faiblement (+ 1,8 %).

● *La balance commerciale italienne* a enregistré en septembre un déficit de 421 milliards de lires (2,1 milliards de francs environ), soit le déficit le plus important de l'année. Pour les neuf premiers mois de l'année, le déficit commercial italien s'élève à 1 571 milliards de lires (7,8 milliards de francs), soit six fois plus que pendant la période correspondante de 1978.

● *La population italienne* continue de croître malgré un net ralentissement des naissances : la péninsule comptait fin août 56 923 000 habitants, en augmentation de 3,4 pour mille pour les douze mois précédents. Cependant le nombre des naissances continue à diminuer, indique l'Institut de la statistique, qui a dénombré, pour les six premiers mois de l'année, 342 000 naissances, soit 5 % de moins que pour la période correspondante de 1978. L'excédent des naissances sur les décès a été de 60 000 de janvier à juin 1979 contre 80 000 pour le premier semestre 1978. — *(A.F.P.)*





RIOMPHANTE

sur quelques obstacles

ÉTRANGER

L'U.R.S.S. atteinte par la crise

(Suite de la première page.)

Les prévisions sont aussi très optimistes pour le charbon. Selon certains, la production, qui sera cette année d'environ 720 millions de tonnes, devrait doubler d'ici à la fin du siècle. Selon d'autres, elle devrait même tripler *« dans de brefs délais »*. Les Soviétiques comptent beaucoup sur le bassin de Kansko-Atchinsky en Sibérie centrale, situé le long du Transsibérien, contenant 45 % des réserves soviétiques connues, et qui pourrait produire jusqu'à 1 milliard de tonnes par an. Quand ? On ne le sait pas. Il semble même, à en croire la presse, que la mise en valeur se heurte à des difficultés : la main-d'œuvre manque parce qu'il n'y a pas d'appartements, mais il n'y a pas d'ouvriers pour construire les logements parce que les conditions d'hébergement sont déficientes...

Des retards sont enregistrés dans la construction des centrales nucléaires. En 1980, la production d'électricité d'origine atomique devrait atteindre 70 milliards de kWh contre 48 milliards en 1978, sur une production totale de 1 200 milliards de kWh. Le premier vice-ministre de l'énergie et de l'électrification s'est plaint récemment de la pénurie de matériaux de construction et de l'insuffisance des fonds d'investissements qui gênent l'extension des capacités de production. Il indiquait aussi qu'il manquait même les pièces de rechange nécessaires au maintien des capacités existantes.

De plus, cette année, à cause de l'hiver particulièrement rude, des retards dans l'approvisionnement en combustible ont gêné la production de plusieurs centrales thermiques. Enfin, des incidents se sont produits sur certains oléoducs et gazoducs à cause de la mauvaise qualité des tuyaux qui sont conservés, sous prétexte que *« si on produit quelque chose, on ne doit pas le jeter »*.

En ce qui concerne la consommation, les responsables souhaitent en modifier la structure, en réservant le pétrole pour l'industrie chimique et en augmentant le rôle du charbon dans la production d'énergie électrique et calorique. En outre, toutes les industries, les particuliers et même l'armée sont appelés à faire des économies : *« Le parti et le peuple ont fait en sorte que les défenseurs de la patrie ne souffrent d'aucune pénurie »*, écrivait récemment *l'Etoile rouge*, le journal de l'armée. *« En contrepartie ceux-ci doivent participer à la campagne nationale contre les gaspillages. »*

Plusieurs mesures sont envisagées. Le ministre de l'énergie et de l'électrification, M. Neporojni, vient d'évoquer la possibilité d'une réforme des tarifs de l'électricité, qui pourraient être modulés selon les régions et selon les heures « de pointe ». Pour les particuliers, au-delà d'un certain seuil de consommation, des augmentations de prix devraient avoir un effet dissuasif. Une telle politique romprait avec la pratique de l'énergie bon marché en vigueur.

M. Neporojni a soulevé aussi l'idée d'un changement dans les horaires de travail entre mars et octobre, qui équivaudrait pratiquement à l'introduction d'une heure d'été, comme en France. Le ministre estime qu'il serait possible ainsi d'économiser 2 milliards de kWh par saison, soit environ 12 % de la consommation des ménages.

Le système de distribution de l'essence provoque des gaspillages. Les stations-service distribuent en général le carburant contre des tickets de 10 ou 20 litres. Si le client ne peut pas mettre la quantité totale d'essence dans son réservoir, les stations se retrouvent avec des excédents qui, le plus souvent, sont revendus contre de l'argent pour le bénéfice personnel des employés de station. C'est ainsi que dans une petite ville de Russie les employés arrivaient à arrondir leur salaire d'environ 500 roubles. De plus, beaucoup de particuliers font le plein avec des tickets appartenant à des entreprises d'Etat. La fraude atteindrait 58 millions de roubles (soit près de 350 millions de francs) par an, pour la seule Fédération de Russie.

Enfin des responsables songent à imposer de nouvelles normes pour la construction des immeubles. Dans les appartements anciens, il n'est pas possible de régler la température des radiateurs qui ne possèdent pas de manette de réglage. Quant il fait trop chaud, on ouvre la fenêtre, et donc, selon l'expression de la *Pravda* de Moscou, *« on chauffe la rue »*. Ce journal estime qu'un tiers de l'augmentation des dépenses de chauffage provient de la violation des règles de la construction.

DANIEL VERNET.

JAPON

● *Les faillites d'entreprises* au Japon ont, en octobre, dépassé le seuil mensuel critique de mille cinq cents, et cela pour la première fois depuis dix-neuf mois, indique Teikoku Koshinsho, institut privé de recherches. Mille cinq cent quinze sociétés ont fait faillite en raison de l'élévation des coûts financiers et des achats de matières premières. Ces statistiques ne comprennent pas les firmes dont le capital est inférieur à 1 million de yens (4 170 $). — *(A.F.P.)*

Le « marasme » devrait s'accentuer aux États-Unis

estime l'O.C.D.E.

« On peut maintenant s'attendre à une assez longue phase d'accentuation du marasme économique », écrivent les experts de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques) dans leur étude annuelle sur les Etats-Unis. Cette étude, entérinée le 11 octobre, est fondée sur l'« hypothèse technique » que les prix à l'exportation de l'OPEP ne varieront pas en termes réels en 1980, autrement dit que le prix nominal du pétrole n'augmentera pas plus vite que les prix des produits manufacturés.

Les experts du château de la Muette prévoient dans ce cas *« un recul de la production réelle sur les douze mois prenant fin au milieu de 1980, accompagné d'une modeste décélération de l'inflation »*. Déjà, durant le premier semestre de 1979, après que l'activité eut été encore dynamique en 1978 pour la quatrième année consécutive, l'érosion des revenus réels par l'inflation et le resserrement de la politique monétaire ont entraîné un brusque renversement de tendance. Les difficultés ont été accentuées par l'impact déflationniste de la hausse des prix du « brut ».

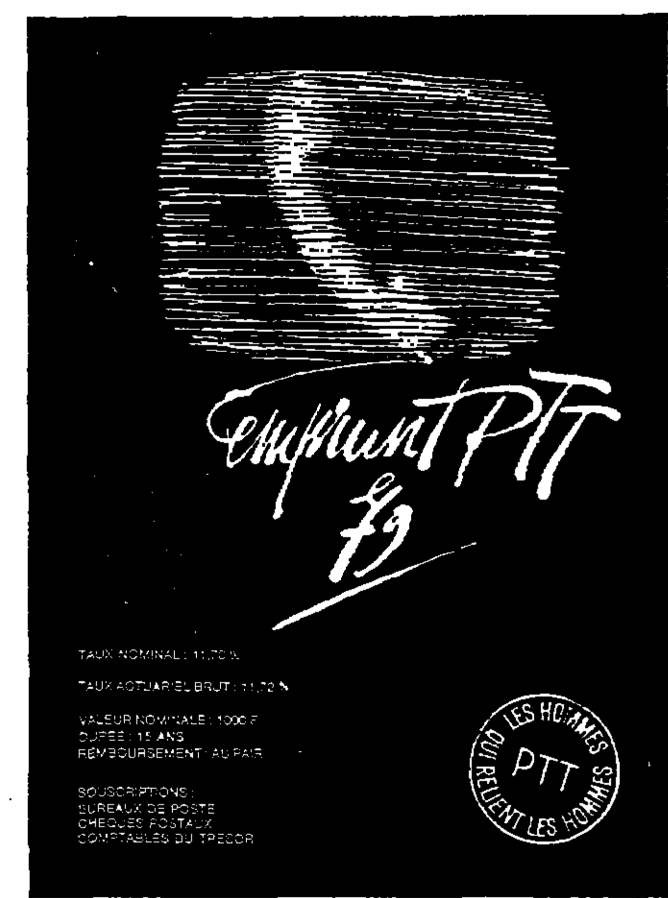
Pour le proche avenir — exclusion faite de toute incitation budgétaire et de tout assouplissement « notable » des taux d'intérêt, — la demande intérieure totale fléchirait, en taux annuel, d'environ 0,50 % durant le deuxième semestre de 1979 et de 3,50 % de janvier à juin 1980. Du fait de l'inflation et de la stagnation de l'emploi, le pouvoir d'achat des Américains reculerait, entraînant une chute des dépenses réelles de consommation privée, jusqu'ici « largement » soutenue par le crédit et le niveau « exceptionnellement » faible de l'épargne. Les investissements productifs resteraient, quant à eux, pratiquement stationnaires au second semestre de 1979, avant d'accuser un léger fléchissement pour les six premiers mois de 1980.

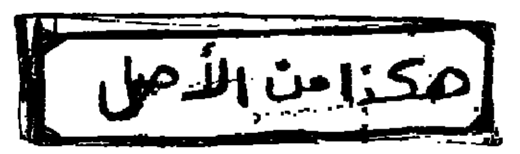
Cependant, les exportations de biens et de services devraient continuer d'exercer *« une influence expansionniste »*. Les carnets de commandes sont bien remplis, souligne l'étude, et *« la croissance des parts de marché devrait se poursuivre dans une certaine mesure »*. Compte tenu de la conjoncture intérieure, le déficit des échanges commerciaux régresserait en 1980 (— 25 milliards de dollars contre — 30 milliards en 1979) et la balance courante devrait se solder par un excédent de 3 milliards de dollars en 1980 (— 3,5 milliards en 1979).

Ainsi le produit national brut américain diminuerait — en volume — de 1,25 % en 1980 (— 3 % durant le premier semestre ; + 0,75 % au cours du second), après avoir augmenté de 2 % en 1979 et de 4,4 % en 1978. Alors que les prix augmenteraient de près de 10 % l'an prochain (11 % en 1979), le chômage représenterait 7 % de la population active au lieu de 6 % les deux années précédentes.

En conclusion, les experts de l'O.C.D.E. soulignent qu'en dépit de la détérioration de la situation économique, *« priorité absolue doit être donnée à la réduction de l'inflation »*. La politique économique doit notamment tenir compte du *« risque d'une certain rattrapage »* des salaires, compte tenu de l'*« ampleur du retard »* pris par la progression des rémunérations sur la hausse des prix et *« lutter contre ce processus »*.

Dans le domaine monétaire, pour combattre l'inflation et stabiliser le dollar, *« si un nouveau resserrement se révélait nécessaire, il devrait être accepté »*, malgré ses influences restrictives sur l'activité économique. *« C'est là un risque qu'il conviendra de prendre dans l'intérêt même des Etats-Unis et du monde dans son ensemble. »* Actuellement, l'économie américaine *« traverse une période difficile, mais nécessaire, d'ajustement qui doit déboucher sur des taux d'inflation plus faibles, une position des paiements extérieurs plus saine et une configuration de la production et de la consommation d'énergie plus conforme à la nouvelle situation pétrolière »*.





ÉTRANGER

LA NOUVELLE ÉCONOMIE BRITANNIQUE

III. — Des fissures dans la forteresse syndicale

par JEAN-PIERRE DUMONT

La patronat britannique est satisfait de la politique mise en œuvre depuis six mois par Mme Thatcher : réforme fiscale, abandon de la politique des revenus, « dénationalisations » partielles, limitation stricte du crédit... Mais il est encore difficile de savoir si la « nouvelle économie » britannique suffira à tirer l'industrie du Royaume-Uni du déclin dans lequel sont entrées un bon nombre de ses branches : baisse de la rentabilité du capital, faible productivité, recul des positions à l'exportation (« le Monde » des 13 et 14 novembre). Comment réagissent les milieux syndicaux ?

« C'est magnifique ! c'est fantastique ce que veut faire Mme Thatcher. Les ouvriers ne veulent plus travailler et les syndicats se laissent infiltrer par les communistes. Il faut faire du nettoyage ! » Balayant le pub de son bras comme s'il « arrosait » la salle avec une mitraillette, le patron d'un petit magasin de Birmingham fait comprendre qu'il faut supprimer quelques syndicalistes.

Murmures désapprobateurs et éclats de voix. « *C'est terrible* », réplique à ses côtés un ouvrier de British Leyland, familièrement appelée « B.L. ». « *Mrs Thatcher attaque de front les ouvriers. C'est vraiment un combat de classe. Ça va aller mal.* »

La scène se passe dans un pub dit social, où les salariés de « B.L. », mais aussi les habitants du quartier, viennent boire, discuter, jouer aux fléchettes, en bénéficiant de tarifs réduits. Le ton monte, mais chacun parle librement et les syndicalistes reçoivent, en grognant ou en haussant les épaules, les accusations les plus vives portées contre un monde ouvrier que la classe moyenne qualifie de fainéant et d'irréaliste.

Sus aux syndicats ! Depuis la victoire des conservateurs, il ne se passe pas de semaine sans qu'un membre du gouvernement désigne du doigt ces grands coupables du malaise britannique. « *Pendant des années, les employeurs étaient trop forts, mais maintenant ce sont les syndicats qui sont trop puissants. Je cherche à trouver un meilleur équilibre sans faire trop pencher la balance de l'autre côté* », nous déclare M. Prior, le ministre du travail, chargé de présenter un projet de loi réduisant le pouvoir des syndicats. Qualifié de « *bon gars* » par un ancien ministre travailliste, M. Prior a la figure poupine et pleine. Propriétaire d'une ferme dans le Suffolk, mais aussi industriel, c'est sans doute un homme compréhensif, mais il doit tenir compte de l'aile droite conservatrice, de l'opinion et du premier ministre, qui, tous, veulent en découdre. Est-ce l'annonce d'une guerre sociale ?

Si le Trade Union Congress (TUC), la grande confédération des salariés, est aussi puissante qu'on le dit, la « *dame de fer* » qu'est Mrs Thatcher ne va-t-elle pas se briser sur la forteresse syndicale ? Va-t-on assister, au contraire, à un combat moins sévère, dans la mesure où le syndicalisme anglais serait en fait un colosse aux pieds d'argile... ou une forteresse elle-même fissurée de toutes parts ?

La poussée du TUC

Puissant, dur, combatif, telles sont à l'évidence les premières caractéristiques du TUC. Pour la première fois dans l'histoire de la Grande-Bretagne, le taux de syndicalisation a atteint, et même dépassé — selon les sources, — les 50 % de la main-d'œuvre employée.

En 1977, sur une population de 24 millions de salariés, le nombre de syndiqués était de 12 707 000, soit 20 % de plus environ qu'il y a dix ou vingt ans. On n'avait jamais vu cela, même aux plus beaux moments de l'histoire ouvrière comme 1920 (45 % de syndiqués) ou 1948 (encore 45 %), le taux de syndicalisation étant retombé entre-temps à 22 % lors des années noires de 1930 à 1933. La grande organisation qu'est le TUC est la grande gagnante de cette poussée syndicale : 12 128 078 adhérents en 1979, au lieu de 10 millions en 1973 et de 8,1 millions en 1960 !

C'est surtout parmi les « cols blancs » et les ouvriers des secteurs tertiaires, des hôpitaux, des administrations que le syndicalisme a fait recette ces dernières années. « *En vingt ans*, nous indique M. Urwin, l'un des dirigeants du T.G.W.U. (1), « *de puissants syndicats comme ceux des mineurs ou du textile ont vu leurs effectifs fondre des trois quarts en raison de la restructuration industrielle ; mais d'autres syndicats des secteurs administratifs ou publics comme le NALGO ou le NUPE* (2) *ont vu leurs adhérents passer de 150 000 ou 200 000 à 750 000* ». Et dans certaines branches, le taux de syndicalisation reflète bien, selon un document du NUPE, la puissance du TUC : 90 à 96 % de syndiqués dans les houillères, le transport, le gaz, l'électricité, chez les fonctionnaires gouvernementaux ; 69,4 % dans les industries mécaniques et métallurgiques... Les secteurs les plus « faibles » sont la distribution (11 %) et les hôtels (5,2 %).

En outre, dans de nombreuses entreprises, les syndicats ont obtenu ce qu'on appelle, en France, le monopole de l'embauche : tout le monde, à quelques réserves près (clause de conscience religieuse ou souplesse du syndicat) doit être syndiqué. Il s'agit de la formule du *closed shop*, qui regroupe au moins 5 à 6 millions de personnes sur les 12 millions de syndiqués (6 à 7 millions selon M. John Monks, du TUC). Ce système de la syndicalisation obligatoire — qui n'est pas une nouveauté en Grande-Bretagne — s'est considérablement développé depuis quelques années : dans l'industrie manufacturière, 30 % des établissements sont, désormais, régis par le *closed shop*, employant 46 % des ouvriers manuels ; parmi eux, 49 % l'ont été depuis 1970 (28 % en 1976 et 1977).

Autres exemples très importants de la puissance syndicale : à l'exception de la période de 1971-1973, les syndicats ont presque toujours bénéficié de l' « *immunité* », empêchant tout employeur de porter plainte en cas de grève abusive ; en outre, les syndicats ont le droit d'organiser des « *piquets de grève secondaires* » dans les entreprises qui, sans être touchées par un conflit, pourraient réduire l'impact de l'arrêt de travail dans la mesure où elles se situent en amont ou en aval de la société où la grève a éclaté : il s'agit en fait du droit d'étendre à tout un secteur une sorte de gigantesque grève-bouchon, comme cela a été le cas lors de la dernière grève des camionneurs.

Derniers exemples de la force syndicale : la longueur des conflits et la solidarité ouvrière tout d'abord. Depuis l'échec d'une grève nationale en 1926, les syndicalistes et ouvriers anglais se méfient des grandes actions ou « grand-messes » à la française ; mais, lorsqu'un conflit éclate, il s'agit très souvent d'une lutte au finish, pouvant durer plusieurs semaines si nécessaire. D'ailleurs les caisses de grève sont là pour épauler les grévistes : 5 à 6 livres par semaines, 8 livres dans la métallurgie, parfois davantage, à quoi s'ajoutent, en cas de grève prolongée, des versements de la sécurité sociale, soit au total... 30 à 40 livres pour un gréviste ayant deux enfants.

« *Les syndicats*, déclare M. Philip Jones, du C.B.I., (le patronat), *abusent de tous ces pouvoirs. Il y a toujours eu des conflits, mais, avant, ils concernaient surtout les charbonnages, la métallurgie et les dockers. Maintenant, ils atteignent la fonction publique, les hôpitaux, les postes, les collectivités locales, et très souvent ces salariés recourent très vite à la grève au lieu d'utiliser d'abord les procédures de conciliation.* » Pis, rappelle notre interlocuteur, le TUC est si fort qu'à deux reprises les syndicats ont réussi, par leur action, à provoquer la chute du gouvernement, le conservateur en 1973-1974 et le travailliste cette année. A l'inverse, le TUC s'avère capable — même s'il s'agit d'une courte période — d'imposer une trêve — par un contrat social — comme cela a été le cas en 1975 et 1976, cette dernière année ayant été l'une des plus calmes depuis longtemps.

En décidant de réformer le système du *closed shop*, et de revenir sur l'immunité des syndicalistes ; en préconisant le recours au scrutin secret en cas de grève et une participation financière plus grande des caisses de grève pour inciter le monde ouvrier à la modération ; en réduisant les dépenses publiques ; en favorisant les restructurations d'entreprises et la vague prévisible de licenciements que cela entrainera tant dans les secteurs public (« B.L. », hôpitaux, etc.), que privé, les conservateurs s'engagent-ils inconsidérément dans une bataille perdue d'avance ?

« Closed shop » et droits individuels

Ce serait ignorer les faiblesses et les abus du syndicalisme britannique dont la puissance réelle doit être fortement nuancée.

Le petit patron de Birmingham qui dégustait une bière amère dans un pub ouvrier était loin d'être isolé quand il dénonçait les scandales du syndicalisme britannique. Ce soir là, des ouvriers, des contremaîtres et leurs femmes nous ont raconté que, adhérents obligés au TUC, ils ne partageaient pas les orientations du syndicat et même qu'ils condamnaient certaines pratiques restrictives, qui consistent à freiner le développement du travail en équipe ou à lancer n'importe quand, pour n'importe quoi des grèves d'atelier.

Des salariés et des cadres se sont déclarés offusiqués par un récent incident : chez Lucas, une firme ou le *closed shop* est la règle, la direction a licencié un syndicaliste qui s'opposait à la grève déclenchée par son organisation, parce qu'il troublait *(sic)* le jeu des relations sociales. Chez les cheminots, deux employés, dont l'un travaillait dans l'entreprise depuis quatorze ans, ont perdu leur emploi parce qu'ils refusaient le *closed shop* et ils ont porté plainte devant la Cour de justice européenne pour atteinte aux droits individuels. Des cadres et des médecins se sont regroupés depuis deux ans dans un nouveau syndicat — le M.P.S.L.G. (3) proche de la C.G.C. — pour défendre le syndicalisme libre et dénoncer les atteintes à la hiérarchie ; encore très faible, cette organisation revendique vingt syndicats et cinq cent mille adhérents, au lieu de six associations et deux cent mille personnes en 1977. Et une bonne partie de l'opinion, influencée par une presse conservatrice, applandit Mrs Thatcher quand elle affirme que des « *millions de travailleurs ont peur de la puissance syndicale* ».

Mais de quelle puissance s'agit-il ? A la brasserie Drudley, à Wolverhampton, où le syndicat a obtenu le *closed shop* il y a huit ans pour les ouvriers, et il y a trois ans pour les employés et cadres, avec l'appui de la direction, qui a demandé aux gradés récalcitrants d'accepter la syndicalisation dans l'intérêt de la société, le directeur du personnel, M. Husselbee est très satisfait : « *J'ai accepté cette règle pour m'assurer du maintien des bonnes relations qui existaient déjà. Nous n'avons à traiter qu'avec un seul syndicat. C'est vraiment avantageux. Nous avons de la chance. Depuis quinze ans nous n'avons pas perdu cinq minutes de grève, et le syndicat a une attitude très positive; il est très conscient que la prospérité des salariés dépend de celle de l'entreprise. Les ouvriers acceptent de travailler n'importe où dans l'établissement, ce qui est très rare dans le pays.* »

Que pense le « puissant » syndicat ? Les trois délégués que nous avons rencontrés ainsi qu'un ouvrier qui chargeait un camion se sont déclarés très satisfaits. « *Nous discutons, nous estimons que la coopération avec la direction a été bénéfique.* » Quelles sont leurs relations avec la fédération et le TUC ? « *Nous nous occupons des affaires de l'entreprise. La politique générale du TUC ne nous concerne pas* », déclare un responsable qui indique qu'aucun délégué de sa section ne se rend aux congrès du TUC.

Et les grèves déclenchées par d'autres organisations ? « *C'est vrai, nous ne sommes pas toujours d'accord avec certains syndicats qui organisent des actions très dures. Sans doute n'ont-ils pas de direction efficace. Sans doute aussi sont-ils trop inflexibles, refusant tout compromis. Chez certains syndicalistes règne un esprit très vicieux* (bloody mindness). *Nous, c'est vrai, nous sommes un syndicat modéré* ».

A quelques kilomètres de là, chez Kalmazoo (informatique), où plus de 90 % des salariés sont syndiqués, l'atmosphère est la même : un manager soucieux du dialogue, un actionnariat très développé et de bonnes relations, malgré l'existence de sept syndicats de métiers, tous affiliés au TUC, mais tous aussi modérés : « *Nous ne sommes pas d'accord avec les orientations du TUC. Nous nous occupons des intérêts des gens qui travaillent ici. Ce qui se passe ailleurs ne nous concerne pas.* »

Ces sages syndicalistes sont-ils une exception ? Absolument pas. L'importance des grèves — bien plus nombreuses qu'en France — ne doit pas faire oublier que 90 à 95 % des entreprises vivent dans une paix relative et que, dans de nombreux conflits, les syndicats utilisent les services de conciliation d'un organisme paritaire, l'ACAS (4) : depuis 1974, date de sa création, treize mille conflits, la plupart sans arrêt de travail, lui ont été soumis et dans les trois quarts des cas un accord a été dégagé.

Quant à la puissance numérique du TUC, elle cache des faiblesses non négligeables. En recueillant la faveur de 50 % des salariés, le TUC a récolté une masse de salariés qui entendent se protéger et non pas combattre. Au puissant syndicat de la métallurgie, l'abandon du vote indirect pour l'élection des dirigeants (5 à 8 % de votants), au profit du vote direct par correspondance (38 % de votants), a modifié la composition du comité exécutif en donnant aux modérés la majorité.

Quant à l'image classique d'un syndicalisme lié étroitement au Labour Party, elle n'est qu'en faible partie exacte : la grande majorité des adhérents travaillistes et des appuis financiers que reçoit le Labour Party viennent certes du TUC, mais le TUC est loin d'être rivé au Labour. C'était vrai il y a cinquante ans lorsque près de 80 % des syndiqués étaient travaillistes, mais aujourd'hui, à peine la moitié le sont et encore parmi eux des distinctions doivent être faites : à côté de la gauche syndicale existe une tendance sociale-démocrate qui n'entend pas déclencher demain la révolution. En outre, le pouvoir syndical est comme les négociations, éparpillé : « *le syndicat est très fort mais le pouvoir est dans l'atelier* », reconnaissent MM. Urwin et Monks.

Face aux attaques du gouvernement conservateur, la tendance modérée, majoritaire de peu, a pour le moment choisi la tactique de la prudence, et des observateurs estiment que, traumatisés, les syndicats hésitent encore sur la stratégie à adopter : « *Nous ne faisons pas de menace au gouvernement. Nous voulons discuter avec lui et nous espérons qu'il modifiera son attitude* », nous a déclaré M. Monks, responsable du TUC, pour ajouter aussitôt. « *Cela n'exclut pas, ici et là, des conflits très durs et, si le gouvernement persiste dans sa politique, un élargissement de la lutte.* »

Cette relative modération irrite les syndicats durs. Au NUPE, qui a mené l'hiver dernier la grève du personnel d'entretien des hôpitaux et dont certains des dirigeants sont qualifiés d'inexpérimentés ou de gauchistes, on souhaite une plus grande combativité et on « *ne pense pas qu'il soit possible d'aménager le système capitaliste* ». Au TASS (5), important syndicat de techniciens et les cadres, affilié à la Fédération de la métallurgie, dirigé par un communiste, M. Ken Gill, ce leader nous a souligné la volonté de son organisation de voir le TUC lancer une grande manifestation, voire une grève nationale; mais, plus que d'autres — il craint même une exclusion — il s'inquiète du virage de sa fédération, l'A.U.E.W. (6) : « *Pour la première fois dans son histoire, le comité exécutif est tout à fait à droite. Nous ne sommes plus très unis et il y a même des dangers de rupture.* »

En attaquant de front les syndicats, le gouvernement conservateur, qui s'appuie déjà sur l'opinion, compte-t-il aussi sur des divisions internes au TUC, en fondant ses espoirs de réforme sur l'aide modérée ?

S'il est vrai que le TUC est un colosse aux pieds d'argile et qu'il s'agit là d'un atout pour le gouvernement, le terrain d'attaque qui a été choisi n'est pas forcément le meilleur. Une partie du patronat est attachée au *closed shop*, et les employeurs ne croient pas que le recours au scrutin secret en cas de grève révolutionnera la scène sociale : trop de grèves se sont développées et durcies après recours à ce système. En revanche, le maintien des réformes et notamment la mise en cause de l' « *immunité* » syndicale risquent de ressouder des syndicats aujourd'hui écartelés. « *L'hiver sera rude, mais beaucoup moins qu'en 1978-1979* », nous a déclaré un leader. « *Si Mrs Thatcher ne modifie pas ses projets et surtout si elle persiste dans sa politique de réduction des dépenses publiques, c'est dans un an que la vraie bataille syndicale s'engagera. Et j'espère bien que Mrs Thatcher saura accepter une solution à la rhodésienne.* »

Des horaires farfelus

Mais de divers côtés — dans les syndicats et dans certains milieux patronaux — on estime que, si bataille il y a, Mrs Thatcher devrait choisir un autre terrain de combat, plus difficile encore que la remise en cause du « pouvoir syndical », celui des écarts entre les revenus et le genre de travail, et celui des mentalités. Car le malaise et les faiblesses de l'industrie et de la société britannique s'expliquent surtout par les inégalités et une certaine conception du travail.

Non seulement les salaires des ouvriers sont bien plus bas qu'en France, mais des écarts non négligeables sont observés. La persistance de nombreux syndicats de métiers dans une même entreprise et la concurrence entre ces organisations, la fixation de salaires de base à des niveaux très faibles et la priorité donnée aux accords d'atelier et d'entreprise au détriment des conventions nationales ont abouti à des situations confuses et paradoxales.

Le salaire moyen hebdomadaire en avril 1978 s'étalait de 46,9 livres (423 F) pour une femme manuelle dans les collectivités locales à 100,7-100,9 livres (407 F) pour un non-manuel travaillant dans les services publics ou l'industrie ; entre le décile le plus bas et le plus élevé, l'écart est encore plus grand : de 1 à 4,7 entre les 32,8 livres du décile inférieur des femmes manuelles du secteur privé et les 154,9 du décile supérieur des salariés non-manuels. Dans ces conditions, la solution pour les chefs de familles ouvrières est souvent de réclamer des horaires très longs. En moyenne, la semaine de travail est de cinq heures plus élevée chez les ouvriers que chez les employés, mais la différence est encore plus grande pour un grand nombre de salariés. En février 1979, un million sept cent quarante mille personnes, soit 34,5 % des ouvriers, effectuaient 8,5 heures supplémentaires par semaine ; en juin 1978, dans la construction navale, la semaine de travail était de 43,7 heures pour un ouvrier qualifié, de 45 heures pour un O.S. et de 46,7 heures pour un manœuvre.

Au syndicat NUPE, on nous a montré la feuille de paie d'un « porteur » dans un hôpital : ne pouvant faire vivre sa famille (quatre enfants) avec un salaire de base de 49,46 livres (450 F) pour 40 heures par semaine, cet employé avait travaillé tous les jours, y compris samedi et dimanche, en juin 1979, soit au total... 92 heures ! Pour une rémunération totale de 128 livres qui, après déduction des impôts et cotisations, était ramenée à 94 livres (846 F). Ces niveaux de salaires et cette pratique des heures supplémentaires, qui amènent certains ouvriers à « traîner les pattes » et à ralentir la production pour obtenir des heures supplémentaires, expliquent aussi les revendications portant sur des majorations de salaire de base de 30 à 65 % ainsi que les conflits sociaux. « *C'est vraiment un problème*, nous a déclaré M. Prior, ministre du travail. *Nous avons trop loué les mérites des gens à plume, alors que ceux qui travaillent sur des machines étaient traités comme inférieurs. Un homme qui a travaillé trente ans dans un atelier bénéficie d'un congé maladie très faible et d'une petite pension, alors que sa fille, après dix ans passés dans un bureau, a une meilleure situation. Il faut que nous changions cela.* »

Une société conservatrice

Mais le changement le plus délicat à obtenir porte sur les mentalités. Les syndiqués, mais autant, sinon davantage, les cadres et les dirigeants, nous a-t-on dit, ont un comportement conservateur au sens littéral et non au sens politique du terme: grands bénéficiaires durant des années de l'empire colonial, protégés depuis par le système keynesien qui a consisté à garantir un revenu minimum en toute occasion, habitués au train-train britannique avec ses « pauses thé », victimes des élites qui préfèrent investir dans la terre et se consacrer aux activités bancaires, les Britanniques se sont progressivement enfermés dans leur cocon.

« *Nous sommes lents à réagir. Ici la société est stable et chacun reste accroché à ses avantages* », nous a déclaré un syndicaliste. *En outre les ouvriers n'ont aucune confiance dans les capacités du patronat et le sentiment d'appartenir à une classe, s'il est très profond, n'est pas renforcé par une volonté politique ou le projet d'une autre société.* » Passivité, absence d'imagination : conservateurs et réformistes, n'ayant jamais connu la révolution ou de « mai 1968 », les Britanniques commencent seulement à s'apercevoir qu'une révolution industrielle a, depuis vingt ans, modifié la scène internationale. La puissance et l'irréalisme des syndicats, tant dénoncés par les politiciens, ont certainement pesé lourd dans la dégradation de la situation britannique.

Mais « *il est trop simpliste de dire que les syndicats sont responsables de tout ce qui est mauvais dans l'industrie britannique*, reconnaît M. Prior. *Beaucoup de nos problèmes datent de la première révolution industrielle. Nous n'avons pas su, depuis, développer suffisamment les capacités de gestion des entreprises. Quand les directions sont trop faibles, cela permet aux syndicats de devenir trop forts.* » Certains cadres supérieurs admetteent ce constat. Le patronat britannique a les syndicats qu'il mérite.

(1) T.G.W.U. : Transport and General Workers' Union (2 022 738 syndiqués).

(2) NALGO : National and Local Government Officers' Association (750 000) ; NUPE : National Union of Public Employers (750 000).

(3) M.P.S.L.G. : Managerial Professional and Staff Liaison Group.

(4) ACAS : Advisory, Conciliation and Arbitration Service.

(5) TASS : Technical Administration and Supervisory Sector.

(6) A.U.E.W. : Amalgamated Union of Engineering Workers (1 422 330).

Prochain article :

LA CITY DEUX FOIS COMBLÉE

Menaces sur l'aide ménagère aux personnes âgées

La Caisse d'assurance-maladie de la région Rhône-Alpes suspend toute nouvelle attribution de cette prestation

Avec le soutien de la municipalité de Grenoble, un millier de personnes âgées ont manifesté dans cette ville, mardi 13 novembre. Partout en France, une certaine émotion s'empare des services qui organisent l'aide ménagère à domicile. Le ministère de la santé et de la sécurité sociale estime à trois cent mille le nombre des bénéficiaires (contre cent cinquante mille en 1974) pour un coût d'environ 1 milliard de francs (300 millions en 1974). Ainsi, le système — qui permet aux personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible et de retarder le moment d'entrer en maison de retraite ou en hospice — apparaît menacé par son propre développement, en fait par les difficultés de financement annoncées par les principaux organismes payeurs.

Déjà, la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie de la région parisienne, qui a décidé, le 1er juillet, de refuser toute nouvelle demande d'aide ménagère en faveur des retraités des « régimes spéciaux », se contente de maintenir jusqu'à leur échéance les anciens accords, sauf pour les grands invalides de guerre et les veuves de guerre. Les caisses régionales d'assurance-maladie (CRAM) ont versé, en 1978, environ 385 millions de francs pour les cent quarante-cinq mille personnes admises au titre du régime général. Certaines d'entre elles ont épuisé leurs crédits. C'est le cas des CRAM de Lille, Nancy, Lyon. Des dotations complémentaires vont leur permettre de poursuivre leurs actions jusqu'à la fin de l'année 1979. Mais il ne s'agit que de mesures transitoires qui n'apaisent nullement les rumeurs alarmistes quant à l'avenir des services d'aide ménagère.

De notre correspondant

Grenoble. — Les associations d'aide à domicile des personnes âgées du département de l'Isère se débattent depuis juin dans d'inextricables difficultés financières. La totalité du budget affecté à l'aide ménagère ayant déjà été engagée, la caisse régionale d'assurance-maladie de Rhône-Alpes (CRAM) a décidé de suspendre jusqu'à la fin de l'année toute nouvelle demande de prise en charge des retraités et de diminuer le nombre des heures affectées aux personnes âgées bénéficiant de l'aide ménagère.

Certaines d'entre elles ont vu leur quota d'heures passer de deux cent quarante à soixante heures par an, alors que pour les personnes âgées aidées un « *minimum d'une heure par jour est indispensable* », précise une aide ménagère. D'autres se sont vu retirer le bénéfice de ce service.

En 1978, mille quatre cent dix aides ménagères sont intervenues dans trois cent vingt-deux communes de l'Isère auprès de six mille cent soixante et onze personnes âgées, soit une augmentation de 20,48 % par rapport à 1977. Cette année, la croissance aurait été du même ordre si le CRAM n'avait pas mis un coup d'arrêt au développement de la pratique de l'aide ménagère au domicile. « *Celle-ci semble pourtant peu onéreuse pour la sécurité sociale — 27 francs de l'heure — si on la compare au prix de journée dans les hôpitaux qui varient de 160 francs à 600 francs* », constate le président des associations iséroises d'aide à domicile des personnes âgées, M. Maurice Bonnet.

Les retraités qui ont participé en octobre 1977 aux premières assises du troisième âge à Lyon ont entendu l'intervention du président de la République. Ils ont reçu la cassette enregistrée de son discours et peuvent ainsi écouter, sans peine, les promesses faites à l'époque. Celles-ci prévoyaient le doublement du nombre des personnes âgées aidées entre 1977 et 1981. « *Le discours allait dans le sens que nous souhaitions. Mais, au même moment, les moyens mis à notre disposition régressaient* », précise M. Bonnet, qui rappelle que l'aide ménagère est financée par les fonds sociaux des caisses de retraite. Ces fonds sont limités et ne permettent pas de faire face en permanence à l'augmentation du service rendu par l'aide ménagère.

Dépendant du bon vouloir des caisses, qui assimilent ces aides à des « prestations complémentaires », l'aide à domicile peut être remise en cause à tout moment, estiment les responsables des associations. Ceux-ci demandent depuis plusieurs années que ces aides deviennent une prestation légale et obligatoire pour les caisses de retraite, donnant à tous les retraités la possibilité d'y avoir recours et aux associations d'aide à domicile une sécurité de fonctionnement.

La situation des aides ménagères demeure, elle aussi, très aléatoire. Sans aucune sécurité d'emploi — si une personne âgée est hospitalisée ou décède, l'aide ménagère perd son emploi. Ne bénéficiant pas des allocations chômage, rémunérées 14,27 francs à l'heure, non remboursées pour leurs déplacements entre les différents lieux de travail, les aides ménagères effectuent des tâches pénibles en un temps souvent trop court (une ou deux heures maximum). Pourtant, cette formule constitue le service « pivot » du maintien à domicile reconnu depuis 1962 comme prioritaire dans la politique globale de la vieillesse.

Les aides ménagères réclament un véritable salaire mensuel garanti, une sécurité d'emploi, une formation professionnelle reconnue, le droit au chômage ; enfin elles souhaitent être considérées comme des travailleurs sociaux et non comme de simples femmes de ménage.

En décembre 1978, mille deux cents personnes âgées étaient descendues dans les rues de Grenoble pour apporter leur soutien aux aides ménagères de l'Isère et pour exiger que des crédits suffisants soient prévus au budget en tenant compte du développement nécessaire d'un tel service. Une nouvelle manifestation de ce genre a eu lieu mardi. Il semble que les cris de ces personnes âgées n'aient pas été entendus et que l'on considère toujours l'aide ménagère comme un système de charité et d' « *assistance* » dispensé à un nombre restreint de bénéficiaires et par des femmes dont l'action s'apparente de plus en plus à du bénévolat.

CLAUDE FRANCILLON.

Près de trois semaines de perturbation du trafic aérien

- **Les aiguilleurs du ciel se réunissent en assemblées générales**
- **La S.N.C.F. bénéficie d'un afflux de clientèle**

Les contrôleurs aériens devaient décider le mercredi 14 novembre, en assemblées générales, de la continuation éventuelle de leur mouvement la semaine prochaine, alors qu'aucun indice ne permet de prévoir l'ouverture de négociations.

Le mercredi 14 novembre, les autorisations de décollage devaient être suspendues de 8 heures à 19 heures sur les aéroports parisiens. Air France assure tous ses vols long-courriers et annule certains vols moyen-courriers. Air Inter a suspendu jusqu'à nouvel ordre les liaisons Bordeaux-Lyon, Lyon-Nice, Marseille-Calvi, Nice-Calvi, Bordeaux-Marseille et Paris-Tarbes.

Touraine Air Transport et Air Anjou ont interrompu leur exploitation pour une période indéterminée, Air Alpes s'apprête à agir de même ; à cet égard, la C.G.T. affirme que « *le refus du ministre des transports de négocier laisse apparaître son désir de saboter les compagnies régionales* ».

Les Fédérations F.O. et C.F.T.C. de l'aviation civile expriment, quant à elles, leur crainte de voir cette « *épreuve de force* » se terminer par « *des mesures d'autorité des pouvoirs publics qui ne régleraient pas les problèmes de fond* ». Elles proposent la médiation d'un « M. bons offices » et se déclarent opposées à toute mesure visant à la privatisation même partielle des services de la navigation aérienne. « *Elles considèrent toutefois que le mouvement doit être suspendu pour éviter la politisation et pour ne pas laisser échapper une chance de résoudre ce conflit, dont les conséquences pourraient être extrêmement graves* ».

De son côté, l'Union générale des fédérations de fonctionnaires C.G.T. s'élève contre « *la véritable campagne d'agression menée par le pouvoir contre les agents et leur acquis démocratique fondamental : le droit de grève des fonctionnaires reconnu par la Constitution* ».

Pour M. Roger Machenaud, directeur général de la navigation aérienne, le mouvement des contrôleurs est « *un défi à l'autorité réglementaire mise en place et un défi au droit des usagers* ». A son avis, « *il est clair que dans une telle ambiance, la concertation est impossible, si tant est d'ailleurs qu'elle soit réellement souhaitée par ceux qui font mine de la réclamer ou qui prétendent ne pas la voir s'exercer* ».

M. Machenaud indique également que des organismes de concertation ont été mis en place à l'automne 1978, et qu'ils se sont réunis quatorze fois depuis leur création. Il estime que des résultats concrets auraient pu être entérinés le 25 octobre dernier lors de la réunion du comité technique paritaire de la navigation aérienne. Le déclenchement de la grève « *une heure avant cette réunion* », est « *une preuve flagrante de mauvaise volonté suffisamment explicite pour se passer de commentaire* ».

Ce conflit a déjà coûté plus de 6 millions de francs à l'Aéroport de Paris. En revanche, la S.N.C.F. bénéficie d'un important report de clientèle, elle fait, notamment, état d'une augmentation de 20 % des réservations de wagons-lits.

★ Renseignements : Air France, 320-15-55 (pour Paris, 535-61-61) ; Air Inter, 687-12-12 ; U.T.A., 775-75-75.

IMPRIMERIE

LE SECTEUR LABEUR RÉCLAME LES AVANTAGES DE L'ARTICLE 39 bis

Une délégation de la Fédération française de l'imprimerie et des industries graphiques, conduite par son président M. Alain Samic, a été reçue le 6 novembre par M. André Giraud, ministre de l'industrie.

Les représentants de la F.F.I.I.G., exposant les difficultés de la profession, ont renouvelé leur demande d'une plus juste répartition des avantages fiscaux accordés actuellement aux seules entreprises de presse. « *L'équité voudrait notamment que les imprimeries de labeur qui impriment des périodiques soient également bénéficiaires de l'article 39 bis du code général des impôts et soient exonérées de la taxe professionnelle pour la part du chiffre d'affaires correspondant à leur activité d'information* », déclare le communiqué de la F.F.I.I.G.

« *Le ministre a accepté d'intervenir auprès du gouvernement pour que les règles de la concurrence ne soient pas faussées par une discrimination entre les imprimeries de presse et les imprimeries de labeur. Il a également assuré les représentants de l'imprimerie de son intérêt pour toutes propositions qui se situeraient dans le cadre de l'évolution provoquée par la mutation profonde des moyens de communication* », conclut le communiqué.

LA JOURNÉE D'ACTION C.G.T.-C.F.D.T. DU 14 NOVEMBRE

La journée d'action commune lancée par la C.G.T. et la C.F.D.T. le 14 novembre en faveur de la réduction de la durée du travail devait surtout se traduire par des initiatives arrêtées localement : débrayages, rassemblements, envois de délégations auprès des chambres patronales.

Sur le plan national, seules les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. de la métallurgie ont lancé une consigne d'arrêt de travail d'une heure. Des débrayages décidés tantôt par les cégétistes et les cédétistes, tantôt par les uns ou les autres, étaient annoncés dans l'alimentation (avec des rassemblements à Lille, Nantes, Lyon), dans la construction, le textile (en particulier dans le Sud-Ouest, avec débrayage de deux heures).

Dans le secteur public, les cheminots C.G.T. et C.F.D.T. ont prévu des manifestations. D'autres étaient prévues à la Sécurité sociale, dans les banques, les services de santé, etc.

A Lyon, les employés municipaux C.G.T. ont décidé un mouvement important. Parfois, d'autres revendications sont combinées avec celles qui visent la durée du travail.

M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., a jugé « *choquante* » cette « *pression de la rue sur des négociateurs* » qui, on le sait, se réunissent le 15 novembre. De telles démonstrations ont pourtant été fréquentes dans le passé, et avec une ampleur sensiblement plus forte...

EN DONNÉES CORRIGÉES

Le chômage a diminué de 1,1 % en octobre

Les statistiques de l'emploi pour octobre publiées mardi soir (*le Monde* du 14 novembre), confirment, pour le ministère du travail et de la participation, « *l'apparition d'une tendance plus favorable* ». Pour le deuxième mois consécutif, en effet, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a légèrement baissé en données corrigées des variations saisonnières : 1 340 000 en octobre contre 1 355 200 en septembre, soit — 1,1 %. De septembre à octobre 1978, cette diminution avait été un peu plus forte : — 1,7 % (1 218 700 demandes en octobre contre 1 235 200 en septembre). En un an, l'augmentation du chômage est de 10 %. Elle avait été de 10,7 % d'octobre 1977 à octobre 1978.

En données observées, l'accroissement du nombre des demandes non satisfaites se poursuit et l'on frôle le million et demi de sans-emploi : 1 479 900 en octobre contre 1 423 900 en septembre, soit + 3,9 %. De septembre à octobre 1978, cette hausse avait été supérieure : + 4,6 % (1 344 100 en octobre contre 1 284 600 en septembre). En un an, l'augmentation du chômage est de 10,1 %.

Bien que le ministère du travail et de la participation fasse mention de « *l'impact plus élevé du troisième pacte pour l'emploi auprès des employeurs* », il semble, d'après les chiffres d'octobre, que les effets de ce pacte soient encore faibles et que la tendance soit plutôt à une certaine stabilisation du chômage.

Pour ce qui concerne les offres d'emploi non satisfaites, on enregistre, de septembre à octobre, un léger redressement en données corrigées des variations saisonnières : 95 400 en octobre, contre 90 900 le mois précédent, soit + 5 %. En un an, cette hausse est de 12,5 %. Même augmentation annuelle en données brutes, mais fléchissement d'un mois sur l'autre : 97 900 en octobre, contre 104 400 en septembre, soit — 6,2 %.

Enfin, la durée moyenne d'attente des demandes placées ou annulées s'est élevée, en octobre, à 137 jours, contre 146 en septembre, mais 94 en octobre 1978.

Après les critiques de la C.F.D.T.

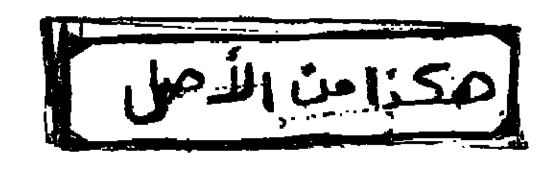
LE PARTI SOCIALISTE APPORTE SON SOUTIEN A LA FEN

M. Louis Mexandeau, député du Calvados et délégué à l'éducation au parti socialiste, s'élève contre les propos de M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., sur l'école. Ce dernier avait évoqué récemment « *la distance croissante entre l'attente des parents et l'action syndicale des enseignants* » (*le Monde* du 8 novembre). Après avoir observé que la C.F.D.T. a exprimé des préoccupations qui rejoignent celles du P.S. sur le rôle des parents et le contrôle syndical des séquences éducatives en entreprise, M. Mexandeau déclare : « *Nous ne pouvons admettre qu'au moment où les personnels de l'éducation nationale sont victimes d'un autoritarisme accru, Edmond Maire englobe dans une même critique la politique de démantèlement pratiquée par le gouvernement et l'action de la FEN, principale force syndicale de résistance à cette politique.*

» *Depuis la rentrée scolaire, le parti communiste, cherchant à atteindre le parti socialiste et se trompant volontairement d'adversaire, a lancé une campagne d'attaques injustes mettant en cause l'existence même de la FEN, dont la structure unitaire le dérange.*

» *Nous pensons*, poursuit M. Mexandeau, *qu'il n'était sans doute pas dans les intentions d'Edmond Maire de s'associer à une campagne contre les travailleurs de l'enseignement, campagne qui porterait préjudice au mouvement syndical tout entier.* »

● *O.I.T.* — Un dirigeant du C.N.P.F., M. Jean-Jacques Oechslin, a été élu, le 13 novembre, vice-président du conseil d'administration de l'O.I.T. (Organisation internationale du travail), à Genève.



مكرامن الأصل

AGRICULTURE

LA SESSION DES MINISTRES DE L'EUROPE DES « NEUF »

Un machiavélisme de bazar

De notre correspondant

Bruxelles *(Communautés européennes)*. — C'est une session pour rien que viennent de tenir les ministres de l'agriculture des Neuf. Ils étaient en droit d'espérer d'en finir avec deux dossiers importants : l'adoption d'une politique du vignoble et la mise en place d'une organisation commune du marché du mouton.

Toutefois les Britanniques — ils l'ont dit le plus simplement du monde — n'étaient pas en mesure de conclure. Désormais tout est subordonné pour eux au Conseil européen de Dublin, à l'effort qu'accepteront de faire les Huit pour que soit réduite leur contribution « nette » (différence entre ce qu'ils versent et ce qu'ils reçoivent) au budget de la C.E.E.

M. Méhaignerie ne s'est pas offusqué d'un tel blocage. Au contraire, le ministre français de l'agriculture a cru déceler *« une volonté d'apaisement, une volonté d'aboutir »* chez son collègue britannique...

Au centre des débats, l'affaire du mouton. La France explique depuis plusieurs semaines qu'elle est décidée à se conformer à l'arrêt de la Cour de justice européenne de Luxembourg, dès lors que le conseil des ministres des Neuf aura adopté un règlement des marchés donnant au minimum des garanties aux éleveurs de l'Hexagone. Mise à part l'Irlande, les partenaires de la France, soucieux de limiter toute nouvelle dépense agricole, souhaitent cette organisation de marché aussi *« légère »* et aussi peu contraignante que possible. M. Méhaignerie, qui n'ignore pas cette situation, a fait preuve, mardi, d'une très grande souplesse, afin, précisément, de rendre un compromis possible : il a accepté, conformément à ce que préconise la Commission de Bruxelles et souhaitent les autres Etats membres, que la protection du Marché commun contre la concurrence des pays tiers, résulte, au moins pour la viande congelée, de simples accords d'autolimitation, à négocier par les fournisseurs de la C.E.E.

Sur le plan interne, le ministre français semble résigné à l'idée que les primes qui seront accordées aux éleveurs avec les deniers européens pour compenser leur baisse de revenus soient dégressives. Il met enfin de moins en moins d'insistance à demander qu'en plus des primes, soit donnée aux éleveurs la sécurité, au moins dans certaines régions et pendant quelques mois de l'année, de pouvoir vendre leurs moutons à un prix d'intervention. Bref, une série de concessions dont on peut deviner qu'elles seront jugées excessives par les producteurs, mais qui, logiquement, auraient pu permettre de conclure.

M. Walker, le ministre britannique, obsédé par son affaire de correction budgétaire, a fait la fine bouche. La France promettant d'être un interlocuteur récalcitrant à Dublin, laisser un dossier du mouton en suspens, pense-t-on sans doute à Londres, c'est la contraindre à rester en situation d'illégalité (où, assurément, elle a eu la maladresse de se laisser enfermer) et par là même affaiblir sa position, réduire son influence.

Le schéma est identique pour le vin. Sur le fond, les décisions sont prêtes (interdiction de nouvelles plantations, aide à la reconversion du vignoble, aide aux départs...). Il reste à se mettre d'accord sur les modalités de financement. Les Britanniques bloquent, pensant sans doute tenir là, toujours pour Dublin, le tiers ou le quart d'un atout supplémentaire.

C'est Clausewitz raconté par Bécassine. Il reste à savoir, en dépit de l'absence de réaction de M. Méhaignerie, si ce machiavélisme de bazar profitera finalement à ses auteurs. Les Britanniques sont en train d'enfreindre une règle d'or de la Communauté : celle qui veut que l'on s'efforce d'aider tout partenaire éprouvant une difficulté d'ordre politique.

Le légalisme rigoureux, affiché soudainement par le gouvernement de Londres, peut devenir une arme à double tranchant. La demande insistante de correction budgétaire, que Mme Thatcher va présenter à Dublin, n'a pas la moindre base juridique. La satisfaire, même partiellement, présente pour les autres Etats membres, et plus encore pour le fonctionnement de la Communauté, une somme d'inconvénients et de risques considérable. Les raisons de la prendre en considération sont exclusivement politiques. Ce même type de raisons, dont pourtant mardi dans l'affaire du mouton M. Walker n'a pas voulu tenir compte.

PHILIPPE LEMAITRE.

LE BEAUJOLAIS NOUVEAU EST ABONDANT ET SES PRIX DEVRAIENT RESTER STABLES

Le beaujolais nouveau est mis en vente, jeudi 15 novembre 1979, en France et dans les pays étrangers (Londres, Amsterdam, Bruxelles, notamment). La récolte a été abondante cette année, de l'ordre de 1,2 million d'hectolitres, et, en principe, doit être de bonne qualité. Selon les professionnels, la demande est forte, supérieure à celle de 1978. Quant aux prix, ils devraient peu ou pas augmenter : à titre d'exemple, un grand succursaliste, spécialisé en vins, vend la bouteille de Beaujolais primeur au tarif inchangé de 11 F.

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ EST APPLICABLE

Le décret d'application, relatif à la loi sur l'enseignement technique agricole privé du 28 juillet 1978, a été publié au *Journal officiel* (8 novembre). Dans les conditions d'agrément des établissements par le ministère de l'agriculture, agrément qui leur permet de bénéficier du financement prévu par la loi du 28 juillet 1978, on retiendra que l' *« ensemble des formations dispersées doit correspondre aux orientations de la politique agricole définie par le gouvernement »*.

Peuvent être agréés, pour tout ou partie de l'une ou plusieurs des formations dispensées, les établissements reconnus, depuis trois ans au moins, qui préparent directement soit à l'un des diplômes d'Etat de l'enseignement agricole (CAPA, BEPA, B.T.A., B.T.S.), soit au baccalauréat série D' (sciences agronomiques et techniques).

CONJONCTURE

NOUVELLE HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS SUR LE MARCHÉ DE ROTTERDAM

La décision de M. Carter d'arrêter les achats américains de pétrole iranien a entraîné une nouvelle hausse des prix des produits pétroliers sur le marché libre de Rotterdam. La tonne de super, qui valait il y a une semaine 375 dollars, a été proposée le 13 novembre 420 à 425 dollars. Le prix du naphta est, pour sa part, passé de 347 à 365 dollars la tonne et le fuel domestique de 355 à 380 dollars.

Pourtant, le ministre iranien du pétrole, M. Moinfar, a précisé que son pays ne réduirait pas sa production et la maintiendrait à 4 millions de barils par jour (200 millions de tonnes par an), 3,3 millions étant réservés à l'exportation.

De son côté, M. Duncan, le secrétaire américain de l'énergie, a qualifié de « bénéfique » la décision du président en ce qu'elle contribuera à la libération des otages et amènera les Etats-Unis à réduire leur dépendance de sources étrangères. Pour le plus long terme, M. Duncan a ajouté : « Le passage d'une économie dépendante du pétrole importé à une économie fondée sur des sources diversifiées d'énergie ne constitue pas un défi plus insurmontable que ceux auxquels nous avons été confrontés et que nous avons surmontés dans le passé. »

LA BANQUE BRITANNIQUE NATIONAL WESTMINSTER PORTE SON TAUX DE BASE DE 14 % A 15,5 %

La National Westminster, l'une des quatre grandes banques de dépôt britanniques, a porté son taux de base de 14 % à 15,5 %, anticipant ainsi le relèvement du taux d'escompte minimal de la Banque d'Angleterre, qui est attendu pour le jeudi 15 novembre. Le gonflement excessif de la masse monétaire, dû en grande partie à une inflation de crédit, inquiète le gouvernement qui se prépare à prendre des mesures restrictives.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,2030	4,2040	— 55	— 25	— 160	— 130	— 365	— 285
$ can. ...	3,5575	3,5615	— 60	— 20	— 115	— 60	— 150	— 65
Yen (100).	1,7070	1,7090	+ 65	+ 95	+ 125	+ 160	+ 420	+ 490
DM	2,3425	2,3450	+ 80	+ 110	+ 150	+ 190	+ 500	+ 595
Florin	2,1060	2,1085	+ 30	+ 60	+ 65	+ 95	+ 245	+ 315
F.B. (100).	14,4620	14,4780	— 250	— 70	— 500	— 200	— 760	— 500
F.S.	2,5320	2,5370	+ 200	+ 235	+ 360	+ 395	+1070	+1145
L. (1 000).	5,06	5,0680	— 130	— 60	— 280	— 230	—1000	— 800
£	8,8530	8,8610	— 290	— 190	— 550	— 420	—1190	— 960

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 5/8	8	8 1/16	8 7/16	8 3/4	9 1/8	8 5/8	9
$ E.-U. ..	36 1/2	37	13 3/8	13 3/4	14 5/8	15	14 5/8	15
Florin	8	8 7/8	9 3/8	10	10	10 9/16	10 1/8	10 5/8
F.B. (100).	11 1/2	12	13 1/2	14 1/4	13 3/4	14 1/2	13 1/2	14 1/4
F.S.	1 1/8	1 5/8	2 1/4	2 5/8	2 1/4	2 5/8	4 1/8	4 1/2
L. (1 000).	13	15	14	15	15 1/2	16 3/8	16 1/2	17 1/4
£	12 1/4	13 3/4	15 3/8	16 1/8	15 3/4	16 1/2	15 5/8	16 3/8
Fr. franç..	12	12 1/2	13	13 1/2	13 7/8	14 3/8	13 3/4	14 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
13 NOVEMBRE

Mieux disposé
Baisse de l'or

Maussade la veille, le marché de Paris s'est montré mieux disposé au cours de la séance de mardi, l'indice instantané gagnant environ 0,4 %.

Quelques hausses appréciables ont même été relevées, notamment celles de Mérieux (+ 9 %), Chiers-Châtillon (+ 6 %), C.M. Industries (+ 3,7 %), de modestes progrès étant enregistrés dans la plupart des compartiments.

Au chapitre des reculs, citons U.F.B. (— 4,5 %), Printemps (—3,6 %), Matra (—3 %), Nobel-Bozel (— 2,4 %).

Un petit vent d'optimisme, léger zéphyr, a donc soufflé sur la corbeille, en dépit de l'appel dramatique de M. Raymond Barre aux consommateurs et producteurs de pétrole, de la hausse des taux d'intérêt et du raidissement américain dans l'affaire iranienne.

C'est, peut-être, la réaction positive de Wall Street à ce raidissement (voir ci-contre) qui a tempéré le pessimisme des opérateurs, dont la prudence reste extrême néanmoins, face à un environnement passablement inquiétant : la meilleure preuve en est la maigreur du volume des transactions. Aux valeurs étrangères, redressement sensible des américaines (Chase Manhattan, Exxon, Schlumberger), et poursuite de la hausse de Norsk Hydro au-dessus du palier des 600 francs récemment franchi.

Sur le marché de l'or, le lingot a cédé 750 francs à 54 100 francs, en liaison avec le repli du métal à Londres, tandis que le napoléon gagnait 7,60 francs à 449,90 francs, en liaison, disait-on, avec les propos pessimistes de M. Barre.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	12 nov.	13 nov.
Valeurs françaises	113,3	113,9
Valeurs étrangères	127,8	128,8

C[ie] DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

	12 nov.	13 nov.
Indice général	98,8	98,9

LONDRES

Rendu inquiet par les sombres prévisions économiques du Trésor, mais aussi par le refus des mineurs d'accepter une majoration de 20 % de leurs salaires, le marché replonge, et avant midi, l'indice des industrielles enregistrait une baisse de 8,5 points, à 415. Recul des pétroles et des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 388 25 contre 387 20

VALEURS	CLOTURE 13/11	COURS 14/11
Beecham	127 ..	126 ..
British Petroleum (1)	364 ...	356 ..
Courtaulds	80 ..	78 ...
De Beers	7 34	7 32
Imperial Chemical	334 ..	328 .
Rio Tinto Zinc Cor.	274 ..	271 ..
Shell	328 ..	324 ...
Vickers	118 .	115
War Loan 3 1/2 %	28 1/8	27 7/8
*West Driefontein	58 7/8	52 5/8
*Western Holdings	37 5/8	36 7/8

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

PHILIPS. — Le bénéfice net du troisième trimestre s'élève à 139 millions de florins contre 120 millions pour la période correspondante de 1978. Pour les neuf premiers mois, le résultat net du groupe atteint de ce fait 482 millions de florins contre 431 millions au 30 septembre 1978. Les prévisions de chiffre d'affaires pour l'année entière portent sur 34 617,5 millions de florins (+ 6 %).

SIEMENS. — Les actionnaires du du premier groupe électronique ouest-allemand toucheront pour l'exercice clos le 30 septembre dernier un dividende inchangé de 8 deutschemarks.

SOMMER B.T.P. — Création sous cette appellation d'une nouvelle société dont le capital sera détenu à parts égales (50/50) par la S.I.R.S., filiale revêtements du groupe Sommer-Allibert, et Ripolin-Georget-Freitag, filiale du groupe chimique d'État C.d.F.-Chimie. Cette société aura pour objet de développer la création, la vente et la mise en œuvre des produits d'étanchéité destinés au bâtiment et aux travaux publics et des produits nécessaires au marché du drainage, de la filtration et de la stabilisation des sols.

BIC. — Rectificatif : les prévisions pour 1979 portent sur une augmentation de 15 % du résultat net. Elles n'ont pas été formulées par M. Marcel Bich, comme indiqué par erreur dans nos éditions datées du 13 novembre, mais par les experts de la Banque Rothschild.

NEW-YORK

Ventes bénéficiaires

Après trois séances consécutives de hausse, la tendance s'est de nouveau alourdie mardi à Wall Street sur d'assez grosses ventes bénéficiaires et, en clôture, l'indice des industrielles accusait une baisse de 7,85 points à 814,07. En même temps, l'activité s'est accrue et 29,24 millions de titres ont changé de mains contre 26,69 millions la veille.

D'après les analystes, les opérateurs, en procédant à ces dégagements, auraient surtout agi par prudence dans l'attente du dénouement de l'affaire iranienne. Correction technique en quelque sorte, qui n'a pas, semble-t-il, modifié le climat autour du « Big Board », où la décision du président Carter d'arrêter les importations de pétrole en provenance de l'Iran continuait d'être favorablement commentée. D'autre part, beaucoup s'attendent à Wall Street à un coup d'arrêt à la hausse des taux d'intérêt.

Sur 1 850 valeurs traitées, 764 ont baissé, 696 ont monté et 420 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 12/11	COURS 13/11
Alcoa	52 1/8	51 ..
A.T.T.	53 7/8	53 3/4
Boeing	45 1/8	44 .
Chase Manhattan Bank	37 1/4	35 5/8
Du Pont de Nemours	40 1/4	40 ...
Eastman Kodak	49 5/8	49 1/4
Exxon	58 3/4	57 3/4
Ford	36 1/2	36 3/4
General Electric	47 3/4	47 ...
General Foods	34 ...	33 1/8
General Motors	55 1/4	54 1/8
Goodyear	13 .	12 3/4
I.B.M.	62 3/4	62 1/4
I.T.T.	25 1/2	25 1/8
Kennecott	25 1/8	24 7/8
Mobil Oil	58 3/4	48 3/4
Pfizer	38 1/2	37 3/4
Schlumberger	91 3/4	90 3/4
Texaco	29 5/8	29 3/4
U.A.L. Inc.	21 ...	20 3/4
Union Carbide	40 1/2	39 7/8
U.S. Steel	18 3/4	18 3/4
Westinghouse	18 1/8	17 3/4
Xerox	58 1/4	58 7/8

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13/11	14/11
1 dollar (en yens)	246 70	246 .

BOURSE DE PARIS - 13 NOVEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours

SICAV

HORS COTE

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours

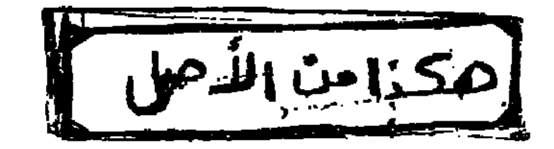
VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; D : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/11	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	4 217	4 219	4 120	4 330
Allemagne (100 DM)	234 350	234 490	227 ..	239
Belgique (100 F)	14 484	14 482	13 800	14 500
Pays-Bas (100 fl.)	210 910	210 920	203 ..	214 .
Danemark (100 krd)	79 380	79 430	76 ...	81
Norvège (100 k)	83 270	83 320	81 500	85 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 856	8 908	8 700	9 200
Italie (1.000 lires)	5 068	5 067	4 900	5 150
Suisse (100 fr.)	253 850	252 520	244	259
Suède (100 krs)	98 800	98 870	95 500	102
Autriche (100 sch.)	32 622	32 620	31 600	33 200
Espagne (100 pes.)	6 322	6 326	5 850	6 600
Portugal (100 esc.)	8 340	8 345	7 500	8 500
Canada ($ can. 1)	3 547	3 559	3 490	3 720
Japon (100 yens)	1 705	1 709	1 610	1 710

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/11
Or fin (kilo en barre)	54500	54000
Or fin (en lingot)	54850	54100
Pièce française (20 fr.)	442 30	449 90
Pièce française (10 fr.)	325 ..	326 10
Pièce suisse (20 fr.)	408	408 50
Union latine (20 fr.)	378	375 50
Souverain	472 80	484
Pièce de 20 dollars	2158	2128
Pièce de 10 dollars	1065	1074
Pièce de 5 dollars	725 50	. .
Pièce de 50 pesos	2190	2187 50
Pièce de 10 florins	395 ..	390 50



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



M. RENAUD DE LA GENIÈRE SUCCÈDE A M. CLAPPIER COMME GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Le conseil des ministres a nommé, ce mercredi 14 novembre, M. Renaud de La Genière gouverneur de la Banque de France en remplacement de M. Bernard Clappier, âgé de soixante-six ans. L'année dernière, à pareille époque, M. Giscard d'Estaing avait demandé à M. Clappier, qui dirige l'Institut d'émission depuis juin 1974, de rester à ses fonctions pendant douze mois supplémentaires.

M. Renaud de La Genière, âgé de cinquante-quatre ans, *était entré en juin 1974* à la Banque de France comme sous-gouverneur (il est devenu depuis lors premier sous-gouverneur). De 1966 à 1974, il était directeur général du budget au ministère de l'économie et des finances. Inspecteur des finances, il a été notamment conseiller au cabinet de M. Antoine Pinay lorsque celui-ci était ministre des finances du gouvernement de Gaulle en 1958, puis du gouvernement Debré en 1959.

A L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

Une victoire pour les petites formations

Strasbourg. — La tentative des principaux groupes de l'Assemblée européenne pour limiter les droits des formations minoritaires a tourné à la confusion de ses auteurs. Mardi 13 novembre, après plusieurs heures de négociations, l'Assemblée a en effet adopté des modifications de son règlement qui autorisent la formation d'un groupe politique par dix députés s'ils appartiennent à trois Etats différents, quinze s'ils appartiennent à deux Etats et vingt et un s'ils appartiennent à un Etat. Le groupe de coordination technique qui avait été constitué au mois de juillet à l'initiative de M. Pannella (radical italien) et qui réunit aujourd'hui dix représentants (un Belge, un Irlandais, quatre Danois et quatre Italiens) n'est donc pas condamné à disparaître comme il l'aurait été si les propositions de M. Nord (libéral, Pays-Bas), portant la « barre » indistinctement à vingt et un, avaient été adoptées.

De notre envoyé spécial

Le problème posé en termes de procédure était en réalité politique. Les grands groupes de l'Assemblée et en particulier ceux qui en composent la majorité (démocrates-chrétiens, conservateurs et libéraux) souhaitaient empêcher que les petits Etats, forts des prérogatives que leur donne l'appartenance à un groupe, si petit soit-il, ne puissent entraver les travaux de l'Assemblée

A cette accusation les députés minoritaires avaient beau jeu de répliquer que depuis le mois de juillet leurs interventions avaient été des plus rares. « *Vous avez modifié l'ordre du jour beaucoup plus souvent que nous* », a lancé M. Pannella aux représentants majoritaires. Si l'on excepte le débat sur la faim dans le monde qui s'était tenu au mois d'octobre et dont la résolution finale doit être soumise au vote de l'Assemblée, vendredi, les petites formations n'ont guère pesé sur l'organisation des travaux et sur le choix des sujets abordés.

L'existence de petits groupes susceptibles d'obliger les grandes formations à se prononcer sur des questions d'actualité que la politique des gouvernements qu'elles soutiennent pourrait les inciter à éluder, ou sur des problèmes qui suscitent des désaccords en leur sein, représente pour elles une menace. Leur discipline interne risque d'être difficile à assurer, même si l'on n'envisage pas, comme M. Pannella, le jour où « *les contradictions des partis officiels exploseront en Europe* ».

Les Démocrates européens de progrès, groupe de vingt-deux membres, *formé par le R.P.R.* avec quelques députés irlandais et danois, avaient bien compris que la tentative des grandes formations pourrait les atteindre eux aussi. C'est pourquoi M. de La Malène (R.P.R.), président du groupe, a pris la défense des minoritaires réunis dans le groupe de coordination, en expliquant qu'il jugeait inadmissible que l'Assemblée cherche, en augmentant le *quorum* requis pour former un groupe, à éliminer l'un de ceux qui la composent. La position des communistes italiens et français, associés dans un même groupe, bien que leurs politiques européennes soient très différentes, et qui ne manquent pas de critiquer le comportement des radicaux italiens, consistait aussi, en prenant la défense de leurs droits, à empêcher que les principales formations n'exercent un pouvoir absolu sur l'ordre du jour et les débats de l'Assemblée. Bien des socialistes étaient conscients du danger que pourraient représenter pour l'expression des divers courants qu'abrite leur groupe, les entraves que l'on se proposait de mettre à l'expression des minorités.

Mme VEIL en fonctions jusqu'en 1982

Il apparaissait donc, mardi matin, qu'il serait difficile de réunir une majorité pour adopter les propositions du rapport Nord. Une négociation s'est engagée à la commission du règlement et des pétitions pour aboutir à un compromis aux termes duquel Mme Bonino (radicale italienne) et ses amis du groupe de coordination retiraient la soixantaine d'amendements qu'ils avaient déposés en échange d'une modulation du nombre des députés requis pour former un groupe. La proposition (10, 15, 21) qui a été retenue est exactement celle qu'avaient faite les radicaux italiens au mois de juillet. Cependant les grandes formations ont voulu maintenir la « barre » des 21 pour un certain nombre d'actes de procédure — modification de l'ordre du jour, demande d'urgence, discussion des amendements — afin de rendre impossible « l'obstructionnisme » qu'elles reprochent à certains minoritaires. D'autre part, les droits des députés non inscrits ont été reconnus, en particulier celui de disposer d'un secrétariat et d'un tempsde parole suffisant pour permettre à leurs différentes tendances de s'exprimer.

La majorité de l'Assemblée a adopté également le nouvel article du règlement qui fixe à deux ans et demi la durée du mandat du président et du bureau. Mme Veil restera donc en fonctions jusqu'au 1er janvier 1982.

L'adoption de ces nouveaux articles *du règlement*, *étant entendu* qu'une refonte d'ensemble doit être entreprise dans les prochains jours pour aboutir à l'été ou à l'automne de 1980, a donné lieu, mardi en fin de soirée, à une ultime contestation. Mme Veil a en effet omis de décompter les voix pour, comme le prévoit le règlement qui exige une majorité absolue (206 voix) pour toute modification de ses dispositions. Les radicaux italiens mais aussi M. Glinne (Belgique) président du groupe socialiste, et M. de La Malène ont protesté et demandé que le vote soit recommencé, ce que Mme Veil a refusé. M. de La Malène s'est élevé contre « cette nouvelle violation du règlement ». M. Pannella n'avait peut-être pas eu tort de se demander au cours du débat s'il valait la peine de rédiger un nouveau règlement, étant donné la manière dont l'ancien avait été appliqué.

PATRICK JARREAU.

Le numéro du « Monde » daté 14 novembre 1979 a été tiré à 582 925 *exemplaires*.

LE CONFLIT A ALSTHOM-ATLANTIQUE

• Répit à Belfort avec la nomination d'un « conciliateur »
• Évacuation des usines de Saint-Ouen

M. Matteoli, ministre du travail et de la participation, a, indique un communiqué de la rue de Grenelle, « *décidé, dès sa prise de fonctions, de donner une priorité aux efforts de son ministère en faveur de la recherche d'une solution rapide au conflit d'Alsthom* ». Il a chargé, mardi 13 novembre, M. Roger Salmon, inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre, de « *prendre immédiatement les contacts nécessaires entre les parties et de formuler, dans le délai maximum d'une semaine, des propositions de solution* ».

La décision de M. Matteoli a été annoncée à la délégation des « états généraux du Territoire de Belfort », conduite notamment par MM. Chevènement et Forni, députés socialistes, et Talon, sénateur R.P.R., qui a été également reçue mardi à l'Elysée et à Matignon. Elle a été acceptée par l'intersyndicale C.G.T. - C.F.D.T. - F.O. - C.G.C. de l'usine Alsthom de Belfort, qui était opposée à la nomination d'un médiateur — la procédure de médiation (quinze jours renouvelables) étant jugée trop longue, — et qui rencontrera donc le chargé de mission de M. Matteoli. Cependant, l'union départementale C.G.T. du Territoire de Belfort et la section C.G.T. de l'usine franc-comtoise ont estimé que, avec cette nomination, « *le pouvoir montre clairement sa volonté de dessaisir les salariés de leur lutte et de la conduire dans l'impasse* ».

Avant que l'initiative du ministre du travail et de la participation ne soit connue et tandis que, mardi après-midi, M. Ballanger, président du groupe communiste à l'Assemblée, obtenait une suspension de séance de vingt-cinq minutes « *pour permettre au gouvernement* — qui ne devait pas répondre — *de venir s'expliquer sur ses intentions* » relatives à l'évacuation de l'usine de Belfort, la tension était montée dans le chef-lieu du Territoire.

En effet, une trentaine de manifestants ont tenté, mardi après-midi, de pénétrer de force dans les locaux de la chambre de commerce et d'industrie.

Si la tâche demandée à M. Salmon retarde d'autant l'intervention des forces de police à l'usine de Belfort, en revanche les trois établissements d'*Alsthom-Unelec*, d'Alsthom-Signalisation et de la C.G.E.E.-Alsthom, situés à Saint-Ouen, ont été évacués ce mercredi matin 14 novembre à 5 h. 30, en exécution, indique la préfecture de la Seine-Saint-Denis des ordonnances de référé rendues les 17, 23 et 30 octobre par le tribunal de Bobigny.

LA DIRECTION DE « NICE-MATIN » MET EN CHOMAGE L'ENSEMBLE DE SON PERSONNEL TECHNIQUE

(De notre correspondant régional.)

Nice. — Pour la seconde journée consécutive, le quotidien *Nice-Matin* n'a pas paru ce mercredi 14 novembre. A la suite d'un durcissement du conflit, qui avait éclaté la veille au sujet du *contrôle de la production* des clavistes (*le Monde* du 14 novembre), estimant que la position prise par la majorité des clavistes rendait impossible la parution normale du journal, la direction du journal a, en effet, informé, mardi 13 novembre, la direction départementale du travail qu'elle était « *dans l'obligation* » de mettre en chômage l'ensemble du personnel technique de l'entreprise. Cette mesure touche environ deux cent cinquante salariés.

De son côté, le syndicat du Livre C.G.T. a précisé sa position dans un tract diffusé mercredi. Il s'élève contre la volonté du P.-D.G. du quotidien niçois, M. Michel Bavastro, d' « *imposer un contrôle, seconde par seconde, du travail des clavistes* », qu'il qualifie d' « *agression contre l'homme et contre la dignité des travailleurs* ». — G.P.



Deux disparitions

LE COMPOSITEUR DIMITRI TIOMKIN auteur de la musique du « Train sifflera trois fois »

Le compositeur de musique de films américain Dimitri Tiomkin est mort à Londres le 10 novembre. Il était âgé de quatre-vingts ans.

Né en Ukraine en 1899, Dimitri Tiomkin fit des études musicales à Saint-Petersbourg. Emigré aux Etats-Unis, il mena dans les années 20 une carrière de concertiste et fut l'ami de Gershwin, avec lequel il étudia le piano syncopé. Au moment de la crise économique, il vint s'installer à Hollywood et composa de la musique pour le cinéma. A partir de 1936, son nom allait figurer au générique des films de Frank Capra : l'Extravagant M. Deeds, les Horizons perdus, Vous ne l'emporterez pas avec vous, M. Smith au Sénat, La vie est belle.

Dimitri Tiomkin fut pendant une trentaine d'années un musicien très fécond, très populaire, mettant ses dons de mélodiste au service de l'ambiance des sujets qu'il eut à illustrer musicalement. Il travailla pour des réalisateurs célèbres : Howard Hawks (Seuls les anges ont des ailes, la Rivière rouge, la Captive aux yeux clairs, la Terre des pharaons, Rio Bravo) ; *Alfred Hitchcock* (l'Ombre d'un doute, l'Inconnu du Nord-Express, la Loi du silence, Le crime était presque parfait) ; *King Vidor* (Duel au soleil), *Mark Robson, John Sturges, Fred Zinnemann, Otto Preminger, William Wyler, John Huston. Dans la partition du* Train sifflera trois fois *(1951), de Zinnemann, la chanson* Si toi aussi tu m'abandonnes *devint un succès mondial. Ce fut aussi le cas de la chanson* le Bleu de l'été, *du film* Alamo, *tourné par John Wayne en 1960. Dimitri Tiomkin, qui s'était installé à Paris en 1968, était en France président d'honneur de la SACEM (Société des auteurs et compositeurs de musique).* J. S.

LE TÉNOR TONY PONCET

Le ténor français Tony Poncet est mort le mardi 13 novembre à Libourne (Gironde) à l'âge de cinquante-huit ans.

Elève du conservatoire à Paris, il avait obtenu en 1954 le premier grand prix du concours international de Cannes. Il avait chanté sur toutes les scènes de province. C'était le type même du ténor très populaire, représentatif d'une époque révolue de l'opéra.



